

---

---

## Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 13 mai 2019

---

---

### SOMMAIRE

<b>Présidence</b> de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 7)
<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 7)
<b>Dépôts</b> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 7)
<b>Communications</b> de monsieur le Président relatives :	
- à la composition des commissions thématiques	(p. 8)
- au départ de Mme Sibeud, Directrice générale déléguée	(p. 8)
<b>Approbation</b> du procès-verbal de la séance publique du Conseil du 10 décembre 2018	(p. 8)
<b>Compte-rendu</b> des décisions prises par la Commission permanente du 4 mars 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 (dossier n° 2019-3433)	(p. 10)
<b>Comptes-rendus</b> des décisions prises par monsieur le Président :	
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 13 février 2019 et le 10 avril 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - (dossier n° 2019-3434)	(p. 12)
- en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1 <sup>er</sup> février au 31 mars 2019 - (dossier n° 2019-3435)	(p. 10)
<b>Désignation</b> d'un représentant :	
- au sein du conseil d'administration de la SPL Lyon Part-Dieu (dossier n° 2019-3505)	(p. 58)
- au sein du conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon (dossier n° 2019-3451)	(p. 59)
- au sein du Conseil du Pôle métropolitain (dossier n° 2019-3479)	(p. 114)
- au sein du conseil d'administration du Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) (dossier n° 2019-3480)	(p. 115)
- au sein du conseil de surveillance des Hospices civils de Lyon (HCL) (dossier n° 2019-3481)	(p. 117)
<b>Désignation</b> de représentants :	
- au sein de l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs (dossier n° 2019-3486)	(p. 67)
- au sein du Syndicat mixte du bassin versant de l'Azergues (SMBVA) (dossier n° 2019-3487)	(p. 68)
<b>Annexe 1</b> : Plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) - Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Le Faou - Dossier n° 2019-3507	(p. 136)
<b>Annexe 2</b> : Annexe de la note pour le rapporteur - Dossier n° 2019-3508	(p. 158)
<b>Annexe 3</b> : Schéma directeur des énergies - Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Crimier - Dossier n° 2019-3489	(p. 162)
<b>Annexe 4</b> : Amendement présenté par le groupe Les Républicains et apparentés sur les actions favorisant l'inclusion des gens du voyage, des aires d'accueil ou sédentarisés sur le territoire de la Métropole de Lyon (dossier n° 2019-3465)	(p. 171)
<b>Annexe 5</b> : Pièce jointe de la note pour le rapporteur - Dossier n° 2019-3483	(p. 172)
<b>Vœu</b> déposé par le groupe Les Républicains et apparentés : Vœu en faveur de la protection de l'engagement altruiste de sapeur-pompier volontaire, ayant donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2019-3525	
* interventions	(p. 130)
* annexe 6	(p. 174)

<b>N° 2019-3433</b>	<i>Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 4 mars 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -</i>	(p. 10)
<b>N° 2019-3434</b>	<i>Compte-rendu des décisions par M. le Président de la Métropole de Lyon en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 13 février 2019 et le 10 avril 2019 en vertu de la délégation de principe accordées par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 -</i>	(p. 12)
<b>N° 2019-3435</b>	<i>Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2735 du 27 avril 2018 et n° 2019-3292 du 28 janvier 2019 - Période du 1er février au 31 mars 2019 -</i>	(p. 10)
<b>N° 2019-3525</b>	<i>Voeu présenté par le groupe Les Républicains et apparentés -</i>	(p. 130)

## COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

<b>N° 2019-3436</b>	<i>Lyon 6° - Contrat de délégation de service public (DSP) de stationnement Parc Cité internationale P2 - Société Lyon parc auto (LPA) - Avenant n° 4 -</i>	(p. 122)
<b>N° 2019-3437</b>	<i>Caluire et Cuire - Construction d'un giratoire au carrefour chemin Petit et avenue Général de Gaulle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 122)
<b>N° 2019-3438</b>	<i>Caluire et Cuire - Chemin Petit, de l'avenue Général Leclerc à la voie de la Dombes - Travaux d'aménagement modes doux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 122)
<b>N° 2019-3439</b>	<i>Charly - Aménagement du parc de stationnement Melchior Philibert - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 122)
<b>N° 2019-3440</b>	<i>Couzon au Mont d'Or - Relocalisation de la caserne des pompiers - Parking gare - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 122)
<b>N° 2019-3441</b>	<i>Irigny - Requalification de la rue de Combemore - Individualisation totale de l'autorisation de programme -</i>	(p. 122)
<b>N° 2019-3442</b>	<i>La Tour de Salvagny - Aménagement du carrefour route de Paris/Route de Lozanne - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 122)
<b>N° 2019-3443</b>	<i>Saint Genis les Ollières - Rue Kayser - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation du programme -</i>	(p. 122)
<b>N° 2019-3444</b>	<i>Vénissieux - Requalification de l'ancienne route d'Heyrieux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 93)
<b>N° 2019-3445</b>	<i>Villeurbanne - Aménagement de la place des Maisons Neuves - Ilot Pechoux - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 122)
<b>N° 2019-3446</b>	<i>Décines Charpieu - Création de la liaison en navette autonome Station Décines-Grand Large de la ligne T3 / Parc de l'Olympique Lyonnais - Convention de maîtrise d'ouvrage, de financement, et définissant les conditions d'exploitation avec le Syndicat mixte pour les transports du Rhône et de l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 94)
<b>N° 2019-3447</b>	<i>Bron, Genay, Lissieu, Quincieux, Rillieux la Pape, Saint Priest - Convention entre la Métropole de Lyon et les sociétés concessionnaires relative à la répartition des compétences de gestion des ouvrages d'art situés au croisement des réseaux viaires métropolitains et autoroutiers -</i>	(p. 123)
<b>N° 2019-3448</b>	<i>Saint Priest, Corbas, Mions - Convention de remise des voiries rétablies avec la société Autoroutes du Sud de la France (ASF) -</i>	(p. 123)
<b>N° 2019-3449</b>	<i>Mions - Inspection réglementaire d'un ouvrage d'art - Adoption d'une convention avec SNCF Réseau -</i>	(p. 122)
<b>N° 2019-3450</b>	<i>Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos cargos et de vélos pliants - Attribution d'aides pour l'année 2019 -</i>	(p. 98)

**COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI**

<b>N° 2019-3451</b>	<i>Conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 58)
<b>N° 2019-3452</b>	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Insertion - Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention entre la Métropole de Lyon et l'Etat -</i>	(p. 59)
<b>N° 2019-3453</b>	<i>Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - Avenants et ajustements des programmations 2017 et 2018 -</i>	(p. 60)
<b>N° 2019-3454</b>	<i>Entrepreneuriat économie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions aux structures coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs, à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP), aux associations de l'Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP), le Centsept et Rhône développement initiative (RDI) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2019 -</i>	(p. 61)
<b>N° 2019-3455</b>	<i>Déploiement de services métropolitains aux petites et moyennes entreprises (PME) - Attribution de subventions à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) - Année 2019 -</i>	(p. 123)
<b>N° 2019-3456</b>	<i>Expérimentation d'un fonds d'aide au prototypage des étudiants-entrepreneurs - Attribution des subventions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 123)
<b>N° 2019-3457</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Arty Farty pour l'organisation de la 9ème édition du forum European Lab dans le cadre du festival Nuits sonores du 30 mai au 1er juin 2019 -</i>	(p. 62)
<b>N° 2019-3458</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Lyon Design ! pour l'organisation de l'édition Perrache retrouvé du 20 au 25 juin 2019 -</i>	(p. 123)
<b>N° 2019-3459</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Nouvel institut franco-chinois pour son programme d'actions 2019 -</i>	(p. 64)
<b>N° 2019-3460</b>	<i>Réseau Auvergne-Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOOP) - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2019 -</i>	(p. 124)
<b>N° 2019-3461</b>	<i>Groupement de commande Amplivia 2016 - Marché de services de communications électroniques pour la fourniture, la mise en oeuvre et l'administration du réseau régional haut débit et très haut débit Amplivia - Lot n° 1 : volet ADSL-FTTX, volet Box IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel - Autorisation de signer l'avenant n° 3 -</i>	(p. 66)

**COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE**

<b>N° 2019-3462</b>	<i>Définition des critères relatifs aux demandes de remises gracieuses des prestations sociales - Création d'une commission d'étude de dossiers -</i>	(p. 102)
<b>N° 2019-3463</b>	<i>Actualisation de l'annexe n° 1 à la convention constitutive du Groupement d'intérêt public Maison départementale-métropolitaine des personnes handicapées (GIP-MDMPH) relatif aux moyens humains, aux concours matériels et financiers de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 124)
<b>N° 2019-3464</b>	<i>Convention de mandat relative au paiement par chèque emploi service universel (CESU) des prestations sociales allocation personnalisée d'autonomie (APA) et prestation de compensation du handicap (PCH) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2018-510 -</i>	(p. 124)
<b>N° 2019-3465</b>	<i>Bron, Caluire et Cuire, Chassieu, Corbas, Craponne, Dardilly, Ecully, Feyzin, Francheville, Givors, Grigny, Lyon 7°, Lyon 9°, Meyzieu, Mions, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Saint Genis Laval, Saint Priest, Sainte Foy lès Lyon, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne - Actions favorisant l'inclusion des gens du voyage, des aires d'accueil ou sédentarisés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Subventions 2019 à l'Association régionale des tsiganes et leurs amis gadgés (ARTAG) et au Réseau intermed -</i>	(p. 104)
<b>N° 2019-3466</b>	<i>Fondation Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale (ARALIS), Foyer Notre-Dame des Sans-Abri (FNDSA) et Habitat et humanisme Rhône (HHR) - Conventions-cadres 2019-2021 - Attribution de subventions -</i>	(p. 111)
<b>N° 2019-3467</b>	<i>Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Gestion de la demande de logement et information des ménages - Logement des jeunes - Mobilité résidentielle - Prévention des expulsions et habitat précaire - Attribution de subventions 2019 aux associations -</i>	(p. 111)

**N° 2019-3468** *Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) - Programmation et engagement financier 2019 - Demande de participation financière -* (p. 111)

## COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

**N° 2019-3469** *Culture - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets culture(s) et solidarités 2019 - Lancement de l'appel à projets 2020 -* (p. 89)

**N° 2019-3470** *Equipements culturels - Scènes de rayonnement national et international - Attribution de subventions pour l'année 2019 -* (p. 125)

**N° 2019-3471** *Lieux de spectacle vivant et collectif artistique - Attribution de subventions pour l'année 2019 -* (p. 89)

**N° 2019-3472** *Biennale d'art contemporain 2019 - Attribution d'une subvention à l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes -* (p. 90)

**N° 2019-3473** *Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Lyon bande dessinée organisation (LBDO) pour l'organisation de la journée professionnelle du festival de la BD 2019 -* (p. 125)

**N° 2019-3474** *Sport - Clubs sportifs amateurs de haut niveau - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2018-2019 -* (p. 91)

**N° 2019-3475** *Sport - Clubs sportifs de bassins de vie - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2018-2019 -* (p. 91)

**N° 2019-3476** *Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations de promotion du développement des associations et de l'engagement citoyen pour l'année 2019 - 1ère session -* (p. 92)

**N° 2019-3477** *Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations dans le cadre du dispositif "Coup de pouce" - 1ère session 2019 -* (p. 92)

**N° 2019-3478** *Collèges publics - Subventions d'investissement - Equipements de cuisine -* (p. 93)

## COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

**N° 2019-3479** *Conseil du Pôle Métropolitain - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 114)

**N° 2019-3480** *Conseil d'administration du Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 114)

**N° 2019-3481** *Conseil de surveillance des Hospices civils de Lyon (HCL) - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 115)

**N° 2019-3482** *Protection sociale complémentaire - Risque santé - Participation de l'employeur -* (p. 117)

**N° 2019-3483** *Mise à disposition de personnel auprès de l'association Centre régional de coordination des dépistages des cancers de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (CRCDC AURA) -* (p. 125)

**N° 2019-3484** *Accompagnement au changement - Autorisation de signer le marché de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -* (p. 126)

**N° 2019-3485** *Fourniture de carburant GNV/BIOGNV par cartes accréditives pour l'ensemble des véhicules terrestres à moteur (VTM) de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable -* (p. 126)

## COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

**N° 2019-3486** *Établissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs - Demande de retrait de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -* (p. 66)

**N° 2019-3487** *Syndicat mixte du bassin versant de l'Azergues (SMBVA) - Approbation de la modification des statuts - Désignation de représentants du Conseil - Retrait de la délibération n° 2017-2320 du 6 novembre 2017 -* (p. 67)

**N° 2019-3488** *Reprise de la compétence création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Mise en oeuvre -* (p. 126)

<b>N° 2019-3489</b>	<i>Approbation du schéma directeur des énergies (SDE), vers une stratégie énergétique métropolitaine à l'horizon 2030 -</i>	(p. 68)
<b>N° 2019-3490</b>	<i>Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) - Programme général, appui à la plateforme Ecoréno'v, animation du fonds air bois et éducation à l'eau - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2019 -</i>	(p. 86)
<b>N° 2019-3491</b>	<i>Volet habitat du plan climat - Accompagnement du dispositif Ecoréno'v - Attribution d'une subvention à l'association Oikos au titre de l'année 2019 -</i>	(p. 87)
<b>N° 2019-3492</b>	<i>Préservation et valorisation de la trame verte et bleue - projet Gabiodiv - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Des espèces parmi Lyon (DEPL) -</i>	(p. 127)
<b>N° 2019-3493</b>	<i>Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions à la Commune de Rillieux la Pape, à l'association le Passe-jardins, au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) et à Alliade Habitat -</i>	(p. 127)
<b>N° 2019-3494</b>	<i>Cailloux sur Fontaines, Charbonnières les Bains, Chassieu, Corbas, Craponne, Dardilly, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Francheville, Genay, La Tour de Salvagny, La Mulatière, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, Vénissieux - Projets nature - Espaces naturels sensibles (ENS) 2019 - Plateau des Grandes Terres, vallon du ruisseau des Échets, vallons de Serres, des Planches et de la Beffe, vallon de l'Yzeron, plateau des Hautes Barolles, plateau de Méginand, Sermenaz, vallon des Torrières, Biézin nature et Yzeron aval - Conventions de délégation de gestion avec les Communes -</i>	(p. 88)
<b>N° 2019-3495</b>	<i>Expertise et ingénierie en matière de faune, flore et habitats pour la Métropole de Lyon - Autorisation de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché de services -</i>	(p. 127)
<b>N° 2019-3496</b>	<i>Politique agricole - Soutien à 3 projets - Attribution de subventions au Cluster Bio, au Centre de développement de l'agroécologie (CDA) et à Acte Public Compagnie -</i>	(p. 127)
<b>N° 2019-3497</b>	<i>Traitement des déchets non dangereux non inertes issus des déchèteries et des services de la Métropole de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 128)
<b>N° 2019-3498</b>	<i>Reprise des métaux collectés en déchèteries et dans les services de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 128)
<b>N° 2019-3499</b>	<i>Cycle de l'eau - Mise en oeuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Attribution d'une subvention au Département du Rhône au titre de l'année 2019 -</i>	(p. 88)
<b>N° 2019-3500</b>	<i>Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention à l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) pour assurer la continuité des observations et garantir la pérennité de l'observatoire - Année 2019 -</i>	(p. 88)
<b>N° 2019-3501</b>	<i>Rillieux la Pape - Semailles Velette Vancia - Réhabilitation des canalisations d'eau potable - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 128)
<b>N° 2019-3502</b>	<i>Meyzieu - Modernisation de la station d'épuration - Autorisation à engager toute procédure réglementaire nécessaire à la réalisation des travaux -</i>	(p. 128)
<b>N° 2019-3503</b>	<i>Givors, Grigny - Reconstruction du système d'assainissement métropolitain - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse -</i>	(p. 128)
<b>N° 2019-3504</b>	<i>Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel Jonage (SYMALIM) - Participation statutaire pour les investissements 2019 - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 127)

## **COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE**

<b>N° 2019-3505</b>	<i>Conseil d'administration de la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 58)
<b>N° 2019-3506</b>	<i>Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 129)
<b>N° 2019-3507</b>	<i>Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Approbation - Renouveau de l'institution du droit de préemption urbain -</i>	(p. 13)

<b>N° 2019-3508</b>	<i>Plan 3A - Aide à la primo-accession pour le logement neuf - Relance du dispositif - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 42)
<b>N° 2019-3509</b>	<i>Réhabilitation de l'habitat privé individuel et en copropriété, développement de l'accession sociale à la propriété - Convention de partenariat avec Procvivis Rhône -</i>	(p. 129)
<b>N° 2019-3510</b>	<i>Délégation des aides à la pierre 2015-2020 - Bilan 2018 - Parc public et parc privé - Avenant n° 6 à la convention cadre de délégation - Avenant n° 5 à la convention de gestion parc privé pour l'année 2019 - Programme d'actions territorial 2019 - Reconstitution de l'offre démolie - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 44)
<b>N° 2019-3511</b>	<i>Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Mobilisation de l'offre de logements dans le parc existant, adaptation des logements au vieillissement et au handicap, prévention et lutte contre la précarité énergétique - Attribution de subventions 2019 aux associations -</i>	(p. 129)
<b>N° 2019-3512</b>	<i>Lyon - Organisation à Lyon, du 4 au 8 juin 2019, du festival international du logement social - Attribution d'une subvention à l'association HLM Auvergne-Rhône-Alpes (AURA HLM) -</i>	(p. 48)
<b>N° 2019-3513</b>	<i>Neuville sur Saône - Projet d'aménagement zone industrielle (ZI) En Champagne - Désignation de l'aménageur - Signature du traité de concession - Participation financière de la Métropole de Lyon à la réalisation des équipements publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 129)
<b>N° 2019-3514</b>	<i>Bron, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fontaines sur Saône, Givors, Grigny, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Vénissieux - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Définition du cadre d'intervention de la Métropole de Lyon pour le financement des programmes d'actions annuels au titre de l'année 2019 - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif -</i>	(p. 130)
<b>N° 2019-3515</b>	<i>Rillieux la Pape - Grand projet de Ville (GPV) Ville nouvelle de Rillieux la Pape - Opération d'aménagement centre-ville - Acquisition foncière - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 50)
<b>N° 2019-3516</b>	<i>Albigny sur Saône - Aménagement du centre bourg - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 128)
<b>N° 2019-3517</b>	<i>Vénissieux - Puisoz - Opération d'aménagement - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec le groupement représenté par la société Lionheart -</i>	(p. 51)
<b>N° 2019-3518</b>	<i>Villeurbanne - Ilot Lafontaine-Aynard - Projet urbain partenarial (PUP) - Convention de PUP avec la société Cogedim - Programme des équipements publics (PEP) - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 130)
<b>N° 2019-3519</b>	<i>Villeurbanne - Grandclément - Projet urbain partenarial (PUP) site Alstom - Réduction du périmètre élargi de participation - Approbation de la convention de PUP avec 6ème Sens Promotion -</i>	(p. 130)
<b>N° 2019-3520</b>	<i>Lyon 9° - Projet d'aménagement de la Sauvegarde - Désignation de l'aménageur - Approbation du traité de concession - Approbation de la convention de projet urbain partenarial (PUP) - Participation financière de la Métropole de Lyon à la réalisation des équipements publics - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 53)
<b>N° 2019-3521</b>	<i>Jonage - Application du dispositif solidarité et renouvellement urbain (SRU) - Exemption de la Commune -</i>	(p. 54)
<b>N° 2019-3522</b>	<i>Givors - Requalification de l'îlot Oussekin - Bilan et clôture de la concertation préalable -</i>	(p. 55)
<b>N° 2019-3523</b>	<i>Saint Priest - Requalification du chemin de Revaison - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 128)
<b>N° 2019-3524</b>	<i>Bron - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain du quartier Parilly - Ouverture et modalités de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) et de la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement - Individualisation partielle d'autorisation d'engagement -</i>	(p. 55)

---

**Présidence de monsieur David Kimelfeld**
**Président**

Le lundi 13 mai 2019 à 9 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 23 avril 2019 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je demande aux élus qui n'auraient pas émarginé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Madame Michonneau, vous avez la parole.

*(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).*

**Présents :** MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burrucand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

**Absents excusés :** M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel, puis à Mme Laurent).

**Absents non excusés :** MM. Aggoun, Passi.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous remercie. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

**Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée**

Mme Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), M. Bret (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Picot (pouvoir à M. Longueval), M. Philip (pouvoir à M. Cachard), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Gomez), Mme Farih (pouvoir à Mme Panassier), M. George (pouvoir à Mme Frier), M. Képénékian (pouvoir à Mme Brugnera), M. Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), M. Eymard (pouvoir à M. Pouzol), M. Bernard (pouvoir à Mme Geoffroy), Mme Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Mme Belaziz (pouvoir à M. Chabrier), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), M. Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), M. Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Mme Brugnera (pouvoir à Képénékian), Mme Cochet (pouvoir à M. Claisse), M. Collomb (pouvoir à Mme Brugnera), M. Compan (pouvoir à M. Hamelin), M. Curtelin (pouvoir à M. Guimet), M. David (pouvoir à M. Gouverneyre), M. Dercamp (pouvoir à Mme Peillon), M. Devinaz

(pouvoir à Mme Gandolfi, puis à M. Bret), M. Forissier (pouvoir à M. Buffet), Mme Gailliot (pouvoir à Mme Jannot), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip, puis à Mme Runel), M. Lavache (pouvoir à M. Augoyard), M. Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), Mme Millet (pouvoir à M. Havard), M. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Mme de Lavernée (pouvoir à Mme Nachury), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Runel (pouvoir à M. Cachard), M. Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), M. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon).

---

### **Communication de monsieur le Président relative à la composition des commissions thématiques**

**M. LE PRÉSIDENT** : Conformément à la délibération n° 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de sept commissions thématiques à caractère permanent, je vous informe que :

- Mme Hélène Geoffroy, groupe Socialistes et républicains métropolitains, demande à quitter la commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville pour siéger en commission déplacements et voirie,

- M. Georges Képénékian, groupe Socialistes et républicains métropolitains, demande à quitter la commission déplacements et voirie pour siéger en commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville.

Cette modification est sans incidence sur le nombre de sièges dont dispose le groupe Socialistes et républicains métropolitains dans les commissions thématiques du Conseil. Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication de sorte que celle-ci puisse être effective en vue de notre prochaine séance.

*(Acte est donné).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous avons quelques problèmes de micros. Le temps que les choses se calent, je vais faire circuler des micros mobiles pour les interventions. Veuillez nous en excuser.

---

### **Adoption du procès-verbal de la séance publique du 10 décembre 2018**

**M. LE PRÉSIDENT** : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 10 décembre 2018. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller COCHET** : Monsieur le Président, mes chers collègues, s'il y a bien une chose que la Métropole de Lyon ne connaît pas c'est l'ennui ! À chaque Conseil on peut commenter son actualité politique. Et celle-ci est toute empreinte à la vague de surréalisme. Attention, ne vous attendez pas non plus à une fresque de Luis Buñuel, on est plutôt dans le navet !

Lors de notre dernier Conseil, je vous faisais part de notre crainte sur l'inaction de notre collectivité au regard de votre opposition avec Gérard Collomb et des conséquences sur le délitement de votre majorité. Vous aviez répondu devant cette assemblée : "Circulez il n'y a rien à voir".

Nous aurions aimé vous croire car, comme nous l'indiquions, nous souhaitons que vos derniers mois de présidence soient utiles à la Métropole et aux habitants du Grand Lyon. Mais force est de constater que votre réponse du tout va bien était plutôt une méthode Coué qui n'était pas partagée par le principal intéressé qui expliquait, le 17 avril dernier, qu'il allait, je cite "vous mater par la douceur". Vous connaissez les poulains, ça se cabre un peu de temps en temps.

En même temps, vous êtes toujours là, nous pourrions donc être rassurés. Mais non, car on a du mal à comprendre qui gouverne dans cette maison.

D'un côté, le Vice-Président aux finances, grand aficionado de Gérard Collomb, nous a présenté en commission les grandes lignes du plan de rigueur imposé aux finances de la Métropole pour nous démontrer combien la collectivité est économe. Mais dans le même temps, vous annoncez des dépenses non prévues : la relance du plan 3A, des nouvelles primes pour acheter la paix sociale, la majoration du plan Ecoréno'v, la relance des investissements pour les transports en commun, l'accélération de la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) avant les élections, etc.

Nous sommes d'accord avec de nombreux choix cités si ceux-ci entrent dans une stratégie globale d'investissement. Mais quelle est la vraie vision budgétaire de la Métropole ? Personne n'est capable de le dire.

Aussi, nous nous interrogeons sur les moyens dédiés à nos communes pour faire avancer nos projets. La purge que vous effectuez actuellement au sein des services n'est pas non plus sans nous interroger sur les capacités futures de la Métropole à fonctionner normalement.

Et puis, qui représente notre territoire dans les compétences de la Métropole ? Nous avons des doutes lorsque nous constatons que OnlyLyon, organisme financé par la Métropole, annonce dans un communiqué officiel que Gérard Collomb, Maire de Lyon, se rendra en visite officielle au Japon du 20 au 25 mai pour, je cite : "promouvoir les secteurs d'excellence de l'agglomération lyonnaise".

Monsieur le Président, vous êtes notre représentant à l'international et dans la mise en œuvre de la politique économique de la collectivité. Comment alors comprendre que cette représentation soit exercée par un élu métropolitain n'appartenant pas à l'exécutif, sous couvert d'un organisme officiel de la Métropole, alors même que le service des relations internationales est l'une des rares mutualisations de la Métropole ? Quand Gérard Collomb indique que le Président a besoin de lui, est-ce monsieur Macron ou monsieur Kimelfeld ?

La confusion est totale et ce ne sont pas vos soutiens qui apportent vraiment l'apaisement. Je ne résiste pas à citer notre collègue Max Vincent qui parle de ses amis Synergies-Avenir devenus depuis dissidents, je le cite : "Il y a des opportunités politiques. Il y en a certains qui doivent leur poste à Gérard Collomb donc ce sont des affidés, ils ne peuvent pas le trahir". Donc si on comprend bien, pour les autres membres du groupe la trahison est légitime !

Remarquez, ce n'est pas vraiment une découverte, car on avait déjà pu le constater vis-à-vis des électeurs. Gérard Collomb doit regarder ces défections, ces désertions, ces trahisons avec la même intensité que lorsque lui-même a trahi le Parti socialiste et vous-même qui étiez l'un et l'autre premier secrétaire du Parti socialiste du Rhône.

Monsieur le Président, nous nous attendions à un rebond politique sur grand écran, à une renaissance peut-être, pour reprendre le mot à la mode de votre parti politique La République en Marche. Malheureusement, on devra se contenter de poursuivre à regarder une série B sur petit écran. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Cochet de cette première intervention qui a donné le ton du Conseil peut-être.

Je vais dire quelques mots très rapides, d'abord sur la cohérence des choix budgétaires, nous aurons l'occasion, je crois, au détour des différentes délibérations qui vont égrainer ce Conseil, de montrer cette cohérence et nous aurons aussi, au mois de juin, la présentation du compte administratif et nous aurons une seconde occasion de montrer cette cohérence dans des choix budgétaires équilibrés.

Quant au Maire de Lyon qui se rend au Japon, oui le Maire de Lyon se rend au Japon et le Maire de Lyon est un bon ambassadeur pour la Ville de Lyon mais aussi pour la Métropole. Il en a l'expérience, les relations entre la Ville de Lyon et le Japon, entre la Métropole et le Japon sont extrêmement importantes et je ne vois pas d'incohérence à ce que le Maire de Lyon puisse aller représenter et sa ville et la Métropole au Japon dans un voyage officiel, entouré d'autres Vice-Présidents à la Métropole, parce que des sujets sont extrêmement importants et ce n'est pas la première fois d'ailleurs qu'un Maire d'une commune est dans une délégation à l'international.

Monsieur Max Vincent, exceptionnellement, mais rapidement.

**M. le Conseiller délégué VINCENT** : Monsieur Cochet m'interpelle, alors je vais répondre, je n'ai pas l'habitude de me défilier. Simplement, ce que je dirais à monsieur Cochet, c'est que j'ai toujours été indépendant. Je ne suis affilié à personne. J'ai toujours défendu le rôle des communes au sein de la Métropole et je continuerai à le faire. Je ne fais pas de la politique politicienne. On est au service de nos concitoyens. Que cela vous plaise ou vous déplaise, c'est la vérité, et nous le verrons au moment des élections. N'ayez crainte, nous serons des résistants et pas des collabos, monsieur Cochet. Merci.

*(Rumeurs dans la salle).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Vincent. Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je le mets aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).*

---

**Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil**

---

**N° 2019-3433** - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 4 mars 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 4 mars 2019, en vertu de la délégation d'attribution que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier n° 2019-3433.

La Conférence des Présidents a retenu une minute pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Simplement une explication de vote, monsieur le Président, mes chers collègues, pour réaffirmer que le GRAM ne considère pas la légitimité de cette Commission permanente à décider au nom du Conseil métropolitain et donc nous ne prendrons pas acte des décisions qu'elle a prises.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

---

**Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil**

---

**N° 2019-3435** - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2735 du 27 avril 2018 et n° 2019-3292 du 28 janvier 2019 - Période du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2019, en vertu de la délégation d'attribution accordée à monsieur le Président et qui font l'objet du dossier n° 2019-3435 concernant des délibérations diverses.

La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour les groupes Centristes et indépendants - Métropole pour tous et Demain...La Métropole !

**M. le Conseiller DENIS** : Monsieur le Président, chers collègues, après 40 ans passés à la COURLY, devenue successivement Communauté urbaine, Grand Lyon et Métropole de Lyon, Nicole Sibeud, actuelle directrice générale déléguée en charge du développement urbain et cadre de vie va devoir nous quitter.

Ses multiples expériences au développement urbain, au développement économique, à la direction du foncier, à l'évaluation et à la performance, à la direction de la propreté et, depuis fin 2015, à la tête d'une délégation de 4 000 agents, soit la moitié des effectifs de la Métropole, en font un haut fonctionnaire précieux pour notre institution.

Ses qualités professionnelles comme son implication et sa grande force de travail sont connues et reconnues. Avec nous et ses équipes, elle a contribué à façonner notre agglomération. En tant qu'élus métropolitains, nous avons depuis plusieurs années une interlocutrice fiable, disponible, rigoureuse, à l'écoute de nos sollicitations liées aux services urbains de proximité ou pour nous rendre compte de l'avancée de notre PPI, si chère à nos yeux. Les échanges que nous avons pu avoir ont toujours été très professionnels, clairs et francs pour tous les élus que nous sommes.

Madame Sibeud sait tenir des positions fermes mais justes, qui ne sont peut-être pas celles que nous souhaiterions entendre mais qui sont celles qui réaffirment la position de l'institution métropolitaine. Tous, nous connaissons son attachement à notre Métropole, ses nombreuses heures de travail auprès de l'ensemble des communes et de leurs élus. Ce long parcours de travail au service de notre Métropole, après 40 années quand même, méritait que l'on exprime notre soutien et notre reconnaissance au minimum.

Monsieur le Président, chers collègues, je pense que notre Métropole perd beaucoup dans ce départ et, personnellement, j'ai du mal à imaginer comment on peut actuellement, à un an de la fin de ce mandat, se séparer de Nicole Sibeud. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Collomb, vous vouliez dire un mot.

**M. le Conseiller COLLOMB** : Monsieur le Président, je crois que beaucoup sur ces bancs ont été étonnés de la décision que vous avez prise concernant Nicole Sibeud. C'était, comme il vient d'être dit, un haut fonctionnaire exemplaire.

Haut fonctionnaire exemplaire, elle n'avait pas été toujours dans ce grade-là. Elle avait commencé comme rédacteur à la direction des finances et, au cours de sa carrière, elle avait franchi tous les échelons parce qu'elle avait su montrer, quels que soient les Maires et les politiques mis en place, sa grande compétence et sa grande loyauté. Elle était au service de l'institution.

Depuis le début de ce mandat, nous sommes toujours dans le même mandat, elle avait mis au point la PPI avec l'ensemble des Conseillers de cette assemblée, avec l'ensemble des Maires et, si aujourd'hui, on voit beaucoup de résultats dans l'ensemble de nos communes, si effectivement nos concitoyens vont voir le changement partout dans notre Métropole, c'est largement grâce à Nicole Sibeud.

Dans les temps précédents, elle avait exercé les fonctions sur le plan économique et c'est très largement à elle que l'on doit, avec la DAEI (direction des affaires économiques et internationales), le rayonnement de notre agglomération, sa montée en puissance sur le plan économique. Elle avait réalisé les premières opérations d'urbanisme faites en régie, en particulier dans le quartier de Gerland.

J'avais eu l'occasion de la connaître alors que monsieur Raymond Barre était Président de cette Métropole et qu'il lui avait demandé de monter une mission à Vaise qui était alors en grande difficulté. C'est très largement à elle que l'on doit le quartier de l'Industrie, le renouveau de l'ensemble de Vaise, du 9<sup>ème</sup> arrondissement et donc peut-être le début d'une aventure dont vous êtes, d'une certaine manière aujourd'hui, le dépositaire.

Je ne comprends donc pas la décision qui a été prise et je la regrette profondément. En tout cas, moi je veux ce matin rendre hommage à Nicole Sibeud qui est à l'image de l'ensemble de nos fonctionnaires qui travaillent de manière démocratique avec l'ensemble des élus qui sont mis en place par les électeurs. Si l'on ne respecte plus le travail de l'administration, alors à mon avis, c'est le début de la fin pour cette Métropole.

*(Applaudissements dans la salle).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller QUINIOU** : Monsieur le Président, mes chers collègues, dès les premiers moments de ce Conseil, je souhaitais pouvoir intervenir sur les relations que nous entretenons, nous élus municipaux car nous le sommes tous, avec le Grand Lyon. Et pour cela, je voulais revenir sur un événement récent qui s'est déroulé dans la circonscription électorale métropolitaine du Rhône amont.

Vous le savez chers collègues, notre rôle d'élu est souvent décrié par une partie de nos concitoyens et pourtant, par-delà nos convictions, nos orientations politiques, je sais que, pour toutes et tous, votre engagement pour l'action publique est total.

Souvent nous échangeons sur les impacts nombreux de cet engagement, de nos agendas surchargés, sur nos vies familiales et professionnelles mais nous l'avons choisi, nous en sommes fiers et nous ne nous en plaignons pas. Néanmoins, quand la maladie et les drames touchent son cercle le plus proche, prendre un peu de temps pour les siens est essentiel. C'est ce que j'ai fait pendant les dernières vacances.

Sans le savoir, c'est le moment qu'avait choisi notre Président pour se rendre à Meyzieu et d'autres communes du Rhône amont, un déplacement consistant à venir visiter des équipements municipaux, un déplacement préparé sans même contacter les services de la mairie, ni le Maire et ses équipes. Informé l'avant-veille par le Cabinet du Président, indisponible pour les raisons que je viens d'expliquer, j'ai demandé un décalage de la visite, d'autant que c'était la première du Président depuis que je suis Maire. Fin de non-recevoir ! Pas de réponse à mes appels, pas de retour à mes SMS. Cette visite électorale où des opposants politiques avaient, eux, été conviés, s'est conclue comme toute bonne réunion politique par la rencontre de membres de votre nouvelle formation "La République en Marche".

Monsieur le Président, nous avons un point commun que peu partagent dans cette assemblée, c'est la façon dont nous sommes arrivés à notre position de chef d'exécutif. Nous sommes tous les deux des héritiers de figures qui

ont marqué leur territoire. Grâce à eux, nous occupons nos fonctions actuelles. Nos points communs s'arrêtent-là ! En effet, la reconnaissance que je porte à mon prédécesseur, je la lui exprime et il la connaît.

Alors pourquoi revenir aujourd'hui sur cette visite ? Parce qu'elle est symptomatique d'une vision du fonctionnement métropolitain, vision par laquelle vous n'avez cure des communes et de leurs élus.

Depuis nos élections respectives, je n'ai de cesse d'essayer de pouvoir échanger avec vous sur les sujets de Meyzieu. Là aussi, pas une rencontre, pas un rendez-vous ! Les quelques rares échanges se limitent à nos rencontres autour de buffets (*rires dans la salle*), autour de buffets inauguratifs ou festifs.

Par exemple, la semaine dernière au stade, vous avez trouvé essentiel de me faire savoir que vous souhaitiez, en Conseil, me fêter mon anniversaire. Mais, monsieur le Président, peu m'importe cette attention, ce que j'attends de vous, du Président de la Métropole où je suis Maire, ce sont des discussions constructives sur les sujets de la ville, sur les logements, les transports, l'incohérence de choix de la ville-centre transposés à la périphérie. Toutes ces inquiétudes qui sont livrées aux Maires et qu'il faut que vous entendiez.

Même si je ne partage pas certaines orientations de la politique de Gérard Collomb, lui et ses équipes, Arabelle Chambre-Foa la première, ont toujours eu le sens des convenances et ont su se rendre disponibles, même pour de simples Conseillers. Jamais, ils n'auraient visité une commune sans la préparer avec le Maire, encore moins des bâtiments municipaux. Mais cette méthode semble vous être familière car je crois que le Maire de Lyon, dans un autre contexte, s'est également très récemment vu être mis de côté pour l'organisation d'un événement. Alors oui, en ce jour d'anniversaire, je vais m'offrir quelques mots de pure sincérité.

En ayant agi comme vous l'avez fait, monsieur le Président, vous avez été insultant. Vous méprisez vos collègues élus et leurs engagements. Vous méprisez la place de la commune et c'est pourquoi, vous pouvez être sûr que, dans les batailles qui s'annoncent pour 2020, mon engagement sera total pour que vous me trouviez sur votre chemin, afin que les communes aient la place qu'elles méritent. Merci. (*Applaudissements*).

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, quelques mots d'abord sur le départ de Nicole Sibeud. Je comprends l'émotion et les interrogations des uns et des autres et j'aurai l'occasion, en fin de Conseil, puisque j'ai prévu une communication, de répondre précisément à ces interrogations et à ces émotions. C'est une décision que j'ai prise et que j'assume de manière extrêmement forte et j'aurai l'occasion de le redire en fin de Conseil lors de cette communication.

Quant à la visite, monsieur Quiniou, sur Meyzieu, qui n'était par une visite uniquement de Meyzieu mais d'un certain nombre de communes où j'ai pu d'ailleurs effectuer des visites avec madame la Maire de Décines, le même jour, sur un certain nombre de lieux. Effectivement, nous avons pêché sans doute par organisation mais n'y voyez pas la volonté ni d'une humiliation, ni d'une négation de la commune. Nous avons pu d'ailleurs échanger avec un certain nombre d'élus de votre commune et un certain nombre d'élus de votre exécutif qui, eux étaient présents sans doute, sur votre délégation ou en accord avec vous, je le suppose.

**M. le Conseiller QUINIOU :** Sûrement pas !

**M. LE PRÉSIDENT :** Bon, eh bien écoutez, je ne sais pas alors, après c'est une discussion que vous devez avoir dans votre équipe et pas dans la mienne. Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

---

**N° 2019-3434** - Compte-rendu des décisions par M. le Président de la Métropole de Lyon en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 13 février 2019 et le 10 avril 2019 en vertu de la délégation de principe accordées par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Toutes mes excuses, j'ai oublié, j'ai sauté un rapport. Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 13 février au 10 avril 2019 en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres et qui font l'objet du dossier n° 2019-3434.

La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Monsieur le Président, en juillet 2017, vous aviez demandé à la Commission permanente de voter une augmentation de 15 % à l'entreprise Vortex, pour le transport des élèves en

situation de handicap et ceci en cours de marché. Préoccupée par les conditions de transports de ces élèves et interloquée par cette conception peu commune des marchés publics, j'étais intervenue en séance publique de Conseil, en septembre 2017 me semble-t-il, pour m'étonner de cette pratique. Il se trouve que cette intervention a été reprise par l'association la CANOL qui a décidé d'estimer en justice, et le Tribunal administratif a reconnu, en tout cas en première instance, le côté illégal de cette augmentation en cours de marché de 15 % et condamné, me semble-t-il, la société Vortex à rembourser notre Métropole d'à peu près 400 000 €, pour cette augmentation de 15 % en cours de marché.

Alors, je voulais savoir, monsieur le Président, si vous comptiez faire appel de cette première décision du Tribunal administratif qui ramène finalement 400 000 € dans les caisses de la collectivité publique ou si vous alliez accepter cette décision-là et en tenir compte pour les marchés publics à venir. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Claisse.

**M. le Vice-Président CLAISSE :** Merci. Juste pour vous informer, madame Perrin-Gilbert que le Grand Lyon va effectivement faire appel de cette décision du Tribunal administratif pour faire valoir, bien évidemment, les arguments que nous avons fait valoir dans cette affaire-là, l'enjeu étant la continuité de ce service public et donc, nous attendons le résultat de l'appel avant d'en faire les commentaires. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, je mets donc ce dossier aux voix, pour attester de sa communication.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

---

## PREMIÈRE PARTIE

### *Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la Conférence des Présidents*

---

**N° 2019-3507 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Approbation - Renouvellement de l'institution du droit de préemption urbain - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3507. Monsieur Le Faou, vous avez la parole. On va vous passer un micro.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur :** Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, mes chers collègues, la délibération que nous allons vous soumettre ce matin est l'aboutissement d'un long processus et je voudrais ici, par mon propos introductif et avant de vous passer un document qui va synthétiser un petit peu tout cela, donner le sens de ce que nous allons délibérer.

Ce PLU-H est tout d'abord le plus important de France à ce jour, au regard du nombre de communes concernées et du nombre d'habitants. Il n'a pas d'équivalent aujourd'hui en France et cela montre aussi la pertinence du modèle métropolitain lyonnais qui démontre ici l'expérience acquise par notre Métropole sur le faire ensemble en urbanisme et ce qui est caractéristique de notre territoire et ce qui nous donne aussi quelques longueurs d'avance en la matière et nous sommes, pour cela, souvent cités en exemple. C'est aujourd'hui un des éléments de la force du territoire métropolitain.

Ce PLU-H est aussi la marque des orientations qui furent fixées par notre précédent Président de la Métropole, Gérard Collomb, et qui avait lancé cette mise en révision générale et ce, sous le précédent mandat.

Je le sais par avance, cela est apparu long et nous avons probablement sous-estimé la longueur de la procédure mais le processus législatif et réglementaire national ne nous a pas aidés en la matière. Le sens de tout cela est donc de fixer les modalités et les capacités de développement de notre Métropole pour environ une bonne dizaine, voire une quinzaine d'années, basées sur un développement économique soutenu inhérent à notre attractivité et notre rayonnement mais aussi de notre solidarité avec une volonté d'accompagner le développement urbain et de permettre, notamment à nos concitoyens, d'avoir un accès plus facile au logement dans une période de forte demande.

Enfin, pour accompagner ce savant dosage, il faut aussi prendre en compte la préservation de nos espaces naturels et agricoles et préserver l'identité de nos communes et de notre patrimoine. Cela a été le fil conducteur de nos travaux dans une recherche du consensus en tâchant de répondre au plus près aux demandes des communes mais en respectant le cadrage et la doctrine générale fixés par le PLU-H.

Bien évidemment rien ne sera absolument parfait et il a fallu, en permanence, gérer les injonctions contradictoires entre l'urbanisation et la préservation des espaces, entre la nécessité de préserver le bâti patrimonial et celle de ne pas muséifier nos territoires, entre le besoin fort de logement de nos concitoyens mais aussi leur volonté de ne pas voir leur environnement proche évoluer, bref gérer en permanence cet équilibre entre intérêt général et la somme des intérêts particuliers.

Pour ma part, j'y vois surtout le moyen de réaffirmer ce qui a forgé notre territoire depuis des années et je souhaite que ces orientations soient tout à l'heure approuvées à leur plus large majorité car ce "faire ensemble" sur ce sujet est essentiel pour garantir la cohérence et l'organisation du territoire de la Métropole.

Ce nouveau PLU-H est aussi un document qui simplifie deux précédent documents : le PLU et le PLH et nous avons profité pour regrouper tout cela, nous n'étions pas dans cette obligation mais, dès 2012 Gérard Collomb avait souhaité que cette orientation soit suivie pour donner aussi plus de force à l'habitat qui est en lien avec le vécu quotidien de nos concitoyens. D'aucuns diraient qu'il aurait fallu y adjoindre les déplacements mais cela restera dans les prérogatives du SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise) car notre syndicat a une assise territoriale plus large que celle de la Métropole mais justement, nous avons aussi bien veillé à la cohérence entre le PLU-H et le PDU ainsi qu'avec le SCOT (schéma de cohérence territoriale) et pour cela, nous avons initié un dialogue constant tant avec le SEPAL (Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise) qu'avec le SYTRAL.

Ce document n'est pas figé, il s'adaptera aux circonstances, aux projets, aux besoins nouveaux mais aussi aux exigences législatives et réglementaires. Et comme nous avons la chance d'avoir parmi nous quelques parlementaires, je leur soumets l'idée d'être économes en actions législatives sur ces sujets, du moins sur le logement et l'urbanisme. Pour votre information, et on y reviendra tout à l'heure, huit lois majeures sont venues émailler le processus du PLU-H, ce qui explique aussi sa longueur. Nous avons maintenant besoin de stabilité et de digérer tout cela. Pour nous adapter aux circonstances et aux projets, bien évidemment nous lancerons des modifications avec un cycle périodique de modifications, comme nous l'avons fait précédemment avec le PLU.

Enfin, avant de vous présenter un document de synthèse qui va formaliser la fin de ce processus, je voudrais aussi profiter de ce moment pour insister sur quelques points saillants de ce document que nous n'avons peut-être pas tous à l'esprit.

Tout d'abord, comme ce PLU-H est aussi prospectif, il préserve nos capacités à réaliser nos infrastructures et nos équipements futurs. Pour ma part, je retiens plusieurs points importants : la préservation de nos capacités industrielles car c'est la principale source de développement de l'emploi direct et indirect et nous avons pour cela préservé 6 800 hectares dédiés à des zones d'activités économiques, ce qui garantit pour au moins 22 ans le développement de notre agglomération au rythme de ce que nous connaissons maintenant.

Autre point important : le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche car c'est essentiel pour les futures générations et nos enfants, avec le renforcement des pôles universitaires, avec l'accompagnement des filières prioritaires dans leur développement mais aussi en accompagnant le logement étudiant avec des fonciers fléchés par des emplacements réservés.

Enfin, pour terminer, bien évidemment, le logement, en permettant la construction de 8 500 logements par an dont 4 000 conventionnés ou abordables en permettant le rééquilibrage de l'agglomération sur le sujet du logement conventionné, plus à l'ouest, un peu moins à l'est, tout cela pour permettre à chacun d'accéder à un logement adapté à ses besoins et de permettre de vivre sur un territoire choisi.

Nous allons accompagner ce PLU-H par un certain nombre de mesures comme le retour du plan 3A pour lequel nous délibérerons tout à l'heure, des actions ciblées sur le foncier pour permettre le développement futur de projets urbains, la mise en place d'ici la fin de l'année de l'Office foncier solidaire métropolitain avec une délibération au Conseil de septembre pour permettre un accès plus facile à la propriété pour certains de nos concitoyens.

Vous pourrez le constater tout est maintenant réuni pour réenclencher la dynamique de production de logements. Nous avons vécu une année avec une dynamique moindre en 2018 alors maintenant, il faut que l'on s'y mette tous car nombre de nos concitoyens n'en peuvent plus d'attendre un logement. Nous ne devrions donc plus voir de sursis à statuer et j'espère que le contexte électoral futur ne viendra pas contraindre le développement de projets qui sont depuis quelques temps en attente de ce PLU-H.

Enfin, avant de passer à cette présentation synthétique, je voudrais aussi adresser un certain nombre de remerciements, remercier l'ensemble des services de la Métropole et plus particulièrement Mathias Chagnard, Corinne Aubin-Vasselin, Nicole Sibeud, votre Cabinet monsieur le Président et, plus particulièrement Nicolas Magalon qui avait suivi jusqu'à ces dernières semaines le dossier. Je souhaite saluer aussi et remercier l'ensemble des services des communes, les élus des communes, les adjoints à l'urbanisme, au logement et, bien sûr, l'ensemble des Maires.

Je veux aussi remercier pour son implication l'Agence d'urbanisme qui a accompagné les élus et les équipes durant toute cette période et aussi, bien évidemment, mes collègues qui furent en charge de ce dossier sous le précédent mandat, Martine David et Olivier Brachet et durant ce mandat, Richard Lung, Olivier Brachet et moi-même qui, pour des raisons liées à l'histoire de cette mandature, ai terminé ce processus.

Voilà en propos introductif et rapidement quelques éléments qui situent les enjeux et nous allons maintenant passer à la projection d'un petit document qui va nous rappeler un certain nombre de choses.

*(Projection de diapositives -VOIR annexe 1 page 136-)*

Vous voyez ici à l'écran un certain nombre de dates qui rappellent certes la longueur de ce processus mais vous le voyez avec un démarrage, donc avec une mise en révision générale qui date de 2012 et vous le voyez en partie basse de la diapositive, les différentes lois ou réglementations qui sont venues émailler ce processus de révision générale et auxquelles nous avons dû nous adapter et faire évoluer le document pour tenir compte de ces évolutions. Une autre évolution majeure fut, bien évidemment, la création de la Métropole et l'intégration de la commune de Quincieux au sein de notre territoire.

Nous avons déjà délibéré deux fois sur l'arrêt de projet, une première délibération à la fin de l'année 2017 et une seconde délibération au tout début de l'année 2018 pour sécuriser la procédure et l'ensemble du document. Nous avons aussi lancé l'enquête publique en 2018 et obtenu le rapport de la commission d'enquête au tout début de cette année 2019, tenu aussi une Conférence métropolitaine des Maires au mois de janvier et donc nous procédons ce jour à l'approbation de ce document.

Une concertation qui fut longue et importante : quatre ans et quatre mois, 9 440 habitants mobilisés, un grand nombre de contributions, un grand nombre aussi de réunions publiques sur les différents territoires de notre Métropole, une concertation avec les instances professionnelles, 17 instances mobilisées qui sont de différentes natures, à la fois les professionnels de la construction, les professionnels de la promotion immobilière, les bailleurs, un certain nombre d'organisations professionnelles telles que l'Ordre des architectes, les géomètres, les notaires, tous ceux qui participent de près ou de loin à l'acte de construire et à l'acte de bâtir sur notre territoire.

Ils ont produit aussi un grand nombre de contributions, un grand nombre de thèmes ont été travaillés et nous avons pour cela trois objectifs qui étaient partagés, faire en sorte que l'on puisse sécuriser le document, que l'on puisse harmoniser les règles, les zonages pour faire en sorte que ce document soit le plus lisible possible sur tout le territoire métropolitain et, bien évidemment aussi, clarifier la rédaction du PLU-H car ce document sert bien évidemment à l'instruction et à la délivrance des autorisations d'urbanisme et que lesdites autorisations d'urbanisme soient le moins contestables possibles au regard de leur délivrance et de leur instruction.

Une collaboration avec les communes qui fut importante, qui fut riche, enrichissante avec plus de 1 000 réunions avec les communes, 36 Conférences territoriales des Maires, trois Conférences métropolitaines et cinq délibérations prises au sein du Conseil métropolitain et lors de la seconde délibération, donc un vote de l'arrêt de projet à l'unanimité.

Je le rappelais tout à l'heure, un certain nombre de points saillants, au travers de ce futur PLU-H, bien évidemment il s'agit de faire en sorte que l'on préserve l'attractivité et le rayonnement de notre Métropole et ceci au profit de tous avec, notamment, un accent particulier mis sur la préservation des capacités industrielles futures dans notre territoire, la prise en compte de l'existence de pôles de compétitivité, du pôle d'enseignement et de recherche lyonnais qui est le deuxième pôle en France après Paris et que l'on permette aussi à la Métropole de rayonner à partir d'un certain nombre de grands projets urbains existants ou futurs qui contribueront à alimenter la dynamique métropolitaine et tout ceci, en préservant bien évidemment notre cadre de vie qui est attractif et qui s'appuie sur un patrimoine naturel et bâti remarquable.

Je le disais tout à l'heure, une Métropole plus attractive et créatrice d'emplois, la préservation des capacités industrielles sur tout le territoire de la Métropole, le fait que l'on préserve aussi ces capacités et qu'on en crée de nouvelles, notamment au cœur de la ville avec les secteurs de mixité fonctionnelle qui vont permettre l'implantation d'activités artisanales, notamment sur le centre de la Métropole et tout ce qui contribue au bon fonctionnement au quotidien de notre territoire, je pense notamment à l'activité artisanale, un certain nombre d'activités de ces natures-là qui participent aussi de la qualité de vie au quotidien sur notre territoire.

On souhaite aussi favoriser la visibilité de l'offre tertiaire en travaillant avec une logique de polarisation, avec un certain nombre de pôles tertiaires qui sont aujourd'hui mis en lumière sur notre territoire et on souhaite aussi organiser le développement commercial qui doit être équilibré et durable et en maîtrisant notamment les extensions de surfaces commerciales et qu'on tienne compte de cet équilibre entre la grande distribution, le commerce de proximité et les marchés forains qui sont aussi une caractéristique de notre territoire.

Une Métropole plus accueillante et solidaire, je l'évoquais tout à l'heure : un objectif réaffirmé de production de 8 500 logements par an, certes légèrement au-dessus des objectifs du SCOT mais, on le sait tous, rien n'est linéaire en la matière, il y a des années où la production est plus forte, d'autres un peu plus faible, cela tient compte aussi de certaines circonstances et donc il faut que nous soyons vigilants sur tout cela et que l'on tienne la ligne en la matière parce qu'il en va aussi de l'attractivité de notre territoire, si les entreprises viennent s'implanter, il faut aussi que leurs salariés puissent se loger à proximité.

On souhaite bien évidemment développer une offre de logements à prix abordable, avec le développement de la mixité sociale sur le territoire et je tiens à souligner l'engagement volontaire des Maires, notamment sur l'adhésion au principe des secteurs de mixité sociale parce que nous passons de 35 communes à 41 communes qui vont adhérer à ce dispositif-là.

On souhaite aussi améliorer la qualité du parc de logements et du cadre de vie et ceci est accompagné d'un certain nombre d'actions qui sont d'ores et déjà lancées, je pense notamment à Ecoréno'v qui permet de donner une seconde vie, une seconde chance à des logements qui ont été conçus dans les années 1950-1960 et qui étaient des passoires thermiques et ça leur redonne aussi une nouvelle potentialité.

Une Métropole plus durable : ça passe bien évidemment par la maîtrise de l'urbanisation et le fait que l'on préserve un certain nombre de zones naturelles et agricoles. Vous voyez ici les évolutions au fil du temps, avec les différents documents d'urbanisme, à la fois le POS (plan d'occupation des sols), le PLU et le PLU-H et donc, nous rendons 750 hectares à la nature, soit sous forme de zone agricole ou de zone naturelle et des zones qui étaient préalablement vouées à l'urbanisation future.

On souhaite aussi développer la trame verte et bleue en renforçant la présence de la nature en ville, en augmentant notamment les coefficients de pleine terre dans les projets de construction, ce qui permettra d'avoir des éléments végétalisés au sein de projets urbains qui soient de bonne facture et qui permettent aussi le développement d'un couvert végétal qui contribuera à la lutte contre les îlots de chaleur et ceci est aussi caractéristique de nombre de projets urbains que nous développons en ce moment.

Autre élément important qui, par moment, fait un peu débat et, notamment, au niveau de certains de nos concitoyens parce que tout le monde aime les arbres mais ceux de ses voisins, pas les siens, parce que des fois, ça peut contribuer à la réduction de la constructibilité sur des parcelles individuelles mais ici, par ce nouveau PLU-H, nous préservons et nous classons 2 123 hectares de boisement supplémentaires, ce qui permettra de préserver le caractère vert de notre Métropole.

Une Métropole plus patrimoniale, avec une sensibilité aujourd'hui particulière de nos concitoyens sur ces sujets, notamment sur certains de nos quartiers ou de nos communes. Vous le voyez ici, le nombre de périmètres d'intérêts patrimoniaux qui augmentent considérablement parce que nous passons de 36 à 345 et un autre élément qu'il faut aussi avoir à l'esprit, c'est l'augmentation et la multiplication quasiment pas quatre du nombre d'éléments bâtis patrimoniaux, nous en avions 455 précédemment et nous en aurons donc 1 700 demain et l'objectif, c'est la prise en compte de la santé aussi dans l'organisation du développement urbain.

L'enquête publique fut l'enquête publique la plus importante organisée sur le territoire de la Métropole, 51 jours consécutifs d'enquête, un collège de 11 commissaires-enquêteurs titulaires et cinq commissaires-enquêteurs suppléants, 186 permanences tenues sur la Métropole, 3 600 personnes reçues et enfin, un élément significatif qui montre en tout cas l'intérêt de nos concitoyens avec ces sujets-là, c'est la multiplication quasiment par trois du nombre de contributions faites lors de l'enquête.

Que dit l'enquête et quelles sont ses conclusions ? D'une part, la commission d'enquête considère que c'est en collaboration étroite avec les communes que la Métropole a élaboré son projet de PLU-H, elle considère que la concertation avec les habitants et les structures représentatives de la société civile a été dense et convenablement menée et conduite, elle considère que le dossier soumis à l'enquête publique était conforme, complet et de grande qualité et que c'est notamment au travers du grand nombre de contributions déposées et de la qualité générale de celles-ci qu'il faut voir un des indicateurs de réussite de cette enquête qui a été exceptionnelle par son ampleur.

La commission d'enquête donne un avis favorable au projet de révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat, dénommé dorénavant PLU-H. Cet avis était assorti de quatre réserves et accompagné aussi de 22 recommandations. Parmi les quatre réserves, une première réserve demandant à ce que soit inscrit, dans les documents, les éléments financiers du volet habitat, en indiquant notamment les objectifs SRU (solidarité et renouvellement urbains) rapportés à la période triennale en cours.

La seconde réserve concernait le reclassement en zone agricole et naturelle d'un certain nombre de secteurs de notre Métropole, après échange avec l'ensemble des communes concernées donc il est proposé de lever cette réserve en reclassant tout ou partie en zones agricoles ou naturelles, les secteurs qui ont été cités.

La troisième réserve concerne des éléments cartographiques et notamment la déclinaison plus précise de la trame verte et bleue avec une carte à l'échelle métropolitaine et une carte pour chaque bassin de vie concerné, donc bien évidemment, nous avons produit ces éléments-là.

Et la quatrième réserve concerne la réécriture de certaines dispositions du règlement, afin d'en améliorer la lecture et la lisibilité et de faire en sorte qu'au regard des autorisations d'urbanisme délivré, il n'y ait pas de contestation sur ce point-là.

Il y avait aussi 22 recommandations que nous allons suivre, bien évidemment. Par contre, nous vous proposons de suivre partiellement une recommandation concernant la commune de Tassin en relevant son objectif de production qui était fixé dans le cahier communal à 80 logements. La commission demandait 140 et nous en sommes arrivés à 110 logements pour tenir compte aussi du développement urbain important qu'avait connu Tassin la Demi Lune sous la précédente mandature avec un taux de croissance démographique, notamment qui était le double de celui de la moyenne de la Métropole.

Il vous est donc proposé d'approuver cette révision générale et, en même temps, de renouveler aussi l'institution du droit de préemption urbain dans toutes les zones urbaines à urbaniser ainsi que dans le secteur sauvegardé du Vieux Lyon et c'est donc l'achèvement d'un long processus et je pense que nous aurons encore tout à l'heure, dans les minutes qui suivent, quelques débats sur ce sujet mais en tout cas, on a cherché à faire en sorte que tout ceci puisse s'organiser dans le consensus le plus large, dans l'écoute.

Alors certes, tout le monde ne sera pas satisfait à 100 % avec son PLU-H, à l'échelle de chaque commune mais il fallait aussi respecter un cadrage et une doctrine générale à l'échelle de la Métropole, parce que nous souhaitons, bien évidemment, que tout ceci ait une cohérence en termes d'organisation de territoires et de lecture du territoire pour les années qui viennent. Ce fut un processus long, passionnant et on y a mis du temps et de l'énergie et moi, je tiens encore ici à remercier l'ensemble des élus, des services, toutes les parties prenantes à ce sujet et donc, je pense que nous allons maintenant passer au débat.

**M. LE PRÉSIDENT:** Merci monsieur Le Faou. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour monsieur Gachet.

**M. le Conseiller GACHET :** Monsieur le Président, compte tenu du grand nombre d'interventions sur ce sujet, je renonce à mon temps de parole et je m'associe à l'intervention des élus du groupe Europe Écologie-Les Verts.

**M. LE PRÉSIDENT:** Merci. Douze minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, nous devons nous prononcer aujourd'hui sur la révision du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon. Ce plan révisé est la traduction réglementaire des objectifs de notre Métropole en matière d'environnement, d'urbanisme, de politique sociale et de développement économique à l'horizon de 10 à 20 ans. Cette actualisation du PLU était nécessaire car nous devons sécuriser nos décisions, actes et délibérations, en intégrant les évolutions législatives et réglementaires de ces dernières années, notamment les lois Grenelle 2 ou ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) par exemple. Nous devons aussi harmoniser le PLU avec le plan de déplacements urbains, le schéma de cohérence territorial et autres documents-cadres votés à l'échelle de notre agglomération.

À ce titre, nous reconnaissons tout le travail des services de l'État, de la Métropole, des communes et arrondissements dans cette procédure de révision. Nous saluons également l'implication des 11 commissaires-enquêteurs et les innombrables heures qu'ils ont passé à analyser les 11 425 observations recueillies, soit sur les registres mis à disposition, soit par voie numérique.

Alors que l'utilité des commissions d'enquête publique est remise en question par le Gouvernement et les élus "En marche" qui aimeraient supprimer un contre-pouvoir de plus, nous voulons rappeler ici que les commissaires-enquêteurs ont un rôle important, ne serait-ce que pour accompagner le public dans l'accès à des documents suffisamment techniques, pour être opaques et décourageants.

Nous tenons également à relever que, parmi les 11 425 observations recueillies durant l'enquête publique, 9 538 émanaient de simples citoyens et citoyennes. Au-delà du nombre, et cela a été dit, c'est la qualité de ces contributions qui est à souligner, au niveau de réflexion remarquable et avec un effort réel de propositions.

Cette qualité de contribution dit quoi ?

1° - elle dit que nos concitoyens, s'ils se désintéressent à raison de la politique politicienne, sont parfaitement conscients des enjeux présents et à venir sur nos territoires et veulent participer aux débats sur l'orientation de nos politiques publiques ;

2° - elle démontre que des collectifs, tels que la fabrique de la ville, abondamment citée par la commission d'enquête publique dans son rapport, le collectif Part-Dieu, l'assemblée la Guillotière, Ballanche, Habitons Mazagran, la Croix-Rousse n'est pas à vendre, mais aussi le collectif Plein la vue ou bien le collectif Logements du Rhône qui regroupent 25 associations sur les questions de l'habitat, etc., ont réalisé un remarquable travail de sensibilisation, d'information et même d'éducation populaire auprès des habitantes et habitants de la Métropole.

Certains de ces collectifs viennent d'ailleurs d'écrire à chacune et chacun d'entre nous pour exprimer leur déception quant à la faible prise en compte de leurs remarques, notamment dans la partie lyonnaise du PLU mais aussi pour nous avertir de leur attention et vigilance quant aux décisions que nous allons prendre.

3° - le fait que nos concitoyens prennent leurs stylos ou leurs claviers de manière collective ou individuelle pour formaliser des observations au stade de l'enquête publique est symptomatique de l'inefficacité démocratique d'une concertation préalable qui a duré quatre ans mais que les décideurs politiques n'ont pas suffisamment mise à profit pour associer le public à leurs travaux et réflexions.

Monsieur le Président, et ce sera le deuxième volet de mon intervention, le GRAM veut souligner ici le manque d'adéquation entre le document que vous soumettez à notre vote aujourd'hui et les enjeux actuels qui se présentent à nous, en termes d'écologie, de démocratie et de cohésion sociale. Des enjeux qui préoccupent, à raison, les habitants et habitantes qui se sont mobilisées lors de l'enquête publique.

Il n'est pas possible, monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, de nous demander d'approuver un plan local d'urbanisme et d'habitat qui affiche comme objectif premier l'attractivité et le rayonnement de la Métropole. Ce n'est pas possible parce que cette injonction à la compétition fratricide entre les territoires est incompatible avec la transition écologique et sociale qui n'est plus seulement urgente mais qui est devenue vitale. Peut-être cet objectif premier de l'attractivité pourrait-il aller avec le deuxième objectif énoncé dans le PLU, à savoir que notre Métropole soit plus active et créatrice d'emplois ? Mais encore faudrait-il vérifier que ces emplois créés par la Métropole attractive ne relèvent pas principalement des mêmes catégories à l'image de la "start-up nation" chère à Emmanuel Macron, mais si l'on voit comment ces deux premiers objectifs peuvent aller de pair, sont-ils pour autant compatibles avec le troisième objectif affiché, celui d'une Métropole plus accueillante et solidaire ?

Par son attractivité et sa création de richesses, la Métropole de Lyon tire-t-elle vers le haut les ménages les plus aisés, comme les plus modestes ? Contribue-t-elle à un développement solidaire de tous les territoires qui la composent ou qui la bordent ? C'est ici que le bât blesse et que l'équation métropolitaine que vous nous proposez ne fonctionne plus. Les statistiques de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) sont là pour le confirmer. Les arrondissements lyonnais se sont vidés de leurs ménages ouvriers et employés en à peine 30 ans. Les indicateurs de l'immobilier montrent pour leur part que l'obsession de l'attractivité a favorisé en deux décennies, une pression immobilière sans précédent, avec une flambée des prix qui a commencé dans les quartiers centraux où l'on atteint désormais 7 000, 8 000 et même parfois 9 000 € du mètre carré et qui est voué à se propager sur l'ensemble de la Métropole.

Alors certes, il est dit et écrit que pour compenser cette flambée de l'immobilier, on va accroître la construction de logements sociaux, sauf que les bailleurs sociaux peinent aujourd'hui à proposer en nombre suffisant pour les plus modestes, les PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) et ce, d'autant plus dans les secteurs touchés par la gentrification et le phénomène de airbnbisation. À cela s'ajoute un déficit public criant, que ce soit en termes de groupes scolaires, de crèches, d'équipements culturels et sportifs. Pourquoi ce déficit s'installe-t-il ? Parce que, pour remplir son premier objectif, c'est-à-dire l'attractivité, le politique se doit d'injecter chaque année des millions d'euros en grands projets et infrastructures pharaoniques, tout en réduisant parallèlement la voilure sur ses budgets de fonctionnement, abandonnant au passage la gestion de ses services publics aux services privés marchands.

Ceci est vrai pour l'eau, le chauffage urbain, la collecte des déchets, les transports, la restauration collective, etc., et au regard de l'étendue du territoire métropolitain et de l'ampleur du service à couvrir, il va de soi que seuls quelques grands groupes privés peuvent prétendre à remporter ces marchés publics, qu'ils s'appellent Vinci, Veolia, Vortex, Decaud, Dalkia, Keolis ou autres, avec une double conséquence pour notre territoire.

Première conséquence, nous reproduisons toujours le même schéma de développement économique et nous n'encourageons pas l'émergence ni l'essor d'une économie plus locale et écologique, plus sociale et solidaire. Deuxième conséquence, comme ces groupes privés ont aussi vocation à rapporter des dividendes à leurs actionnaires, nous soumettons nos concitoyens à un renchérissement des services publics qui vient s'ajouter à la flambée des prix du logement. Résultat : la boucle est bouclée. Quand la pression immobilière est continue, cela s'appelle la sélection sociale par le logement et quand les services à la personne sont de moins en moins accessibles, cela s'appelle la sélection sociale par le niveau de vie, seuls les ménages les plus favorisés peuvent continuer de vivre et s'installer dans notre Métropole. Il s'agit d'un droit d'entrée ou droit d'accès à la Métropole qui n'est pas compatible avec la Métropole inclusive souvent mise en avant par notre exécutif.

C'est pourquoi nous disons que, par ces choix politiques et en conscience, la Métropole est un territoire profondément excluante qui écarte mécaniquement et, peut-être méthodiquement, les populations modestes en

banlieue ou dans des communes périphériques de plus en plus lointaines. C'est ainsi que l'agglomération plus accueillante et solidaire demeure une incantation louable mais inatteignable dans un tel système. Et c'est ainsi que notre Métropole n'est pas une locomotive, pour reprendre l'image utilisée dans la délibération, mais plutôt une centrifugeuse pour donner une autre image, c'est-à-dire qu'au lieu d'entraîner les autres territoires dans un mouvement de dynamique solidaire, notre Métropole concentre un maximum de richesses en elle-même et pour elle-même, ne craignant pas de laisser sur place les autres territoires, forcément adversaires, puisque nous sommes dans une logique de compétition libérale assumée avec des gagnants et des perdants.

Enfin, cette asymétrie des territoires porte préjudice au quatrième et, hélas, dernier objectif affiché par le PLU : une Métropole plus durable car de fait, si l'on suit votre logique, notre Métropole est condamnée à étouffer progressivement. Face à une agglomération qui croît de manière continue et qui concentre emplois et richesses, il est selon nous de plus en plus compliqué d'organiser les mouvements pendulaires entre la Métropole et les villes voisines, je pense par exemple à Bourgoin-Jallieu, Saint Etienne, Bourg en Bresse, Vienne etc. La sacro-sainte attractivité lyonnaise génère un trafic de plus en plus important matin et soir à tel point qu'il faudrait réaliser, selon vous, de nouvelles infrastructures et grands projets coûteux tels que l'aménagement de l'A45, la création du tronçon routier ouest du périphérique, ceci dans un mouvement inéluctable d'asphyxie progressive de notre Métropole.

Regardons la région parisienne, comme toutes les grandes métropoles de ce monde, elle témoigne déjà de l'impossible gestion du trafic qui modifie en profondeur la qualité de vie des habitantes et des habitants avec des temps rallongés de trajets quotidiens, la pollution atmosphérique, les répercussions sur la santé, les nuisances sonores, etc.

Parallèlement dans leurs objectifs d'attractivité et de rayonnement, les métropoles favorisent l'étalement urbain et l'urbanisation des terres arables. Autour de nous les lotissements grignotent progressivement le département du Rhône et la ceinture verte lyonnaise se réduit de plus en plus. Lorsque le PLU évoque le maintien de la nature en ville, les espaces verts pèseront bien peu face aux enjeux économiques des promoteurs. Laissez-moi vous rappeler, par exemple, monsieur le Président, la vente d'une des dernières parcelles municipales non bâtie sur le haut des pentes de la Croix-Rousse, la parcelle rue du bon Pasteur, vente à un promoteur immobilier que tous les élus du 1<sup>er</sup> arrondissement, toutes tendances politiques confondues, ont rejeté mais que vous avez voté, monsieur Kimelfeld, avec le Conseil municipal de Lyon, en décembre dernier et contre laquelle j'ai dû introduire un recours.

L'agglomération plus durable est une intention communicante qui se traduit essentiellement par le concept de smart-city, cher à votre cœur, avec des data-center et des panneaux publicitaires numériques énergivores, cette ville intelligente qui le serait encore plus si nous prenions le temps de l'être nous-mêmes auparavant collectivement.

Alors, et ce sera le dernier volet de mon intervention et, si je dépasse un peu, je renoncerai à une intervention ultérieure, monsieur le Président, vous pourriez dire : "c'est votre point de vue, madame Perrin-Gilbert mais il est démenti par l'avis favorable de la commission d'enquête publique". Au vu des mobilisations écologiques et sociales actuelles, je ne crois pas, monsieur le Président, que cela soit mon seul point de vue. Je ne le crois pas non plus en lisant, parfois à peine entre les lignes, les remarques des commissaires-enquêteurs mais aussi celles des personnes publiques associées, y compris l'État.

Elles sont nombreuses ces remarques au fil du document et elles devraient nous alerter. Elles portent sur l'emballage à construire et nous interrogent sur la justification à réserver autant de surface pour de la construction, bien plus de surface à construire que ce que demande, vous l'avez dit, monsieur Le Faou, le SCOT. Elles portent aussi sur la nature de ce que nous construisons et demandent des précisions sur la programmation en termes d'habitat social car il ne s'agit pas de construire pour construire, encore faut-il que ce que nous construisons soit abordable, réponde aux besoins des habitants et ne contribue pas toujours un peu plus au phénomène d'exclusion sociale à l'œuvre.

Les contributions sont nombreuses également en termes de transport pour réclamer des réservations d'emplacement pour les transports en commun, le nœud ferroviaire, des parkings-relais, faisant le lien entre extension urbaine et possibilités de déplacement.

J'en ai bientôt terminé. Les remarques portent aussi sur une meilleure lisibilité des trames bleues et vertes de notre Métropole. Et si la commission d'enquête nous fait heureusement réintégrer quelques hectares agricoles et paysagers supplémentaires par rapport au PLU tel qu'il était arrêté en 2018, nous voyons disparaître aussi des surfaces boisées et classées.

On peut lire également dans les observations que les commissaires-enquêteurs relèvent un surdimensionnement global des zones d'activités commerciales ou économiques parfois, là encore, dans des zones mal desservies par les transports en commun et là encore et comme pour le logement, sans respect du SCOT. Même la Chambre de commerce et d'industrie s'interroge sur ce surdimensionnement considérant que l'augmentation des surfaces dédiées au secteur à dominante commerciale est surdimensionnée au regard des besoins du territoire et au regard de l'enjeu d'équilibre à maintenir de l'activité dans les centres-villes.

Enfin, de nombreuses remarques portent sur la densité urbaine mal maîtrisée et pointent le manque d'espace réservé aux services et équipements publics. De même, la qualité de l'air, la santé environnementale, la gestion de la ressource en eau et les équipements d'assainissement sont de grosses questions posées par la commission d'enquête et nous n'avons pas trouvé dans les réponses de la Métropole de quoi nous rassurer.

Je conclurai en disant que ce PLU n'est finalement que, et je l'ai dit en introduction, la traduction réglementaire d'orientations politiques. Donc nous nous abstenons sur ce plan local d'urbanisme et d'habitat. Mais vous avez compris que, concernant les orientations politiques, nous ne les partageons pas et le débat reste à venir.

Nous interrogeons en particulier cette propension à une croissance irréfléchie qui pourrait bien empêcher notre Métropole, à terme, de disposer de biens aussi fondamentaux que l'air, la terre ou encore le vivre ensemble. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe AGIR - La droite constructive et apparentés.

**M. le Conseiller HAMELIN** : Monsieur le Président, chers collègues, vous nous proposez d'approuver la révision du plan local d'urbanisme et de l'habitat. C'est bien sûr un dossier majeur pour notre collectivité et les 59 communes qui la composent. Il doit en effet réglementer le droit des sols sur notre territoire à partir de grands objectifs définis en matière de développement économique, d'habitat et d'environnement. Il définit les secteurs constructibles, leurs destinations et les exigences en matière de construction mais il définit aussi les zones naturelles agricoles à préserver ainsi que les zones d'urbanisation futures. Autant dire que cette délibération concentre un grand nombre d'enjeux fondamentaux pour l'avenir de notre territoire.

Le premier enjeu est la maîtrise de l'étalement urbain pour préserver la trame verte et bleue qui est un patrimoine paysager et écologique majeur de notre territoire mais également pour mieux gérer les déplacements et optimiser les réseaux, voiries, transports collectifs, eau potable ou assainissement.

Deuxième enjeu : l'organisation urbaine où nous voulons insister, pour ce qui nous concerne, sur la nécessité d'engager dans les meilleurs délais le projet de l'Anneau des sciences.

Le troisième enjeu : le logement et l'habitat qui sont des enjeux cruciaux pour notre territoire pour faire face, notamment, à la croissance démographique de la Métropole de Lyon mais, bien sûr aussi, contrairement à ce que disait madame Perrin-Gilbert, pour réduire la pression sur les prix.

Quatrième enjeu : le développement économique en soutenant l'innovation et la compétitivité des entreprises.

Et enfin, le cinquième enjeu : le cadre de vie et, bien sûr, les enjeux environnementaux où nous devons apporter des réponses concrètes aux grandes problématiques que sont le réchauffement climatique, la lutte contre la pollution, la transition énergétique et la préservation de nos ressources.

Pour cette délibération, comme vous l'avez indiqué en préambule dans le document, la Métropole a engagé une grande concertation préalable qui a duré près de quatre ans et demi, avec 86 réunions publiques, près de 10 000 habitants mobilisés et 3 227 contributions. Pour les instances professionnelles, 17 ont été mobilisées sur 15 thématiques.

65 heures de réunions de travail et plus de 1 000 pages de contributions. Pour les communes, plus de 1 000 réunions ont été organisées, 36 Conférences territoriales des Maires et trois Conférences métropolitaines. Le résultat de ce travail porte aujourd'hui plusieurs ambitions. La première est de maintenir notre dynamisme économique avec 6 840 hectares de zone économique, 1 765 hectares de zones artisanales et industrielles, 713 hectares d'activités préservées dans le centre.

Un haut niveau de construction, avec 8 500 logements par an et 4 000 logements locatifs sociaux par an. Un effort environnemental où, comme il a été dit, 750 hectares sont rendus à la nature. Augmentation du coefficient de pleine terre dans les projets de construction : + 215 hectares de zones de paysage, de parcs urbains ou de loisirs et + 2 123 hectares de boisements protégés.

Pour le patrimoine, nous passons de 36 périmètres d'intérêts patrimoniaux à 345, 450 éléments bâtis patrimoniaux à 1 700. En conclusion bien sûr, nous nous félicitons de cet immense chantier engagé par la Métropole dans le cadre de ce PLU-H et, plus particulièrement, la concertation exemplaire qui a été menée.

Les résultats sont, de notre point de vue, à la hauteur des enjeux. Depuis la création de notre groupe, nous avons fait le choix de privilégier les intérêts de la Métropole, loin des querelles politiques ou des combats stériles. Nous revendiquons bien sûr notre capacité d'opposition chaque fois que cela sera nécessaire pour défendre ces intérêts mais nous revendiquons aussi notre capacité à soutenir les politiques qui vont dans le sens de l'intérêt métropolitain.

C'est ce que nous ferons avec cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Hamelin. Dix minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

**Mme la Conseillère déléguée PANASSIER :** Monsieur le président, chers collègues, ce plan local d'urbanisme et de l'habitat sur lequel nous devons nous prononcer aujourd'hui est l'un des dossiers majeurs de notre Métropole et l'un des plus importants de ces dernières années. C'est en effet le document qui va dessiner l'avenir de notre territoire pour les 10 à 15 prochaines années. Mais avant de revenir sur les points qui me paraissent particulièrement importants au sein de ce PLU-H, nous tenons à saluer le travail qui a été mené en amont même de l'élaboration de ce document car ce PLU-H a donné lieu à une grande concertation dans toutes les communes de la Métropole et à une enquête publique d'une envergure exceptionnelle, ça a été rappelé.

Nous ne pouvons que nous réjouir de voir une telle participation car cela démontre un intérêt grandissant de la part des citoyens dans leur implication pour la chose publique.

Après avoir examiné ces nombreuses contributions, les commissaires-enquêteurs ont rendu un avis favorable et ont souligné la qualité du projet ainsi que celle de la concertation. Cela démontre non seulement la qualité des éléments proposés mais, avant tout, celle de la prise en compte des contributions tout au long du processus.

Par ailleurs, les communes ont également été longuement et étroitement associées à l'élaboration de ce PLU-H et l'on ne peut que s'en féliciter. C'est en discutant, c'est en travaillant ensemble que l'on parvient à trouver le plus large consensus. Certes, un consensus qui évidemment ne peut satisfaire tout le monde mais qui reste fort respectueux de l'intérêt général.

Nous tenons d'ailleurs ici à saluer l'ensemble des services métropolitains et communaux qui ont œuvré à faire émerger ce PLU-H, remercier tout particulièrement les élus aussi, Gérard Collomb, Richard Llung, Michel Le Faou bien sûr et vous monsieur le Président dans la continuité.

Et puis nous saluons également tout le travail accompli par les gens de l'Agence d'urbanisme, Mathias Chagnard, particulièrement impliqué, et l'ensemble de son service pour son sérieux et vraiment, je le redis, l'énorme travail accompli.

Aujourd'hui, ce PLU-H incarne pleinement la vision que nous souhaitons porter pour notre Métropole. D'abord, il fait la part belle à juste titre au défi environnemental. C'est en effet ce sujet qui s'est imposé massivement en tête des observations et on ne peut pas être surpris de cela, alors qu'un nombre de plus en plus grand de personnes et, notamment, les jeunes, s'emparent à bras le corps de ces problématiques environnementales, alors que chaque jour, nous avons un peu plus la preuve que notre climat se dérègle et qu'il faut agir et agir vite.

Je ne doute pas d'ailleurs que les futures modifications récurrentes chaque année ou biannuelle, nous permettront encore d'aller plus loin sur ce sujet-là. Nous sommes donc satisfaits de voir que plus de 750 hectares auparavant urbanisés seront rendus à la nature. De même, nous sommes satisfaits de voir que 215 hectares de parcs et jardins seront ouverts au public, de même aussi nous sommes satisfaits de voir l'augmentation du pourcentage de pleine terre dans toutes les nouvelles constructions et puis, un sujet que nous allons probablement développer plus en avant dans les prochaines années, plus de plantations pour favoriser une meilleure biodiversité.

L'environnement, c'est aussi le déplacement et nous sommes ravis de voir aussi que ce document permet de favoriser de nouvelles façons de se déplacer en ayant toujours en tête l'amélioration de la qualité de l'air. Ainsi, ce PLU-H pourra s'harmoniser avec les objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre du plan climat-air-énergie.

Ce PLU-H va nous permettre également de rendre notre Métropole toujours plus attractive et rayonnante, que ce soit par la consolidation des pôles universitaires ou par le développement de grands projets urbains. Je pense ici, notamment, à un projet qui n'est pas loin de chez nous, vous l'aurez compris, celui du quartier de la Part-Dieu dont vous aurez sans doute noté qu'il subit d'ailleurs, depuis quelques années, quelques petits changements.

Notre objectif pour ce quartier, c'est de le rendre plus agréable et plus accueillant pour ceux qui y vivent, qui y travaillent ou pour qui y transitent. Les grands projets urbains ont aussi de l'importance et de l'intérêt pour toutes ces personnes. Mais l'attractivité passe aussi par la protection de notre patrimoine, avec notamment dix fois plus de périmètres patrimoniaux et 1 700 éléments bâtis identifiés car c'est ce patrimoine qui contribue aussi à l'identité tant historique que paysagère de nos quartiers, de nos communes.

L'attractivité est importante, certes, et elle doit s'accompagner par le développement de l'activité et des emplois sur notre territoire. Cela passe entre autres par un foncier réservé à l'industrie mais aussi par le maintien de l'artisanat et des commerces en ville pour préserver les emplois et services de proximité. Ce sont eux qui font vivre notre ville et participe donc aussi, *in fine*, à l'attractivité de notre agglomération.

Ce PLU-H intègre désormais le volet habitat et pour nous, c'était très important et le logement est également un des principaux sujets qui ont émergé lors de la concertation. Ce PLU-H présente les mesures concrètes pour construire, adapter et rendre abordables les structures pour tous bien sûr mais, notamment, pour les publics qui en ont le plus besoin, tels que les jeunes étudiants ou jeunes actifs, les personnes âgées et/ou fragiles ou les personnes en situation de handicap.

De même, il paraît primordial de poursuivre la mise en œuvre d'une réelle mixité sociale sur notre territoire, tout en maintenant, voire en améliorant la qualité du parc de logements. En ce sens, c'est près de 8 500 logements par an qui seront construits dont 4 000 seront des logements locatifs sociaux.

C'est important pour participer effectivement à la lutte contre la gentrification de la ville centre ou des villes centres. Ce PLU-H touche donc à beaucoup de sujets fondamentaux. Il nous semble totalement ancré dans nos problématiques actuelles mais aussi dans celles que nous voyons poindre dans un avenir plus ou moins proche.

Le groupe Centre démocrate Lyon Métropole votera donc avec ferveur ce PLU-H car c'est un engagement que nous sommes fiers de porter et ce vote va nous permettre de concrétiser enfin nombre de projets attendus. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci madame Panassier. Six minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**M. le Conseiller délégué JACQUET :** Monsieur le Président, chers collègues, notre délibération, comme il a été rappelé maintes fois précédemment, qualifie le PLU-H comme un outil de planification urbaine élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Métropole.

Si cet outil cohérent avec le SCOT donne un cadre, il est concrètement mis en œuvre par des politiques de logement, de développement économique, d'environnement, qui appellent notre attention, voire notre vigilance. Les enjeux du PLU-H constituent autant de défis rappelés dans notre délibération, je n'y reviens pas. La révision générale du PLU s'est engagée dès 2012. Il aura fallu sept ans pour l'élaborer selon les règles, un temps nécessaire car il engage les différentes collectivités, le tissu économique et associatif, la société civile.

Au total, ce furent 11 425 observations traitées par la commission d'enquête. Avec cette délibération, nous prenons acte que les avis et recommandations ont bien été pris en compte, les réserves levées et les 22 recommandations suivies telles que décrites dans la délibération.

À ce stade, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires veut saluer le travail des différents acteurs de la société civile, celui des agents de nos collectivités, des associations, celui de nos concitoyens et celui, important aussi, des élus.

Nous voudrions faire quelques remarques et deux propositions. D'abord, sur les observations recueillies, la répartition des observations par objectifs et par thèmes de la révision, que nous trouvons pages 28 et 33 de la pièce jointe de notre délibération, nous donne des indications précieuses quant aux préoccupations de nos concitoyens qui se sont exprimés d'une manière générale au regard du rôle, vaguement perçu, et d'ailleurs de la Métropole.

Ces observations, le plus souvent, concernent les équilibres nécessaires auxquels il nous faut veiller entre habitat, mobilité, nature, ainsi que nos quartiers, nos communes, nos arrondissements. Ces observations devront être gardées en mémoire, lors des opérations d'aménagement nouvelles ainsi qu'à l'occasion probable des modifications du PLU lui-même.

Ensuite, notre travail sur le long terme ne doit pas brider notre agilité politique pour répondre aux changements rapides qui secouent notre société et se manifestent par des urgences sociales et environnementales telles que, par exemple, l'habitat. Notre capacité à loger dignement constitue un des premiers critères de notre attractivité. Le défi consiste donc à accueillir 31 000 familles d'ici 2020 et 150 000 habitants d'ici 2030.

Depuis plus de 15 ans, nous avons, par une politique volontariste contrastant avec celle de la précédente majorité, construit beaucoup de logements sociaux mais l'écart avec la demande ne cesse de croître. Au début des années 2000, nous recensons 50 000 demandes. Or, aujourd'hui, nous en sommes à 65 000-70 000, et donc les prix flambent et l'attente pour un logement social s'allonge.

Enfin, au sujet de l'emploi lié à l'activité économique, domaine relevant de l'attractivité de la Métropole et donc impliquant notre PLU-H, y compris dans sa dimension structurante d'ailleurs qu'est la production industrielle, il y a un phénomène nouveau qui se développe dans notre agglomération, celui du déficit de la réponse à l'offre d'emploi (voir l'interview récente du directeur régional de pôle emploi du 7 mai dernier). C'est une alerte que je renouvelle ici pour qu'un travail s'effectue avec les partenaires, y compris sociaux, sur ces enjeux-là.

Cet état des lieux résultant des politiques économiques et sociales poursuivies, nécessite des initiatives. La Métropole en prend, par exemple :

- sur le logement, avec la mise en place d'une Agence foncière solidaire pour maîtriser un peu mieux les coûts du foncier et se doter de réserves nécessaires, y compris en centre-ville,
- sur l'activité économique, avec la création de nouvelles zones réservées (Uei1) et (UE), la requalification de nos sept zones industrielles, nos pôles économiques répartis dans nos territoires (La Duchère, Neuville sur Saône, Givors),
- sur l'environnement, avec des zones rendues à la nature pour préserver les trames vertes et bleues, les espaces boisés et les réserves patrimoniales tout aussi nécessaires.

Deux propositions du groupe Lyon Métropole gauche solidaires pour conclure, pour aujourd'hui d'ailleurs, sans présager des évolutions politiques futures de notre assemblée :

1° - pourrions-nous jalonner le suivi et l'évaluation de notre PLU-H par des présentations annuelles qui favoriseraient l'adaptation de notre outil aux évolutions sociétales et environnementales ?

2° - pourrions-nous mieux donner à voir le PLU-H à nos concitoyens ? Par exemple, ne faudrait-il pas éditer une plaquette simple, lisible et ne faudrait-il pas aussi envisager des points d'étapes publics, occasions régulières de communiquer, de dialoguer, d'améliorer ce qui devra l'être, immanquablement ? Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Six minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

**Mme la Conseillère RUNEL** : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, le PLU-H qui nous est présenté aujourd'hui est le résultat d'un long travail de concertation, à la fois avec l'ensemble des communes concernées, mais avant tout et surtout avec leurs habitants.

Comme l'a souligné la commission d'enquête, ce dossier d'une grande complexité a fait l'objet d'une étude audacieuse et courageuse pour arriver à la finalisation de ce rapport. Ce PLU-H prétend répondre à quatre enjeux déterminants pour notre Métropole : développer l'attractivité de notre territoire, pérenniser et créer des emplois, diversifier les activités en ville, construire 8 500 logements dont 4 000 sociaux.

Nous ne reviendrons pas sur le travail réalisé par la commission d'enquête et les quelque 11 000 contributions des citoyens, associations ou collectifs, qui ont permis d'enrichir le travail de révision du PLU-H de notre Métropole. Il est néanmoins certains points sur lesquels nous souhaiterions revenir.

Notre Métropole est dynamique. Entre 2011 et 2016, l'INSEE évoque un taux de croissance démographique annuel moyen de 0,9 % attribuable au seul solde naturel. Notre Métropole est donc attractive aussi, en témoignent notamment ces autres données de l'INSEE et plus précisément le solde migratoire positif. Nous pouvons nous en réjouir. Notre Métropole attire à nouveau et il est fort à parier que les prochaines données pointeront un renforcement significatif de cette tendance.

Combien d'articles parus dans la presse, ces dernières années, font état d'un exil parisien, notamment des cadres vers des lieux plus verts, vers des communes plus à même de leur fournir un aussi fort alliage entre emploi, cadre de vie et accessibilité.

Néanmoins, notre responsabilité en tant qu'élus de cette collectivité est bien de penser à l'avenir des citoyens métropolitains de demain. Nous nous réjouissons des programmations du plan concernant l'environnement et notamment les 750 hectares que le feuillisé reprend sur le béton, le vert sur le gris, le vivant sur l'inerte. Nous pouvons cependant aller toujours plus loin, tant pour favoriser le retour de la biodiversité en ville que simplement pour améliorer notre cadre de vie à toutes et tous.

Aussi, nous pourrions encourager la végétalisation des toits quand cela se peut, limiter le ruissellement des eaux de pluie, l'isolation des bâtiments, la biodiversité, la lutte contre les îlots de chaleur. Dans cette solution aussi, se logent de nombreux avantages, ou encore développant les possibilités de mettre à disposition des bacs de compost dans des jardins partagés comme dans des écoles, cela permettrait d'allier l'écologique au pédagogique en favorisant la réduction de nos déchets.

La densification comme orientation majoritaire, ensuite, s'il est évident qu'il est nécessaire aujourd'hui de contenir, voire quand c'est possible, de résorber l'étalement urbain, il nous faut aussi être vigilant sur les moyens de cette densification. La densité n'a pas de valeur pour elle-même et c'est par ses corrélats qu'elle peut devenir attrayante. Nous pouvons densifier mais il faut en amont accompagner. Aucun de nos quartiers ou de nos communes ne doivent devenir des dortoirs.

Il nous faut organiser et planifier une offre de service public, de transport collectif et de commerce de proximité allant de pair avec tout le projet de densification. Chaque opération doit aboutir à un lieu de vie, non pas autonome mais se suffisant dans une certaine mesure à lui-même, tout en restant interconnecté au reste de la communauté. Ce n'est pas la densité bâtie que les gens recherchent dans les centres-villes mais la proximité, l'accessibilité ou la simplicité.

Il nous faudra ainsi rester vigilants aux demandes et sirènes de nos administrés. Nous devons nous assurer que, dans chaque quartier, les écoles, les crèches, les centres-sociaux, les équipements sportifs et culturels, les parcs, en somme les services publics, soient suffisamment dimensionnés en prenant en considération les hausses du nombre d'habitants au kilomètre carré.

Enfin, nous souhaiterions quelques précisions concernant l'offre de logements. Si nous nous félicitons du "H" qui vient compléter ce plan local d'urbanisme, nous entendons lui donner du sens. La densification a bien pour vocation d'accroître l'offre de logements et de permettre à plus de citoyens de vivre là où ils le souhaitent. Alors il faut bien évidemment que la hausse de l'offre réponde à la hausse de la demande.

Or, si l'on se fie aux chiffres de certaines sources, les constructions de logements neufs en 2018 et 2019 n'atteindraient que la moitié des objectifs que nous nous sommes fixés. Si l'incertitude liée à l'attente de la validation du PLU-H peut expliquer cet apparent retard, sommes-nous assurés que la publication de ce premier permettra de combler ce dernier ?

Autre aspect de ce point, la mixité sociale, que nous devons sauvegarder et renforcer. Le foncier peut aujourd'hui atteindre jusqu'à 60 % des opérations immobilières dans le centre, si ce n'est plus, et exclut dès lors nombre de demandeurs.

Dans un communiqué diffusé par vos services le 6 mars dernier, monsieur le Président, vous avez déclaré souhaiter lancer, dans les prochaines semaines, un grand plan d'urgence pour l'accès au logement, et vous avez souligné le risque d'explosion du coût du logement en cœur de ville. Nous ne pouvons que nous en réjouir mais nous souhaiterions néanmoins en savoir plus sur l'avancée d'un des outils évoqués, à savoir la création d'un organisme foncier solidaire métropolitain.

Dans sa synthèse, la commission d'enquête demande une étude spécifique sur l'opportunité de créer un tel organisme. Cette étude est-elle nécessaire quand on voit d'un côté un organisme hors sol, d'ores et déjà agir sur le territoire de la Métropole, au Mazet à Villeurbanne et à Saint Romain au Mont d'Or ? Et de l'autre, l'action d'autres collectivités ayant pris de l'avance dans ce domaine comme à Lille, pionnière en la matière et dont les premiers retours semblent plus que concluants.

Vu l'évolution rapide du marché immobilier et la situation de tension dans laquelle se trouve le centre de la Métropole, ce peut être une opportunité de procéder rapidement. Nous aimerions, sur ce point, avoir une précision de votre pensée sur la pertinence ou non d'une telle étude. Ces quelques remarques et suggestions ne nous empêchent pas, tant de saluer, comme cela fut fait en présentation, que de nous réjouir du travail accompli et souhaitons à nouveau souligner ce point. Le groupe Socialistes et apparentés votera favorablement ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci madame Runel. Six minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER** : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes là dans la dernière étape de la révision du PLU-H qui fixera les grandes orientations de développement urbain et d'habitat, définira les règles d'urbanisme réglementaire et les actions concrètes en matière d'habitat, pour répondre aux défis majeurs de notre territoire qui sont, pour nous, ceux de la transition écologique et de la solidarité, ceux-ci étant porteurs de créations d'activités économiques et d'emplois.

L'enquête publique et le rapport de la commission d'enquête permettent-ils d'aboutir à un PLU-H qui améliorera les réponses à ces deux défis ? Ce sera le sens de notre intervention. Onze mille interventions exprimées lors de l'enquête publique avec de nombreuses contributions de collectifs, c'est bien mais à l'échelle de l'ensemble de la population du Grand Lyon, cela reste une implication citoyenne limitée qui doit nous inviter à améliorer nos dispositifs de concertation et d'appropriation de procédures et de documents très complexes.

Le travail des services, de tous les commissaires-enquêteurs et des élus concernés a été gigantesque, chacun dans leurs missions, nous tenons à les en remercier vivement à notre tour.

À l'aune de l'urgence écologique actuelle rappelée par les marches pour le climat des derniers mois mais aussi, il y a quelques jours, lors du sommet international sur la biodiversité, nous ne sommes pas surpris que la majorité des remarques du public porte sur des questions d'environnement. Elles ont conduit la commission d'enquête à formuler deux réserves qui doivent être levées pour l'approbation du PLU-H : l'une relative aux espaces naturels et agricoles, l'autre à la trame verte et bleue.

Sur ces deux points, nous notons avec une certaine satisfaction que monsieur le Président, vous nous proposez des avancées réelles, même si nous les aurions souhaitées encore plus importantes. Cela va dans le bon sens, contrairement au Gouvernement qui, tout en s'émouvant la semaine dernière, devant le monde entier, de la menace de disparition de milliers d'espèces vivantes, prévoit de réduire le rôle du Conseil national pour la protection de la nature pour ne pas entraver les projets d'aménagement. Encore le fameux "en même temps" sans doute !

Ainsi, les zones exigeant des coefficients de pleine terre plus élevés de 10 à 20, 25 %, augmentent de manière significative sur Lyon et Villeurbanne et c'est très bien. Cinquante hectares supplémentaires sont rendus aux espaces naturels et agricoles ou, plus exactement, sont maintenus dans cette affectation, alors que le projet arrêté les rendait urbanisables, ce qui conduit à un total de 750 hectares reclassés en zones N ou A, pour autant sans remettre en cause les secteurs concernés par ce reclassement qui sont essentiellement dans les couronnes périphériques du Mont d'Or et du plateau nord, ainsi qu'à Chassieu ou Saint Priest, nous regrettons qu'il n'y ait aucun secteur en première couronne, ni sur la zone de Lyon-Villeurbanne, car la partie dense de la Métropole a aussi besoin de maintenir des poumons verts en proximité pour la qualité de vie de nos concitoyens, pour rafraîchir la ville qui se réchauffe et absorber les gaz à effet de serre et les polluants que nous respirons.

Plusieurs exemples :

- dans Lyon 9<sup>e</sup>, nous regrettons que l'extension du parc Montel soit réduite au profit d'une zone constructible,
- à Villeurbanne, nous aurions souhaité que l'ancienne carrière du centre équestre de La Doua garde une vocation d'espaces naturels au lieu d'être un secteur de projets,
- à Caluire, la terre des Lièvres reste en zone économique, avec une partie affectée à la création d'équipements publics, suite à l'enquête publique mais nous souhaiterions que l'ensemble des 5 hectares cultivés de ce terrain soit classé en zone agricole, alors que plusieurs dizaines d'hectares du plateau des maraîchers voisin le sont, d'autant que ce classement en zone de projets est contradictoire avec l'objectif de renforcer les commerces de proximité. Pour la terre des Lièvres, nous espérons que ceci pourra être rectifié lors d'une prochaine modification du PLU-H.

Alors sur l'ensemble du PLU-H, il y a bien des emplacements réservés aux espaces verts et aux continuités écologiques (80 au total, dont 45 à Lyon et 14 à Villeurbanne), ce qui n'en laisse que 21 sur les 57 autres communes mais plusieurs de ces emplacements sont des bandes le long de parcs ou d'équipements existants, de surfaces tout à fait limitées ou bien ce sont des parcs en cours de réalisation, donc, ne sont déjà plus des réserves pour l'avenir. Évidemment, nous nous réjouissons de la réserve de plus de 3 hectares pour le futur parc de Granclément à Villeurbanne.

Sur la trame verte et bleue dont la commission d'enquête a exigé une meilleure lisibilité pour sa préservation, c'est un document très intéressant que je vous invite à consulter. À l'échelle de l'ensemble du territoire métropolitain, cette trame est très réduite sur Lyon-Villeurbanne en matière de corridors à maintenir ou à renforcer. À Lyon, seulement les vallons des 5<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements, les axes Berthelot, Jaurès et Garibaldi mais rien d'autre sur Part-Dieu, pas même la promenade Moncey dont pourtant, il nous avait été dit qu'elle serait très végétalisée.

Sur Villeurbanne, c'est également assez mince, aucune continuité à préserver, hormis les axes le long de La Doua (le boulevard Bonneval et le boulevard du 11 novembre), la rive gauche du canal de Jonage, même pas la rive droite, et même pas non plus le boulevard Eugène Réguillon, doté pourtant d'un alignement d'arbres sur le balcon villeurbannais dont d'aucuns vantent les mérites.

Outre le besoin de nature en ville, se pose aussi la question de la densification urbaine que le PLU-H encadrera, bien sûr, avec des exigences renforcées sur certains secteurs en matière de coefficient de pleine terre -nous l'avons dit- mais la commission d'enquête soulève à bon droit les besoins d'équipements publics pour faire face à l'arrivée de nouveaux habitants. Nous doutons de l'affirmation selon laquelle, je cite : "le développement urbain s'accompagne des investissements nécessaires dans les communes, écoles, crèches, équipements sportifs".

Rappelons que les communes, comme la Métropole, installent ces dernières années, des écoles ou des collèges dans des bâtiments modulaires, signe que les besoins n'ont sans doute pas été assez anticipés. La commission d'enquête recommande de réfléchir à une hausse de la taxe d'aménagement, hors ZAC (zone d'aménagement concerté) et PUP (projet urbain partenarial), afin d'avoir des recettes plus élevées pour financer ces équipements, ceci nous paraît fort pertinent.

Un autre aspect de la densification est la question des hauteurs autorisées, plusieurs secteurs voient ces hauteurs baisser d'un étage après enquête de 3 mètres de moins, notamment sur Lyon-Villeurbanne et nous y souscrivons mais il y a aussi quelques hausses et celles-ci sont alors de deux étages. Donc "- 1 + 2", cela fait... je vous laisse calculer ! Et il y a un non-suivi de recommandations de baisse, comme sur la rue du 1<sup>er</sup> mars à Villeurbanne, ce que nous regrettons.

Plusieurs recommandations portent sur la performance énergétique et environnementale des bâtiments qui pourrait être renforcée sur certains secteurs et faire l'objet d'information sur l'architecture bioclimatique. Nous l'approuvons pleinement.

En matière de rénovation du parc existant, la politique Ecoréno'v montre tout son intérêt pour les immeubles sociaux ou privés. Le programme d'actions en matière d'habitat permettra de la poursuivre mais nous devons aussi y ajouter une intervention sur les logements sociaux réhabilités dans les centres anciens des années 1980-1990 qui manifestent, aujourd'hui, un niveau plus que médiocre, faute d'entretien ou d'adaptation.

En matière patrimoniale, nous avons bien noté la hausse significative des périmètres patrimoniaux et des éléments bâtis remarquables. Un recensement a été fait sur Villeurbanne par l'association La ville édifante avec des propositions très intéressantes dont deux seulement ont été retenues.

Sur les mobilités, il y a une réserve de la commission sur la lisibilité des plans de stationnements...

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame Vessiller, il faut accélérer un tout petit peu. J'ai vu que vous accélériez mais...

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER :** J'ai dépassé mon temps de parole, excusez-moi ! L'habitat est l'objet de la première réserve de la commission d'enquête. Nous approuvons ces modifications pour le logement social avec les objectifs précis et l'engagement de secteurs de mixité sociale.

Pour conclure, nous reconnaissons qu'il y a un plus dans ce PLU, même s'il n'est pas encore un PLU facteur 4, pour répondre à toutes les urgences écologiques, que ce PLU contribuera au défi de la solidarité en répondant mieux au droit au logement pour tous. Mais nous voulons aussi souligner, et je termine là-dessus, qu'en confortant l'attractivité du territoire métropolitain, économique notamment, le PLU risque de renforcer l'aspiration de territoires proches et en difficulté, dans la Loire ou la vallée du Gier, et que nous souhaitons que se mettent en place de véritables coopérations territoriales au sein de la Région urbaine, au sein du Pôle métropolitain élargi car c'est bien à cette échelle-là que nous devons faire la transition écologique et solidaire. Nous voterons la délibération. Je vous remercie et vous prie de m'excuser pour ce dépassement.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci Madame Vessiller. Six minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**Mme la Conseillère CROIZIER :** Monsieur le Président, chers collègues, Enfin... après plus de sept ans depuis l'approbation par la Communauté urbaine de Lyon de la révision du PLU et de ses objectifs, nous arrivons, enfin semble-t-il, au bout... et c'est peut-être le premier point que je soulignerai... quel temps de gestation !

Soyons clairs : notre groupe salue ce travail important, que ce soit pour les services bien sûr, mais aussi pour les élus qui ont œuvré pendant toutes ces années.

Mais ce document est quelque part malheureusement un peu "daté". Le déroulement de l'instruction a fait courir la Métropole derrière les évolutions réglementaires et législatives, comme l'a souligné Michel Le Faou (code de l'urbanisme, loi Elan, ALUR et autres textes).

Regardons comme la société a heureusement évolué sur les défis environnementaux, sur la prise de conscience écologique, sur la lutte contre les îlots de chaleur et sur le besoin de nature.

C'est d'ailleurs "le" sujet prioritaire des contributeurs de la Métropole : la nature en ville, le cadre de vie viennent loin devant les autres problématiques comme en témoignent les contributions et les conclusions de la commission d'enquête.

Alors effectivement nous saluons l'augmentation de la préservation des zones agricoles et naturelles demandée par la commission d'enquête et l'augmentation du pourcentage de pleine terre. Mais ce PLU-H démarre par une absence flagrante d'éléments qui auraient pu donner un signal fort sur la volonté de la Métropole de lutter contre les îlots de chaleur : l'obligation d'études de végétalisation de toits-terrasses en cas de réhabilitation d'immeubles, des impositions sur des cœurs d'îlots, des obligations de plantation d'arbres, de développement de prescriptions pour l'étude de performance énergétique, d'architectures bioclimatiques.

Les enjeux climatiques et la lutte contre les îlots de chaleur urbains auraient mérité, à nos yeux, une contribution plus large et plus précise particulièrement pour le secteur Lyon/Villeurbanne, comme souligné par madame Vessiller. Nous avons largement développé ce point lors de l'arrêt de projet.

Comme l'avait alors indiqué monsieur Le Faou, lors de cette séance, ce document doit nous permettre de tenir jusqu'en 2026, donc encore 7 ans. Le groupe UDI et apparentés maintient que l'objectif et les décisions de notre PLU-H sont à cet égard insuffisants et ne prennent pas assez en compte les enjeux de la loi Grenelle 2.

Deuxième point : la trop grande complexité de ce document. Il s'agit d'un PLU-H donc d'un cadre technique, nous pouvons donc comprendre qu'il reprenne le vocabulaire administratif en vigueur et les acronymes très nombreux en ce domaine. Mais au-delà de la forme qui rend le document final totalement illisible pour le citoyen, ou presque, nous regrettons qu'il soit trop complexe, y compris pour les spécialistes. Plusieurs rédacteurs du PLU-H ont été, par exemple, incapables de nous résumer l'intention en quelques phrases, les objectifs et se sont même contredits sur la constructibilité de certaines parcelles.

Des promoteurs aussi, professionnels de la construction et habitués du PLU-H, nous ont fait part de leur difficulté à le déchiffrer. Lorsqu'un document de cette importance, fruit de tant d'années de travail, n'est pas résumable dans ces objectifs, pas compréhensible pour le citoyen et difficilement lisible pour les spécialistes, c'est qu'un problème existe. Le risque alors pour notre agglomération est de complexifier les opérations, donc de les ralentir et donc de freiner le développement de notre territoire.

Un seul exemple mais il pourrait y en avoir d'autres : celui des nouveaux EVV (espace végétalisé à valoriser) où seule la destruction partielle mais encadrée avec reconstitution semble possible, sacrée différence avec les anciens EVMV (espace végétalisé à mettre en valeur) ! Quid de la possibilité de destruction totale avec reconstitution bien sûr, comme auparavant ?

Par ailleurs, lors de l'arrêt du projet, nous avons sollicité une présentation aux élus des orientations précises opérées en termes d'arbitrage faits entre Lyon et Villeurbanne pour la production de logements supplémentaires et logements sociaux, les cohérences d'activités commerciales, la logistique, la prise en compte du PDU, la réponse au manque d'équipements sportifs mentionné et j'en passe. Là encore nous sommes déçus. Faut-il de nouveau rappeler que la seule Conférence territoriale des Maires qui ne fonctionne pas est celle de Lyon/Villeurbanne. Et le débat de ce début de matinée confirme la sensation que cela ne va pas s'arranger.

En conclusion, sur le fond, ce PLU-H s'inscrit dans la continuité du précédent. Notre urbanisme est un héritage du passé mais, justement, notre PLU-H est donc malheureusement déjà un peu passé. Beaucoup d'intentions plutôt bonnes figurent quand même dans ce projet de PLU-H. Nous aurions souhaité, vous l'avez compris, une politique plus ambitieuse et clairement affichée dans plusieurs domaines. Mais monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, notre groupe votera cette délibération concernant le PLU-H et salue une nouvelle fois la qualité du travail. Mais nous pensons déjà à la prochaine révision où là, les différents objectifs mentionnés devront figurer, je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Six minutes pour les groupes Centristes et indépendants - Métropole pour tous et Demain... La Métropole !

**Mme la Vice-Présidente BOUZERDA** : Monsieur le Président, chers collègues, la révision de notre plan local d'urbanisme lancée en 2012 s'achève enfin. Le temps de la concertation (quatre ans et quatre mois) fût long mais nécessaire tant il convenait de mobiliser tous les acteurs concernés : habitants, communes, Maires, associations et toutes les instances professionnelles, institutionnelles et économiques.

Le travail collaboratif mené avec les habitants et les communes du territoire est à l'image de l'ensemble de nos politiques construites au plus près des exigences de nos concitoyens, avec une vision que l'on veut éminemment transversale. Ce PLU-H traduit très concrètement les grandes orientations contenues par ailleurs dans l'ensemble de nos schémas directeurs. Avec une mise en œuvre cohérente de nos politiques publiques comme le logement mais également la mobilité, la solidarité, le développement économique, la transition énergétique, il s'agit de politiques conçues en transversalité, non plus en silo, avec une connexion aux habitants pour mieux accompagner notre environnement urbain. Bien sûr, ce document ne saurait être figé, les orientations qu'il intègre doivent pour certaines déjà muter pour permettre d'accompagner la dynamique d'un territoire lui-même en constante évolution.

Ce PLU-H représente un enjeu stratégique de développement pour notre Métropole. Grâce au large spectre de nos compétences, ce plan est devenu un outil précieux, indispensable pour faire avancer les différents projets territoriaux. On apporte ainsi une vision globale de la Métropole, une vision en cohérence avec les zones d'habitation mais également les zones d'activités avec nos pôles universitaires et, au cœur de tout cela, l'habitant, la cible finale vers laquelle s'oriente l'ensemble de nos politiques.

Les habitants sont les premiers indicateurs de l'évolution d'une ville et les Grand Lyonnais nous ont alertés sur leurs difficultés, difficultés d'accéder à un logement raisonnable. Cette problématique du logement et de l'habitat est capitale. Notre Métropole connaît une forte croissance démographique et les objectifs fixés dans le schéma de cohérence territorial (150 000 nouveaux logements entre 2010 et 2030) ne pourront être atteints que si l'on maintient *a minima* le niveau de construction actuel.

Cet objectif, tout comme celui relatif aux logements sociaux, est réaffirmé dans le PLU-H. Une Métropole ne peut être vraiment accueillante que si elle est solidaire et c'est pourquoi ce PLU-H a pour objectif de ne pas seulement construire des logements sociaux, mais aussi de développer une offre de logements à prix abordables, selon un principe de mixité sociale et générationnelle.

Concrètement, cela représente 45 % de l'offre nouvelle à réaliser en logements aidés ou abordables. Il s'agit ici de nous donner les moyens de garder des logements à un niveau accessible, voire d'en diminuer les prix, ce qui est tout l'enjeu des dispositifs présentés lors du dernier Conseil, et notamment des dispositifs de maîtrise de réserve foncière de la Métropole de Lyon afin d'anticiper et de corriger ces évolutions.

Nos pôles universitaires connaissent également une croissance démographique importante. Là encore, le PLU-H accompagne et renforce le développement du logement étudiant sur ces pôles avec des vraies filières prioritaires, ce qui conforte notre position de première Métropole étudiante de France. Malgré la dimension conséquente du logement dans ce PLU-H, il ne se résume pas à cela. Cette révision nous offre l'opportunité de définir de nouvelles règles d'urbanisme indispensables pour accompagner la politique de développement économique et d'attractivité mise en oeuvre par la Métropole. C'est une politique qui, n'en déplaise à certains, porte ses fruits au regard de performances économiques sur des indicateurs de créations d'emplois, d'implantations d'entreprises et d'attractivité.

De nombreux outils sont proposés à cet égard, comme le zonage spécifique pour les grands équipements, comme pour nos projets urbains et économiques majeurs, comme Carré de Soie, Part-Dieu, Confluence ou encore Gerland. Mais le PLU-H doit aussi permettre le renforcement du commerce de proximité. Il doit être aussi à l'oeuvre pour la régulation et le développement de nos centres commerciaux, notamment en périphérie.

Un autre axe fort d'intervention est la préservation des sites d'économie productive ainsi que le développement d'activités diversifiées. Maintenir une activité artisanale, maintenir une activité industrielle et avoir une visée de secteurs de mixité fonctionnelle.

Avec une politique forte d'accompagnement des filières, ce sont là des leviers essentiels de maintien, de croissance, de création d'emplois pour les habitants qui vivent dans la Métropole. La Métropole de Lyon porte des ambitions reconnues en ce qui concerne un certain nombre de sujets structurants à l'image de l'industrie, et notamment l'industrie du futur avec le projet TIGA (territoires d'innovation de grande ambition). La nouvelle vision est celle d'une industrie intégrée, reconnectée à son territoire et à ses habitants et c'est un enjeu capital qui sera révélateur, à terme, de notre capacité à créer de l'emploi et à accompagner la redynamisation de nos sites industriels à l'image de ce que nous faisons dans le cadre de la Vallée de la chimie et de nos autres sites industriels.

La question de l'équilibre, de la durabilité relative à l'activité économique de la Métropole ne peut, bien sûr, être pensée sans les dimensions de mobilité et de transition énergétique.

Les orientations de notre PLU-H s'articulent de manière cohérente avec celles fixées par le plan des déplacements urbains (PDU), dont les principaux objectifs sont, je le rappelle :

- une meilleure organisation et une meilleure répartition modale des déplacements,
- la limitation de l'extension urbaine,
- la réduction de la pollution et la limitation du réchauffement climatique.

Des outils et des actions fortes sont également nécessaires et mis en place afin de faire face, justement, au défi environnemental, préoccupation forte de nos concitoyens. Elle se traduit ici par la maîtrise de l'extension urbaine avec plus de 750 hectares d'espaces rendus à la nature ainsi qu'avec une meilleure protection de nos espaces naturels végétalisés ou encore un enjeu stratégique de préservation de l'agriculture périurbaine.

C'est grâce à ces actions que l'on atteindra un objectif et l'objectif ambitieux du SCOT d'un équilibre entre les espaces urbains et la trame verte et bleue. Ce PLU ambitieux devra être un outil de transition énergétique, il intègre le mix énergétique et nos opérations d'innovation en accord avec le plan climat qui définit la "vision 2020", la vision d'une "agglomération sobre en énergie et en carbone", favoriser un développement du territoire économe en foncier, en énergie et en ressources. Nous avons donc, avec ce PLU-H, l'opportunité d'ouvrir de nouvelles perspectives, d'accompagner la transformation de notre Métropole au fur et à mesure de l'évolution des enjeux que nous avons à accompagner et non plus simplement subir une croissance démographique et économique, mais l'anticiper et la faire évoluer. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Dix minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère PICARD :** Monsieur le Président, mesdames, messieurs, le processus PLU-H nous a donné un bel exemple de ce que peut produire l'intelligence collective au service de l'intérêt général. "Faire la Cité pour faire société" : voilà, en définitive, notre objectif.

Ce plan local d'urbanisme et de l'habitat est le fruit d'un travail de longue haleine engagé depuis 2012, un travail de qualité, d'écoute et d'échanges fructueux, entre services municipaux et métropolitains. Nous pouvons également souligner l'implication précieuse de l'Agence d'urbanisme.

L'aménagement d'un territoire, c'est avant tout répondre et anticiper les besoins de la population. L'urbanisme n'est pas l'unique sujet, il faut aussi penser la présence des commerces, du tertiaire, des espaces verts, du transport et, bien évidemment, des services publics. Il faut à la fois tenir compte des particularités locales, mais avec une vision d'ensemble, le tout dans un équilibre subtil et complexe.

Le PLU-H, c'est le portrait futur de la Métropole, avec les évolutions nécessaires mais aussi le respect des quartiers, de leur identité, de leur histoire, un travail de dentelle entrepris avec les habitants. Les 13 quartiers de Vénissieux possèdent chacun leurs spécificités : il aurait été inconcevable de les ignorer et de les noyer dans un PLU-H uniforme. Dès 2011, avant même l'engagement du processus d'élaboration de ce document, la Ville a commandité une première étude patrimoniale dans le centre-ville. Conserver les particularités bâties, l'histoire de notre commune, était le prérequis de toute évolution future. Par la suite, d'autres études se sont étendues à tout le territoire vénissien, aboutissant à la création de neuf périmètres d'intérêts patrimoniaux. Ils traduisent notre volonté de valoriser un patrimoine pourvu de véritables qualités et porteur de l'identité vénissienne.

Les réunions de concertation se sont déroulées dans un excellent climat, permettant des échanges et des avancées.

En matière d'habitat, les attentes de la population sont considérables. La réaction des pouvoirs publics doit être significative. Il y a urgence face à une crise du logement sans précédent. Nous mesurons toute la pertinence d'avoir intégré le volet habitat dans la réflexion du plan local d'urbanisme. Le dialogue avec les habitants pose des questions qui, parfois, s'entrechoquent. La maîtrise du développement urbain, objectif de ce PLU-H, appelle le débat sur la maîtrise de la densité et la maîtrise de l'étalement urbain. Repousser toujours plus loin les populations, c'est engendrer des déplacements, des pollutions, l'inconfort de vie pour les familles -avec l'allongement des journées, des frais de transport et frais de garde pour les enfants-.

À l'échelle de la Métropole, 700 hectares sont rendus à la nature et à l'agriculture dans ce PLU-H. C'est la traduction d'une limitation de l'étalement urbain.

Nous savons aujourd'hui comment et à quelles conditions nous pouvons encadrer la densification, dans le respect d'un cadre de vie humanisé. Le souci de préservation et de création d'espaces de pleine terre est permanent pour relever le défi environnemental et améliorer la santé et le bien-être des habitants.

Cette densification, le long des axes forts de circulation de transports en commun, est une réponse au besoin grandissant de logements dans notre Métropole. En deuxième ligne, cette densification doit être modulée avec, par exemple, des limitations de hauteur de bâtis.

Ce sont ces grands principes qui accompagnent le développement de Vénissieux, avec la transformation du quartier gare ou du carrefour Ambroise Croizat/Marcel Houël. Pour un juste équilibre, d'autres quartiers d'habitats pavillonnaires seront préservés.

Pendant les presque sept années de procédure de révision de PLU-H, le travail partenarial et le suivi constant ont permis que ce document cadre intègre les évolutions de notre commune en mouvement ainsi que les remarques exprimées lors de l'enquête publique. La quasi-totalité des demandes formulées par la Ville et ses habitants ont été prises en compte.

Tout au long des échanges, nous avons réaffirmé nos priorités : une maîtrise du développement, la poursuite de la requalification du plateau des Minguettes et, notamment, son articulation avec le centre, l'affirmation d'une polarité autour de la gare. Je n'oublie pas la spécificité des territoires Laurent Bonnevey et du nouveau quartier Puisoz-Grand Parilly, en vue de devenir une véritable agrafe urbaine entre Lyon et Vénissieux.

Nous avons également porté une attention particulière au maintien et au développement des commerces de proximité, notamment route de Vienne et place Grandclément.

Les Vénissiens sont historiquement attachés à la qualité de leur cadre de vie et à la question environnementale. Nous insistons sur la place du végétal dans la ville et la qualité des espaces verts, la valorisation du patrimoine bâti et paysager, la recherche constante de qualité urbaine et du mieux vivre ensemble, tout en laissant place à la créativité et à la qualité architecturale.

Le résultat est là : un PLU-H qui répond à la complexité des enjeux, compile les destinations, les formes et les usages, gage de richesse urbaine.

Par ailleurs, ce document traduit notre souhait de maintenir l'activité de production au sein de la Métropole, et à Vénissieux en particulier, avec le maintien de l'ensemble des zones d'activités existantes.

L'identité de Vénissieux réside, pour partie non négligeable, dans son activité industrielle et économique. Nous avons soutenu l'objectif de garder les zonages à vocation d'activité économique et, notamment, les friches industrielles, à leur destination. Nous devons maintenir la quantité mais également la qualité de ces zones pour que les activités qui s'y développent soient effectivement liées au milieu économique et créatrices d'emplois.

Notre très ancienne zone industrielle Vénissieux/Corbas/Saint Priest n'est plus adaptée et nécessite une requalification. Le parc de la République mérite une meilleure visibilité, qui passera par un désenclavement. Mais au-delà, comment pouvons-nous mieux agir dans la gestion de ces zones ? Les villes doivent être informées des mouvements d'activités, des changements de propriétaires ou de locataires. Nous devons agir ensemble, Métropole et villes, pour éviter les dérives d'utilisation de locaux destinés à l'économie. Au-delà du PLU-H, nous devons mener les études nécessaires pour identifier les bâtiments disponibles, requalifier et contrôler.

Je le disais tout à l'heure, presque toutes les demandes formulées, par la ville et ses habitants ont été prises en compte, sauf la problématique de l'allée des Savoies qui n'a pas trouvé d'issue favorable dans le cadre du PLU-H. Cette voie de desserte, actuellement en copropriété, permet l'accès au pôle automobile depuis le boulevard périphérique. Peu qualitative, sous-dimensionnée et accidentogène, elle nécessite une intervention publique permettant sa requalification. Le pôle automobile s'en trouverait sensiblement valorisé.

Autre bémol au sujet du volet habitat social : nous savons pertinemment que, pour répondre aux besoins, il faudrait construire beaucoup plus de logements sociaux. Quant à la rénovation urbaine et la reconstitution des logements démolis, un effort doit être fait pour reloger les personnes à proximité de leur quartier et, plus généralement, sur la commune. Nous souhaitons que la Métropole étudie cette possibilité concernant le quartier politique de la ville des Minguettes, où la grande majorité des ménages souhaite retrouver un logement social à Vénissieux, voire dans leur quartier.

Tout comme les autres Vénissiens, ils souhaitent vivre à Vénissieux parce qu'ils y sont nés, parce qu'ils y ont grandi, parce qu'ils sont investis dans une association, parce que cette ville de première couronne, bien dotée en transports en commun, leur apporte la proximité de l'emploi, des centres de soins, parce qu'ils sont tout simplement attachés à leur ville, à leurs racines, à leur histoire.

Soyons vigilants partout où du foncier mutable est disponible, comme c'est le cas à Vénissieux : la pression des promoteurs est forte, les prix s'envolent. Ces attitudes fragilisent les ambitions sociales et environnementales de notre territoire.

Soyons également attentifs à prévoir les équipements publics qui doivent accompagner l'augmentation du nombre de logements. Il y a, bien entendu, l'emprise foncière à réserver mais aussi le financement à prévoir. La compression des budgets des communes compromet la construction de ces futurs écoles, crèches, gymnases, équipements culturels.

Favoriser l'émergence des projets urbains partenariaux (PUP) mais aussi envisager la majoration de la taxe d'aménagement, dans les secteurs non couverts par des ZAC ou des PUP, afin d'accompagner le financement des équipements rendus nécessaires pour le développement urbain, sont des pistes de réflexion que nous soutenons.

Mais ces pistes ne questionnent que la partie investissement des budgets, laissant les Maires et leurs équipes face à leurs difficultés, avec des budgets de fonctionnement limités. Comment ouvrir une école sans ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), un gymnase sans gardien, un théâtre sans budget artistique, une école de musique sans professeur ?

Le Gouvernement Macron doit revenir en arrière sur sa démarche qui consiste à contraindre les budgets de fonctionnement des collectivités, empêchant ainsi tout développement.

Enfin, pour relever tous les défis du PLU-H qu'ils soient environnementaux ou sociaux, pour soutenir le dynamisme économique, il y a une nécessité absolue qui nous semble être négligée, celle de la mobilité. Notre plan de déplacements urbains n'est pas à la hauteur des enjeux et des défis de notre territoire et nous demandons en urgence la définition d'un nouveau PDU, avec une véritable place pour le rail.

Le boulevard Laurent Bonnevey mérite également une réflexion approfondie et doit être repensé dans sa globalité de Pierre Bénite à Vaulx en Velin. Nous voulons en faire un axe apaisé avec une ligne de mode doux, pour gommer cette vraie fracture territoriale de l'agglomération lyonnaise. Notre Métropole se transforme, profitons-en pour en avoir de l'ambition. Imposons-nous un nouveau défi, celui de la fluidité des déplacements à faible impact écologique et pour toutes les populations, y compris celles de l'est qui subissent souvent toutes les fractures. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci madame Picard. Douze minutes pour le groupe La Métropole autrement.

**M. le Vice-Président BRET :** Mes chers collègues, le vote de la révision du PLU -et chacun l'a souligné, je crois- est l'aboutissement d'une procédure très longue lancée en 2012, une procédure qui a fortement mobilisé les élus, les services métropolitains, les élus municipaux, les services municipaux également et qui a aussi mobilisé des moyens d'études considérables et des outils de concertation.

Dans le même temps, la durée de la procédure, le fait qu'elle se déroule sur deux mandats politiques, avec qui plus est, deux organisations institutionnelles différentes, commencée sous la Communauté urbaine votée par la Métropole, rend (c'est un constat qu'il faut faire) difficile la mobilisation des habitants et aussi complexe la lecture des enjeux qui sont portés par ce processus.

Le PLU-H est pourtant un outil essentiel pour porter et mettre en œuvre un projet politique pour un territoire et c'est aussi un outil essentiel pour associer les habitants à l'élaboration, à la conception et aux déterminants de ce projet.

Outil d'un projet politique pour le territoire, le PLU-H, mais de quel territoire s'agit-il ? À la fois le territoire métropolitain pris dans son ensemble et également le territoire de chacune des communes. Cela signifie que le PLU-H est un outil intercommunal qui doit prendre en compte les projets des villes et, en même temps, les inscrire dans un sens commun, dans des enjeux métropolitains.

Cette articulation est essentielle et les enjeux de gouvernance que connaît la Métropole aujourd'hui sont illustrés plus que jamais par ce PLU-H et par cet exercice qui doit consister, non pas à décliner un projet métropolitain sur les territoires communaux mais, bien au contraire, à élaborer un projet métropolitain à partir des territoires et des projets communaux.

Rendre la Métropole riche de ses territoires -j'ai très souvent eu l'occasion de le rappeler-, cela signifie aussi que les déterminants de ce projet métropolitain devront être portés par toutes les communes. C'est à la fois une condition et une conséquence.

Le choix porté par ce PLU-H, au regard du défi environnemental, qui est d'éviter l'étalement urbain, conduit à organiser un objectif démographique fixé par le SCOT -on l'a rappelé- de plus 150 000 habitants entre 2010 et 2030, dont plus de 60 000 habitants pour les villes-centres.

À Villeurbanne, je le dis simplement, nous avons pris largement notre part dans cet objectif. Cependant, et c'est absolument essentiel, la croissance démographique n'est envisageable que si elle est accompagnée en termes d'investissement public : investissement en matière de transport, investissement dans les espaces publics, les espaces de respiration, investissements évidemment en termes d'équipements, municipaux la plupart du temps (scolaires, petite enfance, sportifs). Dans ce contexte d'augmentation de la densité urbaine, le PLU-H métropolitain doit être l'un des outils de la qualité urbaine que nous devons à nos concitoyens.

Pour Villeurbanne, comme je l'ai entendu ailleurs, cela s'est traduit par des emplacements réservés pour de nouveaux parcs. Cela s'est traduit également par un effort particulier sur la valorisation des patrimoines urbains, architecturaux et paysagers : 200 bâtiments protégés dans le nouveau PLU-H, contre 50 aujourd'hui, le doublement de la superficie protégée au titre des secteurs patrimoniaux. Cette qualité urbaine est la condition de la densité et le PLU-H en est l'un des outils. Mais, derrière cet outil réglementaire essentiel, il faut que les politiques publiques suivent et soient au même niveau d'enjeu. On doit, avec le PLU-H, promouvoir la qualité urbaine mais aussi la mixité sociale.

Nous avons, par exemple, porté un effort particulier pour défendre des objectifs en matière d'habitat : une obligation de production de locatif social à un niveau de 28 %, une nouvelle obligation de production d'accession sociale, la création aussi d'une nouvelle servitude de taille minimale des logements s'imposant sur l'ensemble des territoires à TVA réduite, afin de limiter les petits logements.

Construire une ville pour les personnes qui, aujourd'hui, vivent dans l'agglomération et pour éviter de repousser les populations les plus fragiles aux marges de notre Métropole, c'est un enjeu auquel participe aussi le PLU-H. Cela suppose de maîtriser les évolutions du coût du foncier. Le PLU-H ne peut pas, à lui seul, répondre à cet objectif mais il faut mettre en place les outils techniques et financiers, trop longtemps ignorés ici, dans cette Métropole, même dans cette Communauté urbaine, pour mettre en place une véritable politique foncière à travers, par exemple, ce qui va être évoqué ou qui a été évoqué, la création d'un office foncier solidaire.

Dans le domaine de l'habitat, le PLU-H doit être plus qu'un outil réglementaire, il doit définir une stratégie d'intervention qui suppose aujourd'hui, particulièrement au regard des assauts que subit le service public du logement social, une forte mobilisation des moyens, si l'on veut conserver une capacité d'accueil de l'ensemble de la population. La mixité sociale est une priorité, la mixité des fonctions urbaines également.

Nous avons voulu, à Villeurbanne, que le développement résidentiel et démographique ne s'opère pas au détriment des sites économiques et de la capacité de continuer à accueillir des activités économiques, artisanales et commerciales.

Nous avons soutenu la création d'un nouvel outil "secteur de mixité fonctionnelle", pour lequel nous souhaitons constituer un territoire d'expérimentation. Et face à une marchandisation de la ville qui va croissante et que les politiques urbaines de ces dernières années ont en partie favorisée, l'outil réglementaire que constitue le PLU-H est essentiel.

Il doit être encore perfectionné. Les outils pourraient être plus innovants : par exemple, l'introduction d'un coefficient de biotope par surface, pour éviter notamment une trop forte imperméabilisation des sols, la proposition d'inscription de zone inclusive accompagnant la réalisation de logements accessibles aux personnes en situation de handicap. Mais il faut que ces outils soient utilisés et accompagnés par des politiques publiques qui leur donneront toute leur efficacité.

Enfin, il faut trouver aussi des processus qui permettent d'inscrire ces outils de planification urbaine dans le temps des habitants. C'est un enjeu pour la concertation mais aussi pour la crédibilité des politiques publiques de ne pas être dans un tel décalage entre l'annonce et la mise en œuvre.

Le lauréat, peut-être l'avez-vous vu, du grand prix de l'urbanisme 2019, Patrick Bouchain, revendiquait récemment le passage d'un urbanisme technocratique à un urbanisme démocratique. Avec des outils tels que le PLU-H, cela reste cependant difficile.

Je termine, dans ce document les défis sont clairement exposés : métropolitain, économique, de solidarité et environnemental. Cependant, la manière dont cela se met en place sur le territoire se joue dans une collaboration et dans une gouvernance partagée, partagée entre la Métropole et les Communes, entre l'ensemble des acteurs de la ville également, privés et publics, avec les habitants, enfin et surtout.

C'est la condition de l'efficacité. C'est la condition de la participation citoyenne. C'est la condition, tout simplement, qui fera que les choix publics seront reconnus et acceptés.

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Llung. Il y a peut-être un problème de micro ?

**M. le Conseiller LLUNG :** Ah si ça marche ! Le temps de parole, c'est comme la répartition des produits de la taxe d'aménagement, c'est assez déséquilibré, donc je renoncerais pour ne pas trop dépasser le temps global du groupe à ma prochaine intervention qui était prévue pour le plan 3A.

Monsieur le Président, chers collègues, en matière de développement urbain, rien ne vaut le PLU-H mais, sans la bonne articulation des politiques qui doivent l'accompagner, ce PLU-H vaudra peu. Mon propos portera sur trois problèmes politiques qui conditionnent sa mise en œuvre.

Chers collègues, le rythme du développement urbain pose problème dans la Métropole.

Une récente projection de l'INSEE, vous l'avez peut-être vue, montre que les 150 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030, tels qu'ils sont inscrits au SCOT, devraient être atteints dès l'année prochaine, dès 2020, avec près de 10 ans d'avance. Alors bien sûr, à force de s'exclamer "toujours plus" : toujours plus de rayonnement, toujours plus d'attractivité, toujours plus de logements, toujours plus d'emplois, bien sûr on oublie les conséquences et les impacts de cette rengaine.

Toujours plus de logements, c'est l'envolée non maîtrisée des prix du foncier, cela a été rappelé plusieurs fois, ce qui conduit à se demander à qui profite ce développement. Eh bien, ce n'est pas au profit des classes moyennes. La Ville de Lyon, par exemple, en 20 ans, a vu sa proportion de cadres multipliée par trois mais, dans le même temps, la proportion des ouvriers et des employés divisée par trois.

L'augmentation des prix, son accélération, particulièrement dans le secteur centre, exclut désormais les gens aux revenus moyens, ils n'ont plus un accès ouvert à la propriété malgré des taux d'intérêt au plus bas et de moins en moins, c'est vrai, les moyens de se payer des loyers qui sont en augmentation.

Pour ces familles, "toujours plus" cela veut dire habiter toujours plus loin de l'emploi et cela veut dire le recours à l'usage de la voiture. On ne peut pas les en blâmer. Mais pour nos collectivités, qui elles sont sous pression, cela veut dire, cela a été dit aussi, une mixité sociale en déshérence, et le mot n'est pas trop fort et un profond déséquilibre territorial qui sont en cours. S'exclamer "le logement pour tous" j'y souscris, simplement le rendre réel avec des outils qui atteignent leur cible, ça c'est notre travail.

J'ai voulu en effet, dans mes précédentes fonctions ici, installer un outil qui s'appelle le secteur de taille minimale de logement (STML), pour endiguer le double phénomène de réduction des surfaces des logements et, en partie, l'inflation des prix. Je regrette que Villeurbanne soit la seule commune qui l'utilise avec largesse, avec ampleur, parce que ce n'est pas suffisant. D'autres outils sont nécessaires, notamment un outil foncier capable de stratégie et capable surtout de régulation, pas uniquement d'anticipation mais de régulation du marché immobilier et aussi une limite à la multiplication des projets de vente de logements sociaux parce que leur multiplication soudaine, en ce moment on peut comprendre pourquoi, déséquilibre la partie habitat de notre PLU, on y reviendra certainement une autre fois.

J'ajoute que convenir des bonnes pratiques foncières avec les acteurs de l'immobilier puis les faire respecter doit faire partie de notre arsenal. La Métropole de Bordeaux le fait et je n'ai pas vu qu'elle était traitée de Métropole gauchiste, donc on doit pouvoir faire quelque chose ici.

Si ce rythme de développement révèle les politiques qui manquent, c'est ce que je viens d'évoquer, il en désarticule d'autres comme celle des transports en commun et c'est le deuxième axe de mon propos.

Plus d'attractivité, c'est plus de voitures, plus de bouchons, plus de pollution de l'air parce que le bon report modal, au fond, concerne essentiellement le bassin de vie centre, trop peu les autres bassins de vie et encore moins, bien sûr, les usagers qui viennent de plus loin. Puisque la Métropole est un moteur économique, alors elle doit l'assumer en développant des solutions capables d'aller chercher les usagers au plus loin, mais beaucoup d'usagers, et de desservir au mieux ses habitants, et beaucoup d'habitants.

Une mise à l'échelle massive des transports en commun est la solution à la hauteur de l'urgence environnementale pour éviter l'invasion automobile, pour essayer d'atteindre une réduction de 30 % du trafic automobile aux heures de pointe, de réduire la pollution de l'air bien plus que la ZFE (zone à faibles émissions) ne pourra jamais le faire, et conduire les ménages à arbitrer en faveur des transports en commun à la faveur d'un pas mobilité attractif.

Peut-on, dans ce contexte, envisager sérieusement de dépenser 3 milliards d'euros pour un Anneau des sciences routier et englober plus d'un mandat d'investissement du SYTRAL, même si c'est sur deux mandats, cela ne change pas le coût, dans une ligne de métro sortie d'un chapeau électoral ? Ligne qui ne serait pas reliée à l'est à la gare de la Part-Dieu (ou alors ce sera encore plus cher), ni à l'étoile ferroviaire de l'ouest lyonnais, sans rupture de charge, puisque c'est cela l'essentiel, le tout étant assez aberrant. À l'ouest, la gare de Tassin est le point stratégique, pas du tout la pauvre halte d'Alaï, elle très intéressante mais elle n'est pas au cœur du réseau.

Pourquoi ce projet alors que le tram-train de l'Ouest lyonnais existe et que son potentiel est sans commune mesure ? Il va chercher les usagers de Brignais, de Sain Bel et de Lozanne. Ces trois branches desservent les habitants...

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Llung, il faut accélérer un tout petit peu s'il vous plaît. Merci monsieur Llung.

**M. le Conseiller LLUNG** : de Francheville, de La Tour de Salvagny, de Charbonnières, de Dardilly, jusqu'à Gorge de Loup en mode train.

Que manque-t-il alors, j'accélère, pour relier Saint-Paul à la Part-Dieu en mode tram sans rupture de charges ? Deux petits kilomètres, pour une réalisation rapide et un coût probablement 10 fois moins élevé que celui du métro E. La participation au financement du tunnel des Deux amants n'est pas un réel problème.

Alors bien sûr, il faut que le tram passe sur la Presqu'île, c'était prévu dans les années 1990, stoppé en 2001, eh bien c'est cela qu'il faut mettre à la consultation publique ! Car nous ne sommes plus en 2001 et il faut savoir ce que l'on veut.

Je raccourcis mon dernier point que vous connaissez, il concernait l'articulation des besoins des communes pour les équipements publics mais j'ai abordé souvent ce point ici, ces propositions restent d'actualité.

Jean-Paul Bret n'a pas dit que le groupe La Métropole autrement voterait ce plan local de l'urbanisme et de l'habitat, je le fais donc, je pense qu'il en est d'accord et j'y suis aussi favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Llung. Dix minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Vice-Président GRIVEL** : Monsieur le Président, chers collègues, enfin et c'est le même mot de début que certains collègues, enfin nous y sommes, au terme de six ans de travail et de procédures. C'est un réel soulagement !

Les communes l'attendaient avec impatience et notamment la période des sursis à statuer, longue, trop longue, générant d'ailleurs des conflits dans les communes, créant des ambiances assez lourdes à certains moments donc

contraignaient les communes dans leur fonctionnement et les engagements que ces mêmes communes avaient pris vis-à-vis de leurs habitants.

Donc six ans et nous pouvons souligner aussi, et c'est important de le faire, au stade où nous en sommes, le travail réalisé très important, j'allais dire titanesque, les compétences et les efforts réalisés pour aboutir à un travail remarquable et nous pouvons remercier les services sous l'autorité de Mathias Chagnard et l'ensemble des services et élus sous l'animation et l'autorité de Michel Le Faou.

La compilation des chiffres impressionnants qui nous ont été présentés en atteste, même si à certains moments nous n'étions pas tout à fait d'accord parce que certains relevaient de 2012. La Métropole de Lyon présente donc sans doute le seul PLU-H de cette ampleur en France : un PLU-H d'un seul tenant qui a dû subir également l'enchaînement de dispositions, cela a été rappelé, législatives votées pendant cette période obligeant l'intégration de nouvelles normes et règles.

Je n'évoquerai pas, volontairement, les chiffres et les objectifs que nous avons déterminés tout au long de ces années. Nous les connaissons, ils ont fait l'objet de débat dans nos instances de concertation, d'avis. Je souhaiterais évoquer davantage l'organisation interne métropolitaine de ce type de procédure, envisager son évolution et souligner son impact sur les communes et, de fait, sur la vie de nos concitoyens.

Sans vouloir ternir le tableau, nous devons cependant rappeler qu'au démarrage de cette procédure de révision, nous avons connu quelques incompréhensions, voire tensions. En effet, plusieurs communes ont dû faire preuve de ténacité, de persévérance pour se faire entendre, refusant de se voir imposer, parce qu'il y avait peut-être quelques incompréhensions, avec des soucis de pédagogie quand même de la part des services, parfois des visions quelque peu technocratiques. Une période d'au moins 12 à 18 mois aurait pu être évitée et nous faire gagner du temps, certains de nos collègues ont pu avoir également le sentiment de considération à géométrie variable selon le poids de la commune.

C'est pourquoi nous tenons à rappeler, et nous profitons de cette délibération, que les citoyens et les politiques publiques de la Métropole doivent servir, c'est une évidence, les intérêts de tous les citoyens. Cela veut dire que les représentants légitimes, les Maires, élus de proximité, élus de terrain, connaissent leur commune, par définition, par tempérament et parce qu'ils sont sur le terrain tous les jours. Leur expérience et le choix des communes doivent donc être pris en considération et respectés d'où une certaine inquiétude à l'aune de ce vécu.

Si les Maires ne sont plus représentés directement au sein de la Métropole après 2020, quel poids auront-ils pour se faire entendre ? Les choix et les propositions des communes seront-ils écoutés et respectés ? La Métropole doit faire évoluer les *modus vivendi* de ses propres instances pour garantir le respect des communes, le respect de la voix des communes et un véritable et authentique travail partenarial avec chacune d'entre elles.

Enfin, une telle mobilisation des services est effectuée parfois au détriment de la qualité d'autres missions de la Métropole et, notamment, celle d'une certaine dégradation du service des autorisations des sols. L'allongement des délais de réponse se traduisant, par exemple, sur le service mutualisé des ADS (application du droit des sols) regroupant sept communes de l'ouest lyonnais à plus de 20 % des dossiers avec des avis à plus de 60 jours, voire sans avis.

Nous avons même pu constater des avis erronés en raison d'une non-connaissance du terrain ou de copier-coller non adaptés.

Cette dégradation, outre la qualité incertaine présentée, génère un surcroît de travail pour les services communaux, il est donc impératif que les ressources et les moyens métropolitains soient positionnés et adaptés afin que le service soit assuré correctement dans des délais raisonnables.

Nous reconnaissons que l'exercice d'un PLU-H unique sur un tel périmètre est peu aisé, voire difficile. Il doit préfigurer des orientations du devenir de la Métropole mais doit également respecter les spécificités territoriales qui font la richesse et la diversité de la Métropole tant appréciées. C'est une Métropole de différences et non pas une Métropole uniformisante, d'où l'impérative nécessité de s'appuyer sur les communes pour établir un tel document, le PLU-H, d'où l'importance aussi, à l'intérieur de ces documents, des cahiers communaux.

Après certaines remises à plat nécessaires, force est de constater et de reconnaître que les échanges et les travaux entre services métropolitains, communaux, ont été *in fine* fructueux et nous nous en félicitons.

Les documents d'urbanisme ont connu de nombreuses évolutions, nous le répétons et certains l'ont souligné, depuis les cartes communales au POS et au PLU, auquel s'est ajouté le "H" de l'habitat, preuve que notre cadre de vie doit être maîtrisé par un accompagnement encadré. Mais de plus, s'est invitée aujourd'hui la mobilité et nous le savons tous, c'est un enjeu majeur pour notre Métropole.

C'est pourquoi, le PLU-H doit intégrer nettement cette dimension concomitante surtout avec toutes les zones qui sont à urbaniser qui ont été établies au cours de ce PLU. Le SYTRAL s'appuyant déjà sur le PLU doit pouvoir établir les priorités de développement et les priorités d'investissement pour les déplacements et éviter que des territoires souffrent du décalage quant aux logements construits d'une part, et au manque des équipements mis en place d'autre part, et aux insuffisances de moyens de déplacements également.

Et nous militons effectivement pour que le PLU-H intègre, puisque nous l'avons fait avec l'habitat, la mobilité pour que ça devienne le PLU-H et M de mobilité et là nous aurons des cohérences de calendrier sur ces différences politiques majeures pour notre Métropole.

L'attractivité et le rayonnement de la Métropole lyonnaise, s'il induit un développement économique reconnu, induit, et certains l'ont souligné, à juste titre une pression foncière que toutes les communes vivent et subissent. Le PLU-H doit intégrer cette composante et une maîtrise du suivi des actions foncières mises en place. La déclaration récente de notre Président de la Métropole quant à l'établissement d'un office foncier solidaire métropolitain va dans ce sens. Il est nécessaire, voire indispensable, que cet office soit doté de fonds nécessaires pour l'acquisition du foncier si l'on entend par là une réelle action sur la maîtrise du foncier dans un contexte du marché inflationniste et nous ne pouvons qu'encourager cette voie et éviter ainsi que des bailleurs sociaux renoncent au projet de logements dans nos communes. C'est déjà arrivé à maintes reprises.

De plus, la longueur de cette révision globale a généré des décalages et des modifications que souhaitent opérer légitimement les communes qui sont d'ailleurs, depuis de longs mois, quasiment déjà calés sur le nouveau PLU-H. C'est pourquoi, monsieur le Vice-Président Le Faou, nous souhaitons avoir la confirmation de votre part et votre engagement pour que les modifications, voire révisions demandées, au cas par cas dans les communes, s'inscrivent très prochainement dans des délais les plus courts possibles, dans quelques mois et non pas d'ici à deux ans comme cela avait été dit.

Enfin j'en terminerai, nous devons repenser la façon de conduire ces procédures, revoir nos logiciels de penser et de faire, nous le voyons encore maintenant entre le début de procédure et maintenant les besoins ont évolué et certains sont déjà obsolètes, nous devons continuer d'être efficaces, efficaces, réactifs, ça a été le cas mais, pour cela, il est nécessaire de revoir les délais administratifs, tenir une feuille de route, alléger les procédures, développer l'écoute au sein des services métropolitains et nous le demandons, et aussi de dialogue avec les services municipaux sans pour autant amputer évidemment les temps de concertation, lien véritable, et c'est bien sûr ce qui est en train de se passer sur le terrain, avec nos concitoyens pour recueillir leur avis.

Ce sont des éléments de gain de temps à moyen terme et c'est important pour un travail long, difficile et, pour le coup, réussi pour le PLU-H d'aujourd'hui. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Sept minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**M. le Conseiller délégué LONGUEVAL :** Merci monsieur le Président.

Je suis Président de la commission urbanisme et donc je m'inscris beaucoup dans les orientations générales qu'a définies Michel Le Faou, qui a donné le sens puisque c'est bien la traduction de notre projet politique et de notre vision de l'avenir de notre Métropole. Alors oui, ça a pris du retard, oui il y a eu des élections municipales en 2014 où de nouveaux exécutifs ont souhaité s'approprier le projet, oui la création de la Métropole en janvier 2015 a mobilisé des énergies et oui beaucoup de productions législatives, ça a été rappelé donc on a des explications et c'est vrai que beaucoup se disent que l'on va finir cette révision pour tout de suite entamer la suivante, ce qui peut être source d'espoir mais aussi parfois de démobilitation compte tenu de la lourdeur des procédures.

En tout premier lieu, je pense qu'il faut bien -mais vous l'avez dit à plusieurs reprises- faire la promotion de l'idée de ce PLU-H intercommunal pour 59 communes, d'abord parce que c'est rare en France et que cela a du sens quant au respect des grandes orientations métropolitaines parce que, sans grandes orientations métropolitaines partagées ici dans cette assemblée, et vous l'avez dit aussi, certains arrivent à parler de PLU technocratique moi je pense que le PLU doit rester fidèle à la traduction des grandes orientations qui ont été débattues maintes et maintes fois.

C'est quoi ? C'est un développement maîtrisé de notre territoire qui doit répondre, vous l'avez dit, aux enjeux du développement économique, aux enjeux écologiques et aussi aux enjeux majeurs d'habitat parce que, sur ce volet, il s'agit de produire des logements pour tous et, notamment, des logements accessibles et abordables parce que ça reste la priorité des Français et que, quoi qu'on en dise, comment vivre, comment travailler, comment élever ses enfants sans logement décent ?

Tout cela doit être fait en respectant, certes les espaces naturels, en luttant contre trop d'étalement urbain, donc en acceptant de densifier raisonnablement notre Métropole mais pas que sur Lyon et Villeurbanne, aussi sur les autres communes, parce que le développement économique est multipolaire et il est toujours préférable d'éviter

trop de déplacements pendulaires coûteux en temps, en énergie, en qualité de vie et coûteux en pollution de l'air. Mais cette question de la densification raisonnée est une question sensible, elle doit faire l'objet de pédagogie, là aussi ça a été dit, et je pense qu'il faut aussi qu'on arrive collectivement à éviter d'en faire des enjeux électoraux communaux, quelle que soit la majorité en place parce que le débat est trop important et trop métropolitain pour faire de ce thème exclusivement un enjeu électoral.

Pour répondre à cette équation, il a fallu faire du "cousu main", il a fallu articuler intelligemment, cela aussi a été dit, les projets communaux avec le projet métropolitain, il a fallu valider des objectifs de développement de production de logements, de logement social aussi, une part croissante du plus accessible, à savoir le PLAI et pour cela, les équipes municipales ont intégré une certaine solidarité, sortir du "pas chez moi mais chez les autres", accepter un peu plus de hauteur, ce n'est pas toujours accepté par les habitants non plus, certains même nouveaux propriétaires, heureux dans des immeubles collectifs sont les premiers à pétitionner contre un projet proche de chez eux sous prétexte qu'il va ramener plus de nuisances, plus de voitures. C'est cette ambiguïté, cette contradiction des politiques publiques, ceux-là même qui profitent d'une densification raisonnée peuvent rapidement pétitionner contre.

Il convient aussi de noter l'effort fait en matière de lutte contre la surdensification des zones pavillonnaires dont on a pu constater les abus cette dernière décennie et donc les outils ont été pris en compte, le coefficient de pleine terre, on en a parlé, les espaces verts à valoriser, on en a parlé également.

Enfin, je veux dire aussi que d'autres communes plus éloignées du cœur de la Métropole prennent leur part dans la préservation du patrimoine naturel et agricole. L'agriculture périurbaine est fragile alors qu'elle revêt beaucoup d'enjeux, celui de contribuer à alimenter les habitants de la Métropole, celui de favoriser les circuits courts, celui aussi de préserver la biodiversité.

L'enjeu du PLU-H est bien du "cousu main" entre les équipes de la Métropole et celles des communes, entre les Vice-Présidents successifs, Martine David, Richard Llung, Michel Le Faou et les Maires, du "cousu main" aussi avec les habitants qui se sont mobilisés à l'enquête publique mais qui n'ont pas toujours eu gain de cause parce que, là encore, cette mobilisation a fait émerger des avis divergents parce qu'il y a des habitants pour, des habitants contre, des intérêts individuels qui s'expriment pas toujours compatibles avec des intérêts collectifs et donc on est sur la recherche de compromis, de consensus, toujours sans contredire les grandes orientations structurantes de la Métropole et voilà, je vais laisser la parole puisque nous intervenons à deux voix, qualité de la concertation et "cousu main" me semblent être deux éléments majeurs à poursuivre dans toutes les politiques d'urbanisme de demain.

**Mme la Conseillère BRUGNERA :** Merci. Chers collègues, excusez-moi si nous débordons un peu sur notre temps de parole, je retirerai une intervention à venir plus loin dans le Conseil. Après l'intervention globale de mon collègue Jean-Michel Longueval, je vais quant à moi axer mon propos sur une thématique particulière, celle du patrimoine.

Nous avons beaucoup travaillé pour le développement de notre agglomération durant ces trois derniers mandats et nous nous donnons les moyens pour qu'il se poursuive mais ce développement ne part pas d'une feuille blanche, il ne fait pas *tabula rasa* du passé, il s'inscrit dans un site naturel et habité dans un cadre que nous souhaitons préserver et embellir pour améliorer notre qualité de vie et respecter l'histoire de nos territoires.

C'est pour cette raison que nous avons aussi travaillé ce PLU-H sous l'angle de la préservation du patrimoine, du patrimoine sous toutes ses formes, patrimoine naturel, patrimoine végétal, patrimoine agricole, patrimoine architectural et urbain.

En ce qui concerne le patrimoine végétal et naturel, la trame verte et bleue de la Métropole sera préservée et intensifiée. Les zones non urbanisables, qu'elles soient naturelles ou agricoles, représentent ainsi 24 125 hectares, soit 750 hectares de plus que dans le PLU antérieur. C'est plus de 45 % du territoire de notre Métropole. Les boisements protégés représentent désormais plus de 90 kilomètres carrés dont 54 kilomètres carrés, une surface plus grande que la commune de Lyon, en espaces boisés classés, la plus haute protection possible.

Ces chiffres illustrent à quel point l'ensemble des outils à notre disposition ont été mobilisés pour préserver notre environnement naturel. La question du patrimoine agricole est également au cœur de nos préoccupations. L'agriculture périurbaine est fragile, soumise à la pression urbaine alors qu'elle revêt un double enjeu, un enjeu d'alimentation grâce au développement des circuits courts moins consommateurs d'énergie et un enjeu d'aménagement du territoire parce qu'elle entretient les paysages et ménage des espaces non urbanisés à proximité du cœur de notre Métropole.

Défendre le patrimoine agricole, c'est bien sûr préserver les terres cultivables, matière première des agriculteurs dont l'artificialisation est irréversible. Mais c'est aussi prendre en compte les besoins économiques des exploitations agricoles, en facilitant la conservation et l'implantation des sièges d'exploitation. Enfin, c'est s'assurer que le

développement urbain ne menace pas la fonctionnalité de ces espaces agricoles et éviter le plus possible les conflits d'usage. L'ensemble de ces préoccupations nous a guidés dans ce travail.

Enfin, concernant notre patrimoine architectural et urbain, ce PLU-H apporte une très forte plus-value. 1 700 éléments de patrimoine bâti ont été identifiés sur tout le territoire de la Métropole comme devant être préservés, c'est quatre fois plus que dans le PLU antérieur. Ces éléments de patrimoine relèvent de ce qu'on appelle le patrimoine ordinaire, qui ne fait pas l'objet de mesures de conservation comme le patrimoine exceptionnel mais qui participe de l'identité de la Métropole et de sa singularité.

345 périmètres d'intérêt patrimonial ont également été identifiés, soit presque 10 fois plus que dans le PLU actuel. Dans ces secteurs, parmi lesquels on trouve notamment les cœurs de bourgs ou de villages, nous mettons en place des prescriptions particulières qui permettent aux nouvelles constructions de s'insérer dans leur environnement sans le dénaturer. Il ne s'agit pas de figer le développement mais de garantir qu'il se fasse en respectant les caractéristiques du quartier.

Très chers collègues, nous avons voulu un PLU-H qui permette de poursuivre un développement soutenu de notre agglomération mais qui, en même temps, préserve ce qui fait sa richesse et sa singularité. L'ambition était forte, l'objectif est atteint : nous saurons allier dans le futur le dynamisme de notre agglomération et la préservation de l'identité et du patrimoine de nos quartiers, de nos villages et de nos villes. Ce PLU-H nous y engage.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera ce nouveau plan local de l'urbanisme et de l'habitat de la Métropole de Lyon. Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Dix minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller BUFFET** : Monsieur le Président et chers collègues, je débute ce propos, simplement par un regret, celui peut-être que notre assemblée n'ait pas, en début de séance, respecté quelques instants de recueillement pour les deux soldats français morts ce week-end au Bénin pour sauver deux français également et nous garantir notre liberté contre le terrorisme radical islamique.

Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes amenés aujourd'hui à voter le PLU-H de la Métropole. C'est incontestablement un acte politique fort qui doit traduire une vision et, bien évidemment, la volonté ou les volontés de l'exécutif.

D'abord sur la forme, débutée en 2012, la procédure aura duré sept longues années au lieu des quatre annoncées. Son élaboration nous paraît partiellement satisfaisante mais les conséquences de son temps d'élaboration auront été préjudiciables. Beaucoup de projets, et singulièrement en matière de construction de logements, ont été retardés. L'établissement de ce PLU-H métropolitain est complexe, certes, et nous en convenons. Il faut allier à la fois volonté globale de la Métropole et volonté de chacune des communes qui la composent.

Pour une bonne partie d'entre elles, leurs spécificités ont été respectées. Leurs demandes ont été écoutées et prises en compte même si cela a pu, par moment, prendre du temps. Notons tout de même que certains souhaits n'ont pas été respectés puisque je me fais ici le porte-parole de mes collègues Maires des communes de Grigny, Pierre Bénite, Meyzieu ou Tassin la Demi Lune. Nous aurions espéré qu'ils soient davantage entendus et écoutés.

Puisque nous évoquons l'écoute et l'attention que doit avoir la Métropole pour les Maires -ce débat nous a occupés à plusieurs reprises depuis le début de cette séance- je profite de l'occasion de cette intervention pour vous signaler que, comme parlementaire, j'ai pu faire voter au Sénat la semaine dernière, dans une proposition de loi d'un de mes collègues, que les Maires des communes de notre Métropole puissent être consultés pour tous les documents-cadre de celle-ci au sein de la Conférence métropolitaine des Maires et puissent être réunis au moins deux fois par an et non une fois telle que la loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) le prévoit à partir de 2020.

Par amendement en commission des lois puis également par vote en séance, cette proposition a été adoptée par le Sénat, je dois le dire d'ailleurs avec les collègues Sénateurs de cet hémicycle qui l'ont votée. Voilà sur la forme, cela permettra, je le crois, une avancée significative que nous n'avions pas eue jusqu'à maintenant, en tous les cas sur le plan législatif, pour veiller à respecter, après les élections de 2020, l'écoute et l'intérêt des Maires qui ne seront plus au sein de cet hémicycle.

Sur le fond, élaborer un document de planification, ce n'est pas seulement traiter l'immédiateté des choses mais bien imaginer, anticiper, prévoir, afficher une vision de long terme pour mieux accompagner nos concitoyens dans les années futures. Rappelons à nouveau que le SCOT, qui date un peu maintenant, prévoyait 150 000 habitants de plus à l'horizon 2030 dans un scénario dit "au fil de l'eau".

Au début de la procédure, j'avais demandé à notre collègue Gilles Buna, alors Vice-Président de la Métropole et surtout Président de l'Agence d'urbanisme, une évaluation sur les capacités de construction supplémentaire du PLU-H nouveau, par rapport au PLU actuellement applicable, élément qui permet d'avoir une réflexion de fond sur ce que nous avons fait ou sur ce que nous allons faire dans ce PLU-H. Je n'ai malheureusement eu aucune réponse et je le regrette.

Le problème désormais constaté, entre votre volonté de développer la Métropole et, en particulier, d'accueillir des entreprises, idée que je m'empresse de vous dire que nous partageons, est qu'il n'y a pas de cohérence avec nos capacités à construire des logements dans le même temps. La pénurie de logements est réelle. Nous constatons un retard dans la construction et la livraison de projets neufs qui empêche non seulement certains de nos concitoyens de se loger évidemment, mais favorise surtout l'augmentation des prix de vente, autant d'ailleurs dans le neuf que dans l'ancien.

Notons que, sur un an, les prix augmentent de près de 15 % dans certains secteurs, le minimum étant à 6 %, ce qui est déjà important. L'augmentation de ces prix de vente et de location contraint de plus en plus de personnes à quitter la Métropole. L'étalement urbain et son cortège de problèmes contribuent largement à emboliser nos réseaux de circulation. Par ailleurs, habitat, mobilité, développement économique, notre vie finalement tout simplement doit être aussi dictée par la protection de notre environnement, même si quelques sceptiques doutent encore. Dans cette assemblée, nous sommes bien convaincus que l'environnement n'est pas une variable mais une composante désormais substantielle de nos politiques publiques. Il y va évidemment de notre santé et celle des générations futures.

Habitat et déplacement ne font qu'un, nous devons donc impérativement prévoir, s'ils n'existent pas ou développer quand ils existent, les transports en commun et les accès modes doux pour préparer cet avenir plus serein que tout le monde recherche. Il nous faut définir un plan de mobilité ambitieux. Je me suis déjà exprimé sur cette question, au nom du groupe, il y a quelques semaines. Il faut en matière d'habitat se doter de documents de prospective et d'actions. Ainsi, nous sommes et je suis convaincu que nous devons intégrer le plan des déplacements urbains au PLU-H désormais.

Pour terminer, j'ai trois observations à faire. Ces observations sont en réalité des propositions. La première, bien sûr il faut maîtriser le foncier, un simple observatoire, tel qu'il est présenté, ne suffit pas. Un outil interne ou externe doit être dédié à la maîtrise foncière et doté de fonds suffisants pour agir. Maîtriser notre développement, maîtriser les prix avec une Métropole équilibrée. En effet, la collectivité doit rester maître du jeu et anticiper pleinement son évolution.

Le deuxième point, il faut accompagner les communes dans le financement des équipements publics générés par le développement de celles-ci. Vous n'avez pas repris le principe du contrat triennal qui avait été instauré par le Conseil général.

Il faut le regretter, cette aide aux communes sur trois années, avec un pourcentage applicable selon la commune, était un outil d'investissement important pour chacune d'entre elles. Et je propose et nous proposons que de la Métropole de Lyon réinstalle ce dispositif.

Enfin, il faut créer des outils de prospective démographique scolaire. Cela a été soulevé à plusieurs reprises. Nous n'avons pas aujourd'hui les outils qui nous permettent de connaître précisément l'évolution de la population scolaire à l'échelle de notre Métropole, même si les communes peuvent les avoir à leur propre échelle.

Mesdames, messieurs, ce PLU-H ne s'appliquera peut-être qu'en 2020, soit huit ans après le lancement de sa révision ! C'est sans doute déjà le passé. Si nous pouvons admettre des points positifs, et nous acceptons volontiers, en particulier sur la protection du patrimoine élargie, ou sur l'augmentation de la protection des espaces verts, nous regrettons tout de même qu'il soit, à cet égard, déjà en décalage avec les enjeux d'une Métropole à l'horizon 2030.

Notre groupe s'abstiendra sur l'ensemble de ce texte mais, avant de conclure, je voudrais adresser au nom de celui-ci, à l'ensemble des collaborateurs de la Métropole, de l'Agence d'urbanisme, des communes naturellement et de tous ceux qui ont contribué à son élaboration, nos sincères remerciements pour la qualité des relations et du travail qui a pu s'instaurer avec chacune des communes de la Métropole. Je voudrais évidemment saluer le travail des élus, singulièrement de notre Vice-Président que certains ont pu rencontrer, d'autres pas, mais en tous les cas, qui semble-t-il, n'a pas ménagé sa peine pour réaliser ce document important.

Voilà ce que je souhaitais vous dire au nom du groupe les Républicains, en cette fin de matinée, en vous rappelant que le groupe s'abstiendra. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Le Faou quelques mots bien sûr.

**M. le Vice-Président LE FAOU** : Oui, monsieur le Président, quelques mots avant de conclure. Beaucoup de choses ont été dites ce matin et je pense que ce qu'il faut avoir à l'esprit, premièrement, et on faisait tout à l'heure un comparatif entre ce qui se passait sur Paris et ce qui se passe ici sur la Métropole lyonnaise. La chance que nous avons ici, sur notre agglomération, c'est d'être justement en capacité de pouvoir gérer ces questions d'urbanisme à une échelle qui dépasse celle de la ville-centre et d'être en capacité de gérer ces sujets-là sur un territoire qui regroupe aujourd'hui 59 communes et cela est un atout majeur pour notre territoire et c'est vraiment, je pense, un des éléments qui forgent aujourd'hui la force de notre territoire et sa capacité à se développer de façon cohérente.

Alors certes, certains trouvent que le document n'est pas suffisamment avancé ou est en retard sur tel ou tel point. Mais je pense que nous avons su concilier un certain nombre d'enjeux qui permettront, dans les années qui viennent :

- d'assurer le développement cohérent de notre agglomération,

- de faire en sorte que nous soyons en capacité de préserver notamment l'accueil d'entreprises parce que c'est ça qui alimente la dynamique métropolitaine et notamment la création de richesses que nous serons ensuite en capacité de réinvestir sur le territoire pour contribuer notamment au développement de nos communes et y compris celui de la Métropole,

- d'être aussi en capacité, au travers de ce document de faire en sorte que l'enjeu de l'habitat qui était auparavant dissocié de l'urbanisme, se retrouve au centre des préoccupations, avec un objectif réaffirmé de production de logements et notamment de logements abordables, avec le développement d'un certain nombre de nouveaux outils qui seront à la disposition des communes, sur la base du volontariat, nous n'avons pas souhaité imposer des choses et notamment sur les questions de mixité sociale, le libre arbitre était laissé à chaque commune de choisir les outils qu'elle jugeait les plus adaptés pour répondre aux obligations, notamment de la loi SRU.

Enfin, autre élément important, bien évidemment, la préservation de nos espaces naturels agricoles de notre patrimoine. Nombre d'interventions sont revenues sur le sujet, avec aujourd'hui, cette préoccupation qui est au cœur des préoccupations de nos concitoyens en la matière.

Autre préoccupation qui est intervenue aussi maintes fois ce matin, c'est l'articulation entre la question de l'urbanisme, de l'habitat et celle de la mobilité. Certains rêveraient d'un document unique qui regrouperait l'ensemble des fonctions. Nous le savons, aujourd'hui, que cela n'est pas possible parce que justement, le périmètre d'intervention du SYTRAL, qui est l'autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire, dispose d'un territoire d'intervention qui est bien plus large que celui de la Métropole. Et nous avons, lors de l'élaboration de ce document, fait en sorte que la cohérence existe entre le PLU-H et le PDU, parce qu'il y a eu un dialogue constant entre les deux structures, entre le SYTRAL et la Métropole sur ces sujets-là et nous avons, bien évidemment, veillé à ce que tout cela soit en cohérence.

Ensuite, un certain nombre d'interventions concernant la question du logement, du logement abordable et des nouveaux outils qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour faire en sorte que ce sujet, qui était aujourd'hui une préoccupation majeure de nos concitoyens, soit aussi au cœur de nos politiques publiques.

Cette politique publique est bien évidemment une politique publique importante de la Métropole et vous le verrez tout à l'heure, avec une première délibération qui vise à remettre en place le plan 3A. Nous en aurons d'autres d'ici la fin de cette mandature avec notamment la mise en place d'un office foncier métropolitain qui permettra justement de faciliter l'accès à la propriété pour les primo-accédants ou les personnes à ressources modestes. Vous voyez, un certain nombre d'actions vont être mises en œuvre, sans parler du foncier et là, je pense qu'il n'y a pas besoin de créer un outil *ad hoc* en la matière, nous avons d'ores et déjà ici au sein de notre institution, la direction du foncier et de l'immobilier qui est tout à fait en capacité de gérer en interne et en régie directe, ces sujets en lien ensuite avec un certain nombre de bailleurs, des bailleurs métropolitains mais aussi des structures qui participent à l'aménagement de notre territoire et je pense qu'il convient en la matière, de renforcer les compétences et la coopération et de ne pas créer encore un outil supplémentaire. Nous avons tout ce qu'il faut à disposition, il convient surtout, dans les années qui viennent, de mettre tout cela en œuvre et de faire en sorte que la coordination s'opère entre les différentes instances et les différents organismes qui sont en prise avec ces sujets.

Enfin, s'est aussi notamment posée la question de l'accompagnement des communes au travers de plusieurs interventions. Alors nous avons mis en œuvre, depuis le début de ce mandat, l'outil du projet urbain partenarial qui a été une réponse sur certains types de projets, pour permettre justement le financement d'équipements publics

de proximité. Je pense notamment aux écoles, aux crèches et bien évidemment, il conviendra dans les mandatures qui viennent, de prolonger l'utilisation de cet outil ou alors de passer sur un autre mécanisme de financement qui pourrait être la taxe d'aménagement renforcée mais celle-ci n'aurait probablement pas le même rendement que ce que propose aujourd'hui un projet urbain partenarial. Il faudra que nous ayons cette réflexion, mais elle devra se faire, je pense, dans le cadre de la prochaine mandature, parce qu'il faut aussi, pour tout cela, mobiliser un certain nombre de moyens financiers.

Sur la question de la prospective et notamment, de la réalisation des équipements scolaires et de la détermination des besoins au niveau des communes, je le rappelle ici, au sein du pacte métropolitain, la proposition n° 10 concernait ce point et les premiers travaux sont en cours sous l'égide de Mathias Chagnard, au niveau des services, avec une première réunion qui a eu lieu avec un certain nombre de directeurs généraux de services des communes, pour examiner justement comment nous allons pouvoir mutualiser ce sujet, en apportant l'expertise existante aujourd'hui des communes et je pense notamment de Lyon et de Villeurbanne, et de faire sorte que cette compétence puisse être mutualisée et mieux utilisée avec les communes, afin que les communes puissent aussi envisager et mieux anticiper cette question des équipements communaux.

Autre point important, c'est bien évidemment un enjeu du suivi de la mise en œuvre du PLU-H donc nous nous y attèlerons et c'est aussi une des nouvelles obligations auxquelles nous devons répondre. Et au regard aussi d'un certain nombre d'interventions les élus ont fait part, notamment, du souci qu'ont aujourd'hui nos concitoyens d'être mieux associés à l'élaboration de certains projets.

Je pense que nous mettons aujourd'hui en œuvre une expérience, notamment sur la commune d'Oullins dans le cadre d'un projet urbain qui va bientôt démarrer et qui est le projet de la Saulaie, nous mettons en place, sous la forme de Café de ville, des expériences qui visent à mieux associer en amont nos concitoyens au développement urbain et, notamment, expliquer tous les enjeux du développement urbain et tout ce que cela revêt afin de mieux comprendre les interactions entre les uns et les autres et je pense que c'est une expérience que nous pourrions dupliquer dans les années qui viennent, notamment sous l'égide du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) dont c'est une des missions, justement cette mission de formation et de pédagogie à l'égard de nos concitoyens pour mieux appréhender toutes ces questions liées au développement de territoire.

Voilà en quelques mots et en quelques éléments ce que l'on peut dire. Enfin pour conclure, je pense que l'on souhaite tous simplifier les procédures, alléger les documents. Vous avez devant vous, devant la tribune de l'exécutif, vous voyez ce que représente aujourd'hui le PLU-H, ce sont 135 kilos de papier. Je rappelle juste que Paris s'est construit, notamment sous Haussmann, avec un document qui tenait sur quatre pages et cela n'a pas interdit pour autant de construire une ville qui est reconnue pour sa qualité urbaine.

Vous le voyez, l'inflation de la législation et de la réglementation, regardez où cela peut mener et je pense que cela peut poser un certain nombre d'interrogations. En tous cas je reste persuadé que, dans les années qui viennent, il faudra que l'on évolue sur nos questions de planification, que l'on rentre dans une planification qui soit beaucoup plus souple et beaucoup plus plastique et plus réactive parce que l'on arrive probablement à la fin d'un modèle, un modèle qui a été inventé en 1967 par Edgard Pisani au travers la loi d'orientation foncière, nous sommes aujourd'hui en 2019, nous travaillons à une vision à 2030, voire 2040 et je pense que les outils doivent évoluer et ce sera un des enjeux, en tout cas, des mandatures qui viennent et de faire en sorte que nous soyons encore plus réactifs, que nous puissions enclencher plus rapidement les cycles de modification pour faire évoluer au mieux et au plus vite notre territoire, merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci Michel Le Faou. Quelques mots en évitant les redites et en rassemblant mon propos. D'abord nous avons évoqué tout à l'heure en début de Conseil la question de la cohérence et je crois que ce plan local de l'urbanisme et de l'habitat montre une cohérence, une cohérence entre les enjeux mais une cohérence avec les politiques publiques que nous menons et les décisions que nous prenons au fil des Conseils. Cohérence sur un marqueur fort de ce PLU-H, notamment la nature en ville, c'est dans les contributions citoyennes ce qui est ressorti de plus fort, c'est une conviction que nous avons et cela ressort dans les orientations du plan local d'urbanisme et d'habitat. Cohérence avec la nécessité absolue de préserver les terres agricoles pour maintenir l'agriculture péri-urbaine, les fermes urbaines, favoriser les circuits courts, ce dont nous discutons régulièrement ici dans ce Conseil métropolitain.

Cohérence pour s'adapter au changement climatique, Michel Le Faou le disait, c'est 750 hectares qui vont rester des espaces naturels, agricoles ou de loisirs, c'est l'équivalent de sept parcs de la Tête d'Or pour montrer des choses extrêmement concrètes et des espaces qui seront répartis dans toutes les communes, une nature indispensable pour lutter contre les îlots de chaleur urbains et ces orientations du PLU-H vont nous donner l'opportunité de résister de manière concrète.

Bien sûr un PLU-H cohérent avec notre stratégie d'adaptation au réchauffement climatique, on verra tout à l'heure à travers le schéma directeur des énergies, une autre façon aussi de s'inscrire dans cette cohérence pour lutter contre le réchauffement climatique. Un PLU-H qui répond aussi à la proximité, le droit de la nature en bas de chez

soi, c'est d'avoir aussi un certain nombre de parcelles qui vont nous permettre de développer dans les Communes, un certain nombre de jardins, de parcs, de squares, de rues apaisées, pour répondre à cette nécessité.

Ce PLU-H est un changement de méthode aussi et de vision de l'urbanisme. Ce virage, nous l'avons déjà entamé avec le précédent PLU mais il a été accentué avec ce PLU-H. On est passé je crois d'une agglomération qui se développait plutôt par extension, par grignotage des espaces naturels et agricoles, l'étalement urbain, à aujourd'hui une Métropole qui se renouvelle et qui se développe sur elle-même et les orientations du plan local d'urbanisme et d'habitat le montre de manière assez frappante.

Bien sûr un PLU-H cohérent avec notre politique de déplacement. Ce débat sur le PDU rattaché au PLU-H est une réalité. C'est un PLU-H qui affirme cette volonté de créer la Métropole des courtes distances, de développer des commerces de proximité dans nos communes, des activités productives, des services, de trouver cet équilibre entre la périphérie et ce que l'on appelle aujourd'hui les centres-bourgs. C'est bien sûr un PLU-H cohérent aussi avec la volonté de préserver l'identité et le patrimoine des centres-bourgs, ça a été quelque chose d'énormément relayé par la participation citoyenne sur le PLU-H mais aussi par les Maires des différentes communes qui composent cette Métropole, une Métropole qui va permettre, à travers ce PLU-H, de réduire les fractures territoriales. On a construit les grands projets urbains, on les continue : Part-Dieu, Carré de soie, Gratte-ciel, Confluence. Je crois que le temps est venu de développer les polarités et ce plan local d'urbanisme et d'habitat montre cette opportunité et, notamment, de continuer aussi à rééquilibrer la construction de logements sociaux.

Cohérent bien sûr avec notre volonté de continuer le développement économique et de permettre à cette Métropole d'accueillir des activités industrielles, des activités productives, de l'artisanat, du tertiaire sur notre territoire, y compris en centre-ville. Et puis cela a été dit de manière forte par beaucoup d'intervenants, un PLU-H qui va nous permettre de répondre au développement démographique et au besoin de mixité sociale sur cette Métropole.

Ce document est, bien sûr, un document indispensable, c'est quelque part une boîte à outils qui va nous permettre de continuer à construire cette Métropole. Il a été beaucoup question de la fiscalité de l'urbanisme en quelque sorte et du financement de ce développement, cela renvoie à la question de la répartition des richesses entre les communes et la Métropole parce qu'il est indispensable que cette répartition des richesses soit équitable. Pour le devenir de notre territoire, pour que l'attractivité reste forte, il est vital que les compétences des communes soient assumées de manière ambitieuse. Or, ces compétences, vous l'avez dit, la petite enfance, le scolaire, le sport, la culture, la vie associative, réclament beaucoup, beaucoup d'investissements parce qu'elles réclament avant tout des équipements publics. Il ne serait pas, je pense, cohérent d'accueillir chaque année des centaines d'entreprises (environ 15 000 habitants) si, par ailleurs, l'offre de crèche par exemple, ou de terrains de foot, ou d'autres équipements publics ne peut évoluer.

Vous l'avez dit tout à l'heure la très grande majorité des départements français, et c'était le cas du département du Rhône, accompagnait financièrement l'investissement communal et ce n'était pas tout-à-fait fait au hasard parce que c'est simplement fondamental pour les communes et, *de facto*, pour le territoire.

Je suis pour le moins réservé sur l'orientation prise avec la Métropole de stopper l'accompagnement des communes dans leurs efforts d'investissement. Moi je suis partisan, pour des enjeux de péréquation financière, d'un nouveau pacte financier entre les communes et la Métropole afin de tenir compte de l'évolution démographique de chaque commune, de la nouvelle fiscalité locale, puisque la taxe d'habitation a vocation à disparaître avec, bien évidemment, toujours en tête l'équité et les critères qui pourraient déterminer cette nouvelle péréquation financière et ce nouveau pacte financier.

Ce pacte doit intégrer ce que l'on pourrait appeler la fiscalité de l'urbanisme dont la vocation première est de générer des recettes qui nous permettraient de financer les investissements publics puis de faire face au fonctionnement de ces nouveaux établissements publics même si, cela a été dit, nous le déployons dès que nous le pouvons, les véhicules juridiques partenariaux comme les ZAC, comme les PUP qui offrent, pour le coup, de puissants leviers financiers, il faudra collectivement que nous réfléchissions au niveau de la taxe d'aménagement et de sa répartition entre les communes et la Métropole.

Dernier point, la forte participation des citoyens, ça a été évoqué aussi dans les propos, doit nous interroger sur la construction des villes et nous amener peut-être à penser différemment la concertation et je ne doute pas que la période, qui s'est ouverte déjà, sera très riche en contributions, en propositions sur ces sujets.

En conclusion, je voudrais bien sûr vous remercier et remercier les Conseillers métropolitains qui ont assisté à cette séance, en tout cas à cette délibération extrêmement importante, avec des interventions extrêmement longues mais qui sont à la mesure du travail qui a été effectué et je voudrais, à travers Michel Le Faou, remercier l'ensemble des élus qui ont participé depuis longtemps, quelquefois certains ont jugé trop longtemps parce que cette période est très longue et je voudrais remercier Richard Llung, Martine David, Olivier Brachet, celles et ceux qui ont contribué et remercier l'ensemble des services, à travers Mathias Chagnard, qui ont contribué à de nombreuses réunions, de nombreuses rencontres avec les Maires et monsieur Buffet, vous disiez que Michel Le Faou était

passé à côté d'un nombre de Maires, je crois que ça doit être très peu parce que je crois qu'il les a tous vus et voire même quelques-uns plusieurs fois, ainsi que l'avaient fait déjà ses prédécesseurs.

Je voudrais remercier les Maires qui ont su et qui montrent du courage parce que, bien évidemment, tout n'a pas été obtenu commune après commune, ils ont fait passer je crois l'intérêt général de la Métropole avant et vont ce soir l'exprimer à travers leur vote sur le plan local d'urbanisme et de l'habitat.

Merci à Michel Le Faou d'avoir construit cet espace de dialogue et je crois que, Jean-Paul Bret le disait tout à l'heure et vous l'avez dit aussi, c'est une ambition que nous devons avoir, pas simplement pour le PLU-H, mais sur d'autres sujets, de construire la Métropole à partir des territoires.

Je vous remercie. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, les groupes Les Républicains et apparentés, Rassemblement national, Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et M. ABADIE (groupe Synergies-Avenir) s'étant abstenus et M. BUTIN (groupe Socialistes et républicains métropolitains) n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose pour notre organisation et, l'heure approchant, que nous arrêtons vers 13 heures. On essaie de passer encore deux délibérations et il ne sera pas très loin de 13 heures, en tout cas on fait la prochaine et nous arrêterons à 13 heures pour 45 minutes, je vous remercie.

---

**N° 2019-3508 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Plan 3A - Aide à la primo-accession pour le logement neuf - Relance du dispositif - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3507. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur :** C'est la délibération concernant la mise en œuvre du plan 3A qui vient accompagner la mise en œuvre du PLU-H de façon concrète et qui va permettre à certains de nos concitoyens de pouvoir bénéficier d'une aide spécifique pour l'acquisition de leur logement, à l'image de ce qui avait été déjà réalisé dans le précédent plan 3A, nous le remettons en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019 et ce, pour une durée nous menant, dans un premier temps, jusqu'au 31 décembre 2020. Il reviendra ensuite à la prochaine assemblée métropolitaine de décider de sa poursuite ou non.

Un point important dans la mise en œuvre de ce plan 3A, c'est une volonté de mieux accompagner les familles et d'avoir en sorte une plus-value pour les familles et, notamment, au-delà de trois enfants, qui permettra de bénéficier d'un surcroît de financement dans le cadre de ce plan 3A.

Bien évidemment, cette délibération a recueilli un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

**Mme la Conseillère déléguée PANASSIER :** Monsieur le Président, chers collègues, nous étudions aujourd'hui le renouvellement du plan 3A, dispositif proposé d'abord par la Communauté urbaine puis par la Métropole de Lyon depuis 2013.

Ce plan a pour visée de faciliter l'accès à la propriété pour les classes moyennes et populaires, comme vient de le rappeler Michel Le Faou. Cet outil représente une bouffée d'oxygène pour de nombreuses familles qui souhaitent devenir propriétaires au sein de notre Métropole alors que nous connaissons, ça a été évoqué dans le cadre du débat sur le PLU-H, des hausses régulières des prix de l'immobilier sur notre territoire. C'est une véritable préoccupation pour nos citoyens et le plan 3A est réellement un vrai coup de pouce.

Monsieur le Président, vous avez conscience de cette problématique puisqu'en mars dernier, vous avez annoncé un plan d'urgence pour l'accès au logement avec, entre autres choses, un engagement pour le renouvellement du dispositif dont nous discutons aujourd'hui. Mais ce dispositif, le plan 3A, fait partie d'une palette de mesures et nous pouvons notamment citer "Louer malin" pour limiter le prix des loyers, "Ecoréno" très important pour limiter la consommation d'énergie et puis "Habiter mieux" pour encourager la rénovation thermique des logements ou encore notre participation au plan Logement d'abord pour lutter contre le sans-abrisme.

Ce sont des efforts que nous soutenons et c'est pour cela que le groupe Centre démocrate Lyon Métropole votera cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Quatre minutes pour le groupe La Métropole autrement... Intervention retirée. Merci. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller VINCENDET :** Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, alors que votre majorité a pris cette décision incompréhensible il y a quelques mois en supprimant le plan 3A, vous revenez aujourd'hui sur cette décision. Nous nous en réjouissons mais nous regrettons les conséquences de cette première décision qui avait pénalisé nos communes mais surtout leurs habitants pour qui cette aide était un coup de pouce essentiel pour accéder à la propriété. Nous regrettons également que ce nouveau plan soit si complexe, en tout cas plus complexe que le précédent, dans son accès.

Monsieur le Président, nous ne pouvons que déplorer une politique de plus en plus illisible faite de virage à 180° à l'approche des échéances électorales.

Le plan 3A est sans conteste un outil très important car il est une véritable arme pour favoriser la mixité sociale dans les quartiers qui en ont le plus besoin. Il est inutile de démontrer l'importance de l'accession à la propriété pour un ménage modeste ou de la classe moyenne : socialement, symboliquement et bien entendu économiquement, c'est clairement un moyen de s'élever, de briser le plafond de verre et de remettre en marche l'ascenseur social.

Plusieurs communes ont d'ailleurs choisi d'accompagner cette aide en donnant une prime supplémentaire aux ménages qui choisissent de devenir propriétaires et nous ne pouvons que nous en réjouir car les résultats sont là : petit à petit, la mixité regagne du terrain, petit à petit les quartiers se modernisent. Remercions donc nos collègues de Feyzin, Villeurbanne, Lyon, Pierre Bénite et Saint Priest de cet effort qui montre bien que l'accession à la propriété est un enjeu qui dépasse tous les clivages.

Nous allons également étudier un peu plus tard une mesure de rénovation urbaine sur Rillieux la Pape qui va permettre de faire revivre le commerce local tout en modernisant durablement un quartier jusqu'alors réputé sensible. C'est ce travail partenarial, qui utilise tous les leviers possibles, que je tenais aussi à souligner, sans ces efforts coordonnés, nous sommes condamnés à échouer.

Toutefois, bien que notre groupe s'apprête à voter en faveur de ce rapport, nous ne pouvons nous empêcher, une nouvelle fois, de remarquer que notre Métropole fait preuve d'une trop grande sophistication technocratique en complexifiant encore la mesure et en ajoutant des critères supplémentaires.

À partir de 2020, la Métropole s'éloignera un peu plus des Maires, il est désolant de constater qu'elle n'attend pas cette échéance pour s'éloigner toujours plus du citoyen.

Mettons-nous à la place d'un ménage qui doit s'endetter, remplir des dizaines de dossiers, donner des centaines de pièces justificatives pour pouvoir éventuellement devenir propriétaire et qui se dirige vers la Métropole, censée les aider. Elle va les mettre dans des cases, va moduler les aides en fonction de critères de plus en plus compliqués, bref, tout sauf la souplesse nécessaire dont auraient bien besoin nos concitoyens qui réalisent l'achat d'une vie.

Bien entendu, il faut veiller à la bonne destination des fonds publics, bien entendu, il faut lutter contre les abus, mais franchement, était-ce utile de créer trois nouveaux niveaux de primes et de les conditionner à de nouveaux critères ? En quoi le précédent dispositif était-il si défectueux qu'il faille le changer ? Pourquoi essayer d'embrouiller nos concitoyens ?

En vous remerciant par avance de vos explications, notre groupe votera bien évidemment la relance du plan 3A.

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Le Faou, peut-être quelques éléments ?

**M. le Vice-Président LE FAOU :** Nous n'avons pas cherché à embrouiller nos concitoyens, nous avons cherché plutôt à rendre plus accessible ce plan 3A avec une cible de clientèle qui est celle des primo-accédants, qui sont sous plafond de ressources du PTZ (prêt à taux zéro). Cela concerne bien évidemment l'accessibilité aux logements collectifs neufs, aux logements individuels, notamment dans les ZAC métropolitaines, qui doivent être préalablement labellisés par la Métropole mais cela se fait de façon très souple et très fluide, en lien avec l'ensemble des professionnels de l'immobilier.

Nous avons mis en place une sécurisation pour éviter les mécanismes spéculatifs, c'est-à-dire bénéficier d'une prime, puis revendre son logement et encaisser le montant de la prime. Cette sécurisation porte sur une durée de cinq ans et les primes sont directement versées chez le notaire.

Alors les prix plafond de l'offre abordable ont été recalés en fonction de la réalité des prix du marché parce qu'on l'a noté aussi tout à l'heure et, dans certaines interventions sur le PLU-H, le marché immobilier de 2019 n'est pas celui de 2012 et que le plafond de l'accession abordable est maintenu à 3 600 € de surface habitable hors

stationnement, comme cela était le cas dans le précédent plan 3A. Ensuite, il y a une modulation suivant les secteurs et les endroits sur la Métropole, pour tenir compte de cette réalité du marché et donc, on a un montant de prime qui est très facile à lire parce qu'il est fonction de cette cartographie et on rajoute ensuite, en fonction de la typologie de la famille, 1 000 ou 2 000 € suivant la composition familiale. C'est un dispositif qui est très clair et très lisible à mettre en œuvre et compréhensible par nos concitoyens et je ne doute pas qu'il recueillera, comme fut le précédent plan 3A, un accueil significatif de la part de nos concitoyens.

Je rappelle juste que nous n'avons pas arrêté le plan 3A ; le plan 3A précédent a connu un tel succès que nous avons consommé, avant l'échéance, la totalité des crédits alloués. Nous profitons ici de la délibération sur le PLU-H et de l'opposabilité du nouveau PLU-H -je tiens à le rappeler ici que ce nouveau PLU-H sera opposable au 18 juin et non pas en 2020, comme le soulignait tout à l'heure un précédent orateur- ce plan 3A faisant partie des mesures d'accompagnement et facilitera l'accès à la propriété pour nos concitoyens dans les années qui viennent. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Le Faou.

Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Il convient de substituer les annexes 1 et 2, ci-après en pièce jointe"

*(VOIR annexe 2 page 158)*

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous remercie, il est presque 13 heures, donc je vous propose qu'on fasse une interruption et qu'on se retrouve ici dans 45 minutes. Je vous remercie.

*(La séance est suspendue à 12 heures 58)*

*(Reprise de la séance à 13 heures 55)*

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous reprenons le cours de notre Conseil, si vous le voulez bien.

---

**N° 2019-3510 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville -** Délégation des aides à la pierre 2015-2020 - Bilan 2018 - Parc public et parc privé - Avenant n° 6 à la convention cadre de délégation - Avenant n° 5 à la convention de gestion parc privé pour l'année 2019 - Programme d'actions territorial 2019 - Reconstitution de l'offre démolie - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3510. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur :** Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de la traditionnelle délibération que nous examinons chaque année dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, au titre de la mandature 2015-2020. Nous avons ici le bilan 2018 pour le parc public et parc privé, l'avenant n° 6 à la convention-cadre de délégation, l'avenant n° 5 pour la gestion du parc privé, ainsi que le programme d'actions territorial au titre de la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre des différents projets liés au plan de renouvellement urbain. Cette délibération a recueilli un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Le Faou. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

**Mme la Conseillère GUILLEMOT :** Monsieur le Président, c'est une importante délibération et d'ailleurs, je voudrais, à ce sujet, saluer le retrait de l'État dans le financement de l'aide à la pierre puisqu'en 2019, l'État met zéro, zéro pointé !

Pour revenir au rapport et au bilan, en 2018 : 3 051 logements, un niveau de production inférieur à 2017, 4 355 logements, et aux objectifs de notre PLH (programme local de l'habitat) qui visait un financement de 4 000 logements sociaux... *(brouhaha)*

**M. LE PRÉSIDENT :** Est-ce qu'on peut écouter madame Guillemot s'il vous plaît ? Merci.

**Mme la Conseillère GUILLEMOT :** ... l'État ayant attribué à la Métropole une enveloppe initiale 2018 qui permettait 4 010 logements sociaux. Donc, c'est vrai que le financement y était, ce n'est pas la faute de l'État, encore que, sauf à dire par rapport à l'intervention que j'avais faite le mois dernier, que la clause de revoyure dont j'avais parlé d'ailleurs aussi, a finalement prévu de limiter à trois ans l'impact sur l'exploitation HLM à 950 M€ par an, donc une baisse des APL (aide personnalisée au logement) compensée par les organismes HLM, pour les locataires du parc social de 1,3 milliard d'euros et non pas 1,5 milliard d'euros, une baisse des cotisations du FNAP (fonds national des aides à la pierre) à 300 M€ au lieu de 375 M€.

Confronté à la chute de la construction, le Gouvernement a un peu allégé la facture des HLM mais cela ne suffira pas et on le voit, puisque dans le bilan 2018, comme nous l'avons dit, la construction s'est bien sûr allégée. La baisse des APL est toujours une mesure injuste, même si l'USH (union sociale pour l'habitat) a signé ces accords, tout en disant que ces mesures ne permettront pas une reprise de la production et on prévoit déjà - 20 % de construction sur cette année 2019. Nous verrons ce qu'il en est sur cette Métropole.

Étant donné la politique suivie par l'État et sur laquelle je viens d'exposer, on voit bien que les offices HLM sont dans l'attente et cela va durer puisqu'ils ne savent pas à quelle sauce ils vont être mangés au niveau du budget. L'État fait payer par les autres ses décisions puisque, pour revenir sur les aides à la pierre, la contribution de l'État est en effet passée en 2017 de 180 M€ à 38,8 M€. En 2018, il y avait zéro d'inscrit mais l'État a dû abonder en cours d'année et en 2019, récidive, en mettant zéro.

La contribution des bailleurs sociaux, elle, est passée de 270 M€ en 2017 à 375 M€ en 2018. Donc, on fait payer les bailleurs sociaux. On vient de les baisser, de mettre 300 M€ au lieu de 375 M€, mais pour faire bonne figure et comme la négociation était difficile, et bien on est allé chercher Action logement qui va être contributaire sur le FNAP à hauteur de 50 M€.

Le Gouvernement a donc décidé de ne plus financer les aides à la pierre, laissant seuls les bailleurs sociaux et Action logement qui sont, aujourd'hui, les seuls financeurs du FNAP qui, pendant presque un an, n'a d'ailleurs pas eu de Président.

Le logement et les emplois aidés sont les deux domaines à avoir subi les plus grosses ponctions budgétaires de l'État. Il fait assumer cette politique gouvernementale essentiellement budgétaire, son sens à la politique de logement dont on ne dit rien dans ce rapport.

Et c'est vrai qu'avec la mauvaise nouvelle du RIP (référendum d'initiative partagée) et la non-privatisation d'ADP (Aéroports de Paris), avec les 10 milliards d'euros restants à trouver pour la TH (taxe d'habitation) et les 7 milliards d'euros sur les mesures des gilets jaunes, je ne sais pas bien comment on va faire pour boucler le budget 2019, d'autant que le FNAP, aujourd'hui, est aussi financé et là, nous avons voté contre, je tiens à le dire, par une taxe sur les plus-values des ventes de logements sociaux, qui a été instaurée par la loi de finances 2018 et qui est conservée sur la loi de finances 2019. Vous avez dit contradictoire, non, rassurez-vous l'État encourage les Offices HLM à vendre les logements sociaux et, pour financer les aides à la pierre, met une taxe sur la vente des logements sociaux. Cela devient, là pour le coup, ubuesque.

Enfin, avant d'aborder les prévisions pour 2019, je voudrais aussi insister sur le nombre de VEFA (vente en état futur d'achèvement) en 2018, dont je sais en avoir parlé assez souvent à Michel Le Faou, 58 %, on est en baisse par rapport à 2017 puisque c'était 2 520 logements contre 1 538 mais nous attirons l'attention sur le nombre trop élevé de VEFA parce que les Offices HLM ne construisent plus et surtout doivent gérer des immeubles dont dans quelques années, nous verrons les conséquences sur le bâti et sur la qualité.

Pour venir aux prévisions 2019, objectif de 4 060 logements dont 2 660 à financer avec une aide au privé qui est divisée par deux, il y avait 4,9 M€, on en a consommé en 2017, 10,1 M€ pour financer 1 509 logements. L'année 2018 a été marquée par une utilisation des crédits très faible par rapport aux années précédentes du fait des plans, en fin de dispositif ou en démarrage. Je veux bien mais est-ce que c'est un problème conjoncturel ? Je ne le pense pas. On peut s'interroger étant donné le nombre de dossiers en instance et en souffrance à l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) et le fort besoin en termes de transition écologique.

Les objectifs 2019 sont, bien entendu, sur l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique mais l'ANAH a toujours 101 M€ de l'État. Ceci étant, l'État lui a donné d'autres missions, comme la précarité énergétique alors qu'avant, c'était un crédit, une ligne budgétaire de crédit d'État et donc, on lance un nouveau programme sans les moyens et donc, c'est pour cela que l'ANAH, et dans le rapport il est stipulé qu'au vu du potentiel d'opérations à financer, la Métropole se rapprochera de l'ANAH en cours d'année, s'il est confirmé que les besoins dépassent les enveloppes allouées. Bon courage, parce que cela dépassera les enveloppes allouées, l'ANAH n'ayant pas les moyens de faire sa politique, d'autant qu'elle doit faire Habiter mieux et il y a toute la perte d'autonomie qu'elle ne pourra pas non plus financer.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, deux minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER** : Monsieur le Président, chers collègues, en 2018 pour la première fois, la baisse de la programmation de logements sociaux a été forte, de 30% par rapport à 2017 avec seulement 3 051 logements financés ! Si l'attente du PLU-H explique pour partie le report de certaines opérations, les raisons majeures de cette baisse sont à chercher du côté du Gouvernement avec les lois de finances 2018 et 2019 qui ont fortement pénalisé les bailleurs sociaux.

En effet, la baisse est bien nationale, avec - 15 % d'agréments de logements sociaux sur deux ans, - 7 % de mises en chantier et - 7 % sur les permis de construire. Nous avons été nombreux, dans cette assemblée et ailleurs, à dénoncer la baisse des moyens des bailleurs sociaux imposée par Bercy, qui allait mettre en péril leur capacité à investir dans le logement neuf et la rénovation. Hélas, nous avons eu raison, le Gouvernement n'a pas réussi son prétendu "choc de l'offre" mais a plutôt offert "une chute de choc" au logement social. Les Grand Lyonnais en demande de logement apprécieront et, en ce sens-là, nous souscrivons tout à fait à ce que vient de dire notre collègue Annie Guillemot.

Alors tout récemment, un accord entre le Gouvernement et l'USH a permis de revenir sur certaines mauvaises décisions : une baisse de la TVA est annoncée pour certains travaux, les logements très sociaux, les opérations ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) et une baisse des APL entraînant une baisse des rentrées de loyers pour les bailleurs qui sera moindre. Cela donnera quelques marges de manœuvre aux bailleurs mais ce sera insuffisant. Nous souhaitons que le taux de TVA soit réduit sur toutes les opérations de rénovation thermique pour lutter contre la précarité énergétique des ménages modestes et améliorer le confort de leur logement. Pour cela, outre nos aides Ecoréno'v sur le territoire, les bailleurs devront mettre des fonds propres, et donc devront en avoir les moyens avec, notamment, des aides à la pierre et une baisse de la TVA.

Sur la production métropolitaine, il est plutôt satisfaisant de noter qu'elle a été plus élevée à l'ouest qu'à l'est, dans des communes qui doivent augmenter leur part de logement social au titre de la loi SRU. Soulignons aussi que la production s'est bien maintenue dans les sites où l'intervention publique est forte, preuve s'il en fallait encore que ces actions sont tout à fait indispensables pour mettre en œuvre la solidarité !

Enfin, sur le parc privé, notamment, nous regrettons que nos réalisations soient en deçà des objectifs. L'année 2019 semble mieux partie, de même que pour la programmation de logements sociaux. Dans le parc privé, gageons que les actions engagées avec le Logement d'abord permettront de mobiliser un parc nouveau de logements pour les personnes modestes. Concernant les aides de l'ANAH à la rénovation thermique, la dynamique Ecoréno'v devrait, là aussi, conduire à un nombre bien plus élevé de réalisations.

Nous voterons la délibération. Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, sans doute allez-vous dire que nous nous répétons après Annie Guillemot et Béatrice Vessiller mais, comme vous le savez, la pédagogie est l'art de la répétition et il faut en général trois fois pour que ce soit entendu. Le bilan 2018 du logement social dans la Métropole le confirme : le choc de l'offre promis par le Gouvernement s'est traduit par un véritable coup de frein ! Pour la Métropole, c'est une baisse de 30 % et un manque de 1 000 logements sur l'objectif.

Notez que la délibération parle toujours de "délégation de l'État" mais, comme l'a dit Annie Guillemot, il n'y a plus d'aides à la pierre, dans le budget de l'État en 2019. Elles dépassaient pourtant 1 milliard par an avant Nicolas Sarkozy. Leur remise en cause, de Gouvernement en Gouvernement, s'est terminée avec Macron : zéro ! Alors, le Gouvernement fait les poches des autres pour maintenir le Fonds national d'aides à la pierre, avec Action logement et les bailleurs principalement. Il faudrait donc dire plutôt "délégation des aides à la pierre des locataires et des salariés", puisque ce sont eux qui paient et non pas l'État !

C'est d'autant plus scandaleux quand on pense aux nombreuses niches fiscales qui aident la promotion privée, évaluée par un récent rapport de la Cour des comptes, je ne sais pas si certains l'ont lu ici, à 18 milliards par an ! Pire, à plus de 80 %, l'accession est aidée pour des investisseurs, et non pas des propriétaires occupants, investisseurs qui feront payer des loyers en très forte augmentation à des locataires. Autrement dit, d'un côté 18 milliards d'aides fiscales immobilières, principalement pour les plus riches, et de l'autre, 0 € pour l'aide à la pierre du logement social, on ne peut mieux résumer la nature de ce Gouvernement.

Alors, monsieur le Président, la délibération tente de chercher du positif dans ce désastre en marche, si je peux m'exprimer ainsi. Les logements, moins nombreux au total, se concentrent dans les communes en dessous du seuil SRU, notamment à l'ouest. Mais comment se féliciter qu'on ne réponde aux besoins de logements ni à l'ouest ni à l'est, autrement dit d'un meilleur équilibre territorial de la pénurie ? De même, 75 % des opérations ont été permises par une action métropolitaine ZAC ou PUP. C'est sûr qu'en étranglant les bailleurs, comme l'a fait votre Gouvernement, ils ne risquent pas d'avoir beaucoup d'autres projets !

Enfin, comment se féliciter de 221 logements spécifiques pour les personnes âgées ou handicapées ? 221 seulement quand on connaît l'ampleur des besoins, c'est un résultat tout simplement catastrophique !

Alors, cette délibération peut faire l'autruche et maintenir les mêmes objectifs pour 2019. La vérité est que l'attaque contre le logement social s'accélère, les projets de vente se multiplient, la Métropole va perdre des milliers de logements sociaux dans les prochaines années. J'en profite, publiez les courriers que vous avez des bailleurs sociaux qui vous annoncent leur programme de cession. Alors que la demande explose et les promesses d'utiliser le produit des ventes pour financer trois fois plus de constructions font sourire tous ceux qui regardent les chiffres. Chez la plupart des grands acteurs qui ont une politique de cession ancienne, le bilan est de l'ordre de un pour un. D'autant qu'à l'évidence, des projets financés par la bourse, comme le propose Action logement, ne répondront jamais aux besoins des demandeurs actuels pour qui les loyers des logements neufs, pourtant aidés, sont déjà trop élevés.

La vérité, monsieur le Président et monsieur le Vice-Président, c'est que nous constatons l'échec de la politique du Gouvernement et votre incapacité non seulement à la compenser, ce qui est compréhensible, mais tout simplement, à la dénoncer. C'est pourquoi nous partageons le message fort du dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre dont vous connaissez, je l'espère, le titre, je vous le redis : "Face au mal-logement et à l'injustice, il faut changer de politique". Permettez-moi d'esquisser les éléments d'une autre politique de l'habitat et de confirmer l'appel aux acteurs du logement pour une prochaine rencontre.

Il faut une autre politique de financement du logement social, en commençant par les conditions de mise à disposition du foncier et donc, de mise à contribution des bénéficiaires actuels de la rente foncière en sortant de la longue histoire de défiscalisation à la Besson, Borloo, Robien, Duflot, Pinel ou Cosse. Il faut le retour à une véritable aide à la pierre dans le budget de l'État et généraliser le 1 % logement à l'ensemble des salariés, y compris ces milliers de salariés sous-traitants, dans la sécurité ou le nettoyage, qui travaillent, en fait, pour de grandes entreprises cotisant aux 1 % mais sans en bénéficier.

À l'échelle de la Métropole, il faut une ambition nouvelle : rattraper, en une décennie, le retard pris sur la demande. J'ai fait une évaluation, elle est sans doute critiquable mais je vous la livre. Cela supposerait un objectif de construction double de l'augmentation naturelle du nombre de demandeurs, donc de l'ordre de 8 000 logements sociaux par an, le double de notre objectif actuel. Au bout de 10 ans, cela nous conduirait à un taux SRU passant de 24 à 32 % et à une file d'attente réduite de moitié, aux alentours de 30 000 demandeurs, si l'attractivité de la Métropole reste constante. Ce serait là vraiment un "choc de l'offre" pour un recul significatif du mal-logement.

Cet objectif doit pouvoir être décliné dans chaque territoire, avec le souci d'un rééquilibrage territorial. Il doit être plus qu'un doublement dans les territoires sous-dotés, mais il doit remettre en cause l'illusion dogmatique de la non-construction dans les villes dites "trop dotées". Laissons la pertinence des projets urbains, l'intelligence des acteurs et les choix politiques des communes construire la réponse aux besoins en hausse, à l'ouest comme à l'est.

Il ne s'agit évidemment pas de construire du logement pour pauvres de mauvaise qualité mais, au contraire, de faire du logement conventionné un vrai logement public, de qualité et diversifié dans ses architectures, s'appuyant sur une maîtrise d'œuvre publique assurant une réduction des coûts de construction. Je le dis à tous ceux qui veulent bien des pauvres pour faire le ménage mais pas pour habiter dans leur commune. Cela supposera aussi une autre politique des attributions pour la transparence et l'équilibre social des territoires, je l'évoquerai à l'occasion de l'intervention suivante.

Et c'est sur cette base que j'appelle tous les élus qui veulent agir pour le logement social à se retrouver pour agir avec tous les acteurs du logement social pour sortir de ce non-dit que symbolise cette délibération. Oui, il faut une autre politique du logement ! Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller délégué VINCENT** : Monsieur le Président, simplement je dirai à monsieur Millet que le logement social n'est pas le monopole du parti Communiste.

À Limonest, il y a plus de 20 % de logements sociaux, c'est un effort de longue haleine, cela ne se fait pas du jour au lendemain mais nous l'avons fait. La preuve c'est que, dans le rapport, la production de logements sur le secteur ouest est de 29 %, elle dépasse largement celle du secteur est. Il fallait un rééquilibrage, on le fait petit à petit mais sûrement. Moi, je regrette, c'est vrai, qu'au niveau de la production de logements sociaux, en 2017, le programme n'arrive qu'à 78 %. Il est vrai que l'État s'est totalement désengagé mais tout le monde demande à l'État de réduire ses dépenses donc il faudrait un petit peu savoir ce que l'on veut. Ceci étant, il faudra bien que nous continuions cet effort de production de logements mais pour cela, et je crois que dans le cadre du débat sur le PLU-H, on l'a vu, nous devons avoir un plan d'actions foncières efficace et prévoir des réserves foncières pour préparer l'avenir.

Pour 2019, c'est vrai que les objectifs de production ont été arrêtés. C'est vrai que nous devons être extrêmement vigilants concernant le suivi de la réalisation de ces objectifs. C'est vrai que la Métropole de Lyon a fait un effort très important, quand on se rend compte que, dans d'autres métropoles plus au sud, on voit que la crise du logement et l'habitat insalubre n'ont pas toujours été bien réglés, il y a des points quand même positifs pour notre Métropole.

Ceci étant, nous ne pouvons qu'être d'accord sur les axes prioritaires, lutter contre l'habitat indigne, contribuer à la requalification des copropriétés fragiles et dégradées, favoriser la maîtrise des loyers, lutter contre la précarité énergétique et contribuer à l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap dans le parc existant.

Il faut donc rester vigilant face à cette demande toujours croissante et là, c'est vrai qu'on a des éléments d'inquiétude pour arriver justement à répondre à cette demande de logements sociaux et de logements aidés. Donc nous aurons à mettre en œuvre une politique, je dirai plus encore dynamique et nous comptons sur l'action toujours persévérante de Michel Le Faou dans ce domaine et donc j'espère que nous arriverons à susciter encore plus de créations de logements dans toutes les communes de la Métropole. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Monsieur Le Faou, vous vouliez dire un mot je crois.

**M. le Vice-Président LE FAOU :** Oui très rapidement, je pense qu'il ne faudrait pas qu'on tombe dans la caricature sur ce débat. Premièrement, les chiffres s'analysent non pas à l'année n mais en tendance sur des durées longues. Or, que constatons-nous ? Sur dix ans, la moyenne de production, c'est 4 110 logements sociaux produits sur le territoire, avec des années où il y a eu une forte production et des années moins bonnes. Des années moins bonnes pour plusieurs raisons. D'une part, parce qu'il y a eu le changement de document d'urbanisme, le passage de PLU en PLU-H, d'autre part, un certain nombre de recours sur des autorisations d'urbanisme sollicitées et des permis de construire qui n'ont pas pu se mettre en œuvre et donc un retard dans la production. Enfin, les bailleurs, c'est vrai, ont eu à vivre une période un peu particulière et un peu difficile avec un changement de modèles qu'ils doivent affronter.

Mais si on regarde en tendance sur les 10 dernières années passées, nous voyons bien que nous respectons et nous dépassons même l'objectif de 4 000 logements sociaux produits par an.

Et lorsque je regarde ce qui est inscrit d'ores et déjà à la programmation et nous ne sommes ici qu'à la mi-mai 2019, pour cette année, nous avons largement plus de logements inscrits que le demandent la programmation et nos objectifs à hauteur de 4 000 logements ; je pense que nous serons en situation de pouvoir rattraper le retard qui a été constaté l'an passé et qui est lié aux circonstances que je viens de citer et de rappeler et enfin, avec la mise en place du PLU-H, nous allons pouvoir "libérer" un certain nombre d'opérations d'urbanisme, j'en ai compté une bonne vingtaine qui vont nous permettre de générer un potentiel de constructibilité de 1,3 million de mètres carrés. Alors certes, tout ne sera pas dédié à du logement, il y aura aussi bien évidemment des surfaces dédiées à de l'activité économique ou artisanale mais on le voit, nous avons les capacités pour pouvoir développer notre territoire et ceci, dans un souci aussi de rééquilibrage à l'échelle de l'agglomération. Max Vincent l'a rappelé tout à l'heure, et pour la troisième année consécutive, le différentiel de construction de logements conventionnés entre l'est et l'ouest est en faveur de l'ouest, avec + 1 000 logements comparativement à l'est de l'agglomération et donc ça montre en tout cas que les actions déterminées qui ont été mises en œuvre sur ce territoire depuis de nombreuses années, sont à l'œuvre et sont poursuivies et suivent bien évidemment cette direction.

Une année un petit peu particulière liée à la conjonction d'un certain nombre de circonstances mais quand on regarde ça en tendance et sur des durées longues, nous voyons que nous tenons nos objectifs et enfin, je pense qu'il faut aussi rappeler un chiffre, on cite souvent le nombre de demandeurs inscrits qui souhaitent se voir attribuer un logement conventionné, il faut aussi se souvenir que, dans cette liste et dans ce nombre, quasiment plus de 35 % des demandeurs sont déjà titulaires d'un logement social, ce qui permet aussi d'objectiver ce chiffre et de ne pas avoir une appréciation qui dépasserait en tout cas ce que l'on pourrait penser. Certes, il y a un nombre d'inscrits conséquent mais une partie de ces demandeurs sont déjà titulaires d'un logement social, cela pourrait aussi un peu fausser la situation. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur le Faou. Je mets donc ce rapport aux voix

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° 2019-3512 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Lyon - Organisation à Lyon, du 4 au 8 juin 2019, du festival international du logement social - Attribution d'une subvention à l'association HLM Auvergne-Rhône-Alpes (AURA HLM) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3512. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur :** Toujours dans le droit fil du logement social et abordable, il s'agit de l'organisation du festival international du logement social qui se tiendra le mois prochain sur le territoire de la Métropole de Lyon, qui est organisé sous l'égide de la Métropole de Lyon, de Housing Europe, qui est la fédération européenne des acteurs du logement social et de l'association Auvergne-Rhône-Alpes des Offices HLM ainsi que de l'Union sociale pour l'habitat.

Il s'agit, dans le cadre de la mise en œuvre de ce festival, d'attribuer une subvention à hauteur de 50 000 € pour participer au financement de ce festival qui va accueillir 70 événements durant cinq jours autour des questions du logement, du logement d'abord, de la construction, du renouvellement urbain, impliquant un grand nombre d'acteurs, à la fois les collectivités locales, les bailleurs, les promoteurs, les universités, les chercheurs, les associations mais aussi l'ensemble aujourd'hui des habitants qui résident aussi au sein de ces logements sociaux. Ce sera un moment important d'échange entre tous ces acteurs autour de cette question essentielle pour notre société.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller AUGOYARD :** Merci monsieur le Président, on a donc une délibération sur le festival international du logement social mais puisqu'on parle de festival, on pourrait peut-être revenir sur l'ambiance un peu festival qu'on a eue au début de cette séance. On a eu droit à la litanie des remerciements des personnes qui ne sont peut-être plus là, on a eu droit à un petit moment d'indignation, on a eu droit à une intervention qui n'était pas forcément prévue dans le scripte mais qui, quand même, a marqué la cérémonie, bref, là on va parler d'un vrai festival, celui du logement social dont on est censé apporter une certaine forme au financement.

Trois remarques sur ce projet de délibération : premièrement, c'est sur le terme de festival international du logement social. On a pu voir parfois dans les discussions qu'on a pu avoir avec certains habitants ou avec d'autres personnes, qu'il y avait peut-être une incompréhension quant aux termes qui pourraient être mal choisis lorsqu'on parle de festival, on ne s'attend pas forcément à avoir une discussion sur un logement aussi importante et aussi forte qu'est celle du logement social. On est plus proches du congrès quand on voit le programme, ou du salon peut-être mais en tout cas, ce terme-là est trompeur sur la suite des événements.

Deuxième remarque : cette rencontre qui va être faite à Lyon est une bonne nouvelle finalement parce qu'on va pouvoir parler du logement social qui est une thématique, comme je l'ai dit, très importante et très intéressante qui doit sortir des caricatures qu'on a pu entendre tout à l'heure, on pourrait peut-être inviter nos amis communistes à passer du léninisme au lénifiant, à se calmer un peu sur ce genre de sujets et donc nous avons des défis sur ce sujet qui sont très importants et je ne reviendrai pas sur les nombreuses déclarations qui ont été faites sur le logement qui ont montré que c'est la priorité pour les années à venir, pour une agglomération comme la nôtre.

J'espère en tout cas que le festival international du logement social aura plus de succès que celui qui a lieu à Amsterdam car lorsqu'on fait le ratio entre le nombre de personnes et le nombre d'événements, on voit que la moyenne était de 28 personnes par événement et j'espère qu'il y aura bien plus de monde qui pourra être concerné par ce qui se passera en juin dans notre Métropole.

Mais je voudrais aussi profiter de cette délibération pour se féliciter que l'agglomération attire des événements de calibre international. Il y a donc ce festival qui va avoir lieu, j'ai aussi vu monsieur le Président, que vous aviez défendu la candidature de Lyon pour les WorldSkills 2023 pour l'agglomération. J'espère que nous aurons de nombreux événements qui viendront et qui montreront que notre agglomération, de par son passé très ancien en termes de travail, d'histoire, d'industrie et de formation, est une ville qui attire pour ce genre d'événements. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET :** Monsieur le Président, chers collègues, je remercie notre collègue puisque j'ai bien compris que le léninisme n'est donc pas lénifiant et je vous le confirme !

Nous soutiendrons cette subvention au festival international du logement social et nous voulons en profiter pour appeler les locataires, les demandeurs et tous les acteurs du logement social à se mobiliser pour créer l'événement avec ce festival début juin 2019.

J'en profite pour regretter que la Métropole n'ait pas proposé aux communes de s'inscrire dans ce festival et de remercier ses organisateurs d'avoir accepté l'inscription tardive du forum public de Vénissieux sur l'habitat participatif le 6 juin, car ce festival se tient dans un moment critique pour le logement social. Les réformes ont bousculé un modèle reconnu partout dans le monde. La France connaît un taux d'effort logement nettement plus faible que dans les autres pays européens, grâce aux loyers modérés et encadrés, grâce au financement historique qui mêlait aide publique, 1 % logement et financement par le Livret A.

Or, c'est ce modèle qui est remis en cause. Les premiers effets ont été brutaux et j'ai bien noté, Michel Le Faou, que tu espérais que le choc ne soit que passager, mais les annonces en cours le sont encore plus. Malgré les efforts bien réels de tant d'acteurs du logement, la pression de la demande va continuer à augmenter, la précarisation et la paupérisation du travail vont renforcer la part des demandes prioritaires, le mal logement va s'aggraver. Aucune gestion intelligente de cette demande, des attributions ou de l'urgence ne pourra réparer la casse en cours du logement social, sa marchandisation idéologique conduite par une politique qui confond logement et gestion d'actifs.

Après avoir cité la fondation Abbé Pierre, permettez-moi de citer une autre association bien connue du logement : l'ALPIL (action pour l'insertion par le logement). Il faut un engagement politique et une mobilisation citoyenne pour défendre le logement social. Le festival peut en être l'occasion, au-delà des initiatives organisées par chaque institution, et c'est pourquoi nous proposons à tous les défenseurs du droit au logement de se retrouver le 7 juin pour le logement social. Ce sera l'occasion de faire entendre nos revendications pour une autre politique du logement, pour son financement, son ambition en nombre de logements.

Comment augmenter les attributions de logement abordable dans toutes les communes et quartiers ? Comment mobiliser le parc privé ? Comment augmenter les moyens du service d'accueil des demandeurs, les moyens de l'accompagnement des locataires, du suivi des situations d'urgence, des publics prioritaires ? Comment assurer la transparence nécessaire au débat citoyen sur l'accueil des publics prioritaires ?

Oui monsieur le Président, nous appelons à faire de ce festival autre chose qu'un seul événement institutionnel. Les bailleurs ont engagé un travail important pour faire entendre la voix des locataires à travers ce qu'ils ont appelé la "grande conversation". Nous proposons que cette conversation devienne une parole collective et forte qui marque cette édition du Festival. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° 2019-3515 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Rillieux la Pape - Grand projet de Ville (GPV) Ville nouvelle de Rillieux la Pape - Opération d'aménagement centre-ville - Acquisition foncière - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3515. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit ici de la commune de Rillieux la Pape et, dans le cadre du grand projet de ville, il s'agit de procéder à une acquisition foncière, en l'occurrence l'emprise qui va être libérée par la fermeture de l'enseigne Carrefour Market. Le groupe Carrefour a fait état de sa volonté de fermer ce magasin et, afin de gérer plus convenablement le projet urbain et d'en avoir une totale maîtrise, nous souhaitons procéder à l'acquisition de l'emprise foncière qui sera ainsi libérée. Il est proposé, dans le cadre de cette délibération, de procéder à cette acquisition et d'individualiser partiellement l'autorisation de programme, au titre du budget de la politique de la ville pour réaliser cette acquisition. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

**M. le Conseiller CACHARD** : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération appelle peu de commentaires en soi et nous la voterons évidemment. Elle nous permet cependant d'élargir ce débat et d'exprimer certaines inquiétudes sur l'avenir de ces opérations d'urbanisme d'envergure.

La Communauté urbaine d'abord, la Métropole ensuite, ont pris une part importante dans l'ingénierie et le financement, l'État aussi bien sûr et les communes dans une moindre mesure. La question centrale est le rôle actuel et futur des bailleurs sociaux et, notamment, leur capacité à honorer leurs engagements financiers dans des projets engagés et ceux à venir.

En effet, les décisions gouvernementales, nous l'avons dit dans la délibération précédente, prises ces deux dernières années sur le secteur du logement social, mettent en grande difficulté les opérateurs, notamment dans leur trésorerie, et peuvent obérer, à terme, le partenariat engagé depuis de très longues années dans notre agglomération.

L'État est le principal financeur mais ne semble pas vouloir ou faire beaucoup plus. La Métropole fait beaucoup et, même si le Vice-Président aux finances s'est réjoui lors de la dernière commission que les prévisions de l'action marges de manœuvre sont plus favorables que prévues, il est juste honnête de reconnaître que notre Métropole fait beaucoup et impulse une dynamique forte dans ses réalisations. Il est donc important de préciser le rôle et les engagements financiers de chacun dans toute publication et communication aux habitants et donc valoriser largement ce travail multi-partenarial.

La commune a bien évidemment et légitimement son mot à dire et ses priorités à faire valoir. Elle doit le faire après concertation avec les principaux concernés qui sont les habitants et, plus largement, les acteurs de la cité. Rien ne se fait sans les habitants, et il est donc très important de les consulter en amont pour, a minima, faire accepter des décisions parfois contraignantes pour eux et, a maxima, emporter leur adhésion ou à tout le moins leur compréhension de ces enjeux majeurs de développement. Politique urbaine qui place donc l'humain au cœur de l'action, ce ne doit pas être une posture mais une réelle volonté d'associer celles et ceux qui auront à voir leurs quartiers, donc leurs quotidiens, profondément transformés dans les années à venir.

Aussi, face aux difficultés de certains partenaires suscités, il convient d'être mesuré et sage dans les annonces, de reconnaître et de partager le rôle de chaque collectivité, bref de jouer collectif. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° 2019-3517 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vénissieux - Puisoz - Opération d'aménagement - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial (PUP) avec le groupement représenté par la société Lionheart - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère Peytavin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3517. Madame Peytavin, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère PEYTAVIN, rapporteur** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, il s'agit d'une délibération qui concerne le Puisoz, l'approbation d'un avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial avec le groupement représenté par la société Lionheart. Nous avons déjà délibéré le 27 juin 2016 et nous avons approuvé le traité de concession à signer entre la Métropole et la société Lionheart en qualité de mandataire du groupement ainsi que la convention PUP qui était à signer entre la Métropole, la commune de Vénissieux et l'aménageur.

Depuis cette période, des évolutions sont intervenues dont notamment une augmentation de la programmation de logements familiaux et, conformément à l'article 4 de la convention de PUP, cette modification de programme excédant 2 % des 43 000 mètres carrés de SDP (surface de plancher) de logements, l'aménageur est donc redevable d'une participation supplémentaire de 109 786 € portant sa participation au total à 2 509 786 € qui correspond à 4,2 places pour la commune de Vénissieux.

La participation au raccordement électrique de l'opération reste inchangée, soit 500 000 € et, dernier point, un avancement du planning de livraison des programmes de logement, ce qui fait qu'effectivement il y aura une livraison anticipée de 225 logements en 2021, ce qui nécessite la réalisation de deux classes en bâtiment modulaire pour une durée d'un an, ce qui permettra à la Ville de réaliser les extensions de classes à hauteur de 4,2 à l'échéance de la rentrée scolaire de septembre 2022.

Donc, nous vous demandons d'approuver cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère PEYTAVIN** : C'est encore moi. Effectivement, ce que je vais vous dire ce soir, n'est pas du tout dans la délibération.

Nous allons donc passer la délibération pour l'avenant n° 1 à la convention mais il y a un sujet auquel on peut difficilement discuter dans une délibération car cela ne peut pas en faire partie mais il nous tient à cœur d'en parler, le projet de développement du Puisoz-Grand Parilly est un exemple réussi de collaboration entre une commune, la Métropole, les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion, un aménageur et des entreprises, dans une démarche de promotion de l'insertion et de l'emploi sur un territoire. C'est aussi une démonstration de la manière dont le développement urbain et le développement économique peuvent s'alimenter.

L'emploi n'est pas une compétence comme vous le savez directe des communes mais, face au taux de chômage qui frappe très durement ses habitants, aujourd'hui 8 705 Vénissiens pour être précis sont actuellement demandeurs d'emplois, la Ville de Vénissieux a fait le choix de s'investir activement sur cette question en mobilisant ses services municipaux, ses politiques publiques et sa connaissance du territoire et de ses dynamiques.

Depuis plusieurs années, nous travaillons ainsi en étroite collaboration avec les entreprises implantées sur la commune afin de promouvoir le développement économique et l'emploi, notamment des personnes en insertion, et la Ville a signé en 2015 avec une vingtaine d'entreprises la charte de coopération "ville-entreprises" pour favoriser l'emploi et la formation sur les territoires de la commune. Aujourd'hui, 108 entreprises sont signataires et ont participé à plus de 50 actions qui ont permis à de nombreux Vénissiens de prendre contact avec le monde de l'entreprise et aux entreprises de mieux connaître le potentiel des compétences disponibles sur les territoires de la commune.

Dans sa volonté d'associer développement urbain et développement économique, la Ville de Vénissieux propose aux entreprises qui s'implanteront sur le site du Puisoz de signer la charte d'engagement du Grand Parilly et la charte de coopération "ville-entreprises". Les enseignes Ikéa et Leroy Merlin se sont toutes les deux engagées dans cette démarche. Dans ce cadre, Vénissieux a monté en mars, en partenariat avec l'entreprise Ikéa, pôle emploi et la Métropole, une opération originale d'accompagnement vers l'emploi en direction de ses habitants.

Je tiens à la détailler ici puisqu'il s'agit d'un exemple réussi d'action partenariale, tenant compte des spécificités d'un territoire, de sa population active et des potentialités de son développement économique.

Pour son ouverture en septembre 2019, Ikéa doit recruter 90 nouveaux salariés sur différents types de compétence. C'est évidemment une grosse opportunité pour les demandeurs d'emplois du territoire. C'est pourquoi la Ville s'est positionnée pour accompagner ses demandeurs d'emplois dans leur démarche de candidature, en complément bien sûr des services déjà proposés par les acteurs de l'emploi et de l'insertion présents sur la commune, comme pôle emploi et la mission locale.

Avec l'aide d'un cabinet spécialisé dans le recrutement, la Ville a mis en place des réunions d'information sur les postes proposés avec ateliers et entretiens à destination des demandeurs d'emplois vénissiens. Cette opération a été un premier succès puisque 500 personnes se sont présentées au lieu des 200 attendues, signe de l'énorme besoin d'accompagnement des citoyens sur les problématiques de l'emploi. À l'issue de cette première phase, 104 candidats ont été présélectionnés et ont pu bénéficier d'un coaching complet qui a débouché sur une matinée d'entretiens de recrutement, menés par la société Ikéa, le 27 mars dernier. Les candidats ont ensuite pu débriefer sur ces entretiens. Ils ont aussi été invités à participer à la deuxième journée des métiers et de l'emploi organisée par la Ville, le 28 mars dernier.

Nous avons donc mobilisé des moyens conséquents sur cette opération et cela en valait la peine. À la suite de cette opération, une trentaine de candidats ont été immédiatement recrutés et une quarantaine d'autres se sont vus proposés un deuxième entretien. On peut donc envisager le recrutement au final d'une soixantaine de vénissiens grâce à cette opération. Et le retour des candidats qui n'ont pas été retenus sur cette expérience a été également positif, puisque cela leur a permis de dynamiser leur recherche d'emplois, de bénéficier d'un accompagnement et de conseils très utiles pour la suite de leur démarche, et pour beaucoup, de reprendre confiance en eux.

La Ville est également engagée depuis de nombreuses années...

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame Peytavin, vous pouvez un petit peu accélérer ?...

**Mme la Conseillère PEYTAVIN :** Oui je sais, je fais de mon mieux ! (*manifestations dans la salle*) La Ville de Vénissieux est également engagée.... Non mais je vous entends, monsieur le Président. La Ville de Vénissieux est également engagée depuis de nombreuses années dans une politique très active de promotion des clauses d'insertion sur les marchés passés sur son territoire. Le service économie de la commune intègre une mission de conseil et d'appui technique à l'intégration et au suivi des clauses d'insertion dans les marchés passés pour les chantiers menés par la Ville mais également dans les marchés passés par d'autres donneurs d'ordre, essentiellement les bailleurs sociaux et les promoteurs privés. Cette politique volontariste en faveur de l'insertion donne des résultats tangibles.

En 2017, 10 donneurs d'ordre différents ont mené 17 opérations comportant des clauses d'insertion sur des marchés publics et privés, soit un total de 17 000 heures pour 62 personnes recrutées et, en 2018, 50 000 heures ont été réalisées sur le territoire de la ville. On peut dire que depuis 2014, le nombre d'heures d'insertion a augmenté de 231 %. Pour que l'opération du Puisoz soit porteuse d'opportunités d'emplois pour les publics qui en sont les plus éloignés, la Ville de Vénissieux et la Métropole (je le dis) ont signé une convention d'objectifs emplois insertion avec Lionheart et pôle emploi, pour une démarche partagée de mise en œuvre... (*brouhaha*).

**M. LE PRÉSIDENT** : S'il vous plaît, on laisse finir madame Peytavin, elle va nous rendre du temps après, j'en suis sûr ! Allez-y madame Peytavin !

**Mme la Conseillère PEYTAVIN** : Pas tout mais on en rend ! (*rires*) Non mais je dis des choses sympas sur la Métropole et vous voulez me couper alors ! Alors, bon je ne dirai pas !

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est pour cela madame Peytavin, vous le savez, allez-y !

**Mme la Conseillère PEYTAVIN** : Je ne sais plus où j'en étais ! ... pour une démarche partagée de mise en œuvre des clauses d'insertion dans le cadre de contrats de chantiers du projet.

Et donc, ce sont 60 945 heures qui ont été programmées sur l'ensemble du chantier Puisoz. Et à la fin du mois de janvier 2019, donc cette année, il y avait déjà 32 430 heures qui avaient déjà été effectuées. Ce qui est important de dire aussi, c'est que ces contrats bénéficient en grande majorité à des travailleurs dont le niveau de qualification est inférieur au CAP et c'est important de le dire et tous les critères d'éligibilité aux clauses d'insertion sont représentés. Bon, je ne dirai pas la fin, parce c'est du blabla... Donc, voilà ! (*brouhaha*).

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci madame Peytavin et merci de nous rendre quelques minutes tout à l'heure; peut-être, au détour d'une intervention. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller COCHET** : Merci monsieur le Président, nous avons prévu d'intervenir trois minutes mais madame Peytavin a utilisé déjà nos trois minutes, elle a largement dépassé les cinq minutes. Comme je suis sûr que le groupe Communiste fera un don aux Républicains lors d'une prochaine intervention, nous retirons notre intervention. (*Rires*)

**M. LE PRÉSIDENT** : Il va falloir tenir une comptabilité. Donc, je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère PEYTAVIN.

---

**N° 2019-3520 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 9° - Projet d'aménagement de la Sauvegarde - Désignation de l'aménageur - Approbation du traité de concession - Approbation de la convention de projet urbain partenarial (PUP) - Participation financière de la Métropole de Lyon à la réalisation des équipements publics - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Diamantidis a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3520. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, le projet de délibération qui est soumis et que vous avez tous lu bien entendu, concerne le projet d'aménagement de la Sauvegarde et il vous est demandé d'abord de désigner la SARL comme aménageur de l'opération d'aménagement de la Sauvegarde et d'approuver les traités de concession, d'approuver la participation d'équilibre versée par la Métropole, le principe de versement par la Métropole, d'une participation pour la réalisation d'équipements publics et d'autoriser la personne habilitée au sens de l'article R 300-9 du code de l'urbanisme, à signer ledit traité de concession, la convention de PUP et l'assemblée décide aussi l'individualisation partielle de l'autorisation de programme qui s'étale sur 10 ans, puisqu'elle démarre de 2020 pour un montant de 2 781 000 € et se termine en 2029, par 292 000 € pour le solde. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, la Conférence a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) mais je crois que l'intervention est retirée. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller PIEGAY** : Monsieur le Président, chers collègues, je souhaite intervenir mais de façon brève, simplement pour partager une interrogation sur les résultats des procédures d'aménagement des appels d'offres relatifs à ces procédures d'aménagement, comme je l'ai évoqué en commission.

Ces opérations d'aménagement sont, bien entendu, nécessaires pour le développement de notre Métropole et répondent aux besoins d'équipements et de logements, mais elles se doivent de respecter le code des marchés publics, les obligations réglementaires, afin d'éviter tout clientélisme et de garantir une libre concurrence. La Métropole dispose des outils et des instruments adaptés afin de répondre au mieux à ces besoins d'équipements. La SERL (Société d'équipement du Rhône et de Lyon) en est un et nous ne remettons pas en cause sa capacité à faire et ses compétences.

Cependant, il peut apparaître étonnant qu'une Métropole comme la nôtre, aussi attractive, n'attire que peu de candidats pour certaines procédures d'appel d'offres et si peu qu'il n'y en a parfois qu'un seul et ce, pour des opérations de quelques dizaines de millions d'euros, ce qui n'est pas tout à fait anodin. Pour autant, ces appels d'offres ne sont pas déclarés infructueux par les services de la Métropole afin, on imagine, de ne pas ralentir la mise en œuvre des équipements attendus et bien nécessaires. Mais cela conduit, pour certaines opérations d'aménagement, à une situation de quasi-monopole qui, quand on discute avec les uns ou les autres, semble parfois prendre un caractère de type récurrent, ce qui est semble-t-il dommageable pour notre institution. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

---

**N° 2019-3521 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Jonage - Application du dispositif solidarité et renouvellement urbain (SRU) - Exemption de la Commune - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3521. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur :** Avis favorable de la commission monsieur le Président pour l'exemption de la commune de Jonage aux obligations liées à la loi SRU, du fait de l'existence sur la commune d'un plan d'exposition au bruit de l'aéroport Saint-Exupéry.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Trois minutes pour le groupe Socialiste et apparentés.

**Mme la Conseillère GUILLEMOT :** Merci monsieur le Président. Nous voterons ce rapport mais nous avons des interrogations comme pour tout ce qui nuit à la mise en œuvre de la SRU et qui avaient été posées par ailleurs. J'avais voté contre ces exonérations en tant que parlementaire. Nous avons aussi évoqué le quartier de Parilly qui, avec les deux autoroutes et avec le bruit, a pourtant 35 % de logements sociaux, et tout le reste. Nous voterons puisque nous avons vu que la commune de Jonage était déjà exemptée de la SRU, ce qui n'est d'ailleurs pas marqué dans le rapport. Donc nous avons des interrogations d'ailleurs qu'on n'a pas pu lever mais le Maire de Jonage vient de me le dire.

Par contre, je vais profiter d'une petite minute pour rappeler quand même que la mise en œuvre de l'article 55 dans notre agglomération, le plan triennal 2017-2019, c'est 6 321 logements sociaux, soit près de 2 000 par an.

On a parlé tout à l'heure des 4 000 logements sociaux, c'est extrêmement important et nous avons quand même huit communes en carence : Charly, Craponne, Genay, Mions, Oullins, Saint Didier au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon et Tassin la Demi Lune. Donc, je pense qu'il faut qu'on retravaille encore sur cette mise en œuvre de la loi SRU qui a permis au niveau national près de 750 000 logements par an donc c'est extrêmement important et que, sur notre agglomération, 6 321 logements qui doivent être réalisés en trois ans, c'est important et c'est la solidarité qu'on est en droit d'attendre de notre Métropole. Nous voterons donc l'exemption de Jonage.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci madame Guillemot. Monsieur Le Faou vous voulez dire un mot ?

**M. le Vice-Président LE FAOU :** Oui quelques mots rapidement. D'une part, l'exemption de la commune de Jonage à l'inscription de la loi SRU est une disposition ancienne. Elle est en lien avec la mise en œuvre du plan d'exposition au bruit lié à l'aéroport de Saint-Exupéry donc ce n'est pas une nouveauté et, bien évidemment, nous délibérons régulièrement sur le sujet.

Concernant le sujet de la carence suite aux conventions triennales, je veux ici indiquer à l'ensemble de l'assemblée que nous sommes mobilisés et que nous travaillons sur ces questions en lien avec les Maires des communes concernées et qu'en collaboration avec les services de l'État, de la Métropole et des communes en question, nous avons travaillé à la mise en œuvre de contrats de mixité sociale qui permettent à ces communes de rentrer dans des dispositifs qui sont des dispositifs partenariaux avec des engagements de part et d'autre en termes de production, le fléchage d'un certain nombre d'opérations et un certain nombre de communes qui étaient auparavant dans ces situations-là et, au regard de la ratification de ces contrats de mixité sociale, ont pu se sortir de ces situations de carence. Et donc j'espère bien qu'au regard des contrats de mixité sociale que nous sommes en train de ratifier avec les communes en question, nous puissions aussi, au titre des conventions triennales à venir, nous sortir de cette situation-là.

En tout cas, nous sommes mobilisés avec les Maires sur ces sujets et je ne pense pas qu'il y ait lieu de montrer telle ou telle commune du doigt. Je pense qu'il faut surtout aujourd'hui réunir les conditions pour faire en sorte que les communes puissent satisfaire à leurs obligations mais cela passe par la mobilisation de foncier et aussi la mobilisation des bailleurs et des différents opérateurs immobiliers. Dans certains cas, quand bien même la commune était volontaire, on a eu à faire face à un certain nombre de circonstances et j'évoquais notamment tout à l'heure la question des recours sur les permis de construire qui ont, dans certains cas, plombé la situation de certaines communes. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

---

**N° 2019-3522 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Givors - Requalification de l'îlot Oussekinne - Bilan et clôture de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3522. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Monsieur le Président, il s'agit ici de la requalification de l'îlot Oussekinne sur la commune de Givors. Dans le cadre du nouveau plan de renouvellement urbain, il s'agit de requalifier le centre de Givors et nous devons acter du bilan et de la clôture de la concertation préalable concernant cette opération. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. La Conférence a retenu une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Monsieur le Président, chers collègues, un député de La République en Marche, par ailleurs ancien patron du RAID (recherche, assistance, intervention, dissuasion), a osé déclarer la veille du 1<sup>er</sup> mai : "il faut oublier l'affaire Malik Oussekinne".

Nous ne pouvons laisser passer cette délibération concernant l'îlot Oussekinne à Givors sans rappeler que Malik Oussekinne, jeune homme de 22 ans, a été assassiné la nuit du 5 au 6 décembre 1986 à Paris dans le cadre de violences policières s'exerçant envers des jeunes mobilisés contre le projet de réforme universitaire Devaquet. Les faits ont été prouvés, le Ministre Devaquet a démissionné, deux policiers ont été condamnés, le projet a été retiré. Devant la faible peine infligée aux policiers qui avaient frappé, devant témoin, son frère jusqu'à la mort, sa sœur a déclaré : "J'ai compris que j'étais un citoyen de seconde zone".

Quand ses représentants oublient l'état de droit et l'égalité de traitement, la République se fissure. Il nous semble important de le rappeler dans un moment où nous comprenons, pour ceux qui le font, que nous ne pourrons plus manifester -même un 1<sup>er</sup> mai, un brin de muguet à la main et nos enfants sur nos épaules-. Le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, devrait bien y réfléchir, lui qui a commis un mensonge d'État en annonçant une attaque contre un hôpital public, attaque démentie de toutes parts et que la garde à vue de 34 personnes, pendant trente heures, n'a pas confirmé.

Merci à la Ville de Givors d'entretenir la mémoire en donnant à ses rues et squares le nom de Malik Oussekinne.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement national ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° 2019-3524 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain du quartier Parilly - Ouverture et modalités de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) et de la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement - Individualisation partielle d'autorisation d'engagement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3524. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, quelques éléments pour cette délibération importante pour la Ville de Bron.

Le quartier de Parilly, vous le savez, a bénéficié du protocole de préfiguration de l'ANRU pour l'opération de démolition de l'UC1 qui est une barre de 330 logements le long du boulevard périphérique, que tout le monde situe bien, avec à cet endroit le débouché de l'A43 et pas moins de 11 voies de circulation et bretelles. Autant dire que le passage à 70 kilomètres/heure pour Bron et ses habitants était un enjeu en termes de nuisances sonores à cet endroit. Les opérations de relogement s'achèvent avec un peu moins de 30 ménages qui restent à reloger.

Ce projet a pris du retard du fait d'appréciations parfois divergentes entre l'ANRU et la Métropole sur une stratégie plus radicale de poursuite des démolitions *versus* une stratégie de réhabilitation du parc social, donc il a fallu trouver des accords avec l'ANRU.

Il s'agit donc, pour ce nouveau plan national de renouvellement urbain, d'achever la restructuration de Parilly-centre, de traiter deux UC (unité de construction) sur les quatre que compte Parilly-sud en réhabilitation et enfin, une autre question : interroger le comité d'engagement de l'ANRU en matière d'orientation de l'aménagement en lieu et place de l'UC1. La solution retenue est de traiter ce secteur avec un merlon paysager boisé et dimensionné pour protéger les nouvelles habitations qui s'éloigneront donc du boulevard périphérique, sachant qu'il existe déjà un mur anti-bruit, certes mais qu'il ne couvre pas les habitations en hauteur tout au long de l'UC1.

Lancer une ZAC en régie directe est aujourd'hui un choix pour mener à bien la mise en œuvre du grand projet urbain que les Brondillants attendent depuis longtemps. Il s'agit là de voter une enveloppe de 4,4 M€ d'études et de maîtrise d'œuvre dont la part principale de 2,7 M€ qui représente, comme souvent, 10 % du montant des travaux prévisionnels prévus sur les espaces publics et puis une mission d'architecte en chef de 900 000 € sur 6 ans. Cette délibération vient compléter les opérations de fin du premier PNRU sur Bron avec la livraison récente au nord d'une résidence de la Foncière logement et le prolongement prochain du mur antibruit entre les deux trémies, rue de la Paix et l'avenue Franklin Roosevelt, qui sera réalisé en 2020. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La Conférence a retenu cinq minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

**Mme la Conseillère GUILLEMOT** : Je voulais intervenir sur ce dossier sachant que notre groupe votera pour mais que, personnellement, je m'abstiendrai et je vais expliquer pourquoi. Parilly est un quartier, et notamment Parilly-sud, qui m'est très cher comme vous le savez, et surtout les habitants me sont très chers et je déplore la non-efficacité et la non-rapidité sur ce dossier. Je vais expliquer pourquoi parce que je pense, et Jean-Michel Longueval, le Maire, l'a dit, ni sur le programme ni sur le fond mais sur la forme et sur la méthode et il a expliqué pourquoi ce projet avait tant de retard, parce que l'on traite du sud de Parilly qui est l'un des quartiers les plus pauvres de l'agglomération. Il y a urgence, après le PNRU1, le PNRU2 en a eu déjà la préfiguration avec plein d'études et aujourd'hui, l'ANRU nous redemande des études pour 850 000 €.

À ce propos, y compris sur l'UC1, dans la délibération, on dit que l'on a commencé le relogement en 2016, on va finir en 2021 alors que l'UC7 on l'a fait en 18 mois et on n'a pas eu de ZAC. Je voulais donc vous faire part de mon questionnement par rapport à l'Agence nationale de renouvellement urbain, ce n'est pas que mon questionnement puisqu'avec Valérie Létard, dans notre mission d'évaluation il y a deux ans, nous avons rencontré énormément de Maires qui nous ont dit que l'ANRU demandait beaucoup d'études en phase de préfiguration, une fois que l'on a fait la phase de préfiguration, il faut encore des études pour savoir qu'on doit faire les deux écoles, qu'on doit remettre un centre social, qu'on doit démolir une partie, et maintenant il faut faire une ZAC ! Donc comme on a déjà eu un an de concertation, on va repartir pour une autre année de concertation.

Monsieur le Président de la Métropole, je voulais que vous entendiez ces préoccupations. Avec Valérie Létard, on a fait des recommandations en disant que les études, il y en avait trop, que les Maires en avaient assez, non pas que certaines études ne sont pas bonnes et loin de moi de dire cela mais, quand on a déjà fait une préfiguration, le règlement de l'ANRU ne peut pas nous imposer encore autant d'études.

En sachant qu'on a à construire une offre d'habitat nouvelle, protégée des infrastructures autoroutières, je vous remercie de votre courrier qui dit que ma requête sur le mur anti-bruit va être transmise à la délégation du renouvellement urbain mais, là aussi, on ne demande pas l'aumône, c'est inscrit dans le PNRU1, ça devait être fait en 2012 donc moi, je m'inquiète vraiment, je sais que Jean-Michel Longueval partage aussi mes préoccupations, il faut aller de l'avant donc nous acceptons, je m'interroge sur le fait d'une ZAC, je ne sais pas pourquoi, je pense qu'on peut passer sur des méthodes qui sont beaucoup plus rapides et je crois aussi et dans notre rapport, nous l'avons dit, ces deux phases à l'ANRU avaient été remises en cause par les Maires et le nouveau règlement permettait de passer outre.

Il n'y a pas que Bron, il y a l'ensemble des quartiers ANRU aujourd'hui qui sont en panne sachant quand même, je le redis, que l'État a mis 1 milliard d'euros mais est allé chercher Action logement pour 5 milliards d'euros, les Offices HLM pour 2 milliards et la CDC (Caisse des dépôts et consignations) pour 2 milliards mais je suis rapporteur du budget de la politique de la ville au Sénat, cette année le Gouvernement a mis 25 M€ au budget de l'ANRU donc

voilà, moi ce que je dis à Paris, je le dis à Lyon. Je crois que c'est Léon Blum qui disait que les hommes politiques (il n'y avait pas de femmes politiques à l'époque) n'avaient que le choix de se redire ou de se contredire, donc je préfère aujourd'hui redire à Lyon ce que j'ai dit à Paris dans ma mission parlementaire avec Valérie Létard, l'ANRU est en panne, c'est grave pour nos quartiers, c'est grave pour nos habitants et il faut vraiment, monsieur le Président, que vous voyiez avec l'ANRU comment on peut, dans cette Métropole qui a tant fait pour la politique de la ville et il y a urgence, parce que je partage quand même beaucoup de ce qui est dit à l'heure actuelle sur les phénomènes ségrégatifs qui sont à l'œuvre dans nos quartiers de nouveau, et sur Parilly-sud particulièrement et c'est pour cela aujourd'hui que je m'abstiendrai tout en étant tout à fait d'accord sur le programme, sur les objectifs mais si on ne va pas plus vite, on va perdre tout ce qu'on a fait avant.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Monsieur le Faou, vous vouliez dire un mot ?

**M. le Vice-Président LE FAOU :** Oui, rapidement et pour répondre à l'intervention d'Annie Guillemot, premièrement sur les études, deuxièmement, sur le véhicule administratif ou juridique pour pouvoir monter cette opération et troisièmement, sur les actions de l'ANRU d'une manière générale.

Sur les études, certes, nous avons ici à délibérer sur un volume d'études et quand on regarde le montant, nous sommes à un peu moins de 4 M€ au total pour la mise en œuvre de cette ZAC et quand on met ça en relation avec le montant estimé de la convention de site qui sera soumise au comité d'engagement de l'ANRU, qui est de l'ordre d'un montant supérieur à 200 M€, ça représente 2 % de ce montant total, donc en fait un montant très faible au regard de ce que l'on connaît, y compris dans des opérations de constructions. Lorsque vous avez un certain nombre de frais d'études en termes de maîtrise d'œuvre ou d'études préalables relatives à la mise en œuvre de certains projets, je pense que ce montant en question n'est pas exorbitant en tant que tel au regard de l'autorisation d'engagement partielle pour la mise en œuvre de cette ZAC qui est de l'ordre de 4 450 000 € au total. Différentes missions sont requises, à la fois 900 000 € pour la mission d'architecte-urbaniste, paysagiste en chef de cette opération, le lancement d'études opérationnelles complémentaires et la mission de maîtrise d'œuvre pour réaliser des espaces publics. Il y a donc bien évidemment une cohérence à tout cela.

Ensuite, sur le véhicule juridique, en matière d'aménagement et vu la taille du quartier et du projet, si on n'a pas un outil qui cadre cette opération-là, je ne vois pas comment on va pouvoir tenir l'opération dans le temps et y compris avoir une cohérence au regard des objectifs fixés initialement lors de la mise en œuvre de ce projet. On a réalisé un grand nombre d'opérations d'aménagement sur ce territoire, soit au travers d'opérations de ZAC, soit au travers d'opérations liant à la fois une convention d'aménagement et un PUP, c'est le principe que nous venons de retenir sur la Sauvegarde. C'est ce qui permet d'avoir un cadre général pour mettre en œuvre ces opérations, pouvoir les tenir dans le temps parce que ce sont des opérations qui ne vont pas se réaliser comme ça, d'un coup de baguette magique ou d'un coup de claquement de doigt, si cela était si simple, cela se saurait.

Enfin sur l'ANRU, je rappelle juste que ces projets ont fait l'examen de ces dossiers parce qu'il y a plusieurs sites qui sont concernés au titre du protocole de préfiguration avec un passage devant le comité d'engagement de l'ANRU, au tout début du mois de janvier 2016. On ne peut pas dire que l'ANRU est en panne parce que, d'ores et déjà, au titre de ce protocole de préfiguration, un certain nombre d'ensembles immobiliers ont vu leurs locataires être relogés et y compris, pour certains d'entre eux, déjà démolis. Et nous avons passé aujourd'hui un certain nombre de conventions de site devant le comité d'engagement de l'ANRU, il nous en reste encore quelques-unes, nous serons d'ici la fin de l'année au bout du tunnel pour la totalité des sites de la Métropole de Lyon et, en termes d'engagement financier, on ne peut pas dire non plus qu'il y aura moins d'engagement financier au regard de ce qui s'est passé sur le premier plan de renouvellement urbain parce que, sur celui-ci, l'engagement sur la Métropole, au total des conventions de site, c'était 1,5 milliard d'euros. Dans le nouveau plan de renouvellement urbain, si on fait la totalité des conventions de site, nous serons à 2,5 milliards d'euros, donc une progression notoire et significative, y compris dans un parallélisme des formes, tant au niveau de l'engagement de la Métropole qui va passer de 350 M€ à environ 700 M€ et il en est de même aussi pour l'ANRU, en tout cas sur le territoire métropolitain.

Je ne peux donc pas laisser dire que nous sommes en panne sur ce sujet. Bien évidemment, ce sont des projets conséquents qui mobilisent de l'énergie, nous le faisons aussi dans une étroite articulation avec les communes pour faire en sorte que ces projets soient aussi portés en lien avec les Maires et, pour faire tout cela, il faut réaliser des études parce qu'on ne réalise pas ces projets au doigt mouillé en pensant qu'on va mettre tel ou tel équipement à tel ou tel endroit, il faut poser un peu les choses en amont. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Le Faou. Je mets le rapport aux voix.

Adopté, madame GUILLEMOT (groupe Socialistes et apparentés) s'étant abstenue.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

---

**N° 2019-3505** - Conseil d'administration de la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3505. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour la désignation d'un représentant de notre Conseil au conseil d'administration de la SPL Lyon Part-Dieu.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement national s'étant abstenu.

---

**Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration  
de la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu  
(Dossier n° 2019-3505)**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein du conseil d'administration de la SPL Lyon Part-Dieu. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Dominique NACHURY.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Rassemblement national et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

---

**N° 2019-3451 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Galliano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3451. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, cela concerne l'Office de tourisme de la Métropole et son conseil d'administration. Comme vous le savez, le conseil d'administration de l'Office de tourisme est composé de trois collèges, le troisième collège, c'est 15 personnes, qui concerne les adhérents à l'Office, le deuxième collège, c'est aussi 15 personnes, qui concerne les associations qui participent à la vie touristique de la Métropole et le premier collège, où nous sommes, comprend la Métropole, la Chambre de commerce, la Région et le Département.

La Métropole a, au sein de ce conseil, à la fois le Président qui, *de facto*, est le Président d'honneur et 10 membres. Sur ces 10 membres, Emmanuel Hamelin a fait savoir qu'il voulait s'arrêter, il faut donc décider de le remplacer et qui le remplace ? Voilà l'objet de la délibération.

---

**Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration  
de l'Office de tourisme de la Métropole**

**(Dossier n° 2019-3451)**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Mohamed RABEHI.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et Rassemblement national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

---

**N° 2019-3452 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Insertion - Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention entre la Métropole de Lyon et l'État - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère déléguée Glatard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3452. Madame Glatard, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur** : Monsieur le Président, cette délibération propose l'approbation d'un avenant à la convention qui lie l'État à la Métropole de Lyon sur le fonds d'appui aux politiques d'insertion. Ce fonds d'appui, autrement appelé FAPI, a été créé en 2017 pour encourager à maintenir une politique d'insertion dynamique sur le territoire, en contrepartie d'une recette versée par l'État. Cette convention valorise l'action conduite dans le cadre du PMI'e (programme métropolitain d'insertion pour l'emploi), deux types de coopération, l'une plutôt entre les acteurs, avec la mobilisation des clauses d'insertion dans les marchés de la Métropole et un appui aux autres acheteurs publics, le partenariat avec les CCAS (centre communal d'action sociale), l'accompagnement global et le déploiement des CLEE (chargé de liaison entreprise emploi) et puis, dans le cadre de priorité locale, l'insertion des jeunes via le fonds d'aide aux jeunes, le soutien à l'insertion par l'activité économique, la professionnalisation des accompagnateurs de l'emploi, les problématiques de santé, notamment santé psychique dans l'insertion et enfin, des actions sur les filières en tension comme le service à la personne, l'industrie du futur et le numérique. Pour 2019, le montant prévisionnel est de 1 073 180 €. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, la Conférence a retenu trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ARTIGNY** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, le groupe Europe Écologie-Les Verts votera, bien évidemment, ce rapport tant il montre chaque année que notre société rencontre d'importantes difficultés structurelles à insérer dans l'emploi de nombreuses catégories de travailleurs.

Mais mon propos est davantage motivé par le rapport d'exécution 2018 annexé à cette délibération. Je tiens à cet égard à saluer les divers engagements pris et les initiatives développées pour favoriser le retour ou l'accès à l'emploi.

Très souvent, lorsque l'on parle d'accès à l'emploi, on évoque les jeunes sans formation, ce qui est un sujet extrêmement préoccupant et qui renvoie aussi à des problématiques sociales liées à la famille, à l'isolement de certains bassins de vie. Mais on oublie trop souvent que les populations écartées structurellement de l'emploi sont aussi plus diverses et que les situations personnelles sont bien plus complexes.

Pour ne donner que quelques exemples, je citerai :

- les familles monoparentales et, en particulier, les femmes issues de l'immigration,
- les cadres de plus de 50, voire 55 ans, souvent usés psychologiquement et qui ne se sont pas formés ou mal formés aux évolutions technologiques,
- les personnes en situation de handicap, lié non pas à une déficience de naissance mais souvent consécutif à une pathologie contractée dans le milieu professionnel,
- les salariés pour lesquels une inaptitude de type troubles musculo-squelettiques a été diagnostiquée par la médecine du travail,
- les aidants familiaux qui s'occupent d'un membre de leur famille (enfant, conjoint, frère ou sœur) et qui de fait ne trouvent pas un emploi ou une formation qualifiante à proximité de leur lieu de résidence,
- celles et ceux qui ont souffert de burn-out et pour lesquels le retour à un travail est très compliqué.

Je pourrais également citer celles et ceux qui souffrent de handicap non visible, les fameux "dys", pour lesquels le rythme et les conditions de travail dans les entreprises ne leur permettent pas de s'insérer professionnellement.

Les actions menées par la Métropole sont intéressantes, notamment en ce qui concerne les itinéraires emplois et les itinéraires activités, mais cela nécessite, comme c'est évoqué dans ce rapport, une connaissance des métiers et des codes de l'entreprise et une prise en compte de la santé des salariés.

Bien entendu, les missions d'accompagnement doivent être saluées, mais comme cela est évoqué, la ou les situations de précarité font que les liens sociaux se distendent, isolant structurellement des populations au sein même de nos quartiers.

Le développement rapide du numérique et des applications digitales changent en profondeur le fonctionnement des systèmes sociotechniques que sont les entreprises. Et contrairement à l'image ou à la bonne conscience que l'on peut se donner, même si les besoins en compétences sont importants, cette quatrième révolution industrielle éloigne de plus en plus les travailleurs les moins bien formés et les moins bien diplômés.

Pour aborder de manière globale ces difficultés que je viens d'exposer très brièvement, il est nécessaire de mettre en place sur le territoire de la Métropole un dialogue social territorial et ce, avec les organisations syndicales de salariés, et ne pas se limiter aux structures gouvernementales et patronales.

Un bel outil a été élaboré récemment, je veux parler du pacte social et écologique, pour donner à chacun le pouvoir de vivre. Il a été signé par plusieurs organisations syndicales et associations et un de ces objectifs est de rendre l'entreprise et le monde du travail plus accessibles en termes de qualité de vie au travail.

Car comment peut-on parler d'emploi, si à la base on ne se préoccupe pas de rendre accessible le travail ? Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

---

**N° 2019-3453 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - Avenants et ajustements des programmations 2017 et 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Conseillère déléguée Glatard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3453. Madame Glatard, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur :** Si vous le permettez, monsieur le Président, je voudrais faire un point très bref sur l'avancement de la Maison métropolitaine pour l'insertion et l'emploi (MMI'e).

Pour la plupart d'entre vous, vous avez suivi effectivement cette Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi. Donc, il y a eu une assemblée générale constitutive à la fin du mois d'avril, qui a acté la composition du CA (conseil d'administration) et le CA qui a suivi a délibéré en ce qui concerne son Président, qui est monsieur Kimelfeld, et puis les huit Vice-Présidents qui composent le Bureau autour de cette MMI'e.

Je vous indique aussi que, dans le cadre du service aux entreprises dont tous les chargés de mission et les postes clés sont recrutés, ce service va pouvoir travailler dans les meilleures dispositions, que le pôle des facilitateurs de clauses sociales est également au complet et enfin, sur le service animation et insertion, les coordonnateurs ont

tous été trouvés. Il reste simplement quelques communes, avec lesquelles la MMI'e va s'entendre sur le temps qui peut être mis à disposition de la MMI'e.

En ce qui concerne la délibération, il s'agit de l'avenant et de l'ajustement de la programmation du fonds social européen pour 2017 et 2018 et, dans le cadre de la programmation 2017, des reliquats à hauteur de 40 700 € ont été dégagés et ils ont été réinjectés dans la programmation 2018, après l'avis des PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) et des communes.

Donc, cinq avenants ont eu lieu qui concernent le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Rhône), un accompagnement des femmes, UVE (Unis vers l'emploi) avec un "parcours vers l'emploi", l'IFRA (Institut de formation Rhône-Alpes) sur les référents de parcours et l'espace emploi et enfin, un organisme qui s'occupe de la formation français professionnel.

Et pour terminer, il y a eu une déprogrammation de l'action renforcement de l'accompagnement socio-professionnel des salariés en contrat aidé, puisque la mise en œuvre de cette action a été retardée en 2017 et la collectivité a sollicité la résiliation totale de cette convention et l'abandon de sa subvention. Donc, les crédits afférents pour un montant de 32 400 € seront reportés sur la programmation 2019. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

**M. le Conseiller délégué DESBOS :** Monsieur le Président, chers collègues, je tenais à intervenir sur ce sujet car je pense qu'il est parfois bon de rappeler ce qui peut paraître évident pour certains mais parfois moins pour d'autres.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, notre Métropole est le seul organisme intermédiaire gestionnaire des crédits FSE pour son territoire. Le FSE, ou fonds social européen, vise à soutenir des projets dont le but est de développer l'emploi et l'éducation au sein de l'Union européenne. Pour notre territoire, c'est plus de 24 M€ issus du FSE qui seront distribués jusqu'en 2020.

Ce programme est un bon exemple de ce que nous apporte concrètement l'Union européenne au quotidien. Les opérations soutenues au titre du FSE sont diverses et vont de l'accompagnement socio-professionnel à la coordination des dispositifs d'insertion, en passant par le suivi de publics spécifiques et, plus particulièrement, les publics en difficulté. Que cela concerne l'accompagnement des femmes, des ateliers linguistiques ou des parcours d'insertion, ce sont des actions concrètes qui agissent sur le quotidien de nos concitoyens.

Notre groupe s'est déjà prononcé plusieurs fois très favorablement envers le PMI'e qui encadre ce genre de subventions mais il est parfois bon de rappeler que certaines actions ne seraient pas possibles sans le soutien de l'Union européenne. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement national s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

---

**N° 2019-3454 - développement économique, numérique, insertion et emploi -** Entrepreneuriat économie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions aux structures coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs, à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP), aux associations de l'Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP), le Centsept et Rhône développement initiative (RDI) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Conseiller délégué Pillon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3454. Monsieur Pillon, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué PILLON, rapporteur :** Merci, monsieur le Président. Chers collègues, c'est un avis favorable de la commission pour ces subventions aux structures de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire, à hauteur de l'année passée, hormis deux types de structures, une augmentation de 4 000 € pour l'association Rhône développement initiative compte tenu de l'augmentation de l'activité et, d'autre part, une attribution de 10 000 € à une coopérative d'activité et d'emploi sur le domaine de la culture qu'on ne couvrait pas actuellement et qu'il paraissait important effectivement de couvrir, compte tenu notamment des difficultés qu'on peut avoir dans le secteur pour faire de l'entrepreneuriat. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, quelques mots au sujet de l'économie sociale et solidaire, avec deux points particulièrement.

Le premier point concerne notre monnaie locale complémentaire et citoyenne. Il y a quelques semaines Eric Piolle accueillait durant plusieurs jours à Grenoble la Biennale des villes et territoires en transition et, à cette occasion, se tenait une journée de travail et d'échange sur les monnaies locales complémentaires co-organisée avec le mouvement SOL. Cette rencontre était instructive et nous avons pu constater que des communes mais aussi des départements et des agglomérations de différentes couleurs politiques d'ailleurs, acceptaient le paiement de services ou de prestations en monnaies complémentaires. Ceci est tout à fait admis par la loi, la question restant plutôt de savoir si les collectivités peuvent verser des prestations en monnaie locale mais cela est autre chose.

Les témoignages et bilans de ces collectivités, avec maintenant plusieurs années de recul, montrent que les monnaies complémentaires permettent le développement d'une économie réelle et locale avec des retombées directes sur les territoires. Aussi je pense sincèrement qu'une monnaie complémentaire est un élément constitutif d'une ville ou d'une métropole en transition.

Je souhaite donc une meilleure prise en compte par notre Métropole de cette monnaie locale complémentaire et citoyenne qu'est la Gonette qui n'est pas une monnaie Croix-Roussienne mais bien une monnaie dont la vocation est à l'échelle de l'agglomération. Cette meilleure prise en compte peut passer par une subvention digne de ce nom et par une convention permettant à la Métropole de recevoir des paiements en Gonette entraînant ainsi dans son sillage les communes de son territoire. C'est ainsi, selon moi, que notre Métropole doit et peut tenir son rôle de locomotive.

Le deuxième point concerne la recherche de foncier et de lieux en capacité d'accueillir des activités relevant de l'ESS. Je crois, monsieur le Président, que vous avez fait engagé un travail de recensement de lieux pouvant accueillir sur l'agglomération des activités relevant de l'économie sociale et solidaire, vous avez raison, et notre Métropole, comme le tissu ESS, en ont bien besoin. Je vous l'ai dit à l'occasion des Belles rencontres de la Métropole qui se sont tenues dernièrement à la Croix-Rousse, nous avons l'opportunité de dédier à l'ESS un bâtiment de 6 000 mètres carrés, au cœur de la Métropole, et je pense à l'ancienne École des Beaux-Arts, rue Neyret, sur le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Monsieur le Président Kimelfeld, nous avons une occasion historique à ne pas manquer, celle de créer dans ce site un pôle d'activités dédié à l'activité économique, coopérative, solidaire, citoyenne et culturelle et qui, en plus, pourrait limiter l'emballement des loyers sur notre arrondissement. Je demande donc à la Métropole d'examiner la possibilité de préempter ces locaux si, d'aventure, et comme on l'entend ici ou là, et je le dis devant le Maire de Lyon, ici présent, il prenait à la Ville de vouloir le vendre. Il y a là un véritable enjeu d'intérêt général. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe Europe-Écologie-Les Verts et apparentés.

**Mme la Conseillère déléguée BAUME** : Monsieur le Président, chers collègues, intervention retirée eu égard aux délibérations qui arriveront fin juin et début juillet et qui répondront peut-être, pour partie, aux demandes de Nathalie Perrin-Gilbert.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère PIETKA** : Retiré monsieur le Président, je fais don du temps à ma collègue Yolande Peytavin ou à monsieur Cochet, comme il vous plaira.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué PILLON.

---

**N° 2019-3457 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Attribution d'une subvention à l'association Arty Farty pour l'organisation de la 9<sup>ème</sup> édition du forum European Lab dans le cadre du festival Nuits sonores du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3457. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit, dans le cadre de ce rapport, de la subvention de fonctionnement de 35 000 € au profit de l'association Arty Farty, dans le cadre

de la 9<sup>ème</sup> édition du forum European Lab organisé sur trois jours. Ce forum est dédié aux professionnels de l'innovation culturelle et vise à devenir la référence européenne en matière de réflexion, notamment dédiée à l'entrepreneuriat créatif.

Cette subvention versée en 2018 était de 40 000 €. Avec ce soutien, la Métropole de Lyon entend répondre à plusieurs enjeux : positionner la Métropole comme un territoire d'incubation et d'ancrage d'événements professionnels d'envergure nationale et internationale, favoriser les connexions entre notre politique économique et les actions culturelles et, bien sûr, l'opportunité de favoriser des interactions et de valoriser une dynamique d'innovation et de d'entrepreneuriat culturel sur le territoire. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La Conférence a retenu trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère SARSELLI** : Monsieur le Président, mes chers collègues, en 2002 Arty Farty crée les Nuits sonores, un festival de musique électronique qui sait se faire entendre et, cette année encore ce festival, plus bruyant que sonore, fera profiter Lyonnais et riverains de ses mélodies.

Mais vous n'êtes pas sans savoir que c'est en marge de ce festival qu'Arty Farty complète ses ambitions avec une série de rencontres et de conférences sous le label de "Labo européen pour l'innovation culturelle". Ces rencontres reflètent, et je cite le directeur de l'association, "la volonté d'Arty Farty d'être une structure politique, engagée dans son époque". Au regard de la programmation, l'objectif de politisation est pleinement atteint.

En 2018 déjà, bénéficiant de 40 000 € de subvention de la Métropole, l'édition avait pour but la commémoration de mai 68. Deux acteurs engagés à gauche présidaient l'événement. Le premier était Raphaël Glucksmann, essayiste, candidat pour le PS aux prochaines élections européennes, le second Rutger Bregman, écrivain néerlandais, porte-étendard, et je cite, de "la semaine de quinze heures, du revenu universel et d'un monde sans frontières".

Pour l'édition 2019, la programmation est tout aussi engagée. Faisons juste un petit tour d'horizon de ces quatre jours :

- le jeudi, il y aura un debriefing des Européennes avec des médias exclusivement engagés à gauche. Je parle de Mediapart, je parle de The Press Project et Political Critique qui sont des médias connus Centre-européens,

- le vendredi sera consacré, monsieur le Président, à la désobéissance, c'est le titre, où les nouveaux activistes seront mis en exergue. L'association radicale Deep Green résistance y tiendra tribune. Cette association est tout de même largement inspirée du mouvement américain bio-centré, appelé la Deep Ecology, ou encore l'écologie profonde, dont les fondateurs estiment les actions clandestines et la guérilla comme une option stratégique pour détruire notre société,

- le samedi fera la place à une association progressiste contre les États-Nations.

Alors, monsieur le Président, vous l'avez compris, durant ces quatre jours se succéderont de nombreux intervenants avec des expertises bien sûr qui, je n'en doute pas, viendront nourrir le débat ou plutôt un débat, celui d'une couleur politique.

Avoir une programmation engagée n'est pas un problème en soi. Notre groupe est très attaché à la liberté d'expression. Mais, même avec des nuances de rouge, de rose et de vert, il est toujours regrettable que le pluralisme ne soit pas à la table des échanges, surtout lorsque les contribuables financent.

Le développement du tourisme d'affaires, la mise en synergie des acteurs culturels ou encore la dynamique d'innovation sur le territoire sont évidemment des motivations louables. Nous nous interrogeons juste de la convergence entre ces motivations et le fond de cet événement.

La culture est toujours une opération symbolique, comme disait Malraux et, puisque nous y sommes allés très très loin, la culture est toujours une affaire politique, et ça c'est Gramsci qui le disait. Il faut avoir conscience que ce genre d'initiatives est un puissant vecteur des représentations politiques.

Notre groupe s'interroge sur la volonté réelle de la majorité à soutenir la création artistique ou à utiliser la culture comme moyen de propagande. Vous avez bien compris que notre groupe votera contre cette délibération, merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté, les groupe Les Républicains et apparentés et Rassemblement national ainsi que M. GILLET (groupe Union des démocrates et indépendants -UDI- et apparentés) ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

---

**N° 2019-3459 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Attribution d'une subvention à l'association Nouvel institut franco-chinois pour son programme d'actions 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3459. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour une subvention à l'association Nouvel institut franco-chinois pour son programme d'actions 2019.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ARTIGNY** : Monsieur le Président. Chers collègues, ce dossier soulève de nombreuses interrogations de notre part tant sur la forme que sur le fond.

La forme tout d'abord : il nous est aujourd'hui demandé d'approuver une subvention de 40 000 €, en hausse de 5 000 € par rapport à l'an passé. Comme nous avons les mêmes montants au niveau de la Ville de Lyon, cela fait une forte augmentation de plus de 10 000 € sur le territoire métropolitain, reconnaissons que bon nombre d'associations à visée culturelle présentes sur notre territoire doivent en pâlir d'envie.

Mais là où cela coince, c'est sur le fond. Finalement, il n'y a que dans les délibérations telles que celle-ci et celle de Lyon où le Gouvernement chinois et son Président, monsieur Xi Jinping (excusez-moi pour la prononciation) sont parés de leurs plus beaux atours parce qu'ailleurs, dans la presse, ou lors de chaque voyage diplomatique, c'est loin d'être le cas, sur la question des droits de l'homme, sur les dégradations écologiques de la qualité de l'air, de l'accès à une eau potable, et tout ça lié au capitalisme d'État.

Par ailleurs, au risque de me répéter chaque année, je rappellerai que le Gouvernement chinois applique à l'égard des peuples tibétains et ouïghours une politique répressive qui n'a d'autres buts que de nier leur identité culturelle, politique, sociale et religieuse, niant ainsi leurs droits fondamentaux. Et je ne parle pas du contrôle des ONG, de la surveillance des populations, des contrôles policiers, jusqu'à l'internement sans inculpation ni jugement. Ayons à l'esprit que, selon l'ONU, près d'un million d'Ouïghours étaient toujours détenus dans des camps en 2018.

Aussi, alors que l'Institut souhaite, je cite, incarner une dynamique de "développement des échanges culturels en promouvant la culture chinoise dans toutes ses dimensions, artistiques et sociétales", on ne peut toujours pas donner la parole aux cultures tibétaines et ouïghours sur notre propre sol ; il y a là une totale incohérence entre affichages d'intentions et réalité des pratiques.

Certes, nous ne sommes pas là pour donner des leçons de diplomatie. Mais quand même, dans cette assemblée, nous sommes toutes et tous des républicains, et à ce titre, on ne peut se laver les mains du destin des peuples chinois. Et comme le disait le Président de la République, on ne peut "recouvrir d'un voile pudique la question des droits de l'homme dans nos échanges économiques avec la Chine". Et pourtant, c'est ce que nous faisons ici, à Lyon.

Certes, nous nous devons de respecter le Gouvernement chinois dans ce partenariat, mais tant que l'Institut franco-chinois n'appliquera pas "les valeurs d'accueil et d'ouverture" qu'il cite lui-même et refusera de permettre l'expression d'autres cultures chinoises que celles d'État, le groupe Europe Écologie-Les Verts ne votera pas cette délibération et je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, pour ceux qui participent à la vindicte occidentale contre la Chine relancée par Donald Trump et qui nous reparlent du Tibet, je conseille un livre préfacé par le Dalaï Lama lui-même au titre explicite, je cite le titre : "L'histoire des combattants tibétains de la liberté soutenus par la CIA". Ce livre explique comment la CIA a formé, organisé et armé une rébellion au Tibet contre la révolution chinoise, comme ils l'ont fait et le font d'ailleurs partout où les peuples refusent leur impérialisme. Les élites tibétaines avaient accepté en 1951 l'entrée pacifique dans la nouvelle République de Chine jusqu'à ce que la réforme agraire en 1956 les prive de leurs privilèges. C'est à partir de là que l'intervention violente US a pris de

l'ampleur jusqu'à la révolte de 1959 même si, malgré les violences de cette révolte, ils ne sont pas arrivés à leurs fins.

Le Tibet des moines, qu'idéalisent des occidentaux en mal de transcendance, était un féodalisme féroce, enfermant le peuple dans la pauvreté et l'ignorance, avec une espérance de vie de moins de 30 ans, l'absence de tout livre en tibétain en dehors des mantras religieux, et bien sûr pas de presse en tibétain, une corruption endémique et une succession de guerres civiles dont la dernière, entre factions monastiques, a eu lieu en 1948, alors que l'Armée rouge était aux portes du pays.

Après 50 ans de socialisme, il y a aujourd'hui trois chaînes de télévision en tibétain, une dizaine de journaux en tibétain, de nombreuses bibliothèques en tibétain et à Lhassa, l'université du Tibet, financée par l'État chinois, développe les versions en tibétain des logiciels et organise la numérisation des livres tibétains de la bibliothèque universitaire.

Alors chers collègues, la Chine socialiste a fait le plus gros du travail pour répondre à la demande de nos collègues, il y a, grâce au socialisme des étudiants tibétains !

Notre intervention cependant sur la création de cet Institut franco-chinois en 2015 avait fait réagir, mais nous renouvelons, à l'occasion de ce rapport, notre hommage à ce grand pays socialiste qui bouscule vos idées reçues, votre diabolisation du socialisme, ce grand pays que l'Occident colonialiste avait cru détruire dans les guerres de l'opium, mais dont la révolution, en enlevant aux capitalistes la direction de l'état, a fait une grande puissance, fondée non sur les inégalités et le colonialisme, mais sur le développement pour tous, apportant une contribution décisive au recul mondial de la très grande pauvreté, ce grand pays qui a, plus vite que tous les autres, relevé le défi du changement climatique et qui représente aujourd'hui la plus forte capacité d'énergies renouvelables installées du monde. Oui, vive la Chine inventant ce socialisme d'une société de moyenne aisance, comme ils disent, et qui est la preuve qu'un peuple peut construire une alternative à notre société marchandisée, éclatée, émietlée, dominée par les intérêts étroits et court-termistes des plus riches !

Je vous le disais l'an dernier monsieur le président, et permettez-moi de le répéter, la Chine nous montre que le marché doit être sous le contrôle d'un plan public, donnant sa force aux choix politiques, que ce plan doit être suivi par un État qui ne doit pas être dirigé par les intérêts privés et que, pour cela, il faut un grand parti communiste !

C'est bien ce qui fait enrager le Président des USA, ce Trump qui a bousculé les élites occidentales bien pensantes, mais qui dit la vérité du capitalisme, celle que disait il y a plus d'un siècle Jean Jaurès, "le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée l'orage". Nous savons tous que la guerre commerciale conduite par les USA ne se fera pas que contre la Chine et n'est pas que commerciale. Malheureusement, comme à Munich face à Hitler, les dirigeants européens et notamment français se sont couchés face aux USA en acceptant une justice extraterritoriale imposant des milliards de sanctions à de grandes entreprises françaises, jusqu'à menacer juridiquement de grands patrons européens pour affaiblir nos entreprises.

Et les bruits des bottes trumpiennes se font sentir sur toute la planète, en mer de Chine dont certains ont l'imbécillité de dire que les armées chinoises y seraient illégitimes tout en défendant la présence des armées US, comme au Venezuela ou autour de la Russie. Rappelons que la moitié des dépenses militaires mondiales sont réalisées par les USA.

Alors vive l'amitié franco-chinoise, vive la Chine socialiste et vivement une France socialiste ouverte à cette "communauté de destin pour l'humanité" proposée par le camarade Xi Jinping pour assurer la paix, le développement et la dignité pour tous, je vous signale que ce sont ses mots, un dirigeant du monde qui parle de la paix, du développement et de la dignité pour tous, ce sont ses mots, ils tranchent sur l'arrogance et le militarisme des dirigeants occidentaux. Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Millet. Je regardais monsieur Artigny, je ne suis pas sûr que vous l'ayez persuadé de venir sur notre délibération. Je savais aussi peut-être qu'il fallait qu'on passe toutes les délibérations ce matin, avant le repas.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, les groupes Les Républicains, Europe Écologie-Les Verts et apparentés et M. Blachier (groupe Socialistes et républicains métropolitains) ayant voté contre, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM), M. AUGOYARD (groupe Union des démocrates et indépendants -UDI- et apparentés) et M. GACHET (non-inscrit) s'étant abstenus et M. Alain GALLIANO, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Nouvel institut franco-chinois ainsi que M. Georges KÉPÉNÉKIAN délégué de la Ville

de Lyon au sein du conseil d'administration du Nouvel institut franco-chinois, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

---

**N° 2019-3461 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Groupement de commande Amplivia 2016 - Marché de services de communications électroniques pour la fourniture, la mise en oeuvre et l'administration du réseau régional haut débit et très haut débit Amplivia - Lot n° 1 : volet ADSL-FTTX, volet Box IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel - Autorisation de signer l'avenant n° 3 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3461. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, avis positif de la commission pour ce rapport qui propose d'activer le groupement de commandes Amplivia coordonné par la Région, pour permettre aux collègues d'accéder au volet serviciel du réseau Grand Lyon en fibre optique. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain, je ne sais pas si cela va être aussi riche.

**M. le Conseiller MILLET** : Je vous rends cinq minutes, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

---

**N° 2019-3486 - proximité, environnement et agriculture** - Établissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs - Demande de retrait de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3486. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président COLIN, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier concerne l'établissement public territorial du bassin Saône et Doubs, c'est une demande de retrait, considérant un certain nombre de problèmes, notamment économiques et de non-lisibilité. Avis favorable de la commission. Il y a également une désignation monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, les premières interventions de cette séance illustrent brutalement ce que je voulais exprimer à propos de cette délibération, l'incompréhension et même la colère contre l'incapacité des politiques dominants à prendre les mesures de la crise politique, de la crise de nos institutions, de la crise de confiance de nos citoyens.

Car la Saône n'a pas changé de géographie, et le besoin de coopérations entre l'ensemble des collectivités de ce bassin fluvial reste entier. Mais la confusion, les péripéties et sans doute les conflits de personnes conduisent au départ de ce syndicat mixte après d'autres de ses membres, sans que personne ne puisse dire comment sera reconstruite cette coopération nécessaire.

Cela montre à quel point des élus qui ne sont pas des débutants, qui sont à l'image de ceux qui dirigent le plus souvent nos institutions, de cette classe politique que nos concitoyens jugent si durement, sont incapables de prendre la mesure d'une véritable crise institutionnelle.

Le psychodrame de ce début de séance où tant d'intervenants ont cherché à se positionner dans la guerre du trône en cours, vraie ou fausse d'ailleurs, ne peut qu'aggraver cette crise de confiance citoyenne.

Alors peut-être que certains d'entre vous suivent cette célèbre série du trône de fer où s'affrontent violemment les egos pour le pouvoir, et vous avez peut-être découvert ce matin que des deux candidates au trône, l'une, Cersei

Lannister est morte et l'autre, Daenerys Targaryen a sombré dans la folie. (*Contestations*). Eh bien, il fallait être levé ce matin !

J'espère que les auteurs de la série ont prévu, pour le dernier épisode, d'inventer la démocratie mais pour nous, l'enjeu est de comprendre qu'il n'y a pas de démocratie possible dans une société dirigée par les intérêts privés, car ce sont eux qui se cachent derrière les egos, et ce sont à l'inverse ceux qui vivent de leur travail et n'ont comme seule ambition qu'une vie digne, qui peuvent réinventer l'intérêt général !

Alors, je profite de cette intervention pour renouveler l'appel des élus communistes à relever le défi de la gauche et à rendre la Métropole à ses communes et à ses habitants. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix.

Adopté, les groupes Communiste, Parti de gauche et républicain et Rassemblement national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

---

**Désignation de représentants du Conseil au sein  
de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs  
(Dossier n° 2019-3486)**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Jean Paul COLIN, titulaire,
- M. Pascal DAVID, suppléant.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates indépendants (UDI) et apparentés, Rassemblement national et Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

---

**N° 2019-3487 - proximité, environnement et agriculture** - Syndicat mixte du bassin versant de l'Azergues (SMBVA) - Approbation de la modification des statuts - Désignation de représentants du Conseil - Retrait de la délibération n° 2017-2320 du 6 novembre 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3487. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président COLIN, rapporteur** : Monsieur le Président et chers collègues, le dossier n° 2019-3487 concerne le Syndicat mixte du bassin versant de l'Azergues. C'est une approbation de modification des statuts et la désignation de représentants à ce syndicat. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Colin. Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

---

**Désignation de représentants du Conseil au sein  
du Syndicat mixte du bassin versant de l'Azergues (SMBVA)  
(Dossier n° 2019-3487)**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Pascal DAVID, titulaire,
- M. Jean Paul COLIN, suppléant.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates indépendants (UDI) et apparentés et Rassemblement national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

---

**N° 2019-3489 - proximité, environnement et agriculture** - Approbation du schéma directeur des énergies (SDE), vers une stratégie énergétique métropolitaine à l'horizon 2030 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3489. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, je ne sais pas si je serai dans le scénario de ce matin mais je serai au moins dans le schéma directeur des énergies que j'ai le plaisir de vous présenter avec Pauline Gabillet qui assure l'intérim de la mission énergie et je ferai un petit clin d'œil à Eymeric Lefort qui est dans la tribune et qui va suivre attentivement la présentation de ce SDE. Je voudrais le remercier ainsi que l'ensemble de la mission énergie de leur investissement, ils ont mis beaucoup d'énergie pour que nous puissions avoir cet élément fondamental aujourd'hui. Merci.

*(Projection de diapositives - VOIR annexe 3 page 162-)*

Le schéma directeur des énergies définit la stratégie énergétique métropolitaine à l'horizon 2030, c'est-à-dire sur une décennie. Comme vous le savez, cette stratégie est déclinée dans un plan d'actions, il réussit le pari d'être à la fois ambitieux et crédible et surtout possible et place la Métropole comme un acteur fort de la politique énergétique du territoire.

Je crois que, ce soir, nous pouvons être fiers collectivement de ce document qui est, un peu comme le PLU-H, unique en France et qui pourra servir de référence, compte tenu des contacts que nous avons pu avoir avec d'autres Métropoles ou lors de la commission de présentation à Bruxelles.

Je vais vous présenter les objectifs retenus et les grands équilibres du plan d'actions le plus synthétiquement possible, par ces 334 pages. Je ne rivalise pas avec mon collègue Michel Le Faou sur l'épaisseur et le poids du document mais la densité est là d'une façon certaine.

Avant, quelques remerciements à la mission énergie, à Eymeric Lefort, j'en ai parlé, à Marie-Anne Gobert aussi qui nous a accompagnés très largement, à Nicole Sibeud également en tant que directrice générale adjointe qui nous a accompagnés, à tous les élus et acteurs locaux pour leur participation de loin ou de près. Je voudrais bien sûr citer également Lucien Barge et Hélène Geoffroy, mes prédécesseurs, qui ont débuté cette mission, et Samia Belaziz, Conseillère déléguée au réseau de chauffage urbain, qui nous accompagne dans cette mission.

Alors, je rappellerai que les enjeux énergétiques et climatiques sont de plus en plus prégnants comme le montrent, par exemple, les rapports du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), les attentes de la société civile à ce sujet qui ont été illustrées par les marches pour le climat de ces derniers mois. Je rappelle que la délibération d'approbation du plan climat 2012 avait prévu de créer un schéma directeur des énergies, je dirai

SDE pour être plus court, comme un outil de sa mise en œuvre. Ce choix, bien entendu, a été renforcé avec les compétences énergie dont la Métropole dispose depuis 2015.

Ainsi, la Métropole a une responsabilité forte sur ces questions. Elle représente des consommations énergétiques importantes et la tendance est à une forte augmentation du nombre de logements : + 28 % à l'horizon 2030 et du nombre d'emplois, + 15 % et on voit que l'objectif est atteignable mais en tenant compte de cette augmentation de population.

Je rappelle également que la Métropole est engagée, depuis de très nombreuses années, dans la transition énergétique avec, notamment, la plateforme Ecoréno'v, chère à madame Vessiller, qui favorise la rénovation énergétique de l'habitat, le développement des énergies renouvelables et la récupération (réseaux de chaleur, photovoltaïque, méthanisation), j'en parlerai plus loin, des boues des stations d'épuration et, bien entendu, la facilitation d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques ou de stations de gaz naturel pour véhicules comme celle qui a été inaugurée à Corbas tout récemment.

Par ces choix, nous prenons en main notre destin énergétique. Il n'y aurait pas lieu de parler de plan climat si nous ne maîtrisons pas l'énergie que nous consommons et que nous allons produire. Le SDE définit de manière volontaire la stratégie de transition énergétique du territoire métropolitain à l'horizon 2030. C'est un exercice de planification, monsieur Millet, de grande ampleur, qui fait appel de manière transversale à un large pan des compétences de la Métropole de Lyon, politique de l'habitat, du patrimoine, du développement économique, de l'eau, des déchets, de l'urbanisme, de la solidarité. On voit ainsi que tous les pans de notre action métropolitaine sont concernés.

Les objectifs ont été retenus dans le SDE et sont le fruit d'un travail très transversal, partenarial et mesuré. Cela a permis de trouver un équilibre entre ambition et surtout crédibilité parce qu'il ne s'agit pas d'annoncer des objectifs, il faut savoir également comment nous allons les atteindre ensemble.

Donc, le premier objectif, c'est moins de pourcentage de consommation énergétique entre 2013 et 2030. Tout le monde sait que la meilleure énergie, c'est celle que l'on ne consomme pas. Il s'agit également, dans un deuxième objectif, de doubler la production d'énergie renouvelable et de récupération, c'est-à-dire de passer à 17 % d'EnR (énergies renouvelables) dans nos consommations et de baisser bien entendu de 43 % les émissions de gaz à effet de serre entre 2000 et 2030.

Comme le PLU est aussi une méthode et un peu l'ADN de la Métropole, cette démarche du SDE a été très transversale et très partenariale. Tout au long de ces quatre dernières années, ce schéma directeur des énergies a été construit de manière concertée, ce qui renforce la confiance que nous avons dans la crédibilité et dans l'opérationnalité de la stratégie proposée ici. Je rappellerai, et j'en parlerai tout à l'heure un peu plus, que les citoyens ont également été associés. Le Conseil de développement s'est aussi emparé du sujet, notamment auprès des jeunes et toutes les actions que l'on peut faire à titre d'éducation à la transition énergétique.

Parmi les instances d'échanges qui nous concernent plus au niveau métropolitain, je voudrais pointer les deux passages en CTM (Conférence territoriale des Maires), l'un sur le diagnostic et l'autre sur la déclinaison du scénario retenu dans chacun des bassins de vie, au regard de leurs spécificités territoriales puisqu'il s'agit effectivement de s'adapter aux territoires comme le PLU le fait. Ces échanges constituent des fondements essentiels pour permettre une mise en œuvre commune et efficace, et je dirais au-delà aussi, d'assurer cette territorialité qui sera un gage de la réussite du schéma directeur des énergies.

Alors le premier objectif d'une baisse de 20 % des consommations d'énergie à 2030 correspond aux objectifs nationaux. Concernant l'habitat, le SDE s'appuie sur des actions ayant fait leurs preuves, un objectif de 200 000 logements rénovés à 2030 est fixé dont 100 000 subventionnés par Ecoréno'v. Simplement, pas beaucoup de chiffres dans cette présentation, nous sommes aujourd'hui à 9 000 logements rénovés annuellement donc, sur la période de 10 ans, on peut atteindre les 100 000 logements subventionnés.

Je rappellerai que ces rénovations sont également un outil de réduction de la précarité parce que les deux tiers des opérations accompagnées financièrement par la Métropole, seront ciblées sur des ménages modestes et en situation de précarité tout court, l'énergie n'étant qu'une des facettes de la précarité.

Le tertiaire est également un secteur très diversifié qui comprend des secteurs à dominante autant publique que privée, une première responsabilité de la Métropole dans ce champ concerne son exemplarité. Pour atteindre les objectifs de baisse de consommation et ainsi affirmer une action forte, un investissement de 60 M€ est nécessaire à l'horizon 2030, ce qui multiplie par cinq les actions qui sont actuellement menées.

La Métropole est un territoire industriel et qui veut le rester, et qui ne sera d'ailleurs jamais indépendante, en termes d'autonomie énergétique mais le choix du SDE consiste à favoriser l'engagement des grands industriels dans une

dynamique partenariale et leur insertion territoriale autour d'une logique de récupération de chaleur, c'est ce qui peut être conduit dans la Vallée de la Chimie où un certain nombre de projets sont actuellement émergents.

Il s'agit aussi, pour faire assurer le spectre de l'ensemble du domaine économique, de se concentrer également sur des acteurs plus petits. C'est déjà ce que fait la Métropole, auprès des TPE (très petites entreprises) et PME (petites et moyennes entreprises) avec des conseils éco-énergie. Je n'ai plus le nombre en tête ... un peu plus de 100 TPE et PME ont bénéficié des conseils de la Métropole.

Concernant la mobilité, bien entendu, le SDE ajoute au PDU des objectifs complémentaires sur les types de motorisation des véhicules. C'est l'engagement que le SYTRAL a pris notamment pour anticiper les obligations de la loi.

La stratégie proposée vise à assurer une répartition plus équilibrée entre véhicules électriques pour les véhicules particuliers, gaz naturel pour les véhicules utilitaires, légers et les poids-lourds et, bien entendu, avec le développement de l'hydrogène. Je rappelle que le PDU à l'horizon 2030 est extrêmement ambitieux et rentrera également dans ce processus du schéma directeur des énergies.

Le PLU-H que nous avons voté ce matin devra intégrer dans ses modifications ou révisions, ces objectifs, notamment de cibler les quartiers où l'on va vers des territoires "zéro fuel" ou des quartiers où on développe le réseau de chauffage urbain, parce que dans Lyon, des copropriétés sont à proximité du gaz ou du réseau de chaleur urbain et sont encore chauffées avec des chaudières au fuel.

Alors bien entendu, la Métropole a une action extrêmement importante en étant incitatrice, à la fois exemplaire dans son comportement et ses actions et, en même temps, contributrice avec comme objectif de doubler la production des énergies renouvelables et nous souhaitons atteindre 17 % des consommations d'énergie du territoire alimenté par ces EnR.

Cet objectif est en-deçà des objectifs nationaux mais, par la configuration de la Métropole et sa structure industrielle qui est grande consommatrice d'énergie, il est vrai que si on compare à un Département du Centre de la France que j'aime beaucoup aussi, par ailleurs, en termes touristique, évidemment la marge de progression est importante, parce que l'objectif national était fixé à 32 %, il est très ambitieux pour un territoire urbain dense, sachant que si nous réduisons nos consommations d'énergie, par symétrie mathématique nous augmentons, bien sûr, le pourcentage des EnR utilisées.

Le schéma directeur des énergies priorise ces développements sur la chaleur renouvelable et de récupération car les besoins de chaleur sont les premiers besoins du territoire, même si le froid est un besoin émergent. Le SDE prévoit de multiplier la production et la récupération de chaleur renouvelable par 2,7, en s'appuyant sur le bois énergie, les UTVE (unité de traitement de valorisation énergétique), la chaleur industrielle de récupération, le solaire thermique et la géothermie.

Je rappelle également que, quand on soutient la biomasse, le chauffage par le bois qui maintenant présente toutes les qualités de sécurité pour les émissions, nous favorisons également la sylviculture, la filière bois, donc c'est aussi une croissance verte liée aux énergies renouvelables.

Concernant l'électricité photovoltaïque, l'objectif est de multiplier la production par 10, en favorisant les installations développées par des citoyens et des entreprises. C'est le cas avec "1, 2, 3 Soleil", c'est le cas dans la Vallée de la Chimie, avec Lyon Rhône solaire où nous prenons des participations et cela pose, à terme, l'action de la Métropole en tant qu'investisseur public dans des opérations privées avec une forme de rentabilité qui permettront d'être réinvesties, bien entendu, sur la transition énergétique d'une manière très volontariste.

La production de biogaz, et je sais que c'est un sujet qui est cher à mon collègue, Jean Paul Colin, par la méthanisation constitue un potentiel important avec des potentiels de production par les stations de traitement des eaux usées, par les déchets d'activité économique et, de manière plus marginale, par les biodéchets des ménages, et c'est vrai que l'objectif est d'obtenir, à terme, 135 gwh de mémoire sur la méthanisation alors que nous en sommes à la Feyssine à six. Donc, vous voyez que le pas est important mais nous pouvons le faire avec des investissements, comme la station de Saint Fons et la station de Pierre Bénite et également sur la méthanisation des déchets agricoles et des déchets de l'industrie alimentaire.

Bien entendu, on ne peut pas regarder le schéma directeur des énergies sans être interpellé par le rôle que peuvent fournir les réseaux pour accélérer la transition énergétique et nous souhaitons mettre en place un service public de la donnée énergie : électricité, gaz, chaleur et froid, auxquels l'eau a été ajoutée, parce que c'est un fluide également rare et précieux. Ces réseaux doivent avoir un nouveau rôle.

Donc, les données constituent une brique essentielle pour aller vers l'opérationnalisation. La Métropole souhaite créer ce service public de la donnée énergie, dans lequel elle pourra prendre un rôle de tiers de confiance par rapport à l'utilisation de ces données qui est vraiment une question posée très largement et très souvent.

Les réseaux d'électricité, de gaz et de chaleur ont chacun leur spécificité, leur territorialité et leur capacité à intégrer des énergies renouvelables et de récupération. C'est ce que nous faisons déjà aujourd'hui et ces choix énergétiques doivent être construits le plus en amont possible, dans les projets d'aménagement pour permettre une coordination des réseaux entre eux, avec les politiques publiques de la Métropole qui puissent être ainsi construites.

Je donnerai simplement un exemple : le Vallon des Hôpitaux, quel est le mix énergétique que nous voyons pour ce futur quartier ? Cela se fera bien entendu avec l'ensemble des opérateurs de l'énergie. Concernant les réseaux de chaleur qui sont un outil de développement des EnR, ils alimentent aujourd'hui 70 000 équivalents logements et l'objectif est d'atteindre 200 000 équivalents logements. Bien sûr, on économise là de l'énergie et on est plus performant pour le plan climat et en même temps, on développe les EnR puisque le bois permet d'avoir 65 % d'utilisation d'énergie renouvelable dans la production de chaleur.

Il est aussi nécessaire d'affirmer le rôle d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz. Il faut pour cela consolider les renégociations de concessions, n'est-ce pas Gérard Claisse ? Nous sommes en plein travail sur ce sujet : innover dans les outils de pilotage de la performance énergétique et la valorisation des énergies renouvelables et de récupération et articuler développement des réseaux et évolution du territoire et en même temps, les compteurs communicants sont aussi une façon, par le citoyen, de s'approprier sa propre consommation et d'avoir les meilleurs éco-gestes et une meilleure éducation à la transition énergétique et tout simplement à la protection de notre planète.

De la même façon, la Métropole ne pourra pas agir seule, elle devra développer une stratégie mobilisatrice ouverte et partagée. Elle doit, bien entendu, s'inscrire dans une posture inter-territoriale pour ce qui concerne les questions énergétiques, notamment à l'échelle de l'inter-SCOT ou du Pôle métropolitain.

Parmi les actions, on le voit, par exemple, avec les enjeux de la structuration de la filière bois ou de la méthanisation, j'en ai parlé auparavant et il est évident qu'à la Métropole, la fourniture des EnR ne s'arrête pas aux frontières de la Métropole mais nous devons travailler avec les différentes collectivités qui nous entourent et les différents acteurs de l'énergie.

Concernant les déplacements, un exemple : le SYTRAL agit hors de la Métropole, ce sont les territoires partenaires, bien entendu, sur lequel le SYTRAL intervient par son ressort territorial avec son développement de réseau sur l'ensemble du Département du Rhône, notamment avec les cars du Rhône en donnant la possibilité, effectivement, d'être plus économique en énergies et de diminuer la place de la voiture sur notre agglomération et sur les communes environnantes.

Les communes sont également des partenaires essentiels. Le travail a notamment été engagé en Conférence territoriale des Maires avec l'ensemble des communes. Cette étape d'ancrage local est indispensable pour rendre le SDE opérationnel. La Métropole devra aussi, cela sera sûrement tranché ou discuté au prochain mandat, réfléchir aussi sur le type d'aide qu'elle pourra apporter aux collectivités, notamment celles qui ne bénéficient pas aujourd'hui d'une ingénierie suffisante dans les différents services communaux.

La Métropole a déjà pris et renforcé ses engagements pour les associer à la stratégie énergétique proposée et pour assurer, bien sûr, la réussite du SDE. La prochaine étape sera de co-construire la mise en œuvre. L'importance de la dimension transversale ainsi que des moyens mobilisés rend enfin indispensable un pilotage fin du suivi des actions dans le cadre de la politique de transition énergétique métropolitaine.

L'ensemble de ces actions, et il faudra aussi prendre les décisions au prochain mandat, représente un effort budgétaire important à la hauteur des capacités de la Métropole et des enjeux. L'estimation à ce jour du budget annuel moyen nécessaire, qui découle de l'ensemble des actions décrites synthétiquement et brièvement, représente entre 50 et 60 M€ par an, sachant que l'on est aujourd'hui à environ 10 M€ par an, donc un objectif clairement ambitieux (multiplié par cinq) en phase avec l'importance des enjeux.

Le SDE, avec un regard territorial fin pour aller vers les actions les plus opérationnelles possibles, constitue la partie atténuation du PCAET (plan climat air-énergie territorial). Donc il y a une cohérence des différents plans, bien entendu et le PCAET, qui est le document réglementaire synthétique à vocation partenariale, est le réceptacle du schéma directeur des énergies, du volet adaptation, du plan climat et du plan Oxygène pour la question de la qualité de l'air. On en a entendu parler avec des actions comme la limitation à 70, la zone de faibles émissions sur l'ensemble de la Métropole.

En conclusion, le SDE nous permet de répondre aux exigences environnementales et sociétales de la transition énergétique territoriale avec un plan d'actions ambitieux qui s'inscrit dans une logique opérationnelle forte. Le travail

enclenché nous permet d'être tournés directement vers l'action, dans une dynamique mobilisatrice, tant dans le cadre de nos politiques publiques que dans l'interaction avec l'ensemble des parties prenantes du territoire en allant jusqu'au citoyen, y compris avec les plans qui sont actuellement développés dans les écoles et dans les collèges.

Et pour terminer, les clés du succès pour la mise en œuvre de ce SDE seront, bien entendu, une appropriation et un partage large de la stratégie, une transversalité nécessaire et indispensable avec l'ensemble des politiques publiques métropolitaines, une territorialisation et une appropriation collective par tous, avec un lien renforcé avec les communes, l'ensemble des parties prenantes et des territoires partenaires.

Avec ce document fondateur qui est assez unique en France, la Métropole de Lyon a résolument un temps d'avance et nécessite que l'on s'y mette tous pour la transition énergétique, le succès du plan climat pour nous-mêmes, nos enfants, notre Métropole et notre planète. Merci de votre attention. Cette présentation a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Crimier. Six minutes pour le groupe AGIR - La droite constructive et apparentés.

**M. le Conseiller FROMAIN** : Monsieur le Président, chers collègues, je souhaite tout d'abord souligner le travail complet et de qualité que représente le schéma directeur des énergies. Les différents objectifs, qu'il s'agisse de la baisse d'énergie consommée, du doublement de la production d'énergie renouvelable et de récupération ou encore du positionnement des réseaux d'énergie au cœur des actions de transition énergétique semblent ambitieux mais réalisables.

L'écologie et le développement durable sont les enjeux d'aujourd'hui, et plus encore de demain et c'est pourquoi, nous soutenons grandement ce schéma directeur des énergies. Tout d'abord pour la période 2000-2015, la Métropole enregistre une baisse de 9,5 % de la consommation d'énergie. Le SDE a en objectif pour 2019-2031 de réduire de 20 % l'énergie consommée avec l'habitat, le tertiaire, l'industrie ou la mobilité.

Ensuite, en ce qui concerne la production d'énergie renouvelable et de récupération entre 2000 et 2015, ce serait 7 % de notre consommation et le projet pour 2030 c'est le doublement de ce chiffre, ambition que nous soutenons. La Métropole se donne les moyens pour atteindre ces objectifs, avec notamment la mise en place d'un outil concret, le cadastre solaire, qui permet d'identifier les potentiels photovoltaïques aux pans de toiture pour l'ensemble des bâtiments du territoire.

Tout cela fait partie de notre responsabilité énergétique. Positionner les réseaux d'énergie au cœur des actions de transition énergétique est indispensable pour une baisse de la consommation globale et pour augmenter la part d'énergie renouvelable. L'enjeu réside ici dans notre capacité à développer une vision coordonnée multi-énergies.

Enfin, je suis convaincu que l'écoute, le partage, le dialogue et la communication sont les clés pour un projet réussi, ce qu'illustre parfaitement la partie 4 du SDE à travers l'ouverture du projet aux différentes parties prenantes et au partage entre communes et territoires. Les territoires et les échelles locales doivent compléter l'action étatique, mais également associer les citoyens, les associations et les entreprises au projet ambitieux qu'incarne ce schéma directeur des énergies.

Cependant, malgré la volonté métropolitaine d'enclencher une stratégie énergie durable, des contradictions persistent. En effet, je souhaiterais revenir un instant sur le dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique (alors je sais, je suis un peu en avance puisque le sujet va être abordé dans le rapport n° 2019-3450 de notre séance d'aujourd'hui). Alors que le SDE se donne pour objectif, dans son action 46 de multiplier par 4 la part des déplacements à vélo, la subvention est de 100 € maximum. Cette somme nous semble faible et contraire à la volonté de sobriété énergétique dans les transports, qui plus est au regard des subventions attribuées ailleurs en France, notamment à Nice, Toulouse, Saint Etienne, Lille, Paris qui font tous mieux que nous.

Toutefois, le groupe AGIR votera pour cette délibération, merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère COCHET** : Monsieur le Président, chers collègues, 2030 c'est demain. En effet, le "jour du dépassement écologique" calculé par WWF est cette année, après-demain, le 15 mai pour la France, alors qu'il y a quelques années en arrière, c'était le 31 octobre.

Ce jour du dépassement, c'est le jour à partir duquel nous avons pêché plus de poissons, abattu plus d'arbres, cultivé plus de terres que ce que la nature ne peut nous procurer en un an et aussi le moment où nos émissions de gaz à effet de serre ont été plus importantes que ce que nos océans et forêts peuvent absorber. Nous vivons donc tous à crédit. Si le monde entier vivait comme les Européens, nous aurions déjà consommé l'ensemble des

ressources naturelles que la planète peut renouveler en un an, c'est-à-dire utiliser 2,8 planètes Terre pour subvenir à nos besoins.

Il faut absolument enrayer cette machine infernale, 2030 c'est vraiment demain ! Il est donc plus qu'urgent de s'atteler à réduire drastiquement nos consommations énergétiques. Mais nos objectifs de réduire la consommation de 20 % et de passer à 30 % d'énergies renouvelables ne vont pas être chose aisée à atteindre, vu les habitudes prises. Le schéma métropolitain des énergies entend s'y atteler.

Dans un premier temps, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires salue donc cette démarche nouvelle, destinée à faire face à la transition et à la précarité énergétique. Les objectifs en matière de chauffage, logement, industrie, sont ambitieux et réalistes et les thématiques comme l'utilisation du déchet, de la chaleur industrielle, des eaux usées sont aussi bien traitées.

Notons favorablement aussi les 200 000 logements éco-rénovés, dont la moitié seront aidés sur un parc de 600 000. Par contre, nous souhaiterions que les déplacements et la mobilité soient mieux traités dans le schéma. En effet le PDU a bien comme objectif l'équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilités d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part. Donc il doit être mis à contribution dans la recherche de l'obtention des objectifs de la COP21 et de notre schéma des énergies.

Et dans un deuxième temps, nous nous interrogeons sur comment réellement tenir les objectifs de la COP21 en ce qui concerne aussi les énergies renouvelables. Pourtant la Métropole s'est dotée, grâce à l'effort des services que nous pouvons remercier pour leur action, depuis fin 2018 d'un cadastre solaire, accessible en ligne et permettant d'évaluer le potentiel photovoltaïque de n'importe quelle toiture (d'habitation comme d'activité) de nos 59 communes. À l'échelle 1/200, une cartographie renseigne, à l'aide d'un code couleur appliqué, immeuble par immeuble, d'un seul coup d'œil, sur la qualité de l'irradiation solaire sur un toit donné. C'est donc un outil essentiel de connaissance et de surveillance permettant d'analyser l'efficacité des panneaux solaires installés et des zones en nécessitant d'autres. Par exemple, nombre de surfaces de parking pourraient en être pourvues afin de développer des "ombrières" et limiter l'impact du réchauffement climatique. Mais au-delà, nombre de toitures de supermarchés et d'entreprises pourraient en être couvertes afin de participer à la production en masse d'une énergie renouvelable.

Nous nous sommes aussi penchés dans ce dossier sur le financement Ecoréno'v. La Métropole tient ses engagements en la matière mais un aspect extérieur qui a déjà été cité ce matin à la Métropole est à prendre en compte : les changements permanents de règles de subventions et les politiques de l'ANAH limitent la possibilité de réaliser les objectifs et surtout d'en faire plus.

Le groupe LMGS souhaite aussi insister sur la notion de certificat d'économie d'énergie (CEE) non repris *in extenso* dans la délibération, mais bien explicité dans le schéma lui-même, en lien avec la question du financement et du modèle économique des rénovations. Il est bien spécifié que la Métropole utilise déjà ce dispositif dans la rénovation de son propre patrimoine, comme le fait d'ailleurs aussi activement la Ville de Lyon. Mais il s'agit de le mobiliser également dans le cadre de rénovations faites par des ménages ou des entreprises afin que la collectivité les soutienne.

Autre proposition sur le certificat d'économie d'énergie : ne limitons pas cette démarche dans son application aux seules copropriétés. Un tel dispositif peut en effet être envisagé en lien avec les bailleurs sociaux pour les "CEE-précarité" mis en œuvre depuis janvier 2016, mais dont il n'est pas fait mention dans le rapport. D'ailleurs, pourquoi notre Agence locale de l'énergie et du climat ne serait-elle pas chargée de ce dossier ?

Et enfin, le recours au CEE pour aider au financement de rénovations pourrait être utilisé pour des projets individuels ou collectifs d'entreprises dans le cadre de nos zones industrielles. Nous appelons donc la Métropole à engager de manière volontariste, dans ce sens, une réflexion ambitieuse, comme déjà lancée à Nancy ou à Bordeaux.

Ce schéma est donc construit pour être aussi opérationnel que possible, et prend en compte la diversité et la complexité des acteurs (communes, territoire, industries, associations, citoyens) ce qui est un bon gage de réussite d'une action publique. Notre groupe note enfin favorablement les moyens alloués pour les conditions de suivi du schéma car désormais, comme pour toutes nos politiques, il est indispensable d'adjoindre des moyens d'évaluation pour modifier les stratégies en fonction des éléments analysés. Nous voterons favorablement pour ce schéma. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

**Mme la Conseillère GUILLEMOT** : Merci monsieur le Président. Nous serons ensemble, avec la Métropole autrement.

**M. LE PRÉSIDENT** : Six minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Vice-Président CHARLES** : Monsieur le Président, chers collègues, s'il nous fallait une démonstration du caractère insoutenable de la politique énergétique française actuelle, l'actualité de ces derniers jours nous le démontre : l'armée française intervient au Sahel pour faire cesser des prises d'otages et combattre des groupes terroristes. Mais en réalité, que fait-elle sinon protéger les intérêts énergétiques de la France, notamment les mines d'uranium au Niger (Arlit et Imouraren) et les ressources du sous-sol du Burkina Faso, du Mali ou encore de la Centrafrique. Le nucléaire, au passage, c'est la Centrafrique.

Au Moyen-Orient, la France persiste à vendre des armes à l'un des pires régimes de la planète l'Arabie Saoudite, des armes qui sont utilisées à massacrer des civils au Yémen. Le Président de la République, selon ses propres mots, "assume" ces ventes d'armes. Pourquoi, sinon pour sécuriser notre approvisionnement en pétrole ? Je vous passe aussi la politique française au Gabon.

Concernant le gaz, je n'insisterai pas sur notre dépendance vis-à-vis de l'Algérie et de la Russie, ces deux grandes démocraties. Bref, nos consommations énergétiques sont à l'origine d'une "realpolitik" contraire aux principes des droits de l'homme et nous faisons l'autruche.

Si notre politique énergétique est un désastre moral, elle est aussi un désastre écologique : le secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, a affirmé avant-hier que le combat contre le bouleversement climatique "n'est pas en bonne voie". Les objectifs de la COP 21 à Paris, limiter le réchauffement climatique à 2° et si possible 1,5°, ne sont pas aujourd'hui en mesure d'être tenus.

Elle est enfin un désastre social puisque, selon l'observatoire national de la précarité énergétique, 15 % des ménages français ne peuvent pas se chauffer correctement et ont froid l'hiver. Le diagnostic du schéma directeur des énergies qui nous est soumis aujourd'hui recoupe ce chiffre pour la Métropole.

Le débat sur la politique énergétique est en réalité un débat sur la société que nous voulons voir advenir et, au contraire des Présidents américains George Bush et Donald Trump, nous ne pensons pas que nos modes de vie ne soient pas négociables et, au contraire, nous voulons créer d'urgence les conditions de sortie du développement insoutenable qui est le nôtre et, à ce titre, le travail qui nous est soumis aujourd'hui est, comme l'a dit le Vice-Président Crimier, un travail fondateur. Nous voulons remercier les services qui ont réalisé un travail énorme et d'une qualité exceptionnelle ainsi que les élus qui l'ont piloté, notamment Hélène Geoffroy puis Roland Crimier.

Ce travail est fondateur parce que, pour la première fois, une agglomération française se donne les moyens d'une transition réelle en modélisant tous les flux énergétiques qui la traversent et les usages qui y sont associés et modélise également l'impact de toutes nos politiques publiques sur les consommations énergétiques. Nous approuvons ce choix méthodologique de partir de nos politiques réelles, par exemple, dans le domaine des transports, des chiffres du PDU plutôt qu'essayer de dessiner une trajectoire idéale mais irréaliste, comme d'autres villes l'ont fait. "Aller vers l'idéal en tenant compte du réel", cela devrait rappeler des choses à quelques-uns de nos collègues.

Nous en tirons une première leçon : aucune énergie renouvelable ne suffira pour se substituer à la consommation d'énergies fossiles au niveau actuel. Nos priorités doivent donc être la sobriété et l'efficacité. Nous devons donc amplifier la politique d'éco-rénovation des logements et de développement des modes de déplacements actifs en substitution de l'automobile. C'est aussi une politique de lutte contre la précarité, puisque la facture énergétique moyenne des ménages dans notre agglomération est de 1 570 € par logement et par an, soit un mois de salaire, plus qu'un SMIC et presque autant qu'un salaire médian.

Rappelons qu'une rénovation BBC (bâtiment basse consommation) divise en moyenne cette facture par un facteur trois. Nous nous félicitons donc des décisions récentes d'augmenter les sommes dédiées à la réhabilitation thermique de logements et nous savons qu'il faudra consacrer environ 30 M€ par an dans la prochaine mandature pour atteindre les objectifs du schéma directeur.

Nous souhaitons par ailleurs que nous nous dotions d'un objectif de la suppression totale du fuel, zéro fuel en 2030 ou en 2035, à l'égal de ce que fait Paris.

Mener une politique de sobriété énergétique implique également que nos politiques soient cohérentes entre elles. Et dans le domaine des transports, nous ne pouvons diminuer la consommation énergétique et augmenter la voirie dédiée à l'automobile individuelle. Autrement dit, il faut choisir entre les objectifs énergétiques et climat d'une part et le périphérique automobile pompeusement appelé Anneau des sciences.

Cela signifie également que, si nous voulons aller vers la neutralité carbone à l'horizon 2050, il faudra renforcer fortement les objectifs du PDU concernant la limitation du trafic automobile en ville.

Dans le domaine de la production d'énergies renouvelables et locales, notons un chiffre : puisque la facture énergétique de l'agglomération est d'environ 3 milliards d'euros par an, chaque fois que nous relocalisons 1 % de la production énergétique, c'est 30 M€ qui reviennent sur notre territoire. Et ces 30 M€ par an impliquent un investissement de cinq à six fois plus important que le réseau de chaleur l'a montré ! C'est donc économiquement une très bonne affaire.

Si quelques-uns de nos collègues ont un doute sur notre capacité à équilibrer la demande et l'offre d'énergie à tout moment dans les réseaux à partir d'énergies renouvelables, nous vous renvoyons au scénario Négawatt, qui montre que c'est tout à fait possible, à partir des techniques existantes, sans attendre une éventuelle rupture technologique.

Alors nous devons faire "feu de tout bois", si vous me passez l'expression. Nous approuvons bien sûr l'objectif de multiplication par 10 du photovoltaïque, mais nous pensons qu'en réalité nous pouvons aller bien au-delà, d'autant que les prix du photovoltaïque ne cessent de baisser.

Nous avons déjà eu l'occasion d'approuver le développement des réseaux de chaleur. Dans ce domaine comme dans celui de l'approvisionnement alimentaire, nous devons penser à une échelle plus grande que la Métropole. Nous devons réfléchir à une contractualisation avec les territoires voisins, qui sont demandeurs, pour que la consommation des habitants de la Métropole serve à développer l'activité chez nos voisins les plus proches plutôt que de l'autre côté du monde.

Nous approuvons enfin la volonté d'affirmer le rôle de la Métropole comme autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz. Nous devons continuer à nous doter des moyens de contrôle adéquats de l'activité des délégataires. Rappelons que cette absence de contrôle a conduit Enedis à provisionner de manière illégale près de 9 milliards d'euros en France, qui devraient revenir aux usagers et aux collectivités, mais que l'entreprise demande tout simplement aux collectivités d'oublier.

En conclusion, nous approuvons donc bien sûr les objectifs qui nous sont proposés, mais nous savons qu'il faudra aller au-delà pour réussir la transition énergétique qui est nécessaire à la survie de notre agglomération. En réalité, nous serons jugés à sa mise en œuvre.

Pour aujourd'hui, nous saluons avec enthousiasme la qualité du travail qui nous est présenté et nous voterons bien sûr ce schéma directeur des énergies.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Six minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON :** Monsieur le Président, chers collègues, ce schéma directeur des énergies, qui s'inscrit dans la continuité du plan climat énergie territorial (PCET) adopté en 2012, est un document solide qui affiche des ambitions fortes mais réalistes. Nous saluons, comme les orateurs précédents, le travail réalisé par les services de la Métropole ainsi que par les élus métropolitains.

Trois objectifs chiffrés pour 2030 :

- cela a déjà été dit, une baisse de 20 % de la consommation d'énergie par rapport à 2013,
- 17 % d'énergie renouvelable et de récupération,
- une baisse de 43 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2000.

Des objectifs d'autant plus ambitieux que, dans le même temps, le dynamisme du territoire métropolitain va aboutir à l'augmentation de 28 % du nombre de logements et à un développement de l'activité économique de 15 %, soit plus de 100 000 emplois supplémentaires.

Un enjeu environnemental bien évidemment, mais aussi un enjeu social quand on sait, comme le rappelle ce SDE, que 90 000 ménages sur le territoire de la Métropole sont estimés en situation de précarité énergétique, et que 20 à 25 000 ménages sont en précarité pour les déplacements.

Dans ce contexte, nous approuvons l'objectif de rénover 200 000 logements d'ici 2030, dont 100 000 dans le cadre du dispositif Ecoréno'v. Il nous paraît important que ces rénovations prennent en compte la période estivale dans les projets de rénovations thermiques, notamment le réchauffement climatique. Par ailleurs, nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessité de mettre en place des outils plus appropriés pour l'accompagnement du financement de ces travaux, notamment à destination des ménages les plus modestes. En l'absence de tels outils à créer et à imaginer, l'objectif d'inclusion ne sera pas atteint et ce serait un demi-échec.

En marge de ces objectifs sur l'amélioration de la qualité environnementale des logements, les élus UDI et apparentés se réjouissent du lancement d'une étude qualitative de la nappe phréatique et de son évolution dans le

temps, en lien notamment avec son utilisation de plus en plus importante pour la climatisation des bâtiments et, en particulier, des bâtiments tertiaires à la Part-Dieu et à Gerland, un travail qui va associer la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), le Cerema et la Métropole. C'est une demande que nous portons depuis plusieurs années et nous sommes heureux de voir qu'elle va se réaliser.

Deuxième axe de travail : les déplacements qui représentent à eux seuls 24 % des dépenses énergétiques du territoire métropolitain. Pour les élus UDI et apparentés, il est indispensable de développer plus encore les transports en commun et d'accompagner la transition énergétique des véhicules particuliers ou professionnels. Les investissements dans ce domaine doivent être renforcés et surtout mieux coordonnés entre les différents acteurs, qu'il s'agisse de la Métropole, de la Région ou de l'État. Si nous voulons réduire l'usage de voitures qui pénètrent sur le territoire métropolitain, notamment dans le cadre des déplacements domicile-travail, nous devons aller à court terme vers la mise en place d'un RER à l'échelle de l'aire urbaine lyonnaise, c'est-à-dire jusqu'à Saint Etienne, Vienne, l'Isle d'Abeau.

Dernier point pour souligner l'accompagnement par l'Europe du projet HiWay, qui va permettre l'ouverture de stations-service proposant des carburants alternatifs, des stations-service sur la voie publique : électricité, GNV (gaz naturel pour véhicules), bioGNV et hydrogène. Dès 2020, une première station sera ouverte avenue Tony Garnier dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement. C'est une première étape pour que ce type de carburants alternatifs plus écoresponsables, puisse se généraliser. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Cinq minutes pour les groupes Centristes et indépendants - Métropole pour tous et Demain... la Métropole !

**M. le Conseiller délégué VERON :** Monsieur le Président, chers collègues, je tiens à remercier déjà notre collègue Roland Crimier pour cette présentation détaillée, ainsi que les services de la Métropole ayant travaillé à la conception de ce schéma directeur des énergies et notamment la mission énergie.

Le plan climat avait, dès 2012, identifié la nécessité d'un schéma directeur des énergies pour permettre à la Métropole d'aller plus loin vers la territorialisation et la déclinaison opérationnelle de ses actions. Il s'agissait en fait d'adapter la transition énergétique de la Métropole aux spécificités existantes, de clarifier les objectifs et les actions du plan climat.

Notre Métropole est aujourd'hui à nouveau pionnière sur une compétence dont elle dispose depuis 2015, l'énergie. Les villes sont au cœur de la transformation des systèmes énergétiques et de la lutte contre le réchauffement climatique. Il est remarquable qu'en plus de respecter la législation nationale en la matière, la Métropole va plus loin, elle se positionne dans une logique ascendante et prend en main son destin énergétique et ainsi ses responsabilités envers les habitants du territoire.

Je rappelle les objectifs très ambitieux que fixe le SDE :

- moins 20 % de consommations énergétiques entre 2013 et 2030,
- doubler la production d'énergies renouvelables et de récupération pour atteindre 17 % dans nos consommations,
- baisser de 43 % les émissions de gaz à effet de serre entre 2000 et 2030.

La Métropole a servi de moteur dans le processus et a fédéré de nombreux partenaires dans une démarche transversale, à l'image de ses politiques. Les nombreux échanges avec les territoires ont permis d'intégrer les précieuses spécificités territoriales, des bassins de vie, fondements essentiels d'un schéma et d'objectifs concrets, réalisables et plébiscités, en accord avec notre territoire.

De nombreuses actions ont déjà été initiées dans le but de remplir les objectifs fixés :

1° - réduire notre consommation énergétique passe notamment par des dispositifs comme Ecoréno'v pour l'habitat. En matière de mobilité, le SDE ajoute des objectifs complémentaires au plan de déplacements urbains, afin de favoriser les énergies propres et de compléter les actions de sobriété énergétique. Cela rejoint la politique environnementale forte du SYTRAL dont le réseau aux trois quarts électriques ne génère que 3 % de pollution atmosphérique avec ses métros, tramways, funiculaires et trolleybus. Le SYTRAL a décidé d'anticiper de cinq ans les obligations imposées par la loi de transition énergétique à l'horizon 2025 en n'achetant plus que des bus propres (électriques, au gaz bioGNV, avec une expérimentation hydrogène vert),

2° - augmenter la part des EnR et de la récupération nécessite d'investir massivement ou de prendre des participations dans des projets d'envergure de production, comme Lyon Rhône Solaire dans la Vallée de la Chimie. Il faut savoir que le développement de l'énergie solaire présente le plus fort potentiel de développement sur l'agglomération (un objectif multiplié par 10 est envisageable à l'horizon 2030 pour le solaire photovoltaïque).

Et c'est là que la Métropole a un vrai rôle à jouer dans les investissements dans le secteur de l'énergie. Il s'agit par exemple, pour le dynamisme du couloir de la chimie, d'un développement des EnR en partenariat avec de multiples entreprises du secteur. D'ailleurs, le SDE pourrait permettre d'envisager de réinvestir les bénéfices de ces sociétés dans le développement des EnR sur notre Métropole, par exemple, avec des sociétés coopératives d'investissement public (SCIP) ou collectif,

3° - enfin, accélérer la transition énergétique signifie qu'il faut repenser le rôle des réseaux d'énergies existants, pour accompagner la Métropole dans son nouveau rôle d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz.

Nous sommes ainsi face à un vrai cadre qui nous permet de suivre une trajectoire énergétique et climatique optimale du territoire jusqu'à l'horizon 2030. C'est une démarche unique en France qui nous permet d'avoir une vision d'ensemble des politiques à mener et des solutions que l'on peut apporter pour remédier à la situation.

Ce schéma permettra aussi de nourrir et d'orienter les modifications à apporter au volet énergétique du PLU-H. Si le dicton "quand on veut, on peut" s'avère une évidence, dans le cas présent, la volonté politique de la Métropole devra être très affirmée au regard de l'investissement que nécessite ce schéma directeur des énergies.

En effet, si l'on veut atteindre les objectifs fixés, nous ne pourrions le faire que si notre investissement est à la hauteur de nos ambitions, c'est-à-dire de le multiplier par cinq, ce qui représente environ 500 M€ à 600 M€ d'ici 2030.

Vous l'aurez compris, nous devons faire des arbitrages conséquents et nous diriger peut-être vers un modèle d'investissement public/privé dans les projets d'EnR à venir. Cela nous amène à nous poser de nombreuses questions sur :

- la conception de la collectivité dans les investissements privés des projets d'EnR,
- le rôle de la Métropole dans l'accompagnement des communes dans la méthodologie et la mise en œuvre du schéma,
- ou encore la création d'un nouvel opérateur d'énergie métropolitain.

En conclusion, nous soutenons les actions préconisées par ce schéma en cohérence avec le plan climat et voterons favorablement. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport, comme souvent avec les nombreux plans et schémas globaux de la Métropole, est difficile à apprécier. Il constitue un énorme travail donnant à voir la diversité et la richesse de nombreuses actions conduites ou soutenues par la collectivité. Il fait vivre ainsi une véritable politique énergétique au service des politiques publiques, mais il s'inscrit totalement dans les orientations politiques générales de notre pays, sans expliciter les limites, les contradictions que cela implique.

Pour illustrer cette dialectique d'une bouteille à moitié pleine ou à moitié vide, il suffit de poser une question. Est-ce que ce schéma des énergies apporte une réponse aux manifestants pour le climat de la Métropole et d'ailleurs ? Quand ils demandent que les décideurs prennent enfin conscience de l'urgence climatique, ont-ils l'impression que la politique énergétique portée par ce schéma est à la hauteur de leurs espoirs ?

Posons la question de manière plus directement politique : si David Kimelfeld était Premier Ministre, (*brouhaha dans l'assemblée*) avec Roland Crimier à l'énergie et Bruno Charles à l'environnement, que ce serait-il passé de différent ? Peut-être que David Kimelfeld aurait fait mieux que Gérard Collomb ! Et peut-être que Bruno Charles aurait fait mieux que Nicolas Hulot ? Peut-être ! Mais, franchement, pas sûr car il ne suffit pas, Bruno, de faire très justement, le lien entre les guerres et les énergies pour expliquer pourquoi le discours médiatique de la COP21 était du vent. Comme le disent certains manifestants, ce n'est pas le climat qu'il faut changer, c'est le système et, pour changer le système, il ne faut pas le défendre !

Alors, nous soutenons de nombreuses actions évoquées dans ce schéma et, si nous remercions l'ensemble des services et partenaires qui y ont travaillé, nous pensons nécessaire d'identifier les limites de ce travail.

D'abord, le choix d'un modèle énergétique maillé innovant mais qui repose sur des données 2015 dont la mise à jour sera très lourde si nous la décidons un jour, un modèle qui, de plus, ne considère pas les échanges entre la Métropole et sa Région alors que l'énergie est toujours un échange. Vous le savez : "*Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme !*".

Dans la présentation en commission, Roland Crimier évoquera un territoire qui deviendrait producteur d'énergie, situation qui, dit-il, existait avant la nationalisation en 1945 ! Il éclaire ainsi involontairement un des enjeux

fondamentaux des politiques énergétiques que ce schéma ne donne pas à voir, ne veut pas voir ! Le contexte politique de ce schéma est celui de la dénationalisation de l'énergie, de la remise en cause du service public et de la mise en concurrence généralisée de tous les acteurs, en faisant du marché le seul lieu des décisions.

Notez que l'agglomération a toujours été productrice d'énergie : par exemple, avec les barrages de Cusset ou Pierre Bénite et, surtout, encore une fois, la production d'énergie est toujours une transformation d'une forme en une autre, comme nos chaufferies urbaines qui sont un vecteur historique de la réponse au besoin de chaleur, une des formes de la consommation de l'énergie.

De fait, ce schéma oblige à enterrer les discours totalement idéologiques des territoires à énergie positive, qui ne sont que des constructions politiciennes pour justifier la remise en cause d'un service public national. Il est d'ailleurs amusant de voir que ce document évoque un service public des données de l'énergie mais sans jamais, évidemment, évoquer un service public de l'énergie tout court qui, pourtant, n'a pas totalement disparu puisque les infrastructures des réseaux restent encore un service public. C'est ce que la Métropole devrait affirmer à propos des concessions dont elle a la charge plutôt, cher Bruno Charles, que de s'inscrire dans la mise en concurrence des territoires !

Cette contrainte d'un schéma qui s'inscrit dans les politiques contre le service public conduit à être très loin de l'ambition nécessaire pour relever le défi climatique, comme pour répondre aux besoins du territoire.

C'est principalement le cas pour la mobilité. Malheureusement, comme le dira, tout à fait justement dans sa réponse Roland Crimier en commission, ce schéma des énergies ne peut pas remettre en cause d'autres schémas dont le PDU. Or, la première priorité métropolitaine pour le climat devrait être une très forte augmentation des transports collectifs, de ce RER métropolitain, de nouvelles lignes de métro et de tram, d'un Anneau des sciences en tram-train, y compris sur Bonneval. Or, cela aurait évidemment des conséquences lourdes sur la consommation d'électricité et, de fait, si nous voulons une autre mobilité métropolitaine, alors il faudra un autre SDE !

C'est aussi le cas pour le logement bien que, sur ce plan, les choix de ce SDE sont importants et marquent une ambition forte s'appuyant sur l'expérience très positive d'Ecoréno'v. Il faudra évidemment confirmer, dans la planification budgétaire, les moyens financiers de cette ambition. Mais l'objectif, qui peut paraître énorme, de 200 000 logements isolés ne représente pourtant qu'un tiers du parc de logements de l'agglomération. La politique énergétique, sans doute la plus avancée de la Métropole, reste encore insuffisante face aux besoins.

C'est au fond pourquoi Bruno Charles nous dit que la Métropole, malgré ses efforts et des objectifs ambitieux, ne sera pas un territoire neutre en carbone en 2050. Il a raison de souligner au passage qu'aucune grande métropole n'atteindra réellement cet objectif, malgré les effets d'annonce, comme l'appel signé par Gérard Collomb, (il est parti) tentant désespérément de faire oublier son rôle gouvernemental. Et pour une part, il nous confirme qu'une des limites fondamentales des choix énergétiques actuels est l'impossibilité des annonces de 100 % EnR.

Je reviendrai quand tu veux, Bruno, sur le débat de Négawatt et je vous invite à voir le scénario Négatep qui, lui, nous explique comment on peut se passer des énergies fossiles. Au mieux, le potentiel EnR de l'agglomération représente 16 % de sa consommation. C'est pourquoi nous regrettons de ne pas faire plus sur le stockage de l'électricité et sur la filière hydrogène. On aurait pu le faire, par exemple, pour le projet solaire de la Vallée de la Chimie sachant qu'une des formes de stockage c'est, évidemment, l'hydrogène et comme il y a Air liquide dans la vallée, franchement c'était l'opportunité. Je ferai remarquer à tous ceux qui nous parle du photovoltaïque que, sans cela, aucune capacité photovoltaïque, fut-elle multipliée par 10, ne nous éclairera le soir !

Or, la France est un pays "bas carbone" en Europe. Elle a une richesse historique, technologique, humaine qui est en train de se dilapider : c'est sa filière nucléaire. Le démantèlement du service public est non seulement un risque social pour les tarifs publics, le droit à l'énergie, l'emploi dans la filière mais c'est aussi un enjeu technologique avec la perte de maîtrise d'une filière dont personne ne nie les risques et dont tout montre, y compris les péripéties du chantier de Flamanville, que la privatisation, et sa cascade de sous-traitances, est un risque majeur, systémique et qu'il est urgent d'imposer l'interdiction de la sous-traitance sur toutes les activités de la filière nucléaire. S'il y a un rôle à jouer, pour la Métropole, dans la transparence des centrales nucléaires voisines, ce serait d'exiger cette interdiction de la sous-traitance et d'agir pour la reconstruction d'un véritable service public.

Au total, nous soutiendrons ce rapport en continuant à pousser à un débat citoyen pour sortir de ce qu'il faut bien appeler une transition énergétique capitaliste. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Six minutes pour les groupes La Métropole autrement et Socialistes et apparentés.

**Mme la Conseillère REVEYRAND** : Je parlerai donc, effectivement, au nom des deux groupes.

Moi aussi je reviendrai, pour introduire mon propos, sur le 10 mai, non pas le 15 d'ailleurs, l'Europe avait déjà consommé les ressources naturelles que la planète peut renouveler en un an, et depuis, nous vivons au détriment

d'autres pays et de générations futures. Ce devrait être plus que jamais, tout autant que nos émissions de gaz à effet de serre, une motivation pour agir sur la question de l'énergie, qui remplit un besoin vital des populations sur notre Terre.

Au-delà de la mobilisation citoyenne pour le climat, plutôt "émotionnelle", entre guillemets car je ne pense pas qu'il faille minimiser l'intérêt actuel très sincère pour ces questions, il convient, pour les communes, de poursuivre les efforts qu'elles ont réalisés et elles pourraient aller beaucoup plus vite si elles pouvaient disposer d'enveloppes financières plus importantes à dédier à l'énergie. N'oublions pas aussi qu'elles ont un rôle clé en termes d'exemplarité auprès de leur population.

Il convient aussi pour les petites entreprises et le tertiaire, les bureaux, de se lancer dans l'action. Les grosses entreprises ont depuis bien longtemps compris que l'efficacité énergétique était synonyme de gain financier, notamment sur leur process.

Quant aux particuliers, j'y reviens, leur passage à l'acte est encore timide car les propriétaires ont beaucoup plus de mal à imaginer un investissement, somme toute, important. Le temps de retour n'invite guère à l'action, les dispositifs d'aide qui constituent un beau coup de pouce ne sont parfois pas suffisants, au vu du temps de retour. La simple question financière doit s'accompagner, dans la balance pour une décision, de la question de l'urgence climatique tout comme de celle du confort et de celle de la mise en valeur d'un patrimoine rénové.

La réalisation de ce schéma directeur des énergies est une initiative remarquable, au regard d'autres métropoles de même taille en France. On parlait de rien au début de ce mandat. Un énorme travail a été réalisé, par la petite équipe de la mission énergie de la Métropole, avec le concours des communes, mais aussi des opérateurs et de partenaires associatifs bien connus de notre paysage énergie, comme l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat), que je salue ici pour son travail important d'expertise et d'animation.

C'est l'occasion pour moi de noter ici la volonté dans ce SDE d'accroître les moyens d'animation pour aller vers un service public de la performance énergétique de l'habitat, s'appuyant sur un tel partenaire, tiers de confiance, qui manque aujourd'hui de moyens pour répondre aux demandes et pourtant on sait comme des dizaines de "margoulins" ont tenté de prospérer sur le dispositif isolation à 1 € par exemple. Alors soulignons la volonté de porter le dispositif Ecoréno'v à 100 000 rénovations d'ici à 2030 (et non pas 200 000 comme on le dit hâtivement en prenant en compte un effet de contagion pas du tout certain), une belle montée en puissance, mais n'oublions pas les moyens nécessaires à l'animation du dispositif.

Savoir mieux exploiter les énergies de récupération pour une mise en valeur locale est aussi une dimension qui a été trop peu exploitée jusqu'à maintenant, l'énergie locale n'étant vue souvent que comme renouvelable. Biogaz des stations d'épuration et chaleur fatale, de l'activité numérique notamment, constituent des sources importantes qu'il nous faut toujours avoir à l'esprit.

Les réseaux de chaleur sont aussi une voie idéale pour exploiter différentes énergies primaires, dont des énergies de récupération, et leur extension est à souligner, réseaux pour lesquels nous demandons qu'il soit exercé une vigilance particulière pour la maîtrise des coûts de la chaleur fournie. Le SDE embrasse toutes ces questions et l'approche énergétique doit devenir un des éléments clé de l'aménagement urbain.

Comment s'est bâti ce SDE ? Plus de 400 participants aux séminaires SDE, cela montre qu'il y a beaucoup d'attentes :

- en termes de structuration des énergies et de rôle des différentes sources d'énergie sur notre territoire,
- en termes de lobby auprès des opérateurs que ne peuvent jouer les communes séparément (les actions de France urbaine par exemple en témoignent) et il est important de réaffirmer auprès d'eux le rôle d'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité et du gaz,
- en termes également de mise à disposition des données utiles pour élaborer une stratégie et un suivi sur des périmètres communaux. Le partage des études et des données sur les questions du climat et de l'énergie et la possibilité d'extraction de ces données à la maille communale pour venir enrichir les informations et l'action locale sont essentiels.

Nous avons été quelques villes à craindre au début de cette démarche que les communes soient oubliées, et je m'en étais ouverte lors du premier séminaire, mais leur apport a finalement été sollicité. Une association plus forte est cependant souhaitée, avec des lieux d'échanges décloisonnés car la question de l'énergie croise de nombreuses politiques sectorielles : urbanisme, habitat, logement, transport, on les a citées, qui nécessitent un lien privilégié entre les communes-membres et la Métropole.

S'appuyer sur le suivi annuel des consommations et des productions d'énergie pour avancer, c'est bien. Mais s'appuyer sur de bons exemples, pertinents et reproductibles, c'est mieux, comme le photovoltaïque en autoconsommation ou la mise en réseau d'une production et d'une consommation à l'échelle de plusieurs copropriétés sur un quartier. Et là je citerai une initiative privée au Tonkin à Villeurbanne.

Une autre remarque quant au budget cité dans l'action 125 : il sera difficile de mettre en regard les dépenses de financement des investissements et les recettes du terrain générées par les travaux. La Métropole n'étant pas un microcosme qui tourne sur lui-même, le bénéfice économique peut aller vers un autre territoire si l'entreprise du bâtiment qui intervient nous vient de Bourg en Bresse, je n'ai rien contre les Bressans et je les salue, cela pourrait être Bourgoin.

L'inter-territorialité, essentielle à la vie d'un territoire urbain, a d'ailleurs été soulignée par Roland Crimier en commission, à propos du soutien à la filière bois qui nous est nécessaire ou à la capacité d'installation de méthanisation de déchets. Merci de cette production sous forme de livre très complet, mais je dois vous avouer que je n'en ai pas encore fait toute la lecture. Dommage qu'il ait été diffusé une semaine avant notre Conseil de ce jour.

La baisse des émissions de gaz à effet de serre, comme celle de la consommation d'énergie depuis 2000, combinée avec une augmentation significative du recours aux énergies renouvelables et de récupération, montrent que le chemin d'une réelle politique énergétique est possible.

Cette stratégie se veut crédible, veillons maintenant à la mise en œuvre de ces 125 orientations afin qu'elles se concrétisent au bénéfice de l'ensemble des partenaires et notamment des citoyens de notre Métropole et qu'elles ne soient pas qu'une construction intellectuelle.

Les deux groupes au nom desquels je me suis exprimée voteront ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Dix minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller CURTELIN** : Monsieur le Président, chers collègues, il ne se passe pas un jour sans que soient évoquées dans les médias, au sein des discussions, des débats, les conséquences du changement climatique.

Des collectifs manifestent, les jeunes se mobilisent, les rapports tels que celui de l'ONU ont, encore récemment, démontré le recul de la biodiversité. Preuve en est que l'inquiétude et l'urgence d'agir mobilise la planète. Le constat est criant, alarmant, et nous ne pouvons nous soustraire en tant qu'élus à nos obligations et prendre la pleine mesure de ces enjeux. Oui cet enjeu est mondial, il nous concerne tous, à tous les niveaux, à chaque échelon d'action.

Nos modèles de consommation, notre façon de vivre doivent être repensés et nous voyons émerger le développement d'une économie dite "solidaire et sociale", le soutien à une production locale afin de réduire les empreintes carbone, l'utilisation de matériaux moins énergivores et plus sains, preuve d'une prise de conscience, de mutation de notre société qui nous inscrivent dans une phase de transition à la faveur des principes de réalité.

Les métropoles et les milieux urbains, forts consommateurs d'énergie, doivent, nous le savons, être en capacité de se transformer, de promouvoir un modèle plus local pour répondre à des impératifs de sobriété et de décarbonisation, de mutualiser les besoins et favoriser les échanges. Sobriété, oui, car s'il faut le rappeler que la meilleure des économies en la matière est l'énergie que nous ne consommons pas car la Métropole ne produit que peu d'énergie ou le fait à titre expérimental sans pouvoir couvrir l'ensemble de ses besoins mais elle a le pouvoir d'agir sur sa consommation et expérimenter des solutions nouvelles.

Ce schéma des énergies est ambitieux et nous pouvons remercier les services pour le travail réalisé. Le rapport complet, dense et précis qui nous est présenté en témoigne mais face à l'ambition réalisable que nous soutenons, nous pouvons être à la fois enthousiastes et inquiets. Certes, la nécessité fait loi mais si nous voulons atteindre les objectifs, nous savons que les moyens financiers dédiés doivent être grandement augmentés. Alors ayons ce courage.

Ce schéma directeur définit un cadre stratégique de la politique publique de transition énergétique et s'appuie bien évidemment sur ces champs d'actions et de compétences, au premier chef, la politique de l'habitat et du logement, du développement économique, de la mobilité, du développement du cadre de vie en passant par la politique de gestion des déchets. La compétence énergie acquise depuis quatre ans lui permet de renforcer ses interventions dans le domaine de la transition énergétique.

C'est pourquoi, et nous l'avons encore évoqué ce matin à l'occasion du vote du PLU-H, nos schémas directeurs et plans territoriaux doivent être cohérents entre eux et s'articuler pour augmenter les synergies et rendre plus efficaces nos politiques publiques. Nous le constatons, ce schéma illustre bien la transversalité impérative des

actions à mener et l'organisation des services métropolitains doit aller dans ce sens, être décloisonnés pour que les mots ne restent pas des vœux pieux.

En outre, ce schéma dense et ambitieux ne doit pas être un schéma considéré comme technocratique et doit pouvoir être compris et traduit dans les territoires. Les communes doivent pouvoir se l'approprier et interagir. Pour cela, des temps d'information, d'échanges collaboratifs et partenariaux doivent être développés entre services métropolitains et communaux. Les outils doivent être adaptés au niveau des Conférences territoriales des Maires, par exemple, pour que les actions soient déclinées et appliquées.

Les acteurs relais dans les territoires doivent être intégrés à toutes démarches, vous l'aurez compris, les territoires sont des acteurs fondamentaux de réussite pour atteindre les objectifs. La base ne doit pas être coupée des prescripteurs. C'est pourquoi les communes, les arrondissements, voire même les quartiers, doivent être associés dès l'élaboration jusqu'à leur mise en œuvre.

Enfin, pour une bonne application des mesures, un effort de pédagogie et d'information ne doit pas être négligé vers les citoyens, j'en veux pour exemple certaines mesures prises qui ont pu faire l'objet d'incompréhension et de rejet. Les 70 kilomètres/heure appliquées sur le périphérique en sont une illustration et nourrissent des polémiques. Cependant, au regard des controverses avancées relevant plus de crainte et de perception sur le rallongement des temps de parcours, les effets recherchés et obtenus représentent des gains considérables en matière de santé publique, de sécurité, de confort à moyen et long termes pour les citoyens, pollution de l'air moindre, diminution de la consommation d'énergie fossile, une accidentologie en baisse, régression des nuisances sonores pour le voisinage, meilleure fluidité du trafic, etc.

Il est vrai que les sentiments peuvent être ambivalents entre les besoins exprimés par les citoyens pour plus de confort, de sécurité, l'aspiration à un cadre de vie plus propre et plus serein et l'immédiateté de la satisfaction d'un désir d'aller toujours plus vite. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**M. le Conseiller BLACHIER :** Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai entendu ces derniers jours des collègues me dire que l'énergie et le climat étaient des choses ennuyeuses auxquelles on ne comprenait rien ! Pourtant l'énergie marque de son empreinte l'humanité et son histoire, de celle sinistre tirée des muscles des esclaves de Lugdunum et du reste de l'empire romain en passant jusqu'à notre présent où la géopolitique se forme beaucoup sur le pétrole et le gaz et jusqu'aux promesses des énergies du futur.

Notre passé, notre présent, notre futur dans cette Métropole comme dans le reste du monde, sont intimement liés à la question des énergies. L'énergie c'est la manière dont nous vivons, dont nous produisons, dont nous voyageons et dont nous formons nos activités d'aujourd'hui et notre avenir. C'est aussi un des défis actuels à la révolution numérique puisque le blockchain et les serveurs sont gourmands, très gourmands en énergie. Si internet était un pays, il serait le troisième consommateur de la planète.

C'est donc un enjeu important que l'énergie et le climat, un enjeu qui nous engage et qui se doit, je vais être un peu taquin et faire une digression amicale, d'être cohérent et d'éviter de proposer par exemple des mesures à contre-courant comme, par exemple, d'enquiquiner les cyclistes dont nous sommes un certain nombre dans cette Métropole, en voulant leur rendre le casque obligatoire, comme l'ont proposé récemment certains parlementaires mal avisés, comme s'il n'y avait rien de plus urgent à faire et qui a fait bondir, à juste titre, les associations de défense des cyclistes comme La Ville à vélo.

Pour en revenir à l'affaire qui nous occupe aujourd'hui, notre groupe salue ce schéma directeur des énergies, qui est d'une ambition rare tant au niveau national qu'europpéen. Nous tenons à remercier Roland Crimier et ses équipes pour ce travail remarquable.

Nous nous félicitons que la sobriété énergétique soit abordée de manière volontariste dans ce plan. Nous pensons qu'elle passe, notamment, par la rénovation thermique des bâtiments les plus gourmands, où sont souvent logées les personnes aux revenus les plus modestes.

Nous pensons aussi que les acteurs publics comme privés peuvent, par l'innovation, amener à des économies sérieuses de nos consommations. La gourmandise énergétique n'est pas qu'un vilain défaut, elle risque d'amener les populations et la nature à une gueule de bois des plus sévères. C'est aussi cela qui a amené Fouziya Bouzerda et le SYTRAL à faire fortement évoluer la commande publique dans le sens du transport propre mais là encore, trop de nos concitoyens et les plus pauvres sont parfois tentés de renoncer à l'isolation de leur logement, tant les procédures pour le faire sont bureaucratiques dans notre Métropole, malgré la communication faite par différents organismes.

Économiser pour une empreinte moindre c'est bien, produire propre c'est mieux. Notre territoire est depuis longtemps producteur d'énergies renouvelables. Ce schéma prévoit de nombreuses et salutaires pistes à commencer par le cadastre énergétique ou la chaleur renouvelable mais nous retiendrons surtout le power to gas.

Cette solution de méthanisation, sur laquelle travaillent de nombreuses entreprises de pointe, est sans nul doute l'une des solutions les plus imposantes pour relever le défi du stockage des énergies, si coûteux et si polluant à mettre en place aujourd'hui.

L'énergie, sa consommation, son fonctionnement, sa production, cela génère bien évidemment de la data et cette data est un enjeu économique et social imposant, si imposant que nous nous félicitons fortement de la volonté de la Métropole de mettre les mains dans le cambouis et de ne pas laisser aux mains d'intérêts opaques avec un service public de la data afin d'affiner et de prévoir le besoin des entreprises et des particuliers.

Enfin, parce que l'institution c'est bien mais que rassembler les acteurs c'est mieux, nous nous félicitons du dialogue prévu de façon régulière avec les acteurs du territoire dont les nombreuses associations de lutte pour l'environnement dont la coalition climat sur ces sujets. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller PETIT :** Monsieur le Président, mes chers collègues, comme trop souvent dans les dossiers qui nous sont présentés dans ce Conseil, le fond est gâché par la forme car comment ne pas être impressionné par le travail réalisé sur ce schéma directeur des énergies ? On voit bien, à la lecture de ce document, qu'on lui a consacré du temps et de la réflexion.

Les objectifs ambitieux retenus, et qui n'ont pas donné lieu à beaucoup de discussion préalable entre nous, sont proches de ce que l'État souhaite définir à l'horizon 2030, sauf pour notre capacité à mettre en œuvre des énergies renouvelables et de récupération, où nous ne jouons pas dans la même catégorie, avec un objectif d'atteinte de 17 % d'énergies renouvelables dans notre mix de consommation, contre un objectif national de 40 % sur la même période. Il est dit à plusieurs reprises qu'en milieu urbain, c'est plus difficile à atteindre.

Il nous semblait qu'au contraire, la densité que vous avez tant mise en avant ces dernières années permettait d'appliquer au plus grand nombre et rapidement des mesures fortes d'éco-citoyenneté. Il semblerait que cela ne soit pas le cas.

Pour ne pas être accusé de malhonnêteté intellectuelle, nous dirons qu'il y a évidemment du positif dans la batterie de mesures qui nous sont proposées. Nous approuvons toutes les actions visant à l'amélioration thermique de l'habitat et à l'effort budgétaire très important qui va en découler (ça a été dit : 31 M€ par an pendant 10 ans pour Ecoréno'v). Sur les collèges là-aussi, nous avons hérité d'une situation compliquée, avec des bâtiments qui, pour certains, sont de véritables passoires thermiques. Permettez-moi, chers collègues, d'être un peu surpris que presque aucun orateur précédent n'ait évoqué le cas des collèges qui va être quand même un des plus gros budgets de ce SDE. L'investissement de la Métropole sera conséquent pour les rénover, mais cela est nécessaire. De même, il est évident que la Métropole aura un effet d'entraînement sur les acteurs industriels et du tertiaire.

Nous devons jouer ce rôle et avoir un devoir d'exemplarité. Enfin, la volonté de développer le photovoltaïque a sans doute un intérêt, bien que le résultat attendu dans 10 ans, de 245 gwh, soit à comparer avec la production d'une centrale nucléaire comme Bugey et ses 25 654 gwh, soit 100 fois plus, mais les petits ruisseaux font les grandes rivières, comme on dit. Voilà les quelques exemples positifs que nous retiendrons et que nous soutiendrons.

Il y a aussi bien plus discutables, il y a pas mal de choses sur lesquelles on pourrait faire des remarques. Pour ne pas allonger les débats, je vais me concentrer sur les réseaux de chaleur.

Le SDE fait la part belle à ces nouvelles formes de chauffage puisque celles-ci doivent représenter la moitié de la hausse de la production d'énergie renouvelable et de récupération. Il est prévu 29 M€ annuels d'investissement pour ce développement mais sans jamais nous prouver que ce mode est le meilleur, le moins cher, le moins polluant. Nous ne savons pas, nous avons juste des échos sur les coûts d'exploitation de ces réseaux qui seraient plus élevés que prévu.

Certes, c'est un sujet complexe, qui nécessite à la fois une certaine densité urbaine, une anticipation des réserves foncières et une coordination pointue entre de nombreux acteurs.

À propos de coordination, on aurait pu espérer que les mairies soient un peu plus considérées dans ce document. L'action n° 98 du SDE que vous avez tous sur vos tables, intitulée "renforcer la dimension métropolitaine des réseaux de chaleur" est assez édifiante. Les mairies n'existent pas, tout simplement. On parle de dialogue avec des tas d'autres opérateurs (gaz, eau, électricité, assainissement) avec les bailleurs sociaux, les syndicats, les acteurs du tertiaire public (universités, hôpitaux) mais les mairies, non.

Nous avons eu une illustration grandeur nature sur le plateau nord cette année de la façon dont vous déconsidérez le rôle des communes de la Métropole. Nous avons appris, lors d'une CTM, que notre territoire allait être traversé de part en part par un réseau de chaleur pour relier Rillieux à la Croix-Rousse, avec tous les travaux urbains que cela engendre. Personne n'était au courant, aucune concertation préalable avec les élus ou les techniciens des territoires concernés. C'était presque fait lors de la présentation en CTM.

Monsieur le Président, il est inutile de porter votre bonne parole aux habitants de la Métropole, dans des belles rencontres qui n'en sont pas si, parallèlement, vous court-circuitez les collectivités qui connaissent le mieux leur territoire.

Imagine-t-on demain que la Métropole débarque sur une commune pour construire un réseau de chaleur urbain sans que la commune en question n'ait été consultée ? Ou comment créer de la tension entre les collectivités, de l'incompréhension chez les habitants et de l'agacement chez les contribuables ?

Nous espérons pour elles que toutes les communes qui sont citées dans ce document, comme étant des zones de développement du chauffage urbain, sont bien au courant de ce qui les attend. Monsieur le Président, ces façons de faire ressemblent beaucoup aux méthodes de votre prédécesseur. On peut parler d'un passage en force sur ce dossier comme sur d'autres.

On touche là au point faible de notre future Métropole, sa représentativité. Certains élus ici ont soutenu la création de la Métropole en toute connaissance de cause, malgré les alertes nombreuses du groupe Les Républicains et apparentés sur ce sujet. Leurs communes seront les premières à souffrir de ces décisions unilatérales. Notre groupe sera vigilant quant à l'application de ce SDE, et de toutes les décisions, je dis bien toutes, qui en découlent. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Crimier, vous voulez dire quelques mots, j'imagine.

**M. le Vice-Président CRIMIER** : Oui, quelques éléments de réponse. Je dirais qu'en préambule, le SDE ne répond pas à toutes les questions, il prépare les décisions que nous aurons à prendre lors du prochain mandat et il s'agira d'être vigilants, à la fois sur les arbitrages budgétaires et sur les techniques.

Alors, je ferai quelques réponses particulières puisque des points ont été extrêmement intéressants. Monsieur Millet, vous avez posé la question de savoir si cela répond aux manifestants. Eh bien, écoutez, moi je ne peux pas répondre à cette question. Je dis qu'on n'est pas ici, en tant qu'élus responsables, sur des postures, ou sur des ultimatums. Je crois que c'est la réponse que peut donner la collectivité à l'instant T, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, en fonction de nos moyens, à la fois financiers et techniques, c'est la réponse que nous pouvons apporter, que nous devons expliquer à l'ensemble des personnes qui sont inquiètes pour le climat. Donc c'est plutôt une avancée par rapport au présent, et sur votre intervention, on n'est pas centré que sur l'électricité mais aussi sur d'autres formes d'énergies.

Je voulais aussi vous préciser que, sur l'hydrogène, la Métropole soutient largement les expérimentations mais, aujourd'hui, on a préféré être dans le possible plutôt que dans l'expérimentation et peut-être que ce schéma directeur des énergies, il faudra le réviser dans 5 ans, en fonction des évolutions techniques.

Les mobilités de demain changeront. Comparer aujourd'hui un projet routier, Anneau des sciences, à ce qui est maintenant alors que, dans 10 ans, les mobilités propres auront changé, je crois qu'il faut aussi évoluer ensemble et travailler ensemble sur l'évolution des mobilités de demain. Cela me fait penser à l'intervention de monsieur Geourjon sur les déplacements, et pas que les transports en commun, c'est ce que vous avez évoqué. Il y a actuellement des transporteurs routiers, la Fédération nationale des transporteurs routiers qui travaille beaucoup sur les véhicules au gaz, gaz naturel, biogaz, véhicules hybrides.

J'ai eu l'occasion d'inaugurer, pour représenter monsieur le Président de la Métropole, la plus grande ombrière de parking de France qui produit l'équivalent de la consommation de 8 800 habitants. C'est à Corbas, c'est GCA, c'est aussi un transporteur qui s'engage sur des véhicules au gaz et sur des véhicules hybrides, et donc on a aussi toutes les mobilités qui sont en train de se modifier.

Aujourd'hui, faire peur sur des déplacements et sur des mobilités nécessaires à l'économie de la Métropole, ce n'est pas forcément très responsable. On a aussi des gens qui doivent aller travailler, qui doivent aussi alimenter la Métropole, et on doit assurer aussi les liaisons économiques de notre territoire. Monsieur Geourjon, je crois que c'est le sens de votre intervention, et donc effectivement les mobilités évoluent très largement.

Vous avez également parlé de l'inclusion, moi je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est pour cela que, dans le schéma directeur des énergies, il y a un volet important vers la précarité. Je ne souhaite pas employer le terme de précarité énergétique parce que, je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est qu'un volet de la précarité, mais l'inclusion, c'est également ce que nous souhaitons faire avec la plateforme de données citoyennes, ce que nous essaierons de

réaliser dans ce schéma directeur des énergies qui est intégré d'ailleurs dans le projet TIGA également, c'est donc aussi pour que les citoyens s'approprient leurs propres consommations.

C'est aussi tout ce que nous faisons dans les collèges, dans les écoles primaires, sur le plan éducatif et, vous avez raison de le souligner, c'est l'effet d'entraînement que nous pouvons avoir en tant qu'acteurs métropolitains mais aussi avec des organismes qui nous sont associés, comme l'ALEC, pour aller effectivement vers les familles énergies positives et donc changer la mentalité des choses, et je partage tout à fait votre point de vue dans ce domaine.

A été évoqué le problème du PDU, en même temps c'est monsieur Millet qui a donné la réponse, on ne refait pas d'autres schémas puisqu'ils ont leur propre existence. Déjà le PDU de 2030, lorsqu'on regarde les chiffres, je ne les ai plus en tête mais il est extrêmement ambitieux. Déjà, atteignons les objectifs du PDU de 2030, c'est déjà extrêmement important avec d'autres éléments : la ligne E du métro, le prolongement de la ligne B sur les hôpitaux, donc on est aussi dans cette dynamique-là. Le schéma directeur des énergies s'est intéressé à la partie énergie des déplacements et, notamment les transports en commun, qui relèvent, comme cela a été souligné, une très faible part de consommation.

Sur le développement de la filière bois -je ne sais plus qui l'a dit- on est en plein dedans, on est dans Sylv'ACCTES. On a voté récemment, dans cette même assemblée, une subvention à Éco-bois. On soutient bien la filière bois à la fois de la Région et à la fois du Département, c'est ce qu'on souhaite faire avec les territoires partenaires. Ce point a été également évoqué sur l'inter-territorialité de notre schéma directeur des énergies. On doit aller vers la Région, également mais, enfin, là il faut aussi être plusieurs pour parler de la même chose.

Le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) a été développé par la Région, on n'est pas forcément associé à ce jour, on n'a pas forcément non plus les moyens qui seront développés mais ce sont des choses qui se construisent. Le SRADDET est relativement récent, et donc on peut progresser dans ce domaine.

L'opérateur énergie, oui il a été évoqué, je crois qu'il est à réfléchir dans le prochain mandat, on va être producteur d'énergie. Est-ce que c'est effectivement un opérateur public, est-ce que c'est un opérateur privé-public, quelle forme prendra-t-il ? Les études sont en cours, les choses sont à faire avancer, on n'a pas forcément de réponse toute faite. Néanmoins, on sera acteur et producteur de l'énergie dans notre Métropole.

On ne sera jamais indépendant, monsieur Petit, bien sûr que non, la Métropole, ce n'est pas la densité qui la fait, c'est son passé, son histoire industrielle et son histoire actuelle industrielle qui fait que nous ne serons jamais indépendants au niveau énergétique. C'est faux de dire le contraire. Ce n'est pas la densité qui fait la consommation mais c'est plutôt notre capacité et la force de notre activité, de notre productivité à ce jour qui fait que la Métropole aujourd'hui doit effectivement se tourner vers ces territoires autour de nous.

Il a été également insisté et souligné la nécessité d'avoir un tiers de confiance, pour moi c'est quelque chose qui, au niveau des réseaux intelligents, est extrêmement important et je l'avais légèrement évoqué. Ce qui était intéressant dans les interventions, c'est que chacun a pu citer des exemples que je n'avais pas relevés pour ne pas alourdir le débat. Effectivement, la Métropole est un vrai tiers de confiance. L'ALEC peut l'être et un certain nombre d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'énergie, dans l'éducation peuvent être aussi des tiers de confiance, à un moment donné où des fois, il y a une crise de crédibilité de la parole donnée ou de la parole des élus. Je crois que c'est intéressant de mobiliser ces tiers de confiance.

Je crois aussi que -c'est le groupe Synergies qu'il l'a évoqué- c'est le développement de la transversalité au sein même de la Métropole parce que, ce qui se passe, et monsieur Petit, c'est une réponse ici, le patrimoine est tel que nous l'avons et tel que nous en avons hérité d'autres collectivités. Aujourd'hui, il a bien été dit que nous allions être exemplaires pour notre patrimoine et que nous lançons les études pour qu'effectivement, l'ensemble des collèges fassent partie de ce plan d'exemplarité énergétique de la Métropole. Donc, on entre bien dans cette décision.

Alors ensuite, les bras me sont tombés quand j'ai entendu : "Cette présentation, elle n'a pas eu lieu avec les élus". Il me semble me souvenir qu'on a eu une Conférence des Maires sur ce sujet, cela a été présenté en commission, nous avons fait le tour de toutes les CTM à deux reprises. Certaines n'ont pas jugé utile de nous revoir une deuxième fois pour décliner territorialement. C'est leur choix politique, après il ne faut pas en faire une posture.

Je veux dire qu'aujourd'hui, on a été à l'écoute justement des collectivités. Moi, j'ai beaucoup appris dans les Conférences territoriales des Maires et j'ai bien vu la demande des élus justement d'avoir une aide au niveau de la transition énergétique et que cette prise de conscience existait et qu'ils souhaitaient rentrer dans ce schéma mais à condition, bien entendu, qu'on les aide ou qu'on leur apporte les outils techniques pour avancer globalement, à la fois, sur leurs territoires communaux.

Je crois que la territorialité, j'en ai parlé souvent, dire qu'on ne cite pas les communes ou les mairies, alors je ne sais pas, j'ai dû mal lire peut-être le document mais je crois qu'on a été tournés largement vers les communes. On a essayé également de recenser leurs projets en disant qu'on pourrait même revenir vers eux. Certaines Conférences métropolitaines ne l'ont pas souhaité, nous avons travaillé avec ceux qui ont voulu travailler avec nous pour élaborer ce projet et j'en suis très heureux.

Sur le RCU (réseau de chaleur urbain), oui il est mis en cause par le plateau nord sur son efficacité, néanmoins, c'est une réponse qui est extrêmement adaptée aujourd'hui, d'une performance tout à fait satisfaisante, qui est adaptée à la densité urbaine et qui est en même temps générateur de beaucoup d'économies, à la fois sur des énergies fossiles de fuel et de gaz pour lesquelles nous ne sommes encore pas indépendants, sauf quand on aura le biogaz. Donc c'est effectivement une orientation qui a été retenue pour l'ensemble des gains que nous pouvons faire au niveau de la Métropole.

Nous vous avons rencontré monsieur Cochet en mairie de Caluire, il y a peut-être eu quelques difficultés de compréhension au départ, je crois que les techniciens ont parlé ensemble. On essaie et on retournera vous voir s'il faut...

**M. le Conseiller COCHET :** Ce sont les politiques qui décident, ce ne sont pas les techniciens !

**M. le Vice-Président CRIMIER :** Non mais d'accord, il faut bien y aller et instruire sur un dossier déjà, sur les choix. Après si vous ne voulez pas de travaux, ou autres, cela est un autre sujet ! Monsieur Cochet, je ne vous interromps pas quand vous parlez, donc laissez-moi terminer, je vous en remercie.

Voilà donc, monsieur le Président, les quelques mots que je souhaitais dire en remerciant la qualité... quand monsieur Cochet aura fini, je pourrai terminer parce que c'est aussi cela le respect de l'autre.

**M. le Conseiller COCHET :** Respectez les communes et cela ira mieux !

**M. LE PRÉSIDENT :** Allez-y monsieur Crimier.

**M. le Vice-Président CRIMIER :** Vous êtes pénible monsieur Cochet. Vous êtes en train d'écrire le mauvais scénario. Cela ne vous grandit pas !

**M. LE PRÉSIDENT :** Allez-y, allez-y monsieur Crimier.

**M. le Vice-Président CRIMIER :** Simplement, moi ce que j'ai entendu dans ces débats, c'est plutôt des propositions constructives, c'est le désir d'aller plus loin, d'avoir cette vigilance, de contrôler, d'apporter des éléments et d'être associés effectivement à ce déroulement.

J'ai entendu, moi, une grande demande de participation à ce schéma directeur des énergies mais, au-delà, c'est aussi la réussite du plan climat qui est porté par Bruno Charles et ses prédécesseurs mais je crois que là, c'est pour notre intérêt collectif à tous, ce sont des choix qui ont été opérés en toute connaissance de cause et surtout en toute responsabilité, en dehors simplement, de postures politiques ou d'ultimatum, comme on peut les entendre. Moi je suis très fier de ce document et je crois que nous pouvons être fiers, à titre collectif, de l'excellent travail qui a été fait.

J'ai oublié de remercier Grégoire Carrier tout à l'heure. L'oubli est réparé. Il n'est pas là depuis longtemps mais il s'est approprié également ce dossier et il nous a été d'une aide précieuse. Voilà, monsieur le Président, j'en ai terminé.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Crimier. Quelques mots d'abord, pour remercier Roland Crimier du travail qui a été effectué et à travers lui, remercier Eymeric Lefort et Pauline Gabillet qui, aujourd'hui, fait ce qu'on appelle l'intérim en quelque sorte mais de manière assidue.

Je voudrais saluer aussi Hélène Geoffroy qui avait initié aussi ce travail sur cette Métropole. Vous l'avez dit, on peut être fiers parce que d'abord, c'est un outil extrêmement puissant qui est aujourd'hui entre nos mains et que nous allons, en tout cas je l'espère, adopter dans quelques minutes, un outil qui va nous permettre d'aller plus loin, qui va nous permettre d'aller plus vite en matière de transition énergétique et je crois que ce n'est pas pour rien d'ailleurs que beaucoup de collectivités nous envient aujourd'hui cet outil sur lequel nous nous appuyerons, je pense, dans les prochaines années.

Vous l'avez dit, il est novateur, c'est le premier. Il est innovant, il est performant, il porte des objectifs très ambitieux mais il porte aussi des objectifs qui sont réalistes mais j'y reviendrai dans la fin de mon propos. Il ne part pas d'une page blanche. On a déjà, nous avons déjà ici depuis de nombreuses années, pris un certain nombre de mesures concrètes pour enclencher durablement la transition énergétique. Je ne vais pas vous refaire la liste, vous l'avez

fait à travers des interventions des différents dispositifs, des différents moyens que nous mettons en œuvre pour favoriser cette transition énergétique. Je donnerai simplement l'exemple de la transformation, notamment de la Vallée de la Chimie en usines énergétiques, je crois que c'est assez représentatif de ce que nous pouvons faire à l'échelle de cette Métropole.

Mais on va pouvoir aller plus loin avec ce SDE. Ce SDE a une force aussi, c'est qu'il intègre la totalité des compétences des politiques publiques de notre Métropole. Je reviendrai aussi tout l'heure sur ce sujet si vous le voulez bien, il prend en compte la spécificité des territoires. Au passage, je crois que sur le chauffage urbain, on n'est pas resté au plan technique, on a échangé un certain nombre de courriers, on s'est vus, on a travaillé et on a fait évoluer les choses avec vous mais on n'est pas tout à fait sur la première version telle qu'elle avait été pensée au départ et je pense que nous allons bien évoluer et convaincre et Caluire et Rillieux et la Croix-Rousse d'y aller avec beaucoup d'entrain.

Ce schéma a été rendu aussi ambitieux parce qu'il y avait un vrai travail collectif, Roland Crimier l'a dit. De la même façon qu'on a évoqué tout à l'heure le plan local d'urbanisme et d'habitat, de la même façon, il est porté par les élus, porté par les techniciens mais il est porté aussi par les industriels, par les entreprises mais aussi par les citoyens qui ont participé à ces discussions, par les Maires aussi, à travers de nombreuses réunions de travail et des réunions de restitution. Il est parti aussi d'une phase de diagnostic, on n'est pas parti comme cela à l'aveuglette pour élaborer ce SDE.

Ce travail collectif, bien sûr, n'est pas terminé avec nos concitoyens. Nous avons initié, le 9 mars, une démarche d'engagement et de mobilisation citoyenne autour du climat et des solidarités. Nous allons continuer. Nous allons l'intensifier, notamment avec des ateliers dédiés à l'énergie, un sur le logement, un sur l'énergie et l'autre sur les énergies renouvelables pour faire émerger encore d'autres propositions qui vont enrichir, non pas simplement le SDE mais le "futur plan climat-énergie territorial" de la Métropole que porte Bruno Charles, avec d'autres élus.

On va continuer le 30 juin, nous aurons une grande journée de mobilisation pour le climat et les solidarités qui vont nous permettre d'être une étape importante, pour montrer que toutes les initiatives sont bonnes à prendre sur la question environnementale et c'est l'addition de ces différentes mesures qui provoquent et qui finiront par provoquer des résultats, y compris à travers ce SDE très ambitieux. C'est un plan d'actions réaliste, c'est un plan d'actions transversales, c'est un atout qui fait la richesse et la puissance du SDE.

Simplement, ce que je voudrais dire en forme de conclusion, c'est que ce schéma des énergies nous place devant une grande responsabilité, pour nous élus ici. Des objectifs ambitieux mais réalistes si, bien évidemment, nous faisons dans l'avenir des choix, des choix qui sont en lien étroit avec ces ambitions, encore une fois, des ambitions réalistes atteignables mais si nous faisons des choix et on a eu au passage une petite discussion sur le chauffage urbain, de travaux effectivement, il faut faire des travaux pour faire le chauffage urbain donc ça fait partie de ce qu'on appelle nos contradictions, notre schizophrénie qu'il faut et qu'il faudra traiter dans les prochaines années, pour faire en sorte que ce schéma des énergies réponde bien aux objectifs que nous nous sommes fixés.

Il faudra agir encore plus en transversalité et c'est l'organisation même de cette maison qui questionne et qui doit nous questionner pour agir encore mieux en transversalité. Il faudra, bien sûr, avoir le courage d'aborder les sujets sur les infrastructures et les aborder sans tabou, sans certitude mais les aborder en ayant en tête ce schéma directeur aussi des énergies et cette transition énergétique absolument indispensable.

Il nous faudra continuer à travailler sur l'attractivité des transports en commun, sur la qualité, le maillage, le prix, sur l'ensemble de ces sujets-là. Ce sont des choix, au bout du compte, qui seront des choix budgétaires, qui incomberont non pas à cet exécutif mais au prochain exécutif. Celles et ceux qui aujourd'hui voteront ce schéma directeur des énergies devront se rappeler, au moment des choix budgétaires qu'ils feront dans les prochaines années, qu'ils ont voté ce schéma directeur des énergies qui fixe des objectifs ambitieux mais réalistes.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

---

**N° 2019-3490 - proximité, environnement et agriculture** - Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) - Programme général, appui à la plateforme Ecoréno'v, animation du fonds air bois et éducation à l'eau - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3490. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur :** Merci monsieur le Président. Ce rapport pour l'attribution de subventions de fonctionnement à l'ALEC pour l'année 2019. Le montant total qui vous est proposé est de 681 606 €, un montant en hausse de 101 000 € par rapport à 2018. Cette hausse permettra, d'une part, de compenser la baisse des subventions de la Région et de l'ADEME et, d'autre part, d'accompagner le développement de l'activité de l'ALEC tant pour la réalisation de son programme d'activités que pour l'appui qu'elle apporte au fonds eau, à la plateforme Ecoréno'v ainsi que les actions d'éducation aux économies d'eau potable qu'elle développe. Avis favorable de la commission monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Claisse. Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans le 6<sup>ème</sup> paragraphe du III, "1° - **Programme général d'activités**" de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"nudges"

au lieu de :

"nuages".

**M. LE PRÉSIDENT :** Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Roland CRIMIER, Mme Murielle LAURENT, M. Bernard MORETTON, Mme Béatrice VESSILLER, M. Jérôme MOROGE, Mmes Anne REVEYRAND, Sandrine RUNEL, MM. Eric DESBOS, Pierre CURTELIN, Romain BLACHIER, Christophe GEOURJON et Mohamed RABEHI, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2019-3490 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

---

**N° 2019-3491 - proximité, environnement et agriculture - Volet habitat du plan climat - Accompagnement du dispositif Ecoréno'v - Attribution d'une subvention à l'association Oikos au titre de l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3491. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur :** Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** La Conférence a retenu pour ces deux délibérations deux minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ARTIGNY :** Merci monsieur le Président. Chers collègues, je limiterai mon intervention au dossier n° 2019-3491 concernant l'association Oïkos car les brèves présentations qui viennent d'être faites par nos collègues messieurs Bruno Charles et Gérard Claisse montrent à quel point ce programme d'éco-rénovation des bâtiments a parfaitement répondu aux fortes attentes de nos concitoyens et concitoyennes, et d'ailleurs toutes les interventions qui ont été faites lors du SDE montrent tout l'intérêt que nous avons eu à investir sur ce projet. Nous pouvons ainsi constater et apprécier que cette politique forte de ce mandat n'en est qu'au début de son développement. En tout cas, cela montre de manière plus que factuelle que la mise en place d'une politique écologique ambitieuse intègre totalement les exigences sociales et qu'il n'est point utile de parler d'écologie sociale, car cela va de soi.

Pour mettre en œuvre le volet habitat du plan climat, cette politique métropolitaine a donc fait ses preuves : plus de 8 000 logements financés depuis 2015, dont 5 000 dans le parc privé et plus de 3 000 dans le parc social mais nous ne nous sommes pas contentés d'indicateurs quantitatifs. Pour améliorer notre dispositif Ecoréno'v, nous avons modifié, et nous pouvons nous en féliciter, en 2018, le règlement des aides Ecoréno'v et introduit une bonification des subventions pour l'utilisation des matériaux bio-sourcés : isoler avec de la laine de bois, de chanvre ou de lin plutôt que du polystyrène et installer des fenêtres en bois ou bois-aluminium plutôt qu'en PVC. Cela contribue à améliorer le bilan environnemental global de la rénovation du fait d'un moindre recours au pétrole dans la fabrication des matériaux de la rénovation. En ce sens le soutien à Oïkos s'inscrit parfaitement dans notre dispositif Ecoréno'v en faveur de la rénovation thermique des logements.

Pour aider les particuliers à mieux connaître ces matériaux et à définir des projets de rénovation bien adaptés à leur logement, Oïkos est un partenaire légitime d'Ecoréno'v sur lequel nous nous appuyons naturellement. Son expérience dans les matériaux sains, et en particulier dans la rénovation, est fondamentale et ses modes

d'intervention contribuent réellement à la mise en œuvre de la politique métropolitaine : conseils sur les projets, formation des particuliers et des conseillers Ecoréno'v, création d'outils pédagogiques, etc.

D'autres structures associatives apportent leur savoir-faire et leurs compétences à cette dynamique. Espérons que nous soyons toujours en capacité de pouvoir les soutenir. Bien entendu, nous voterons favorablement cette délibération et je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

---

**N° 2019-3494 - proximité, environnement et agriculture** - Cailloux sur Fontaines - Charbonnières les Bains - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fleurieu sur Saône - Fontaines Saint Martin - Francheville - Genay - La Tour de Salvagny - La Mulatière - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Vénissieux - Projets nature - Espaces naturels sensibles (ENS) 2019 - Plateau des Grandes Terres, vallon du ruisseau des Échets, vallons de Serres, des Planches et de la Beffe, vallon de l'Yzeron, plateau des Hautes Barolles, plateau de Méginand, Sermenaz, vallon des Torrières, Biézin nature et Yzeron aval - Conventions de délégation de gestion avec les Communes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3494.  
**M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur** : Il a également reçu un avis favorable de la commission monsieur le Président.

9-3494. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. LE PRÉSIDENT** : Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain. Intervention retirée ? Bien.

Je mets donc le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

---

**N° 2019-3499 - proximité, environnement et agriculture** - Cycle de l'eau - Mise en oeuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Attribution d'une subvention au Département du Rhône au titre de l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3499. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président COLIN, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

---

**N° 2019-3500 - proximité, environnement et agriculture** - Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention à l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) pour assurer la continuité des observations et garantir la pérennité de l'observatoire - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3500. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur** : Avis favorable de la commission monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La Conférence a retenu trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ARTIGNY** : L'intervention est retirée monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Jean Paul COLIN, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'orientation de l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2019-3500 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

---

**N° 2019-3469 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Culture - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets culture(s) et solidarités 2019 - Lancement de l'appel à projets 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3469. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur** : Avis favorable de la commission monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère BRUGNERA** : Intervention retirée monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement national s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

**N° 2019-3471 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Lieux de spectacle vivant et collectif artistique - Attribution de subventions pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3471. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur** : Avis favorable de la commission monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La Conférence a retenu trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Nous ne faiblirons pas bien que cette séance soit fort longue. Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est, en quelque sorte, habituelle. Nous la votons chaque année et nous ne nous posons souvent guère de questions, si ce n'est de vérifier que les équipements culturels de nos communes respectives soient traités avec équité et respect, ce qui est déjà pas mal.

Elle mérite peut-être d'être regardée de plus près. D'abord, parce qu'elle donne une image assez précise de l'activité des lieux de spectacle vivant dans la Métropole, de leur créativité, de leur travail en direction de la population, notamment la jeunesse et les scolaires, pour élargir l'accès à la culture et aussi des efforts importants des professionnels pour aller chercher l'argent nécessaire à leurs projets, appuyés par les élus.

Ensuite, cette délibération confirme un fait national : les communes sont le principal financeur des activités culturelles. Je me suis livrée à quelques calculs : pour les 17 équipements culturels de 14 communes évoqués dans cette délibération, notre Métropole verse 565 939 €, la Région 1 545 869 €, l'État 3 797 775 € et les communes concernées ensemble 9 613 175 € et encore ce chiffre ne prend pas en compte la totalité des dépenses liées aux bâtiments, à leur entretien et les mises à disposition de personnel. Cela confirme les chiffres nationaux : la dépense culturelle publique se répartit entre les communes (44 %), les Communautés de Communes (13 %), les Départements (11 %), les Régions (6 %) et l'État (26 %). Il serait d'ailleurs intéressant de mieux préciser la répartition des dépenses sur cette question, dans notre agglomération, entre communes, État, Région et Métropole.

Nous défendons évidemment le droit, pour les communes, d'exercer leur compétence culturelle et de les développer et nous pouvons travailler à des mutualisations, nous n'hésitons pas à le faire, comme pour les équipements sportifs d'ailleurs. Cependant ces chiffres remettent les choses à leur place sur cette question : les communes sont en première ligne pour l'action culturelle. Elles sont aussi, malheureusement, en première ligne pour la baisse de leurs ressources avec la suppression de la taxe d'habitation -que l'État récupère autrement-, la baisse des dotations, la contractualisation. Ainsi, la collectivité qui assume le plus fortement l'action culturelle se trouve être celle qui est la plus menacée dans ses financements et son autonomie.

Notre inquiétude est d'autant plus grande que nous avons le sentiment que ce Gouvernement se préoccupe assez peu de la culture comme outil d'émancipation. Il y a quelques mois, des associations culturelles dénonçaient, je les cite : "Le Président n'a cessé de délégitimer l'action de son propre Ministère de la culture, diminuant progressivement son périmètre d'action, externalisant certaines de ses missions, réduisant les effectifs du Cabinet". Et ces mêmes associations dénonçaient le danger d'une politique qui entérine le fossé entre des territoires, des populations, morcelle notre pays, sape l'exception culturelle française et menace, à terme, la liberté de création.

L'événement de Notre-Dame de Paris confirme nos inquiétudes. Un vrai élan populaire s'est manifesté pour la reconstruction de ce qui est un patrimoine commun et nous partageons complètement cette volonté de reconstruction. Mais nos députés dénoncent la précipitation d'Emmanuel Macron contre l'avis des professionnels. Ils s'élèvent contre une loi récemment votée pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris qui s'affranchit, au nom de l'urgence, de toute une série d'obligations et de codes, le code de l'urbanisme, le code de l'environnement, le code de la construction et de l'habitation, le code de la commande publique, j'en oublie et y compris qui s'affranchit du Ministère de la culture.

Enfin, peut-on se satisfaire que l'entretien du patrimoine, y compris dans des cas aussi graves, dépende de plus en plus du mécénat et d'initiatives, que je qualifierai ici de "baroques" (comme le Loto du patrimoine), les crédits dédiés à la protection du patrimoine sont, pour cette année, de 345 M€, soit beaucoup moins que les dons des familles Pinault, Arnault et Bettencourt réunis autour de Notre-Dame de Paris ?

Alors, monsieur le Président, je crois qu'il nous faudra bien à un moment réfléchir au sens que nous allons donner à la politique culturelle dans la Métropole et au rôle des communes, au soutien des communes dans cet effort.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement national s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

**N° 2019-3472 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Biennale d'art contemporain 2019 - Attribution d'une subvention à l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3472. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur** : Monsieur le Président, ça concerne la Biennale d'art contemporain 2019, avec un avis favorable de la commission monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Vice-Présidente PICOT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, la Biennale d'art contemporain de Lyon est un temps fort de l'actualité artistique internationale. Sa dernière édition intitulée "monde flottant" sous le commissariat d'Emma Lavigne, avait réuni plus de 300 000 visiteurs. La 15<sup>ème</sup> édition que nous évoquons aujourd'hui se tiendra du 18 septembre 2019 au 5 janvier 2020. Elle marque incontestablement une évolution dans sa jeune histoire et comporte un grand nombre d'attrayantes nouveautés qui devrait lui donner un nouvel essor et amplifier encore son rayonnement.

Première de ces nouveautés : le changement de direction artistique. Isabelle Bertolotti, actuelle directrice du MAC (Musée d'art contemporain) de Lyon, succède à Thierry Raspail, créateur de cet événement et directeur artistique des 14 éditions précédentes.

Deuxième nouveauté : le commissariat de l'exposition est confié non pas à une personne mais à une institution, le Palais de Tokyo et sera assuré par un collectif de sept jeunes curateurs et curatrices composé de quatre femmes et trois hommes. Ils ont été sollicités, dit Isabelle Bertolotti, pour leur capacité à mettre en œuvre une énergie et des ressources multiples, un regard ouvert sur la création en train de se faire et une sensibilité particulière aux problématiques qui traversent notre société.

Autre nouveauté : l'exposition internationale change de lieu. Elle quitte la Sucrière et sa surface aménagée de 6 000 mètres carrés pour s'implanter sur le site Fagor-Brandt de près de 30 000 mètres carrés, lieu emblématique de l'histoire industrielle lyonnaise, propriété de la Métropole. Ce changement de lieu implique bien sûr un changement de dimension. Les curateurs du Palais de Tokyo ont sélectionné 55 artistes avec une quasi-parité, 24 femmes, 28 hommes et trois duos mixtes, de toutes générations et de tous les continents.

Surtout, le mode de production des œuvres a été revu, l'équipe de commissaires a proposé un nouveau projet artistique qui entend mettre en avant les capacités productives de la Métropole, valoriser la diversité et l'excellence des métiers et techniques présents sur le territoire en rapprochant les industriels du territoire des artistes programmés, pour faire de la Métropole un véritable centre de production artistique.

Les artistes ont été invités à concevoir leurs œuvres *in situ* impliquant ainsi non seulement l'histoire des lieux mais aussi le contexte socio-économique dans lequel elles s'inscrivent. La quasi-totalité des pièces sont fabriquées sur place par les entreprises de la Métropole ou de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, privilégiant ainsi le circuit court. La mobilisation des entreprises a été rendue possible par un véritable travail de coopération entre l'équipe de la Biennale, les développeurs économiques de la Métropole et la direction de la culture.

Je veux remercier l'ensemble des services de la Métropole qui ont permis la réalisation de ce projet et les remercier pour l'efficacité de leur action car les bénéficiaires en sont nombreux et vertueux, les coûts de production seront moindres, le mécénat augmenté, les nuisances dues au transport des œuvres auparavant fabriquées en Afrique ou en Asie évitées. Cinquante œuvres seront produites par la Biennale elle-même, c'est-à-dire plus du double des années précédentes, dont certaines monumentales.

Par-delà l'exposition internationale, la 15<sup>ème</sup> Biennale résonnera sur tout le territoire métropolitain autour des plateformes et expositions associées et, pour la première fois, les commissaires de l'exposition internationale collaboreront à ces dispositifs. Le dispositif Veduta, plateforme de l'amateur et singularité de la Biennale de Lyon, permettra à des artistes d'investir des quartiers de Lyon mais aussi des communes de Givors, Vaulx en Velin, Meyzieu, Rillieux la Pape, Saint Genis Laval, Chassieu, Francheville ou le Grand parc de Miribel-Jonage.

Le dispositif résonance mettra en valeur plus de 100 projets d'art visuel et de spectacles vivants. Enfin, le volet de la Biennale consacré aux artistes émergents sera présenté à l'Institut d'art contemporain de Villeurbanne. Le titre choisi pour cette 15<sup>ème</sup> édition "Là où les eaux se mêlent" a été emprunté à un poète américain Raymond Carver. Il fait référence aux paysages bien sûr et, précisément, à la géographie de notre Métropole mais aussi, comme l'indique Yoann Gourmel, l'un des curateurs, au flux des marchandises, des hommes et des informations, caractéristiques de notre époque.

Voici un événement culturel capital, qui s'étend sur l'ensemble du territoire et qui est financé prioritairement par la Métropole. C'est donc avec enthousiasme que le groupe Socialistes et républicains de la Métropole votera cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement national s'étant abstenu et Mme Myriam PICOT n'ayant pas pris part au vote ainsi que M. Thierry POUZOL, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

---

**N° 2019-3474 - éducation, culture, patrimoine et sport - Sport - Clubs sportifs amateurs de haut niveau - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2018-2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -**

**N° 2019-3475 - éducation, culture, patrimoine et sport - Sport - Clubs sportifs de bassins de vie - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2018-2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Conseiller délégué Sellès a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3474 et 2019-3475. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué SELLES, rapporteur :** Bonjour mesdames, messieurs, en lien avec la politique sportive métropolitaine, il s'agit de deux propositions d'attribution de subventions. La première, sur les clubs amateurs de haut niveau, cela concerne 80 clubs et la deuxième, sur les clubs de bassins de vie, cela concerne 85 clubs. Tous ces clubs répondent aux critères établis. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Sellès. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets donc les rapports aux voix :

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLES.

---

**N° 2019-3476 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations de promotion du développement des associations et de l'engagement citoyen pour l'année 2019 - 1ère session - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère déléguée Jannot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3476. Madame Jannot, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée JANNOT, rapporteur** : Avis favorable de la commission monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Rassemblement national.

**M. le Conseiller BOUDOT** : Monsieur le Président, même si les temps de parole ne sont pas respectés aujourd'hui, grâce et à cause de ça, je retire mon temps de parole. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets donc le rapport aux voix

Adopté, le groupe Rassemblement national ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée JANNOT.

---

**N° 2019-3477 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations dans le cadre du dispositif "Coup de pouce" - 1ère session 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère déléguée Jannot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3477. Madame Jannot, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée JANNOT, rapporteur** : Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller DIAMANTIDIS** : Monsieur le Président, chers collègues, une fois de plus il est soumis à notre vote des subventions du dispositif "Coup de pouce" destiné à des associations. Nous n'avons absolument rien contre les associations, bien au contraire, elles sont indispensables à la vie de nos communes de notre Métropole mais nous souhaitons quand même rappeler quelque chose, ce dispositif semble relayer les enveloppes dont les Conseillers généraux et les parlementaires disposaient dans le passé pour distribuer par-ci par-là aux associations.

Ces enveloppes ont été supprimées et afin d'éviter tout clientélisme, plusieurs fois par an il est soumis à notre vote des subventions "Coup de pouce" mais quand on en examine le détail, on peut s'interroger sur leur pertinence, non pas sur le bienfondé de leur utilité bien entendu, mais bien le rôle de la Métropole. En effet, est-ce vraiment le rôle et la compétence de notre collectivité d'accorder à 52 associations, pour cette fois-ci, des subventions pour un montant total de 71 000 € ? C'est absolument ridicule, soit 1 365 € de subvention par association.

Cela nous coûte très cher, c'est un traitement, c'est une étude, c'est 52 études, 52 traitements, ça nous coûte très cher.

Dans la présente délibération d'ailleurs, on peut noter, on peut remarquer d'abord l'existence de subventions de 500 à 800 €, ce qui est absolument ridicule, des inégalités, par exemple, la seule Ville de Lyon totalise 29 des 52 demandes de subventions pour un total de 44 000 € alors que nous venons de subventionner 51 M€ de travaux entre les Terreaux et la place Ampère. Les 44 000 € sont absolument ridicules et je pense que cela, il appartient à la Ville de Lyon de les assurer.

Vaulx en Velin par exemple n'a que trois demandes pour un montant de 3 300 € : 1 100 € par association, ce n'est absolument rien ! Saint Genis Laval fait une demande pour 500 €. Je suis désolé, mon cher Roland mais 500 €, c'est quelque chose qui peut être pris en charge par ta commune. Écully, c'est une demande pour 1 500 €. Villeurbanne : 0 € ! Villeurbanne assume toutes ces petites subventions. Merci monsieur le Vice-Président Bret, je vous en remercie, bravo, félicitations ! Essayons de cesser ce saupoudrage. Notre Métropole ne devrait subventionner que les associations opérant... (*brouhaha*)

**M. LE PRÉSIDENT** : S'il vous plaît, on écoute monsieur Diamantidis !

**M. le Conseiller DIAMANTIDIS** : Notre Métropole ne devrait subventionner que les associations opérant sur l'ensemble de son périmètre dans les domaines relevant de ses politiques publiques, à savoir la solidarité, l'aide sociale, le handicap, la culture, le sport, ce qu'elle fait d'ailleurs déjà très bien.

Pour être équitable, ces demandes de petites subventions devraient être traitées directement par les communes ou mutualisées dans le cadre d'associations qui opèrent sur plusieurs communes. Pourquoi ne pas confier une enveloppe dans le cadre d'un budget métropolitain décentralisé à l'échelle des Conférences territoriales des Maires, pour gérer ces demandes qui émanent, bien souvent, d'une échelle communale ? (*brouhaha*)

**M. LE PRÉSIDENT** : Allez-y monsieur Diamantidis ! Terminez votre propos !

**M. le Conseiller DIAMANTIDIS** : Enfin, la communication des montants versés à un guichet unique éviterait les doubles emplois et leur dispersion par les différentes collectivités.

À plusieurs reprises, j'ai attiré l'attention de notre assemblée sur ce problème, aucune évolution ne s'étant produite, à titre personnel, je m'abstiendrai donc sur cette délibération. Bien entendu, les collègues de mon groupe restent libres de leur vote. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, je mets donc cette délibération aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement national ayant voté contre et MM. DIAMANTIDIS et CURTELIN s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée JANNOT.

---

**N° 2019-3478 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Collèges publics - Subventions d'investissement - Equipements de cuisine - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3478. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur** : Monsieur le Président, nous avons un avis favorable pour des subventions d'investissements dans les collèges publics.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, la Conférence a retenu deux minutes pour le groupe Communiste, parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

---

**N° 2019-3444 - déplacements et voirie** - Vénissieux - Requalification de l'ancienne route d'Heyrieux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3444. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier concerne la requalification de l'ancienne route d'Heyrieux, dossier très ancien qui vient aujourd'hui, pour la commune de Vénissieux. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Deux minutes pour le groupe Communiste, parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Brièvement, j'en profite pour m'excuser de mon absence tout à l'heure et je vous donne le titre de mon intervention : "biodiversité, on peut agir", c'est ce que j'ai raté.

Avec les élus de Vénissieux, je tiens à marquer notre grande satisfaction sur cette délibération qui apporte une réponse à une demande ancienne. Lors d'une de mes premières visites de quartier comme nouvel élu au cadre de vie, en 2008, j'avais rencontré des habitants de ce quartier qui nous interrogeaient sur cette ancienne route, devenue une voie mal définie longeant, dans un secteur résidentiel, la grande avenue Charles de Gaulle et les bretelles d'accès au périphérique.

Pour ceux qui ne la connaissent pas, c'est une voie qui relie la place Grandclément -qui borde le Grand Parilly, ce nouveau quartier du Puisseux en pleine transformation- et la rue du Clos Verger -qui borde le parc de Parilly- que vous connaissez, je pense.

Ce projet va transformer qualitativement une voie favorisant les mésusages et, notamment, du stationnement intempêtif sur trottoirs, tout en sécurisant les déplacements en mode doux, qui sont importants, entre la gare de métro et le parc de Parilly.

Je tiens à remercier les services métropolitains, qui ont entendu les demandes de la ville et étendu le périmètre d'intervention pour requalifier l'ensemble de cette ancienne route jusqu'à la rue du Clos Verger complète.

Lors de la commission, certains se sont étonnés de mon avis positif sur cette délibération. Pourtant, chacun sait que nous soutenons toutes les actions permises par les compétences mutualisées au service des communes !

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, je mets donc le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

---

**N° 2019-3446 - déplacements et voirie** - Décines Charpieu - Création de la liaison en navette autonome Station Décines-Grand Large de la ligne T3 / Parc de l'Olympique Lyonnais - Convention de maîtrise d'ouvrage, de financement, et définissant les conditions d'exploitation avec le Syndicat mixte pour les transports du Rhône et de l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3446. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE** : Monsieur le Président, chers collègues, comme vous le savez, la Métropole de Lyon s'est distinguée dès 2016, par une expérimentation sur voie publique d'une navette autonome. Il s'agissait d'une première mondiale démontrant par là notre position avant-gardiste sur les nouvelles formes de mobilité mais aussi la capacité d'innovation et d'invention de nos entreprises puisque cette navette que vous connaissez bien est conçue par Navya, fleuron français dans le domaine.

Notre vision est que la voiture autonome individuelle n'a pas de pertinence en ville, voire peut même être contre-productive. En revanche, le véhicule autonome pensé comme une navette collective à la demande, pour couvrir les besoins, notamment des derniers kilomètres et augmenter par-là, l'incitation à l'usage d'un transport public multimodal, fait beaucoup sens. C'est ce que nous cessons d'explorer au travers de différentes expérimentations et mises en service, telle que Navly à Confluence et, plus récemment, Mia sur la ZAC des Gaulnes.

Ce rapport vous propose donc la mise en place d'un service en proximité du Groupama stadium, sur un circuit de 2,7 kilomètres, en complément de la ligne T3, sur des jours hors matches, avec 2 000 voyageurs/jour estimés. Cette navette apporterait une solution complémentaire significative.

Au titre de la Métropole de Lyon, nous proposons d'assumer les travaux de voirie et de signalisation aux côtés des autres partenaires du projet, le SYTRAL en tant que maître d'ouvrage et, bien sûr, Kéolis pour l'exploitation. Je vous remercie, avis positif de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** C'est juste une explication de vote. Étant donné notre opposition de longue date au Grand stade, je m'abstiendrai sur cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Un jour, cela pourra desservir les pentes de la Croix-Rousse ! Trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller délégué HÉMON :** Merci monsieur le Président, ce jour-là, on mettra le Grand stade sur la Croix-Rousse alors ! Mais cela ne concerne pas du tout l'Olympique lyonnais, c'est une expérimentation que nous trouvons, pour notre part, très intéressante à mener, parce qu'en cas de succès, parce que ce n'est qu'une expérimentation, ce type de navette collective pourrait s'avérer très utile en bien des endroits où mobiliser un bus, par exemple, n'est ni facile, ni franchement pertinent.

En effet, le véhicule autonome, tel que pensé comme navette à la demande pour les tous premiers ou les tous derniers kilomètres, qui viendrait en renforcement d'un réseau de transports en commun, semble la promesse la plus tenable et la plus souhaitable puisque compatible avec nos politiques de mobilité, avec notre volonté de réduire l'autosolisme, avec notre volonté d'apaiser le trafic, de sécuriser les déplacements de tous. Et avouez que c'est quand même beaucoup mieux que, comme le disait le Conseiller Blachier, que d'enquiquiner les cyclistes en voulant imposer le port du casque, comme le propose une Députée mal avisée.

En revanche, la voiture autonome individuelle en ville serait contre-productive puisqu'elle augmenterait le trafic, elle augmenterait la congestion, voire même, si l'on en croit l'étude réalisée par Arcadis à New York city en 2017, elle provoquerait une forte désaffection du réseau de transports en commun.

De fait, vous le voyez, l'enjeu est de taille : soit nous laissons faire le "marché" et laissons sans réagir se développer une concurrence au réseau de transport collectif, soit nous influons pour que, via le véhicule autonome collectif, se développe une complémentarité avec le réseau, complémentarité qui pourrait aussi générer moins de besoins de stationnement sur voirie, et libérer ainsi de l'espace pour la vie citoyenne, pour renforcer, par exemple, la végétalisation, pour augmenter l'espace dédié aux modes actifs, et donc pour mieux lutter contre les effets du réchauffement climatique.

C'est donc bien cette vision du "véhicule autonome collectif" à l'opposé de celle de "voiture autonome" qu'il convient de soutenir. Il s'agit bien de contrebalancer, de lutter contre le lobbying des Uber, Google et autres Tesla.

Et notre Métropole, comme puissance publique de par sa taille, de par sa puissance économique peut et doit soutenir cette expérimentation pour pousser et orienter les filières industrielles vers cette finalité. Et cela impose, si l'on veut être cohérent, de s'approprier aussi ces nouvelles technologies et usages pour mieux pouvoir les maîtriser, les réguler et les encadrer à terme et enfin, les utiliser, pourquoi pas et les adapter aux véhicules actuels.

En effet, en permettant l'aide à la conduite, on augmenterait la sécurité des déplacements. Il deviendrait alors possible de limiter automatiquement la vitesse des véhicules et ainsi, par exemple au hasard, de réduire encore la vitesse de circulation sur le périphérique sans le risque de casquer 135 € pour excès de vitesse. Il deviendrait possible d'éliminer en ville ralentisseurs et autres coussins berlinois. Les voitures respecteraient les limitations de vitesse, ralentiraient à l'approche de passages piétons et même, mais là c'est presque de la science-fiction, s'arrêteraient pour laisser traverser les piétons sur les passages dédiés ! Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller BRAVO :** Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, le principe de création et d'expérimentation d'une liaison de navette autonome entre la station Décines-Grand Large de la ligne T3 et le parc Olympique lyonnais est, pour nous, une bonne chose et, pour le technophile que je suis, une excellente nouvelle, mais qui appelle un certain nombre de réflexions.

D'abord, si la technologie de véhicules autonomes, proposés par la société Navya, n'est pas la plus avancée en la matière, elle a du moins le mérite d'exister et de nous en faire profiter. Ainsi, une collectivité telle que la nôtre peut lancer un certain nombre de programmes d'expérimentations qui permettront de confronter la technologie de très haut niveau à la réalité du terrain, des déplacements et usages de nos concitoyens, mais aussi au social, à l'économique, l'administratif et le législatif.

Pour la partie législative et administrative, le Gouvernement a fixé le cadre et cette délibération s'inscrit dans ce cadre, ce projet étant soumis à une autorisation ministérielle. On peut néanmoins regretter la timidité du législateur ou plutôt sa prudence qui, à juste titre, prend en compte les risques réels ou supposés. Par exemple, il reste encore de grosses problématiques à résoudre, notamment au niveau des questions d'assurance et de responsabilité en cas d'accident de la route. Car, ce qui est attendu, c'est bien la voiture autonome dont les promesses annoncées tiennent plus de la "com'marketing" que d'éléments factuels.

On peut en effet douter de la capacité des voitures autonomes à réduire la pollution, surtout si celles-ci seraient capables d'augmenter le trafic en le fluidifiant. Convenez-en, ces deux arguments avancés par Google, Uber ou Tesla sont pour le moins contradictoires, surtout quand on sait qu'une voiture électrique est aussi polluante qu'une voiture thermique, c'est une étude de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) qui l'affirme. Son véritable intérêt est plutôt la capacité à réduire le nombre d'accidents mais à condition que, comme dans l'aviation, il y ait de véritables analyses des causes de défaillances par des organismes indépendants et qui soient partagés par tous les constructeurs ce qui, dans un contexte de concurrence exacerbée, est peu probable sans réglementation. Un autre intérêt est la possibilité de libérer du temps mais cela est justifié pour les trajets longs.

L'automatisation, d'une façon générale, a toujours levé des craintes car elle supprime certains emplois, éloignant toujours un peu plus certains de nos concitoyens qui voient leurs métiers se transformer, voire disparaître. Si le bilan des créations et suppressions d'emplois est toujours sujet à discussion, il n'en demeure pas moins que l'automatisation doit être suivie d'actions sociales, de formations et accompagnements qui permettent de créer la confiance. Or, ce volet est totalement absent de ce projet. On peut penser qu'à terme, il s'agisse du remplacement des chauffeurs de bus : comment aborde-t-on cette question avec eux ? Certes, ce n'est pas pour demain, mais il aurait été souhaitable d'aborder l'avenir de ce métier avec les chauffeurs et de commencer, dès maintenant, à réfléchir sur les transformations nécessaires qu'appelle cette nouvelle technologie. Pour leurs parts, les taxis pressentent déjà le risque et sont les deux pieds sur le frein. On remarquera, ici, l'habile manœuvre qui consiste à tester cette technologie sur une nouvelle ligne.

Quant aux usagers, certains seront séduits par la technologie mais ce projet participe d'abord à l'image du parc OL au détriment d'une vraie utilité. Les femmes et hommes d'affaires profiteront de ce bus qui connaîtra une fréquence de 8 à 10 minutes alors que le trajet à pied est de 14 minutes. Plutôt étrange pour un site sportif ! Cette expérimentation aurait pu, par exemple, être menée dans des zones industrielles où la desserte en transport en commun, pour les travailleurs et ouvriers, est plus difficile car souvent, les bus ZI ont des horaires et des volumes inadaptés. Sans doute, la théorie du ruissellement vaut aussi pour la technologie. Des véhicules de petite taille, complémentaires des transports lourds nous semblent ici plus intéressants à explorer car offrant une plus grande souplesse aux nouveaux horaires d'emploi, ce qui laisse présager des structures de réseaux en arêtes de poisson, plus aptes à couvrir une plus grande superficie de transports en communs.

D'autres expérimentations pourraient être envisagées, et pas forcément avec des véhicules autonomes mais cherchant à préfigurer des formes nouvelles de transport public comme, par exemple, des véhicules légers collectifs, en service public, desservant des zones de quelques kilomètres carrés, sur demande.

Un dernier point sur ce dossier concerne la transparence financière qui questionne à la vue du faible niveau d'informations. Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère DAVID** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, la mobilité est au cœur des préoccupations des habitants de notre Métropole et constitue une exigence majeure pour le développement durable de l'agglomération.

C'est à la fois un enjeu d'accessibilité aux équipements et services publics, aux zones d'activité, aux zones commerciales et de préservation de notre cadre de vie. On le sait, le "tout voiture" esquissé depuis les années 1950, qui n'est pas une spécificité française, a conduit à de grandes difficultés d'embolisation, de pollution de nos territoires et de détérioration de nos conditions de vie. Nous nous battons, depuis maintenant plusieurs décennies et avec un certain succès, pour le déploiement de nouvelles offres de transport, collectives, douces ou actives pour inciter au report modal.

Si le succès de ces politiques est réel et si les chiffres publiés par les observatoires des mobilités sont plutôt bons, ils ne doivent pas nous faire oublier que nombre d'habitants de notre Métropole éprouvent encore des difficultés à se déplacer et subissent des pollutions visuelles, sonores et atmosphériques dues en grande partie à la circulation routière.

Il n'existe pas "une solution miracle" pour améliorer la situation donc il convient d'analyser avec attention les freins au report modal pour identifier au cas par cas les leviers à actionner pour pouvoir les lever. C'est ainsi que la Métropole encourage et soutient les expérimentations de navettes autonomes qui sont menées par le SYTRAL visant à répondre à la problématique des derniers kilomètres.

En effet, dans les territoires moyennement denses, sur lesquels il est difficile de faire circuler une ligne de transport traditionnelle pour des questions de coûts et de fréquence, la mise en place de ce type de navettes peut offrir des solutions de proximité et ainsi ne pas contraindre les usagers à se reporter sur des moyens de transports individuels, à savoir leurs voitures le plus souvent.

De plus, et à l'heure où les concepts de véhicules autonomes se développent, il est important pour nous de soutenir les initiatives qui permettent la mise en place de véhicules collectifs, répondant davantage à nos exigences de protection de l'environnement et de préservation de notre qualité de vie.

Cette troisième expérimentation, réalisée par le SYTRAL, après Navly à la Confluence et Mia sur la ZAC des Gaulnes à Jonage, permet de tester la technologie dans le cadre d'une circulation partagée avec d'autres véhicules tout en facilitant la desserte d'une zone d'activité en plein développement.

Enfin, ce projet réaffirme la volonté de la Métropole de Lyon de participer au développement des modes de déplacements de demain, dans le cadre du projet européen "AVENUE" et de confirmer notre place de Métropole innovante.

Notre groupe Socialistes et républicains métropolitains votera cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Quatre minutes pour le groupe les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère FAUTRA** : Monsieur le Président, chers collègues, nous voilà prêt à Décines-Charpieu pour accueillir la navette autonome. Ce véhicule préfigure pleinement la ville de demain, une expérimentation à l'échelle européenne car intégrée dans le flux routier, un projet de mobilité active et innovante pour lesquelles notre ville va s'impliquer car il est important d'avoir une réflexion autour de ces nouvelles mobilités en lien avec l'espace public de demain.

En revanche, ne pas oublier que pour être pérenne, tout projet doit s'inscrire de manière globale dans le territoire sur lequel il s'implante. Ce projet doit être acceptable pour le site d'accueil, pour rappel son trajet est à la frange d'un quartier en politique de la ville. Le fonctionnement de cette navette ne doit pas saturer un carrefour déjà sclérosé par une circulation importante, cet axe étant le plus fréquenté de la ville avec de multi-usages : circulation automobile, transports en commun, une piste cyclable, un flux de piétons important car dans le périmètre immédiat d'un lycée, d'un collège privé, d'un centre interculturel et des commerces.

Je ne suis pas sûre que dans l'usage il va bénéficier à notre population, pour rappel sa capacité est relativement faible, cette navette n'aura comme utilité que la desserte d'un nouvel espace urbanisé tel que le pôle médical, un hôtel, un laboratoire d'analyse, un pôle de loisir et des bureaux autour du Grand stade. Nous serons vigilants à l'intégration et l'acceptation de ce nouveau moyen de déplacement dans le quotidien des Décinois.

Ce qui relève du progrès technique et des nouvelles mobilités dans la ville de demain ne doit pas nous faire oublier le plus important : l'enjeu impératif et urgent des mobilités pour l'Est lyonnais à l'heure actuelle.

Une navette autonome n'est pas prête de remplacer le sacro-saint métro ! Nous devons disposer d'un moyen de transport lourd pour irriguer nos communes. Le PLU-H voté aujourd'hui est là pour nous rappeler la densification importante de nos territoires imposée par la Métropole de Lyon, une densification qui ne s'accompagne d'aucune vision d'ensemble faute d'une gouvernance défailante puisque tout le monde sait que le tramway T3 est d'ores et déjà saturé !

Nous attendons des réponses ambitieuses au niveau du SYTRAL et de cette collectivité, le Metro F doit être acté, c'est une évidence ! Sur cet enjeu, l'ensemble des Maires, nos territoires, nos communes, nos habitants méritent mieux qu'un poisson d'avril, n'est-ce pas monsieur Le Faou ? Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Bouzerda, vous vouliez dire un mot je crois.

**Mme la Vice-Présidente BOUZERDA** : Très rapidement, chers collègues, pour ces navettes autonomes, l'enjeu ce n'est pas du gadget, l'enjeu c'est d'investiguer et d'investir plus loin toutes les nouvelles solutions qui vont nous permettre de répondre à des besoins concrets.

Aujourd'hui, nous sommes en expérimentation, d'abord parce qu'il n'y a pas de maturité technologique de ces véhicules et donc on expérimente et parce que la réglementation ne nous permet pas de les déployer comme le service le serait sans opérateur embarqué ou sans chauffeur.

Elles ont le mérite d'être électriques et donc, au moment où on parle d'énergie et de transition énergétique, c'est un point important. Elles ont le mérite aussi de pouvoir nous permettre de répondre à terme à une solution de maillage fin, c'est-à-dire le dernier kilomètre et, couplé avec du transport à la demande dans une temporalité où nous n'aurons plus d'opérateur embarqué parce que là, c'est obligatoire d'en avoir un, elles pourront permettre de répondre à du transport 24 heures/24 et cette gestion fine de nos communes sur du rabattement, du rabattement lourd, ce n'est pas de la science-fiction, ça se travaille aujourd'hui.

Je rappelle que notre Métropole a été la première ; c'est une innovation mondiale, plusieurs centaines de délégations du monde entier sont venues constater de visu cette navette à la Confluence, c'est une innovation et avec cette innovation, eh bien on pousse plus loin l'expérimentation.

Navy à la Confluence, vous êtes sur un site virtuel, un site dédié, hors de la circulation avec une expérimentation qui aujourd'hui, a permis d'emporter 40 000 usagers et de conforter l'adhésion des usagers à ce mode de transport parce que, ça aussi, c'est un enjeu.

Mia, on est en zone industrielle ouverte, pas complètement sur les carrefours à feux ouverts comme on prétend le faire et on entend le faire prochainement à Décines, mais avec un portage également d'industriels pour trouver des solutions de mobilité à des zones d'activité, des zones industrielles.

Cette navette autonome, c'est un enjeu, c'est une expérimentation construite avec la commune de Décines et sa Maire, madame Fautra et, comme toute expérimentation bien évidemment, elle s'organise, elle s'anticipe, il y a une gestion des carrefours à feux, il y a une gestion du mini-giratoire, il y a une adhésion des populations, il y a un travail en amont à effectuer pour faire adhérer et cette expérimentation.

Ce n'est pas de la valorisation du Grand Stade, c'est pouvoir répondre à une connexion sur une nouvelle zone d'activités et une nouvelle zone de territoire. Et c'est surtout, chers collègues, parce que cette expérimentation a été portée par la Métropole de Lyon, partout ailleurs, que sur l'ensemble des autres territoires, c'est aussi intégré dans un programme européen H2020 et Lyon est ville pilote justement et nos constructeurs, nos entreprises sont également identifiés à l'image de Navya.

Nous avons un vrai sujet d'aller plus loin dans l'expérimentation. On va aller plus loin dans l'expérimentation de Navy parce qu'à terme, on va faire descendre l'opérateur à la Confluence : il ne sera plus dans la navette mais à côté de la navette et ça, c'est déjà une évolution importante. L'enjeu, une fois que l'expérimentation a démarré à Décines, c'est de pouvoir le mettre en circulation à côté d'autres véhicules directement et de permettre là encore de pousser plus loin cette expérimentation et de pouvoir permettre, à terme, d'avoir effectivement ces navettes autonomes. On n'enlève pas de travail à des chauffeurs. L'enjeu est de pouvoir répondre aux derniers kilomètres, d'agréger des zones périurbaines, voire des zones beaucoup plus éloignées de transports en commun et tout cela se construit aujourd'hui, chers collègues, en accompagnant ces évolutions, en les initiant nous-même et ce ne sont pas les seules.

Vous parliez de lignes ZI, eh bien nous expérimenterons prochainement la ZI 6 en hydrogène vert avec la chance que nous avons d'avoir une station au port Édouard Herriot en expérimentation avec la CNR (Compagnie nationale du Rhône) et Engie. Nous évoquons également d'autres innovations comme les petits véhicules esprit développés avec le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) qui permettent d'avoir tout ce modèle à terme économique et qui permettent effectivement d'être connectés à la fois sur un modèle périurbain et à la fois sur un modèle très urbain, en rabattement là également sur du mode lourd et de la gestion de derniers kilomètres et puis, bien évidemment, l'enjeu de transport à la demande dynamique qui va pouvoir s'expérimenter très prochainement sur l'ensemble de notre territoire.

Tout ça se construit aujourd'hui avec un certain nombre d'innovations qui vous sont proposées, présentées, bien plus souvent dans le cadre du SYTRAL mais ça, c'est une collaboration quotidienne avec la Métropole pour parvenir à opérer tous ces modes de transport et ça n'exclut pas bien sûr la desserte plus classique en mode lourd, on est moins sur une ligne de métro F que sur une poursuite de ligne existante, notamment de métro A ou d'autres lignes à l'heure où nous venons de clôturer la concertation du métro E et d'initier la concertation du T6 nord.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

---

**N° 2019-3450 - déplacements et voirie** - Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos cargos et de vélos pliants - Attribution d'aides pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Hémon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3450. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, on vous propose de reconduire une aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou de vélos cargos ou de vélos pliants, neufs ou d'occasion à l'identique de l'an passé, avec deux changements, c'est que cette année, elle sera rétroactive, ça repartira donc du 1<sup>er</sup> janvier et puis les vélos d'occasion peuvent aussi être achetés auprès d'un atelier ou d'une structure appartenant au champ de l'économie sociale et solidaire, donc en plus des vélocistes et en plus des

ateliers d'autoréparation, bien évidemment situés sur le territoire de la Métropole et ceux qui achètent, ceux qui bénéficient de cette aide doivent être des citoyens domiciliés sur le territoire de la Métropole. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mesdames, messieurs les élus, des interventions au sujet des déplacements et des modes doux ont déjà eu lieu lors de cette séance publique, que ce soit à l'occasion du PLU ou du schéma directeur des énergies, mon intervention sera donc concise.

Je tiens toutefois à rappeler que les déplacements en vélo représentent une partie encore bien trop insuffisante des déplacements au sein de notre Métropole et qu'il est donc nécessaire d'en encourager encore le développement, que ce soit par la création de pistes cyclables sécurisées et continues ou par la mise en place, par exemple, d'une signalétique et de jalonnement adapté.

Le dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE), de vélos cargos ou pliants va également dans ce sens du développement des modes doux et le GRAM votera pour ce projet de délibération. En revanche, mais peut-être ai-je mal compris les délibérations d'après ce que vous venez de dire monsieur Hémon, il me semblait qu'il y avait une diminution de l'enveloppe et donc nous nous interrogeons sur la raison qui conduisait notre collectivité à diminuer le montant du budget consacré à ce dispositif puisqu'il nous semblait que l'an dernier, c'était une enveloppe de 250 000 € qui était allouée à cette initiative et que je vois sur la délibération que, cette année, l'enveloppe se monte à 140 000 €.

Alors s'il s'agit d'une question de consommation de l'enveloppe, nous savons bien qu'il faut laisser du temps à un dispositif pour qu'il trouve toute sa place sur un territoire et sans doute l'enveloppe sera-t-elle consommée plus rapidement en 2019 qu'en 2018 et ce, d'autant plus si nous nous engageons dans la mise en place d'une infrastructure adaptée aux VAE et vélos cargos notamment.

En effet, ces vélos, de par leur prix et leur valeur, demandent pour leur stationnement plus que de simples arceaux sur l'espace public, et les usagers et usagères nous font remonter leurs besoins en parc de stationnement sécurisé. Je vous remercie de votre attention et de vos réponses.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Rassemblement national.

**M. le Conseiller BOUDOT** : Merci, monsieur le Président. Nous sommes aujourd'hui dans l'obligation de nous déplacer autrement et différemment, c'est un fait. Chaque métropolitain, si je puis dire, selon son âge, sa situation professionnelle ou familiale, adopte un mode de déplacement qui lui est propre.

Cependant, la multiplication des vélos, trottinettes et autres engins de déplacement urbain sur nos routes et aussi sur nos trottoirs posent de graves problèmes, aujourd'hui, de sécurité. À cet égard, il est assez effarant de voir que les trois-quarts de ces nouveaux utilisateurs, notamment les cyclistes, ne respectent pas l'arrêt au feu rouge et encombrent, là c'est plus pour les trottinettes, les trottoirs faisant courir aux enfants et aux personnes handicapées de grands dangers au quotidien.

Lors de nos débats sur la ZFE "*zone de forte exclusion*", vous avez préféré instaurer le mode punitif plutôt que l'aide à la conversion de ces professionnels artisans PME qui ne demandent qu'à troquer leurs camionnettes thermiques usagées pour des véhicules plus propres mais n'ont pas toujours les moyens financiers de les acquérir, ce que vous accordez à certains, même si les sommes ne sont pas comparables, vous le refusez à d'autres.

Mon groupe votera cependant pour cette aide accordée aux cyclistes. Vous appliquez d'ores et déjà la préférence métropolitaine, monsieur Hémon, ce qui me ravit car la préférence métropolitaine pourrait être une préfiguration de la préférence nationale. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, si je puis dire. Trois minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

**Mme la Conseillère HOBERT** : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, il nous est proposé de poursuivre en 2019 le dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos, selon les mêmes conditions que l'année dernière, c'est-à-dire une aide métropolitaine de 100 €, cumulable sous conditions, avec une prime étatique du même montant.

Après avoir aidé à l'acquisition d'un millier de vélos en 2018, notre collectivité se propose d'atteindre 1 400 aides pour 2019. Nous ne pouvons que nous réjouir du succès d'un tel dispositif car c'est, notamment, avec de telles mesures que nous arriverons à réduire la part modale de la voiture. Le vélo, et surtout le vélo à assistance

électrique, est en effet de plus en plus considéré par les usagers comme un moyen de transport pouvant avantageusement remplacer la voiture ou autres modes carbonés, en zone urbaine en particulier.

Par ailleurs, nous savons que les communes peuvent choisir d'attribuer une autre prime, potentiellement cumulable avec l'aide métropolitaine. Mais en l'état, c'est-à-dire sans surprime communale, l'incitation financière de la Métropole est-elle suffisante pour aider tous les Grand Lyonnais qui souhaiteraient se déplacer en vélo ?

Un rapide calcul peut être ici démonstratif. Le prix moyen d'achat d'un vélo électrique s'élève à 1 500 €. Si l'on y ajoute, selon le cas, l'achat d'un casque, d'un antiviol et éventuellement l'abonnement à un parking sécurisé, la facture peut atteindre 1 600 ou 1 700 €.

Même avec une incitation financière de 200 €, il est difficile de croire qu'un ménage non-imposable ou à revenu modeste puisse s'offrir un vélo dont le coût total sera encore bien au-dessus de 1 000 €, quand bien même des dispositions se mettent en place pour des vélos d'occasion, j'ai bien entendu monsieur Hémon.

Peut-on dès lors envisager d'augmenter le montant de l'aide financière dans les années à venir ? Mieux encore, il nous semblerait opportun et souhaitable de projeter l'attribution d'une aide majorée au regard de la situation économique des personnes et foyers. Il semble que la prise en compte des revenus pour le montant de l'aide serait un argument pour un plus grand recours au vélo.

Ces questions se posent car de nombreuses collectivités territoriales ont, en la matière, une politique assez volontariste. Ainsi, et cela a déjà été dit ici, Nice ou Paris attribue des subventions comprises entre 400 et 600 €. D'autres villes prévoient une modulation de la prime, selon le quotient familial des bénéficiaires.

Nous souhaitons simplement, par nos remarques, nous interroger sur la valeur incitative de notre prime métropolitaine qui est, certes, une mesure positive mais dont nous voudrions qu'elle soit la plus utile et la plus équitable possible. Nous voterons favorablement ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**Mme la Conseillère MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe se félicite, cette année encore, du budget alloué par la Métropole de Lyon pour favoriser l'achat de vélos neufs ou d'occasion, vélos à assistance électrique, vélos cargo, budget qui consacre une pratique grandissante de l'usage du vélo, environ 10 % de plus par an.

Si tous s'accordent à reconnaître, même les plus grincheux, l'explosion du trafic vélo et le bénéfice des primes accordées par la Métropole qui peuvent faciliter l'acte d'achat, force est de constater qu'un des freins au développement du vélo, notamment électrique, reste l'insécurité.

J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer l'insécurité routière, lors du dernier Conseil, mais il existe une autre forme d'insécurité, le vol. D'ailleurs, il y a quelques jours, l'hebdomadaire Lyon Capitale titrait "Lyon a un problème de stationnement et pas celui auquel vous pensez".

À Lyon, ce sont environ 3 000 vélos qui sont déclarés volés par an et, d'après la Maison du vélo de Lyon, il y en aurait tout autant non déclarés. Or, une personne sur cinq ne rachète pas un vélo après un vol. Il existe pourtant un moyen simple de décourager le vol : des parkings vélos sécurisés. C'est pourquoi nous pensons qu'il est indispensable de développer encore davantage des arceaux et des emplacements sécurisés en parking-relais ou dans les parkings de Lyon. On peut le constater tous les jours, ces emplacements sont régulièrement saturés, en partie du fait de leur utilisation par les vélos en free floating, les scooters en libre-service et les trottinettes.

Il est donc nécessaire de trouver un accord d'utilisation avec les entreprises privées pour une utilisation équitable de la mobilité libre-service, les piétons et les cyclistes. Je profiterai également de cette délibération, que le groupe UDI votera sans hésitation, pour alerter sur certaines dérives sécuritaires qui amènent des Députés, dont notre collègue Anne Brugnera, à proposer des amendements à la loi sur les mobilités pour imposer le port du casque à vélo et du gilet jaune.

On pourrait être surpris que des Députés de la République en Marche préconisent le port du casque et du gilet jaune mais, plus sérieusement, on pourrait se demander quelle aurait été l'avenir du Vélo'v sur Lyon avec une telle mesure ? Nous pensons plutôt qu'au lieu de blinder les cyclistes, il faudrait leur permettre de circuler en toute sécurité sur des voiries adaptées et de sécuriser leurs vélos avec des parkings également adaptés.

Nous saurons compter sur notre collègue Pierre Hémon, juste revenu du Congrès de la FUB (Fédération française des usagers de la bicyclette) pour suivre ce dossier avec attention. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci madame Millet. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

**M. le Conseiller BERTHILIER** : Merci monsieur le Président, chers collègues, cette intervention est commune avec le groupe Socialistes et apparentés. Une bonne délibération en 2018 reste une bonne délibération en 2019. Je ne reviendrai donc pas sur les raisons qui nous amènent à la voter une nouvelle fois cette année. Je partage d'ailleurs pleinement ce qu'a dit Marylène Millet sur la question centrale du vol.

Je ne vous referai pas cette année le récit épique de ma descente du cours Gambetta car vous avez apporté des améliorations, même si un récent passage m'a permis de constater que la peinture ajoutée, déjà bien délavée, n'enlevait pas tout du sentiment de jungle urbaine dans laquelle les SUV se sentent en haut de la chaîne alimentaire et nous en bas de la chaîne à vélo.

Je voudrais insister, en revanche, sur la nécessité de promouvoir de façon diversifiée toutes les alternatives à la voiture. Les cartographies de la pollution autour des établissements scolaires montrent que la situation est toujours très préoccupante. Il faut rappeler que tout ce qui ne pollue pas sera toujours mieux qu'une masse d'une tonne transportant 70 kg en moyenne et dispersant largement des particules fines. Tout, y compris toutes les formes de vélos comme ici, mais aussi les trottinettes et autres moyens électriques.

Mais promouvoir ne veut pas dire laisser faire n'importe quoi. L'explosion des trottinettes électriques jetables, chargées par un nouveau sous-prolétariat, et empêchant les personnes à mobilité réduite de se déplacer, montre bien que la puissance publique a un rôle essentiel à jouer. Nous devons retenir les leçons des derniers mois en évitant à l'avenir d'attendre pour réagir face au développement des fausses bonnes solutions. Mais ne nous détournons pas de l'essentiel.

Comme je le disais, lors du dernier Conseil, rendre la ville aux enfants, aux piétons, aux cyclistes, aux personnes à mobilité réduite, cela suppose d'inverser la charge de la responsabilité. Ce ne devrait plus être aux plus vulnérables de se surprotéger et de craindre pour leur intégrité. Des parlementaires, je suis désolé, on y revient, ont exhumé la vieille lune du port obligatoire du casque à vélo en ville. S'ils avaient pris la peine de consulter les associations, ils auraient compris que c'est une mesure contre-productive qui risque de faire chuter l'usage du vélo, notamment en libre-service.

Et ce n'est pas parce que le Vélo'v a été créé par Gérard Collomb, que ce serait devenu, aujourd'hui, une mauvaise idée. Je prends un exemple pour illustrer l'inversion nécessaire de la protection. Je serais plus en sécurité pour porter un casque pour cette séance, pour le cas où un élément du plafond me tomberait dessus. Mais enfin, vous reconnaîtrez qu'il est quand même mieux de compter sur le fait que des personnes auront procédé à la vérification de la sécurité du bâtiment pour éviter que cela arrive tout court.

Arrêtons de demander aux cyclistes de raser les pistes cyclables et de slalomer entre les portières, et aux piétons d'apprendre à mieux rebondir sur une carrosserie. Construisons une ville pleinement adaptée aux mobilités actives et aidons, comme cette délibération le propose, celles et ceux qui le veulent, à franchir le pas. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Hémon.

**M. le Conseiller délégué HEMON** : Monsieur le Président, quelques réponses à ces interventions, je ne reviendrai pas sur les "taquineries en cascade" mais sur les autres questions, je pense qu'il y a deux ou trois sujets très importants

Premièrement, sur la question du vol et du parking sécurisé, vous l'avez tous remarqué et cela a été dit, nous en sommes conscients, il faut y travailler et la Métropole, bien évidemment, y travaille. Nous avons fait tout un travail, on dit de "benchmarking" sur ce qui se fait ailleurs.

Nous allons expérimenter en cet endroit d'intermodalité, nous avons déjà prévenu un certain nombre d'élus concernés sur leur territoire, pour mettre des parkings vélos sécurisés, pour quelques centaines de places. Mais vous avez raison, c'est un réel frein à la demande, justement avec l'explosion du vélo à assistance électrique.

De même sur les aménagements cyclables, on continue à les développer. J'étais au congrès de la Fédération des usagers de la bicyclette où j'ai pu annoncer et où cela a été remarqué que nous étions, comment dirais-je, la collectivité qui a, en proportion de sa voirie et aussi en valeur absolue, le plus de kilomètres d'aménagement cyclable, ce qui est assez important.

Je vais vous dire encore sur tout ce qui est sécurisé et sur l'importance, je dirais, de la mobilité inclusive, parce que effectivement, l'an passé, nous avons mis 250 000 € : il y a eu un peu plus de 1 000 dossiers en huit mois. Cette fois-ci donc, on a fait une règle de trois, on y arrive encore et on s'est dit que sur un an, on pourrait aller jusqu'à 1 400 dossiers. Je ne doute pas que si on les dépassait, on pourrait proposer une décision modificative.

Mais je veux vous dire aussi qu'il ne s'agit pas seulement, et madame Gilda Hobert vous l'avez soulevée, de comment aider les ménages, par exemple, les plus défavorisés, on travaille beaucoup à ce qu'on appelle la mobilité inclusive et je crois que j'aurai beaucoup de plaisir, au mois de juin, à vous présenter une délibération sur une expérimentation sur laquelle on travaille, avec l'Union départementale des CCAS dont je salue la Présidente qui n'est pas que cycliste et avec elle, avec des CCAS, pour permettre aux publics, peut-être les plus éloignés de l'emploi qui ont peut-être des difficultés à s'orienter, pour les aider justement à acquérir un vélo, à l'entretenir, à savoir se déplacer avec parce que c'est cela aussi, la mobilité inclusive.

Sur les aides des autres collectivités, je dirais que Nice, c'est 200 € et non pas 400 € à concurrence de 25 % du prix du vélo, que la Ville de Paris offre 400 €, ce qui est très bien mais elle offre 400 € aux personnes qui se démunissent d'un véhicule automobile et uniquement à elles. Nous, nous offrons 100 €, pour permettre aux ménages non imposables de bénéficier de la prime d'État qui ne devient complémentaire que si nous offrons déjà une prime, l'État offrant aussi 100 € et cela a concerné plusieurs dizaines, près de 150 dossiers de cette année tout de même.

Et puis je veux dire et redire que rien n'interdit aux 59 communes de rajouter, c'est ce que fait Sainte Foy lès Lyon. Je remercie madame la Maire, madame Sarselli. C'est je crois, ce à quoi se prépare Saint Cyr au Mont d'Or, si je ne m'abuse et puis un certain nombre d'autres communes le font aussi. Donc vous avez tous le droit, cela aide beaucoup.

Dernière chose, sur le cours Gambetta, monsieur Berthilier, évidemment puisque vous l'avez demandé, eh bien je vous annonce à vous et puis je l'annonce ce soir avant de l'annoncer aux associations cyclistes, vous devez le savoir, que c'est cette semaine que ce sera repeint pour que ce soit visible et on passera du jaune au blanc, ce qui veut dire que ce sera définitif. Voilà, je crois que tout le monde en sera content.

Voilà et puis pour terminer, je dirai, pour associer tous les groupes, que j'étais au congrès de la Fédération des usagers de la bicyclette où j'ai présenté notre gros livre rouge, monsieur Pierre-Alain Millet, notre gros livre rouge ici qui est un guide pour la conception, qui est un vrai guide, mais qui est le guide pour la conception des aménagements cyclables qui en est à sa réédition, sa remise à jour, plus de 200 pages. Je vous promets que beaucoup de collectivités, beaucoup de cadres se l'arrachent, que vous ne me l'arrachez pas mais il sera très bientôt téléchargeable sur le site du Grand Lyon. Voilà, je vous remercie. Je crois avoir répondu à peu près à tout.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

---

**N° 2019-3462 - développement solidaire et action sociale -** Définition des critères relatifs aux demandes de remises gracieuses des prestations sociales - Création d'une commission d'étude de dossiers - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Gandolfi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3462. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur :** Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit ici de mettre en place une commission chargée de définir les critères et d'examiner les dossiers, pour les remises gracieuses totales ou partielles des personnes en difficulté, à qui on réclame des trop-perçus. Les élus qui siégeront dans cette commission le seront par voie d'arrêté donc, il ne sera pas ici voté de représentants dans l'instance.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, la Conférence a retenu trois minutes pour le Conseiller Gachet.

**M. le Conseiller GACHET :** Merci, monsieur le Président. Chers collègues, dans nos permanences, nous sommes souvent confrontés à des demandes autour des sommes qui sont réclamées par la Métropole ou d'autres institutions au motif d'un indu ou d'un trop-perçu. Un indu ou un trop-perçu peut avoir des causes multiples dont l'origine peut se perdre dans la complexité de la dématérialisation, le mauvais clic au mauvais endroit ou encore, comme il est dit dans la délibération, du fait d'un changement de situation.

Il est rappelé dans la délibération que les ménages concernés sont souvent dans une situation financière difficile. Nous pourrions le formuler autrement en disant que les ménages concernés sont souvent ceux pour lesquels chaque centime compte à la fin du mois. Il est donc bon qu'une instance, ici la commission *ad hoc*, se penche sur les demandes pour offrir aux usagers une porte de sortie.

Pourtant, à la lecture des principes et des critères de décision retenue, il subsiste quelques questions. Je cite : "Toute demande de remise gracieuse équivaut à une reconnaissance de la dette". Comment cela est-il perçu ? La personne redevable d'un indu se voit retirer un droit qu'elle croyait légitime et devient victime.

Lorsque nous la rencontrons, elle nous parle d'abord et souvent d'injustice ou d'incompréhension. Pour la Métropole, cette question concerne le rapport aux administrés. Elle mérite d'être regardée sous deux angles :

- la première, celui de la considération des personnes. Les aides de la collectivité ne concernent pas des assistés mais des administrés. Elles concourent à la protection sociale et aux liens avec la cité. Conditionner une aide qui pourrait aussi relever de la réparation mais cette hypothèse est écartée d'emblée, à la reconnaissance d'une dette qui mérite peut-être un examen des plus approfondi et personnalisé, réclame une explication de qualité. Le citoyen ordinaire ne peut pas et ne doit pas être renvoyé à une condition de seule subordination,

- la seconde est d'ordre juridique, dès lors que l'on évacue toute dimension contradictoire et que la commission statue uniquement sur dossier et ce, même si les voies de recours contentieuses restent ouvertes, il y a un manque. Ceci étant, on ne peut que se féliciter des évolutions qui ont conduit à une nouvelle rédaction de la délibération qui devait nous être présentée en janvier dernier et de ce point de vue-là, je la voterai très volontiers. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, quatre minutes pour le groupe les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère NACHURY** : Merci monsieur le Président. Lors de la commission développement solidaire et action sociale de janvier, avait été présenté pour délibération au Conseil du 28, un projet de cadrage des demandes de remise gracieuse émanant des bénéficiaires de certaines prestations. Les débats avaient permis de valider la démarche suivante :

1° - établir des règles métropolitaines de remise gracieuse fondées sur les principes de situation précaire et de bonne foi du demandeur et sur des critères d'ouverture du droit à remise ou de rejet,

2° - instaurer une procédure d'instruction et de décision et donc une "commission d'étude des demandes de remise gracieuse concernant l'APA (aide personnalisée d'autonomie), la PCH (prestation de compensation du handicap) et l'AC (aide compensatrice)".

Sur le principe de la commission *ad hoc*, les membres du groupe Les Républicains n'avaient pas d'objection puisqu'il s'agissait de préparer les propositions de remise ou rejet à soumettre de façon argumentée à la Commission permanente, seule compétente.

Par contre, la composition de la commission leur semblait contestable car non pluraliste. Ce premier projet avait été retiré de l'ordre du jour de la séance du Conseil. Revient aujourd'hui, un projet inchangé dans la démarche mais modifié sur la composition de la commission qui comptera trois élus dont la Vice-Présidente en charge des politiques personnes âgées/personnes handicapées.

C'est beaucoup mieux ! Il est pour nous, en effet, important que la Commission permanente puisse s'appuyer sur des propositions établies paritairement entre professionnels et élus et que le nombre d'élus permette une représentation de l'assemblée et de l'opposition qui ne siège pas à la Commission permanente.

Plus largement, cela pourrait être :

1° - le signe d'un intérêt des élus métropolitains pour les compétences sociales de la Métropole. C'est ici modeste mais pourquoi pas symbolique !

2° - la reconnaissance de la complémentarité entre le travail d'instruction des professionnels, leur appréciation d'une situation et celle des élus sur les situations,

3° - l'affirmation qu'il n'y a pas que de la technique dans les prestations mais bien des orientations politiques sociales.

Si vous nous confirmez le choix pluraliste de la composition de cette commission, nous voterons alors favorablement ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Gandolfi.

**Mme la Vice-Présidente GANDOLFI** : Je voudrais dire deux choses, d'abord on a voté récemment des délibérations qui permettent, d'une part, de remettre les fameux CESU (chèque emploi service universel), des

chèques aux bénéficiaires qui seront remis uniquement vis-à-vis des heures vraiment effectuées, donc déjà cela devrait limiter des trop-perçus et moins remettre en difficulté les bénéficiaires.

On a même voté ici, dans l'hémicycle, le fait de pouvoir faire payer aussi les prestations sociales patronales directement à l'organisme. On a donc vraiment, à partir de ce moment-là, limité les trop-perçus vis-à-vis des bénéficiaires. Ce sont vraiment deux délibérations qui seront très utiles. Quant au choix des élus, je pense qu'il sera tenu compte du pluralisme des représentations.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

---

**N° 2019-3465 - développement solidaire et action sociale** - Bron - Caluire et Cuire - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Ecully - Feyzin - Francheville - Givors - Grigny - Lyon 7° - Lyon 9° - Meyzieu - Mions - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Saint Genis Laval - Saint Priest - Sainte Foy lès Lyon - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Actions favorisant l'inclusion des gens du voyage, des aires d'accueil ou sédentarisés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Subventions 2019 à l'Association régionale des tziganes et leurs amis gadgés (ARTAG) et au Réseau intermed - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3465. Madame Runel, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur** : Merci. La Métropole gère 19 aires d'accueil des gens du voyage et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, six terrains familiaux locatifs. Cette délibération a pour objet de fixer le cadre d'intervention de la Métropole et de ses partenaires auprès du public des gens du voyage.

Catégorie administrative créée en 1969, le terme "gens du voyage" regroupe une multiplicité de population. Aujourd'hui, les 300 000 personnes que regroupe cette population sont à un tiers sédentaire, un tiers semi-sédentaire et un tiers nomade. Les gens du voyage sont issus de plusieurs groupes. Ils possèdent très majoritairement la nationalité française et ont un mode de vie à l'origine fondé sur la mobilité.

Deux types d'interventions sont présentés dans ce rapport conformément aux objectifs inscrits dans des documents-cadres, notamment le plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées mais également notre projet métropolitain des solidarités et bientôt le schéma départemental et métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage qui est actuellement en cours d'élaboration et qui nous sera présenté à la fin de l'année.

Tout d'abord, l'intervention de l'association ARTAG, qui agit depuis de nombreuses années auprès de ce public. Mal perçue, leur arrivée sur des aires d'accueil suscite en général la crainte, voire l'hostilité dans les communes. Aujourd'hui la subvention de 244 240 € qui est proposée est identique à celle de 2018 et permettra la mise en œuvre par cette association de deux actions : l'appui à la gestion et au suivi social des ménages qui stationnent sur les aires d'accueil et l'appui au relogement des ménages qui stationnent également sur ces aires d'accueil, sur ces terrains d'accueil et qui peuvent être relogés dans le cadre de l'opération d'habitats spécifiques de la Glunière à Vénissieux.

Également une autre action : la Métropole souhaite reconduire en 2019 la démarche de l'association Intermed pour la mise en place d'une action de médiation et de coordination santé visant à l'amélioration de la prise en charge des problématiques de santé des gens du voyage. C'est pour contribuer à dépasser ces formes de rejet qui sont souvent liées aux méconnaissances de ces publics et qui concernent la diversité de leur groupe d'appartenance que la Métropole confie à ces deux associations la coordination, l'accompagnement social et médico-social des gens du voyage sur nos aires d'accueil métropolitaines. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Six minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

**Mme la Conseillère RUNEL** : C'est le Conseiller Gachet qui interviendra pour notre groupe.

**M. le Conseiller GACHET** : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération autour des actions visant à l'inclusion des gens du voyage revient pour la seconde fois devant notre assemblée. Elle est au bout du compte beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît.

Il est question des gens du voyage dont certains, d'ailleurs, ne voyagent plus mais sont identifiés : gitans, manouches, tziganes, c'est-à-dire particuliers, différents. La notion d'inclusion suppose en miroir un risque

d'exclusion. Il s'agit de la préoccupante question du lien avec le droit commun d'une catégorie de population en risque d'en être éloignée. Les axes de travail retenus par les actions présentées dans cette délibération vont dans ce sens. Le rapport au droit commun, celui de l'égalité républicaine impose un double mouvement, la relation des personnes avec l'institution et dans le même mouvement, la relation des institutions avec les personnes. En l'espèce, l'unilatéral ne fonctionne pas.

Dans ce domaine particulier, les associations sont sollicitées pour le rapprochement entre les populations concernées et la cité dont ils sont les habitants. Une aire d'accueil est avant tout un quartier de la ville donc un lieu relevant des institutions de droit commun. Car c'est bien l'institution scolaire qui doit veiller à la scolarisation de tous les enfants, c'est bien la police qui doit protéger et, lorsque c'est nécessaire, réprimer les délits et c'est bien à la justice de sanctionner.

Les associations que nous mandatons doivent pouvoir compter sur les services de droit commun. L'accompagnement est un appui, il n'est jamais le bras armé de la paix sociale même s'il doit y contribuer. L'exercice de la fonction d'interface des associations suppose un lien continu avec les institutions et les partenaires. Pour cela, des comités de suivi se réunissent deux fois par an. Le choix fait dès le début du schéma départemental de dissocier gestion sociale et gestion locative est le bon, il a fait ses preuves.

La fonction d'une association comme l'ARTAG est justement d'assurer le suivi social. Ce n'est pas toujours simple dans une configuration où l'acteur du travail social est facilement identifié à son public. Or, la mission existe pour permettre de re-légitimer une population marginalisée. Il en ressort une série de paradoxe et quelques confusions néfastes face à des problématiques bien réelles.

Un dysfonctionnement ou un délit lié à une aire d'accueil est trop souvent encore assimilé à un acte relevant d'une culture particulière plutôt qu'à un délit de droit commun avec une corrélation, avec un traitement spécifique incombant très précisément à l'acteur spécialisé. Dans cette configuration, il y a le risque que celui-ci doive endosser la responsabilité de tout dysfonctionnement. Nous avons longuement évoqué ces questions au cours des deux commissions qui ont précédé cette délibération. Nous avons aussi, je le pense, partagé l'idée que, face aux difficultés, un temps d'évaluation est indispensable.

Il ne faut cependant pas se tromper d'objectif. Nous devons prendre appui sur les dispositifs permanents mis en place autour de chacune des aires, les renforcer si nécessaire. Mais nous devons aussi redonner un peu de vigueur à la commission consultative qui doit conserver la fonction qui lui est assignée par la loi avec les aménagements qui lui ont été apportés et en particulier par les évolutions dues à la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté. Notre commission peut et doit faire davantage pour l'organisation de la cohésion des acteurs sur les territoires de la Métropole et du Nouveau Rhône.

Ceci étant, il n'est pas inutile de rappeler que depuis l'engagement pris par Raymond Barre, alors Président de cette assemblée, en faveur du premier schéma départemental, des progrès importants et manifestes ont été faits. La somme des réussites enregistrées peut être mise au crédit de tous les acteurs : institutions, élus, collectivités, administrations, acteurs associatifs et voyageurs eux-mêmes, de cela nous pouvons nous féliciter. Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération que nous voterons en l'état suscite toujours un débat animé à la commission développement solidaire et actions sociale. Des informations complémentaires importantes ont été apportées lors de la deuxième commission qui en a débattu.

Je voudrais tout d'abord dire combien l'ouverture d'une aire de séjour et l'opération Glunière, initiée par la Ville de Vénissieux, conduite conjointement avec la Métropole, l'ARTAG, Est Métropole habitat, ont dépassonné le débat dans notre commune. Comme quoi accueillir dignement, c'est éviter déjà les *a priori*, les rejets et les replis identitaires.

Des questions sont venues à la commission concernant la séparation entre le gestionnaire, chargé de la gestion locative des aires d'accueil, et l'ARTAG, qui a pour mission d'aider à la résolution des conflits sur ces questions et d'autres, d'accompagner les ménages pour l'ouverture et le maintien des droits, l'appui à la recherche d'une solution adaptée de logement, l'insertion et l'emploi.

Nous approuvons cette séparation qui nous paraît faciliter l'exercice des missions et permettre une meilleure relation de confiance avec les familles. La scolarisation des enfants est une préoccupation centrale, à juste titre une préoccupation des élus, avec une exigence plus particulière concernant les filles. Nous ne pensons pas que nous la réglerons par des mesures de contrôles dérogatoires à ce qui se passe dans notre pays.

L'ARTAG doit jouer son rôle sur cette mission mais il faut se rappeler que le principal partenaire est quand même l'Éducation nationale et nous manquons de chiffres précis de l'Éducation nationale pour évaluer au mieux la situation. Sur le site du CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de famille itinérantes et de voyageur), les derniers chiffres, pour le Rhône, datent de 2015 et indiquent 194 enfants inscrits en maternelle, 273 en élémentaire, 60 en collège dont 27 en SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté).

Il nous faudrait mettre ces chiffres en rapport avec l'ensemble des familles accueillies (nous savons qu'il y a 841 enfants qui ont été accueillis sur les aires en 2018), aussi avec les enfants inscrits au CNED (Centre national d'enseignement à distance), avec les enfants bénéficiant des camions-écoles, pour avoir une vision plus précise et globale de la situation. Les freins à la scolarisation mériteraient aussi d'être mieux évalués pour être mieux dépassés, avec la part du mode de vie mais aussi la part de l'histoire.

Un élément quand même, c'est que le Président de la République a rendu la scolarisation obligatoire dès 3 ans. Cette décision, pour être respectée, demandera peut-être un travail spécifique et puis je pense qu'il serait utile que l'Éducation nationale regarde les conséquences possibles pour les écoles à proximité des aires d'accueil. Seront-elles impactées et, si oui, bénéficieront-elles de mesures spécifiques ? Il faudrait y voir plus clair parce que, peut-être que déjà, les enfants de 3 ans venaient à l'école maternelle pour ces familles.

Au final, nous souhaitons faire trois remarques :

- les missions de l'ARTAG augmentent, mais pas la subvention. Est-ce tenable, sur la durée, au regard des enjeux ?
- l'insertion économique et sociale reste la question essentielle et elle est de notre compétence pour les gens du voyage, comme pour toute la population,
- la sédentarisation s'inscrit de plus en plus comme le mode de vie essentiel de ces familles, tout en gardant toujours un espace pour le voyage.

Il y a besoin de travailler à des réponses adaptées et nouvelles. C'est un travail de longue haleine dont la Métropole est, en quelque sorte, le fer de lance. Il nous semble qu'une convention pluriannuelle avec l'ARTAG permettrait de mieux anticiper ces questions et de travailler sur la durée.

**M. LE PRÉSIDENT :** Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère AIT-MATEN :** Monsieur le Président, chers collègues, je connais bien la situation des gens du voyage puisqu'à Lyon, nous avons la chance d'accueillir trois aires, l'aire de la rue de Surville, dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement qui, avec ses 52 places, est la plus importante du département...de la Métropole maintenant, celle située rue des Deux Amants, dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement, d'implantation plus récente et qui est de capacité beaucoup plus restreinte parce ce qu'elle n'a que 16 places. Ces deux aires sont gérées par la Métropole dans le cadre du schéma départemental des gens du voyage.

Le troisième terrain, situé dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, également rue de Surville, a longtemps été directement géré par le CCAS de la Ville de Lyon. Il a récemment fait l'objet d'une opération d'habitat adapté à la demande de ses habitants, largement sédentarisés et désormais géré par Grand Lyon habitat.

La Ville de Lyon connaît donc bien ce public, ses conditions de vie, les difficultés qu'il rencontre, celles que l'implantation d'une aire peut susciter sur un territoire. À ce titre, elle travaille depuis toujours avec l'ARTAG. Notre action a porté sur plusieurs points, l'aménagement et la sécurisation des deux aires menés conjointement avec les services de la Métropole et la scolarisation des enfants.

La Ville de Lyon pilote directement cette dernière, le Grand Lyon puis la Métropole n'ayant pas compétence sur le sujet. En 2011, le comité de suivi de l'aire d'accueil de Lyon 7<sup>o</sup> décide donc de consacrer un groupe de travail spécifique à la question de la scolarisation des enfants du voyage. Le fonctionnement de l'aire était à l'époque stabilisé et il convenait désormais de l'avis de tous de favoriser l'accès à l'école de cette population.

Seule une très petite quantité d'enfants était en effet inscrits à l'école, les autres étant majoritairement inscrits au CNED. Si la scolarisation de l'aire du 9<sup>ème</sup> arrondissement s'est plutôt passée de manière naturelle, du fait du petit effectif concerné et de l'expérience menée sur le 7<sup>ème</sup> arrondissement, l'implantation géographique de l'aire du 7<sup>ème</sup> arrondissement ne facilitait pas les choses. En effet, les parents étaient tentés de se rendre à Vénissieux où se situe géographiquement l'école la plus proche et les mamans invoquaient l'éloignement des autres groupes scolaires et l'absence de voitures souvent utilisées par le papa.

La scolarisation devant s'effectuer sur la commune de résidence, les enfants devaient pourtant obligatoirement être scolarisés dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement. Le groupe scolaire Aristide Briand a très vite semblé pouvoir prendre le rôle d'une école de rattachement. Les quelques élèves scolarisés y étaient inscrits et l'ARTAG a confirmé à l'époque

que l'école était bien identifiée par certaines personnes qui trouvaient un accueil adapté et qui y venaient régulièrement.

Les travaux menés alors dans le cadre de ce groupe de travail ont abouti à la mise en place de plusieurs mesures et l'élaboration d'un protocole associant l'ensemble des partenaires concernés. L'inscription et la présence à l'école ont par exemple fait l'objet d'une distinction au sein du logiciel géré par la direction de l'éducation de la Ville de Lyon.

Cette procédure, qui peut paraître anodine à ceux d'entre vous qui ne connaissent pas le sujet, s'est révélée essentielle puisqu'elle évite aux familles de se représenter systématiquement à la mairie de l'arrondissement lors de chaque retour de voyage.

Dans le même esprit, chaque élève inscrit a bénéficié d'un budget fournitures qui lui est propre, ce qui permet à l'enseignant de disposer du matériel nécessaire en nombre suffisant. D'autres mesures ont été mises en place, une réunion d'information sur l'aire, en présence de l'ARTAG, du directeur de l'école et de la mairie d'arrondissement, a été instaurée à chaque début d'année pour rappeler l'obligation de scolarisation et expliquer les modalités d'inscription.

Des échanges d'informations sur les inscriptions, le nombre d'enfants présents, les lieux de scolarisation, le niveau de scolarité ont été formalisés. Une navette destinée à favoriser le transport des enfants a été expérimentée durant une année. Elle a permis d'identifier les raisons et les peurs plus profondes qui faisaient obstacle à la scolarisation.

Toutes ces actions ont été menées en partenariat avec les acteurs de terrain, l'Éducation nationale, l'ARTAG, le service médico-scolaire de la Ville de Lyon et la mairie d'arrondissement. L'ARTAG a alors joué un rôle essentiel du fait de sa bonne connaissance du public qui a permis de faire évoluer les inévitables représentations que chacun avait de cette population.

L'Éducation nationale a également joué un rôle majeur puisque présente dès 2011, elle a ensuite décidé d'aller plus loin en créant un poste d'enseignant dédié aux enfants du voyage. Cette expérimentation a démarré en 2016 et se poursuit actuellement au sein des écoles Aristide Briand et Philibert Delorme.

Les résultats sont éloquentes, tous les enfants de niveau élémentaire sont désormais scolarisés. De l'avis de tous, trois facteurs ont contribué à cette réussite :

- le travail sur les représentations concernant les gens du voyage,
- le partenariat qui a permis de mieux se connaître et de mieux se comprendre,
- le facteur matériel et technique qui a permis d'ajuster les moyens en fonction des besoins du public.

Il reste maintenant à favoriser l'accès aux collèges et encourager la scolarisation des petits.

Madame Burricand, vous le rappelez, la réforme en cours de l'école maternelle rendue obligatoire dès l'âge de 3 ans devrait nous y aider, sachant que le maintien de la scolarisation est également très lié à la situation des parents au regard de l'emploi. Le chantier reste donc largement ouvert.

Xavier Pousset, directeur de l'ARTAG, et son équipe ont joué un rôle essentiel dans l'obtention de ces résultats. Je leur suis reconnaissante et tiens à le dire ici de nous avoir aidés collectivement à faire avancer significativement la cause des gens du voyage.

Quand j'entends certains dire qu'ils ne savent pas ce que fait l'ARTAG, c'est, je pense qu'ils ne veulent pas savoir. Deux comités de suivi de chacune de nos aires sont organisés par an sur l'ensemble du territoire de la Métropole au cours desquels nous sont présentés les éléments de gestion de l'aire, les moments forts de la vie de l'aire, ainsi que les situations qui ont nécessité une intervention de l'ARTAG.

Chacun peut y mesurer exactement le rôle de médiation essentiel joué par l'ARTAG car il ne faut pas se tromper non plus sur le rôle attendu de cette association. De par sa connaissance du public, l'ARTAG joue un rôle d'intermédiation entre les différents acteurs, place éminemment délicate que nous devons soutenir ainsi qu'un rôle de conseil auprès des élus que nous sommes. Mais c'est bien ensuite à nous, les élus, qu'il revient de prendre les décisions. Si nous n'avions pas pris les choses en mains à Lyon, le taux de scolarisation ne serait pas celui que nous connaissons.

L'assemblée générale de l'ARTAG, qui s'est tenue le 25 avril dernier, a également mis en lumière l'urgence qu'il y avait à régler la problématique santé. Comme nous tous, les voyageurs ont en effet vieilli et sont confrontés à la question des aidants. Les études montrent qu'ils recourent peu à la prévention et que l'accès aux soins reste faible alors que les troubles de type Alzheimer et Parkinson sont de plus en plus repérés au sein de cette population.

L'ARTAG a pris la mesure de la situation et travaille sur l'amélioration des représentations, qu'il s'agisse de celles des voyageurs ou des professionnels de santé. Je veux ici saluer également le travail remarquable fait par l'équipe de la Métropole du Bus info santé. Je me réjouis donc que cette problématique soit prise en compte par notre assemblée. L'ignorer serait s'exposer à un risque d'embolie des aires et un retour de 20 ans en arrière, avec risque de stationnement illicite dans nos communes.

Les voyageurs ont beaucoup souffert d'exclusion et de marginalisation au cours de leur histoire. Plus près de nous, vous vous souvenez tous des mesures vexatoires qui leur étaient imposées à travers le livret de circulation. Celui-ci a été supprimé en 2017, il est plus que temps de travailler à l'inclusion de ce public parmi nous. L'évaluation et la révision du schéma départemental en cours sont une belle occasion de tracer des axes fermes dans les domaines de la scolarisation, de la santé et de l'insertion professionnelle, à nous de nous emparer de ces problématiques.

Et si vous me le permettez, monsieur le Président, un petit mot sur l'amendement déposé par le groupe les Républicains et apparentés, rappeler que l'ARTAG est dans un rôle de médiation et non de contrôle et que c'est au service scolaire des communes de faire ce travail-là. Ainsi, vous n'auriez pas à ajouter cette condition, excusez-moi de le dire, digne d'un temps honteux de notre histoire où le fichage des populations étaient chose courante. Et de quel droit pouvons-nous établir une liste de ces enfants-là et pas de tous les autres ? Agir ainsi, c'est réintroduire une nouvelle discrimination. Je vous remercie. (*Applaudissements*).

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, s'il vous plaît, s'il vous plaît, vous allez avoir la parole, puisque vous allez avoir quatre minutes pour le groupe les Républicains et apparentés. Oui, on a essayé d'équilibrer, il n'y a pas de problème, si vous voulez prendre dix minutes pour en parler, il n'y a pas de problème mais commencez déjà par prendre la parole ! Quatre minutes pour le groupe les Républicains et apparentés. Qui la prend ?

**Mme la Conseillère CRESPIY :** C'est moi.

**M. LE PRÉSIDENT :** Allez-y madame, je vous en prie.

**Mme la Conseillère CRESPIY :** Monsieur le Président, mes chers collègues, compte tenu de ce que je viens d'entendre et je ne souhaitais pas vous le dire, au préalable, je vais vous dire que sur l'aire de Caluire et Cuire, durant des années, je me suis rendue quasi chaque semaine, rencontrer les familles, les enfants, les voyageurs et que j'ai pu établir avec eux des liens, je ne dirai pas de confiance, peut-être de confiance, en tout cas de dialogue. Alors, ici, dans cette assemblée, personne ne peut me dire que je ne connais pas les voyageurs.

C'est avec ce préambule, messieurs, dames, que je commencerai donc mon intervention. Revoilà le rapport sur le financement de l'association ARTAG que vous aviez suspendu, il y a quelques mois, par peur d'un vote négatif et qui nous revient aujourd'hui sans vraiment nous convaincre.

En effet, nous ne pouvons que nous féliciter que notre pays soit un des rares en Europe de s'être doté d'une législation permettant aux gens du voyage d'obtenir des droits pour être accueillis dans le respect de leur choix de vie. Encore trop souvent, ces populations font l'objet de discriminations et de rejets fondés sur des présupposés, quand ce n'est pas simplement sur du racisme.

Pour assurer cet accueil, nos communes ont accompagné l'implantation des aires, accueilli les populations, ouvert leurs écoles, mis en place des accompagnements sociaux.

Le but de ces engagements est de fonder un équilibre social entre les populations sédentaires de nos communes et ces habitants occasionnels. C'est le but commun que nous devons poursuivre. Dans le même temps, il ne faut pas avoir de vision idyllique ou encore laisser penser que cet équilibre a été trouvé.

Il ne l'est pas et pour y parvenir, nous devrions pouvoir nous appuyer sur l'association ARTAG qui est chargée par la Métropole d'assurer les missions de suivi des gens du voyage sur notre territoire. Nous sommes nombreux ici à avoir exprimé notre déception sur le travail de l'ARTAG, mais plus encore, ce sont ses positions sur son rôle de protection des droits que nous ne pouvons pas accepter.

Je vous citerai trois exemples très concrets. Nous constatons effectivement, et ce depuis plusieurs années, que de nombreux enfants membres des communautés du voyage ne bénéficient pas d'une scolarisation pourtant obligatoire et qui est indispensable pour s'intégrer socialement et professionnellement plus tard. Nous alertons régulièrement sur ces manquements au signalement des enfants non scolarisés. Mais comment les Maires pourraient en être informés quand les services de l'ARTAG refusent de nous transmettre le nombre d'enfants par famille et leurs noms au motif, je cite : "de ne pas faire de la délation" ? À quoi sert l'ARTAG si elle refuse de nous aider à la scolarisation des enfants ?

D'autre part, nous constatons, et ce depuis plusieurs années, que de nombreuses femmes, que j'ai rencontrées, n'ont pas accès aux mêmes droits que les hommes, qu'il s'agisse de l'éducation, de l'autonomie de gestion et

même du choix de leur partenaire. L'explication fréquemment avancée est que l'organisation familiale serait fondée sur une autre culture que la culture républicaine française. La Métropole de Lyon peut-elle accepter qu'il y ait une exception culturelle au droit des femmes ? Là encore, l'ARTAG n'assure pas sa mission de protection des droits.

Et enfin, la vie sur les aires est parfois émaillée de problèmes de salubrité, de sécurité, de non-respect des équipements, comme cela peut aussi arriver dans d'autres quartiers de nos villes. Mais nous constatons que l'ARTAG ne joue pas son rôle de pacification des aires. Chaque Maire ici présent aurait son histoire ou son anecdote à raconter sur l'absence d'accompagnement pour assurer l'ordre public.

C'est pourquoi, en commission lors de l'étude de ce rapport, nous souhaitons proposer des modifications à la convention, la Présidente nous a indiqué que, monsieur le Président, vous n'accepteriez aucun amendement car la convention était déjà actée avec l'ARTAG.

Monsieur le Président, en votant une subvention sans exiger le respect des droits fondamentaux, nous fermons les yeux sur des situations humainement inacceptables. Nous ne pouvons et nous ne devons pas être solidaires d'une telle dénégaration des droits.

C'est pourquoi nous ne voterons pas ce rapport en l'état. Cependant, nous vous proposons un amendement pour compléter les obligations de l'ARTAG. Dans le cas où vous l'accepteriez, ce dont monsieur le Président nous ne doutons pas, nous voterons alors favorablement. Et j'ajouterai que la dernière intervention qui a été faite m'a profondément choquée, puisque... (*Réaction de madame Ait-Maten*) je n'ai pas terminé s'il vous plaît !

**M. LE PRÉSIDENT :** Terminez madame Crespy s'il vous plaît !

**Mme la Conseillère CRESPY :** Je n'ai pas terminé. L'amendement que nous avons donc déposé est un amendement qui va dans le sens de la protection de l'enfant, pour que tous les enfants des aires des gens du voyage aient accès à une scolarisation, je vous remercie de votre attention.

(*VOIR annexe 4 page 171*)

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame Vullien, vous voulez dire quelque chose ? Est-ce qu'on peut s'écouter s'il vous plaît, merci beaucoup.

**Mme la Conseillère VULLIEN :** Merci, monsieur le Président, permettez-moi d'intervenir suite à l'amendement qui est proposé par nos collègues, puisque la commune de Dardilly a été l'une des premières communes avec d'autres, bien sûr, à avoir une aire d'accueil des gens du voyage, une aire d'accueil où on peut séjourner neuf mois.

Donc, l'association ARTAG, moi je n'ai qu'à m'en louer, d'ailleurs Xavier Pousset le directeur, je l'avais souhaité et il fait toujours partie du CCAS de la commune, et je pense que le lien de confiance qui est entre l'ARTAG et les voyageurs, entre l'ARTAG et les communes est quelque chose qui est à saluer donc il me semble, moi, que demander à l'ARTAG de donner une liste, qui plus est toutes les semaines, me semble quelque peu difficile et risquerait d'entamer ce lien de confiance.

En revanche, je pense qu'effectivement, il faut qu'on ait un suivi, un suivi des enfants scolarisés mais pas seulement d'ailleurs sur les aires d'accueil des gens du voyage sur l'ensemble des communes, puisque nous avons des difficultés et justement, dans le cadre de la loi Blanquer, de cette loi pour une école de confiance, il y a des amendements qui sont déposés au Sénat. Il y a certains amendements d'ailleurs que j'ai co-signés pour que les Maires puissent avoir d'autres moyens.

La CAF (Caisse d'allocations familiales), alors je sais qu'on va nous objecter vraisemblablement l'article 40 qui fait que cela crée des frais pour la CAF, mais il me semble qu'il y a des endroits où on peut recouper où sont les enfants, parce que pour les Maires, ce n'est pas seulement une population qu'il faut et moi je comprends ce que dit notre collègue, cela donne un peu un côté stigmatisant de dire "on va avoir cela" mais il y a d'autres gens aussi. Et puis, compte tenu du fait que maintenant, les enfants doivent être scolarisés à partir de trois ans, il serait bon que les Maires puissent anticiper aussi pour avoir des classes etc., d'autant plus, que je pense que les gens du voyage -et cela a été dit par notre collègue- ce n'est pas tant le problème du primaire mais le problème effectivement du secondaire. On l'a vu et madame, vous qui dites et je vous crois bien, avoir été sur les aires d'accueil, et cela a été mon cas aussi, on a le CCAS qui vient, on a la police municipale qui va, non pas pour contrôler, etc., parce que, c'est vrai qu'il ne faut pas faire de l'angélisme, mais pour voir si ça se passe bien etc.

On a réussi à créer un lien et je pense qu'il vaut mieux essayer de créer un lien de l'intérieur plutôt que de toper l'ARTAG comme quelqu'un qui va donner des éléments. Il me semble que cet amendement est un peu délicat et personnellement, je ne le soutiendrai pas. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Quelques mots sur ce sujet avant de passer au vote. Je voudrais d'abord rappeler qu'en mars dernier, votre groupe avait demandé, lors de la première présentation de cette délibération, de reporter

son examen. Vous demandiez un certain nombre d'éclaircissements sur les difficultés rencontrées sur certaines aires portant, notamment, sur la scolarisation des enfants.

J'avais souhaité la reporter, non pas par peur d'un vote négatif mais plutôt pour faire preuve de pédagogie et avancer sur les questions que vous posiez. Nous avons donné suite à cette demande, des rencontres ont eu lieu, notamment à Caluire sur la situation spécifique de cette aire et la question de la scolarisation a été évoquée. Nous avons également tenu ce que l'on appelle un bilan de gestion sur la situation de l'ensemble des aires, c'était le 17 avril dernier dans le droit fil de la discussion que nous avons eue ici et le problème de la scolarisation a été abordé, notamment en présence des services de l'Éducation nationale qui ont confirmé leur volonté de s'engager, ils le font déjà sur un certain nombre de villes.

Ce qui est soumis aujourd'hui c'est bien sûr, une des priorités de la révision du schéma de gestion des aires de voyage qui sera soumise au Conseil d'ici la fin du mandat. Ce que Zorah Ait-Maten a, je trouve, bien décrit dans sa première partie d'intervention, c'est ce qui se fait notamment sur la Ville de Lyon et Michèle Vullien a fait de même à travers ce qui se passe sur Dardilly, c'est l'accompagnement dans la confiance. C'est dans cet objectif que nos services travaillent sur l'élaboration du futur schéma.

Il y a deux raisons de ne pas s'associer à cette demande d'amendement. La première est juridique : la Métropole de Lyon n'a pas compétence pour contribuer à ce recensement et, de fait, ne peut pas charger un de ces opérateurs de le faire pour son compte. Et puis la deuxième raison, qui n'est pas juridique mais que j'assume comme cela et je demande au Conseil de suivre cela, c'est que je pense qu'il faut privilégier dans ce type de problématiques qui sont très complexes, vous l'avez dit, un traitement par des actions qui sont décidées dans la concertation. Je pense que ce qui est fait aujourd'hui à Lyon, et depuis un moment, notamment ce que mène comme actions Zorah Ait-Maten puisque c'est elle qui les porte sur Lyon mais aussi Michèle Vullien peut avoir valeur d'exemple, en tout cas, et peut inspirer d'autres communes.

J'ai bien compris que le dialogue n'allait pas se faire tout de suite dans la minute mais, comme je suis quelqu'un d'optimiste, je pense que vous avez à partager cette expérience-là qui montre des résultats extrêmement probants. Je pense qu'il faut aborder cela dans la sérénité, c'est pour cela que je vais vous demander de rejeter cet amendement d'autant plus que je pense qu'il faut adopter maintenant cette convention, il faut donner un cadre clair à l'ARTAG pour travailler.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. On va avoir deux votes dans cette délibération puisqu'il y a un amendement qui a été présenté par le groupe Les Républicains. Je vous demande de voter contre cet amendement.

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur je mets aux voix cet amendement :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement national ;

- contre : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Demain... La Métropole ! ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Écologie-Les Verts et apparentés ; Socialistes et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; MM. Gachet, Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- abstention : groupe AGIR - La droite constructive et apparentés.

**M. LE PRÉSIDENT** : L'amendement est rejeté. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir (sauf MM. Bousson, Guimet et Vergiat qui se sont abstenus) ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Demain... La Métropole ! ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Écologie-Les Verts et apparentés ; Socialistes et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; MM. Gachet, Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Rassemblement national ;

- abstention : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; AGIR - La droite constructive et apparentés ; MM. BOUSSON, GUIMET et VERGIAT (groupe Synergies-Avenir).

Adopté.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

---

**N° 2019-3466 - développement solidaire et action sociale** - Fondation Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale (ARALIS), Foyer Notre-Dame des Sans-Abri (FNDSA) et Habitat et humanisme Rhône (HHR) - Conventions-cadres 2019-2021 - Attribution de subventions - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

**N° 2019-3467 - développement solidaire et action sociale** - Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Gestion de la demande de logement et information des ménages - Logement des jeunes - Mobilité résidentielle - Prévention des expulsions et habitat précaire - Attribution de subventions 2019 aux associations - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

**N° 2019-3468 - développement solidaire et action sociale** - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) - Programmation et engagement financier 2019 - Demande de participation financière - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3466, 2019-3467 et 2019-3468. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Merci monsieur le Président, comme vous le disiez trois délibérations : la première concerne les conventions-cadres à signer pour les années 2019, 2020 et 2021 pour l'attribution de subventions à l'ARALIS, au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri et à Habitat et humanisme.

La seconde délibération concerne l'attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2019 au profit d'associations qui interviennent dans le cadre d'orientations de programme local de l'habitat, du plan local d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et celles en faveur des politiques de gestion de la demande des attributions du plan partenarial de gestion d'information des demandeurs et, dans le cadre aussi, de la convention intercommunale d'attribution.

Enfin, la troisième délibération concerne le fonds de solidarité pour le logement dans le cadre de la programmation et de l'engagement financier 2019 sur les différents volets du dispositif que sont le FSL accès, le FSL maintien, le FSL énergie-eau, l'accompagnement social lié au logement, l'aide au financement des suppléments de dépenses de gestion locative. Ces trois délibérations ont reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La Conférence a retenu une minute pour monsieur Gachet.

**M. le Conseiller GACHET** : Monsieur le Président, une simple explication de vote : compte tenu de mon engagement dans l'administration de plusieurs des associations concernées par cette délibération, je vous prie de noter que je ne prendrai pas part au vote.

**M. LE PRÉSIDENT** : Quatre minutes pour le groupe Parti radical de gauche.

**Mme la Conseillère PIANTONI** : Monsieur le président, chers collègues, ces trois délibérations relatives à notre politique pour l'habitat et pour l'insertion par le logement ont été regroupées, mais notre intervention ne concernera que la programmation et l'engagement financier du FSL pour l'année 2019.

Des deux premières délibérations, nous dirons simplement notre satisfaction vis-à-vis de la hausse de certaines des subventions accordées. Il s'agit là d'un témoignage de l'ambition de la collectivité pour lutter contre l'habitat précaire, le mal logement et le sans-abrisme.

L'année dernière, notre groupe n'avait pas voté deux rapports relatifs au FSL en raison d'une baisse significative de l'enveloppe budgétaire. Nous avons regretté le manque d'ambition du FSL, particulièrement en ce qui concerne le soutien à l'ASLL, (accompagnement social lié au logement) et donc les mesures individualisées d'accompagnement.

Cette année, l'enveloppe budgétaire globale est en baisse mais cette évolution est en trompe-l'œil puisque des économies significatives sont réalisées grâce à l'internalisation du volet "accès" du FSL, auparavant géré par l'ACAL (Association collective pour l'accès au logement). À l'inverse, les budgets consacrés aux autres volets sont soit stables, soit en hausse, comme c'est le cas pour l'ASLL.

Rappelons-le, ces mesures d'accompagnement permettent la mise en œuvre de suivis individuels pendant plusieurs mois et s'adressent à des publics en très grandes difficultés. Ces accompagnements permettent d'apporter des expertises aux problématiques sociales et financières rencontrées par les ménages bénéficiaires et il a pour but le maintien dans le logement. Il s'agit donc du cœur de l'action sociale en matière de logement. Nous

ne pouvons dès lors qu'approuver la hausse significative du budget consacré au volet ASLL. Le programme de financement permet effectivement de maintenir un niveau acceptable de mesures individuelles et de diagnostics, tout en accroissant notamment les actions à destination des ménages en copropriétés dégradées.

La programmation qui nous est proposée aujourd'hui prévoit en outre que le FSL participe au financement d'un certain nombre de projets et d'actions qui s'inscrivent dans le plan Logement d'abord. Alors que nous avons regretté, l'année dernière, que de nouveaux projets se substituent à l'existant, nous constatons avec satisfaction que cette année, la mise en œuvre accélérée du Logement d'abord ne se fait pas à la place, mais en plus, des actions existantes.

Il nous semble effectivement crucial de diversifier les démarches et les modes de prise en charge pour que l'articulation des politiques de logement et d'insertion soit la plus efficace possible. Avec plusieurs dizaines d'actions ayant notamment pour but de prendre en charge les victimes de violences conjugales, les personnes sortant d'une hospitalisation ou encore celles sortant d'incarcération, la programmation d'accompagnement social lié au logement pour cette année nous semble répondre à cet impératif de complétude.

Le groupe PRG votera favorablement ces trois projets de délibérations. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

**Mme la Conseillère RUNEL** : Monsieur le Président, chers collègues, comme chaque année depuis que nous siégeons dans cette assemblée, nous sommes amenés à nous prononcer sur l'attribution de subventions à nos partenaires associatifs ainsi que sur l'engagement financier de notre collectivité pour le fonds de solidarité logement. En décembre dernier, nous avons voté une révision du règlement intérieur du FSL qui a vocation à faciliter et à simplifier l'accès au FSL pour des publics en difficulté.

Dans le cadre de cette politique, plusieurs volets sont déclinés : l'accès au logement, l'aide au maintien dans les lieux, l'aide pour les impayés en eau et énergie, l'accompagnement social lié au logement et les mesures de gestion locative adaptée.

Je souhaiterais revenir sur deux volets de cette délibération. Tout d'abord le financement de l'accès au logement, volet qui vient d'être internalisé suite à la reprise de cette gestion par la Métropole, précédemment confié à l'association ACAL.

Nous sommes passés d'un financement de 1 124 000 € en 2017, à 1 056 000 € en 2018 pour arriver à 540 000 € cette année pour l'accompagnement des ménages. Si la question de la gestion et de l'organisation de ces mesures par l'ACAL a pu questionner nos services, une telle diminution paraît inquiétante et ne pourrait simplement s'expliquer par un changement de mode de gestion.

Le fonds de solidarité pour le logement fait partie de ces politiques incontournables pour garantir l'intégration de tous dans notre Métropole.

Concernant la question des impayés d'eau et d'énergie, la contribution de la Métropole comme des opérateurs est en légère augmentation, nous ne pouvons malheureusement nous en réjouir. S'il est heureux que nous puissions jouer ce rôle de soutien, cette situation demeure préoccupante pour les ménages les plus en difficultés. En effet, c'est aujourd'hui près de 9 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté, certains travaillant, d'autres étant privés d'emploi ou inactifs.

De plus, suite aux annonces du Président de la République, il a été rappelé par un collectif d'associations de lutte contre l'exclusion que la désindexation des aides au logement, des prestations familiales ou encore de l'AAH (allocation aux adultes handicapés) décidées pour 2019 entraînera une baisse du pouvoir d'achat pour les 10 % des ménages les plus pauvres.

Nous devons être vigilants. Notre collectivité est en bonne santé financière mais ne pourra à terme absorber les dépenses liées aux désengagements de l'État en matière de solidarité nationale.

Le FSL ne peut à lui seul être le garant de l'accès de tous à un logement. Il ne peut intervenir qu'en complémentarité des politiques d'aide au logement qui doivent contribuer à développer et diversifier une offre accessible aux ménages à faibles ressources.

Enfin, nous allons également voter, dans ces trois délibérations, la reconduction de subventions aux associations qui contribuent à la mise en œuvre de notre politique de l'habitat et de l'insertion. Elles sont d'une richesse précieuse pour notre collectivité et la mise en œuvre de nos engagements que nous avons pris dans le projet métropolitain des solidarités.

Enfin, dans quelques semaines se tiendra à Lyon le 2<sup>ème</sup> festival international du logement social.

À cette occasion nous rappellerons les propositions qui sont faites dans le pacte législatif pour répondre à une urgence sociale et écologique en matière d'accès à un logement digne :

- encadrer les loyers dans des zones tendues,
- en finir avec les logements indignes et les passoires énergétiques,
- investir massivement dans le logement social et très social,
- revenir sur les coupes opérées sur les APL depuis 2017.

Après avoir voté le PLU-H ce matin, nous devons faire coïncider nos politiques et nos orientations. Nous ne pouvons plus construire du logement d'un côté de manière déconnectée des besoins de nos concitoyens et ne pas entendre les alertes de nos partenaires associatifs et des travailleurs sociaux qui, au quotidien, accompagnent les plus fragiles d'entre nous.

Nous voterons favorablement ces trois rapports à l'exception d'Annie Guillemot sur le rapport n° 2019-3466 qui ne prendra pas part au vote. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Six minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Monsieur le Président, chers collègues, avec ces trois délibérations, nous sommes au cœur d'une préoccupation première de nos citoyens : celle du logement, du mal-logement ou pas de logement du tout, la cherté des loyers et des charges jusqu'aux expulsions et la rue, des difficultés d'accès au logement social jusqu'au surendettement des accédants à la propriété.

Professionnels et associations ont tous souligné, dans les annonces du Président de la République, après le grand débat, l'absence de mesures concernant le logement. Il faut dire qu'il a déjà baissé les APL, ponctionné les bailleurs sociaux, augmenté la TVA sur les HLM et encouragé la spéculation immobilière. Va-t-il poursuivre le désengagement de l'État avec une nouvelle décentralisation annoncée ? Le logement est pourtant au cœur des difficultés sociales, avec l'emploi et les salaires. Au début des années 1960, la part du logement représentait 10 % des dépenses des familles, aujourd'hui il en représente 25 % et beaucoup plus pour les revenus les plus bas.

J'ai participé ce vendredi au temps de concertation, en atelier autour du plan pauvreté justement sur le thème "Comment mieux repérer et accompagner les personnes sans domicile ?" La Maison de la veille sociale annonce 7 784 personnes en grande urgence de logement, soit 4 000 ménages, dont 30 % de familles monoparentales. Le chiffre de 1 500 personnes à la rue dans la Métropole est annoncé depuis plusieurs semaines, depuis plusieurs mois. Les associations effectuant les maraudes évoquent la part croissante des familles. Il est demandé aux représentants des communes, dans cet atelier, comment elles travaillent mais nous voulons bien faire part de notre expérience et de ce que nous repérons, mais quid des moyens et des solutions ?

J'ai reçu aussi la lettre ouverte du collectif migrant de l'ex-collège Maurice Scève qui vous était adressé, monsieur le Président. 200 jeunes, dont la moitié de mineurs et beaucoup de moins de 15 ans, y ont trouvé refuge. Les bénévoles se trouvent transformés en assistants sociaux, éducateurs, psychologues sans en avoir les compétences bien évidemment. L'ALPIL (action pour l'insertion par le logement) et le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri interviennent au nom de la Métropole pour une aide humanitaire et sociale mais qui ne saurait suffire et se subsister aux responsabilités de la Métropole quant à l'hébergement d'urgence, à la protection des mineurs.

Alors que de nouveaux jeunes arrivent régulièrement, un quatrième bâtiment pourrait être ouvert malgré les réticences des bénévoles. Le collectif vous demande tout simplement d'assumer nos responsabilités en proposant les hébergements nécessaires. La situation du collège Scève est évoquée dans les délibérations n° 2019-3466 et n° 2019-3467 mais les intentions de sortir de la situation actuelle n'y sont pas lisibles -en tout cas clairement annoncées-. Qu'en est-il exactement ?

Nous nous interrogeons aussi sur les crédits attribués au FSL, en baisse de 359 947 €, baisse que vous justifiez par l'internalisation DU volet "accès" au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et par la non-consommation totale des crédits alloués ces dernières années au volet "maintien". D'une part, le dispositif perd malgré tout 360 000 €, d'autre part, la baisse de consommation des crédits "maintien dans les lieux" n'est pas explicitée et elle nous interroge. L'endettement des ménages, les procédures d'expulsions continuent d'augmenter. Donc s'agit-il de difficultés d'accès au droit ? S'agit-il de règlement restrictif, au regard de la situation réelle des ménages ? Nous voudrions en savoir un peu plus.

Ces délibérations, que nous voterons, ne nous semblent cependant pas à la hauteur du volontarisme nécessaire pour garantir le droit au logement et sortir de la situation de crise dans laquelle nous nous trouvons : 9 millions de Français vivent en dessous du seuil de pauvreté, dont un tiers travaille. En 2017, 15 600 ménages ont été expulsés, soit une hausse de plus de 10 % en 15 ans. Dans notre ville, à Vénissieux en 2018, 201 familles ont été assignées

au Tribunal, 76 recours à la force publique ont été accordés, 53 expulsions ont été déprogrammées, dont la moitié a été annulée, grâce au travail des services sociaux et l'engagement de militants associatifs.

Nous voterons ces trois délibérations, mais elles ne sont pas à la hauteur de la situation et, comme nous savons que l'expulsion aggrave toujours la vie du locataire, nous continuerons de soutenir la démarche de Michèle Picard et d'autres Maires communistes dans toute la France pour interdire, par des arrêtés, les saisies et expulsions, les coupures d'eau et d'énergie pour les familles en difficultés.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je vais mettre ces rapports aux voix.

*Rapport n° 2019-3466*

Adopté à l'unanimité, M. GACHET (non-inscrit) et Mme GUILLEMOT n'ayant pas pris part au vote, à leur demande.

*Rapport n° 2019-3467*

Adopté à l'unanimité, M. GACHET (non-inscrit) n'ayant pas pris part au vote, à sa demande.

*Rapport n° 2019-3468*

Adopté à l'unanimité, M. GACHET (non-inscrit) n'ayant pas pris part au vote, à sa demande.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

---

**N° 2019-3479 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Conseil du Pôle Métropolitain - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3479. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Il s'agit de la désignation d'un représentant du Conseil au Pôle métropolitain. Avis favorable.

---

**Désignation d'un représentant au sein du Conseil  
du Pôle métropolitain  
(Dossier n° 2019-3479)**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein du Conseil du Pôle métropolitain. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Gilles GASCON.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

**N° 2019-3480 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Conseil d'administration du Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3480. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Il s'agit de la désignation d'un représentant du Conseil au conseil d'administration du SDMIS. Avis favorable de la commission.

---

**Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration  
du Service départemental métropolitain d'incendie et secours (SDMIS)**

**(Dossier n° 2019-3480)**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein du conseil d'administration du Service départemental métropolitain d'incendie et secours (SDMIS). Je vous propose la candidature suivante :

- M. Christophe GIRARD.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

**N° 2019-3481 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Conseil de surveillance des Hospices civils de Lyon (HCL) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3481. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Il s'agit de la désignation d'un représentant du Conseil au conseil de surveillance des Hospices civils de Lyon. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission des finances.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère PICARD** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, l'accès à la santé s'est ouvertement imposé, dans le cadre du grand débat national, comme une préoccupation majeure des Français, tout comme la justice fiscale et le retour de l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune). Des sujets qui avaient pourtant été soigneusement écartés des thématiques officielles.

Partout en France la colère monte contre un système hospitalier saccagé, depuis des années, par la rigueur budgétaire. L'hôpital public est en danger : suppressions de lits, restructurations, fermetures de services et d'hôpitaux, urgences surchargées, sous-effectifs chroniques. Ces 20 dernières années, la moitié des maternités a fermé et il reste moins de 700 services d'urgence pour l'ensemble du territoire. Les infirmières et aides-soignantes des urgences du Centre hospitalier de Valence ont exprimé tout ce désarroi à travers une vidéo archi vue : "*Y'a d'la colère dans le cathéter*".

L'an dernier, lors du tour de France pour la défense de l'hôpital public, organisé par les parlementaires Communistes, notre groupe a pu rencontrer les représentants syndicaux et les professionnels de l'hôpital. Tous décrivent une situation d'urgence et remettent en cause la politique de casse du service public hospitalier.

Nous apportons notre soutien aux personnels qui luttent pour défendre l'hôpital public, ceux qui le font vivre au quotidien, à Saint-Jean de Dieu, au Vinatier, à Henri Gabrielle ou, dernièrement, à la clinique des Portes du Sud et aux urgences de la Croix-Rousse. Notre groupe est solidaire des actions menées par les personnels, patients et familles, pour le droit à l'accès aux soins pour tous.

L'hôpital public est sabordé. Il ne subsiste que par l'abnégation de ses personnels totalement dévoués aux patients qui, quant à eux, subissent les conditions d'un service public dégradé. Les familles, parfois plongées dans le désarroi, sont en droit de réclamer de meilleures conditions pour les malades et les soignants. Que penser d'une

société qui détourne le regard vis-à-vis des plus fragiles ? La situation des EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) a ému la France. Comment accepter que les dégradations aboutissent à la maltraitance des patients et des soignants ?

En matière de santé psychiatrique, les besoins augmentent de façon exponentielle. C'est le syndrome d'une société qui souffre et qui dérape. Mais, au lieu d'une réaction positive et responsable pour secourir et accompagner ces femmes, ces hommes, ces enfants, ces familles en souffrance, ce sont des centres médico-psychologiques qui ferment. Au Vinatier, 400 lits ont été supprimés entre 2012 et 2019. La psychiatrie reste l'éternel parent pauvre des politiques de santé publique. Notre groupe est venu apporter son soutien, lors de la journée d'action du 28 mars dernier, à l'hôpital Saint-Jean de Dieu contre une restructuration qui aura des conséquences catastrophiques.

Concernant les Hospices civils de Lyon, depuis 2012, ce sont 1 500 postes supprimés, 400 lits fermés, des activités de cardiologie abandonnées et, dans certains secteurs, la précarisation de 50 % des personnels. On saborde le service public pour laisser la place au privé lucratif. Rentabilité, voilà l'objectif du Gouvernement Macron et des gouvernements précédents.

Nous dénonçons le diktat de Maastricht et l'impact des politiques européennes. Ce que nous démontrons pour l'hôpital public est, malheureusement, transposable. C'est ce même schéma qui a été utilisé pour EDF/GDF, avec l'explosion des tarifs pour les usagers et l'encaissement des bénéfices pour les actionnaires. C'est également ce même processus en cours à la SNCF. Seul le groupe confédéral de la Gauche unitaire, dans lequel siègent nos Députés communistes, s'est opposé à la privatisation du fret. Avant la privatisation, c'est 20 % des marchandises transportées sur rails. Après la privatisation, plus que 10 %, tout le reste est passé sur la route, avec l'impact écologique que nous connaissons. Dernier exemple, avec la privatisation des barrages, un pur scandale, quand on sait l'avenir que représente ce type d'énergies renouvelables. Hôpitaux, écoles, transports, énergies, notre groupe prend la parole pour défendre les services publics car c'est notre bien commun.

La méthode de destruction est simple. Tout commence par une campagne de dénigrement comme fin mars, le journal Le Figaro, se faisant le porte-parole du ministre Darmanin, en indiquant que 310 000 fonctionnaires de la fonction publique d'État travailleraient moins de 35 heures par semaine. Le Gouvernement et ses alliés distillent un venin destructeur en répétant que les fonctionnaires ne travaillent pas assez, qu'ils s'absentent trop souvent, qu'ils coûtent trop cher et sont donc responsables d'une trop grande pression fiscale. Ceux qui veulent tuer le service public expliquent qu'il ne fonctionne pas bien à cause d'un droit du travail trop permissif. La porte est grande ouverte à la rentabilisation, on torpille les statuts, on supprime les jours de carence, on gèle les points d'indice, on réduit les effectifs. C'est sur cette logique mortifère qu'Emmanuel Macron a séduit une partie de son électorat, avec la promesse de supprimer 120 000 postes dans la fonction publique. Ce discours idéologique vise à faire passer le message de la privatisation avec, à la clé, des bénéfices pour les actionnaires.

Ma démonstration nous ramène vers la question de la santé : d'un côté, on saigne l'hôpital public et, de l'autre, on ouvre un très beau mais très privé Médipôle. Les activités les plus lucratives y sont détenues par l'opérateur privé Ramsay, les activités les moins rentables et les plus risquées sont à la charge de la mutuelle. Le service d'urgence attire des patients puisqu'ils n'ont pas d'autres possibilités. Mais dès qu'ils sortent des urgences, pour être acceptés dans un service Ramsay, ils deviennent des clients avec des dépassements d'honoraires et des prix parfois pratiqués en fonction du taux de remboursement de la mutuelle.

Nous sommes bien ici dans l'accélération de la privatisation des activités de santé contre laquelle nous protestons. Pour nous, le seul modèle à défendre, c'est l'hôpital des gens, pas l'hôpital de l'argent. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Képénékian, vous vouliez dire un mot en tant que Président des Hospices civils de Lyon.

**M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN** : Je vais répondre à madame Michèle Picard. Je ne voudrais pas reprendre ce que vous nous avez présenté là, en quelques minutes, dans lequel il y a évidemment de réelles situations de crise. Je pense que la psychiatrie est en particulier une des disciplines pour laquelle on s'est peu investi depuis quelques années.

Je vais parler en tant que Président des Hospices civils de Lyon, pour dire que la casse à laquelle vous faites allusion, ne peut pas être le seul regard que vous portiez sur cet hôpital public. Ce sont 23 000 agents, c'est aujourd'hui un ensemble d'hôpitaux qui restent à la pointe de l'innovation, on vient d'inaugurer le pavillon H qui est justement un changement d'organisation. Vous savez, à Édouard Herriot, il y avait 36 blocs opératoires dispersés dans chacun des pavillons, c'est-à-dire dans chacun des pavillons, des anesthésistes, des infirmières anesthésistes, des infirmières instrumentistes et, finalement grâce à une organisation, à un élargissement du temps d'utilisation des blocs, on a aujourd'hui 22 salles qui permettent justement de regrouper toute l'activité. Donc, derrière ce système qui est malade, je suis bien sûr très concerné pour le reconnaître, il faut souligner les nouvelles organisations, les changements, l'évolution de la médecine que nous avons à pratiquer aujourd'hui n'est pas celle d'il y a 20 ans, et c'est cette mutation qui est difficile.

Vous parliez des urgences, on sait bien que la résolution du problème des urgences, c'est qu'une médecine de ville, que des malades qui n'ont pas à venir dans des services d'urgence, au sens de service d'urgence, doivent être revisités. Il y a une vraie crise de la médecine de ville dans nos grandes villes. Donc, simplement, pour dire qu'au-delà de ce paysage qui est effectivement préoccupant, je voudrais moi aussi vous dire que la santé aujourd'hui est un sujet majeur, c'est un sujet que les Français mettent en tête de leurs préoccupations pour les années à venir.

Mais la santé, ce n'est pas que l'organisation des soins. Notre pays est très en retard sur la prévention, sur le dépistage très précoce d'un certain nombre de pathologies. La santé, c'est aussi une manière de penser la cité, c'est l'air, c'est l'eau, c'est l'alimentation, la manière dont on va gérer le vieillissement, c'est aussi la crise sociale parce qu'elle fait partie d'une vision globale de la santé, et je pense que c'est à cela que nous, élus, nous devons nous engager et pas seulement nous concentrer sur des aspects réels mais qui n'apportent pas de solutions.

Les Hospices civils aujourd'hui sont en recrutement positif par rapport aux dernières années. On a recruté 40 nouveaux postes l'année dernière. Le dispositif que vous décrivez où on ferait partir tout le monde, n'est pas la réalité. Ce sont des métiers qui changent, ce ne sont pas les mêmes que l'on recrute, et ce sont d'autres qui s'en vont au terme de leur carrière professionnelle.

C'est juste cet angle que je voulais mettre ici à nos réflexions pour qu'on essaie, tous ensemble, de penser notre système de santé parce qu'il est un sujet majeur pour nos sociétés et je pense que la cité, la Métropole en l'occurrence, mais la cité au sens générique, a un rôle majeur à jouer à côté de l'État bien entendu. Je pense que c'est à notre niveau que nous pouvons mener de vraies politiques. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci.

---

**Désignation d'un représentant au sein du Conseil de surveillance des  
Hospices civils de Lyon  
(Dossier n° 2019-3481)**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein du Conseil de surveillance des Hospices civils de Lyon (HCL). Je vous propose la candidature suivante :

- M. Stéphane GUILLAND.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, le groupe Union des démocrates indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

**N° 2019-3482 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Protection sociale complémentaire - Risque santé - Participation de l'employeur - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3482. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur** : Merci monsieur le Président, cette délibération concerne le volet santé. Donc, c'est une délibération importante qui concerne les agents de la Métropole. Je pense qu'on peut prêter attention à cette délibération.

Donc sur le volet santé, la Métropole prend en charge aujourd'hui, sur la base d'adhésion individuelle ou familiale, les agents qui passent un contrat avec une mutuelle labellisée par la Métropole. Et aujourd'hui, cela correspond à 16 € par mois en individuel et 20 € par mois pour les agents qui bénéficiaient d'une couverture issue du Département du Rhône et 30 € par mois en famille.

Pourquoi ces précisions ? Pour vous dire que, déjà dans nos comptes et depuis plusieurs années, il y a donc l'équivalent de 1,350 M€ qui sont effectivement dans cette couverture santé. L'objectif a été donné et notamment

par le Président, en début d'année, de doubler l'enveloppe de la couverture santé. Donc, ce qu'il vous est demandé, c'est que la participation unitaire proposée passe de 16 € à 30 € par mois en individuel et de 30 € à 60 € par mois pour les familles, ce qui représente, bien sûr, un doublement du budget qui passerait de 1,350 M€ à 2,700 M€.

Sachez que, pour l'instant, cela concerne 54 % des agents qui, aujourd'hui, sont dans le cadre de ce contrat labellisé par adhésion individuelle.

Je voudrais simplement vous faire deux commentaires sur cette délibération. Cette revalorisation a pour objectif de permettre aux agents, vous le sentez bien et vous le voyez bien, d'accéder à des options plus protectrices de leur santé, de meilleure prise en charge de soins et remboursement et d'encourager de nouvelles souscriptions, bien sûr.

Cet effort, je dois vous le dire, pour être en contact avec les agents, est très attendu par le personnel et ses représentants. Il marque notre attachement à la protection sociale des agents qui peuvent subir des événements de santé qui ont parfois un impact très important sur leurs conditions de vie, soit personnelles, soit familiales.

Voilà en tout cas les explications que je voulais donner pour cette délibération avant le débat.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mesdames, messieurs les élus, je souhaitais utiliser cette délibération pour revenir sur un autre sujet mais qui concerne également le personnel de la Métropole et des annonces, et je crois d'ailleurs qu'un article de Médiapart récent, si ce n'est ce matin d'ailleurs, parlait de cette question. Il s'agit de la collecte des ordures ménagères. Donc les agents de la collecte des ordures ménagères dans sa partie régie publique viennent de connaître leur premier conflit social d'envergure sous ce mandat, du 19 mars au 5 avril dernier.

17 jours de grève massivement suivis par ces agents, ce qui témoignent d'une exaspération accumulée de longue date. Alors toute grève de ce type entraîne pour les habitantes et habitants des secteurs concernés des désagréments et c'est pourquoi nous leur devons des explications, en soulignant tout d'abord que ce conflit social, normal en démocratie, a trouvé une issue positive, ce dont nous devons nous féliciter.

Écoutons ce qu'en disaient les organisations syndicales majoritaires qui ont été en première ligne et je cite là un de leur communiqué. Je cite donc : "Depuis deux mois, l'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes) Métropole de Lyon et la CGT (Confédération générale du travail) Métropole de Lyon, réunies en intersyndicale, ont relayé les doléances légitimes du collectif constitué à la collecte auprès de la direction sur les risques d'un conflit social en mars 2019, sans véritable écoute...". On connaît la suite, j'arrête là la citation.

En effet on connaît la suite, des négociations longues et difficiles selon les syndicats eux-mêmes mais qui, contrairement au conflit de 19 jours de ces mêmes agents en 2012, ont abouti positivement par la signature d'accord pour l'amélioration des conditions de travail et de revalorisation du pouvoir d'achat, non seulement pour les 400 agents de la collecte des ordures ménagères mais aussi pour les 8 700 autres agents de la Métropole, me semble-t-il.

Il s'agit là d'une véritable reconnaissance de l'investissement de tous les agents publics de la Métropole pour le bien commun, ce dont nous nous félicitons avec vous, monsieur le Président, comme nous nous félicitons de la maturité des organisations syndicales qui ont été capables, tout en faisant avancer les revendications spécifiques des agents grévistes de la collecte, de faire aboutir des revendications qui concernent l'ensemble des quelque 9 000 agents publics de la Métropole.

Elles écrivent d'ailleurs ici -je cite de nouveau- : "Les syndicats UNSA et CGT n'ont jamais rompu le dialogue et permis un accord constructif, contrairement à l'issue du précédent conflit de 2012 et en dehors de toute manipulation politique." Je termine la citation. Rappelons, en effet, que le conflit de 19 jours de grève de 2012 avait une revendication phare, le refus du risque de privatisation par délégation de service public de la collecte dont le centre de Lyon et de Villeurbanne à de grandes multinationales du privé.

Constataons sept ans plus tard, à peine le conflit des agents en régie résolu, ce sont les salariés de l'entreprise délégataire Pizzorno qui, soutenus par leur syndicat Solidaires transports, se mettaient en grève du 2 au 17 avril pour dénoncer, à leur tour, leurs conditions de travail et présenter une même demande de revalorisation de leur pouvoir d'achat.

Il aura fallu une intervention du Président de la Métropole lui-même et la nomination d'un médiateur pour trouver, là aussi, une issue digne à ce conflit social.

Le recours au privé, en 2012, avait aussi pour nombre de celles et ceux qu'ils l'ont décidé et qui s'en cachent à peine, l'objectif d'éviter le renouvellement d'un conflit long, dur et gênant pour les habitants.

En 2019, ils ont eu droit non pas seulement à un mais à deux mouvements de grève long et massif et dans le secteur public et dans le secteur privé de la Métropole. Ne serait-il pas temps d'en tirer des enseignements et d'étudier le bienfondé des raisons initiales pour lesquelles une partie de la collecte des ordures ménagères avait été confiée au secteur privé précédemment et d'en tirer les conséquences ?

Ne serait-il pas temps aussi, au plan national, que le Gouvernement et les parlementaires "En marche" cessent de s'obstiner dans leur refus d'augmenter les salaires dans le privé comme dans le public par blocage du point d'indice ? Qu'ils cessent également de brandir cette véritable contre-réforme de la fonction publique, rejetée par l'ensemble des syndicats de la fonction publique, ainsi que l'on a montré la journée de grève et de manifestation du 9 mai dernier dans tout le pays ou bien la grande manifestation des Gilets jaunes du 11 mai à Lyon qui avait pour thème "Le bien commun pour tous, sauvons nos services publics".

Monsieur le Président, nous n'avons cessé de saluer le travail de nos services, qu'ils soient métropolitains ou communaux. Nous l'avons fait encore tout au long de cette séance et nous avons raison de le faire mais ces services ne sont pas désincarnés. Il s'agit de femmes et d'hommes qui ont besoin que leurs missions au service de l'intérêt général soient reconnues à sa juste valeur et ce au quotidien, car ces hommes et ces femmes aux revenus modestes et bloqués ont de plus en plus de mal à vivre au sein de la Métropole pour laquelle ils travaillent et il s'agit là d'une terrible injustice. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, quatre minutes pour les groupes Parti radical de gauche, Socialistes et apparentés et Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère PIANTONI :** Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, chers collègues, cette intervention est faite au nom des groupes Lyon Métropole gauche solidaires, Socialistes et apparentés et Parti radical de gauche.

La délibération porte sur l'approbation de l'augmentation de la participation employeur à la cotisation "santé" des personnels de la Métropole. Elle constitue la suite logique d'une délibération adoptée lors du Conseil du 18 septembre 2017. Nous avons alors adopté une hausse de la participation employeur sur le "risque prévoyance", en la portant de 10 à 15 €.

La mesure qui nous est proposée aujourd'hui appelle, en elle-même, trois remarques :

- premièrement, nous notons qu'il ne s'agit pas d'une demi-mesure, puisqu'il nous est demandé de doubler la participation métropolitaine au titre du volet "santé" de la protection sociale complémentaire. Ce doublement de l'enveloppe budgétaire qui y est affectée n'est pas un mince effort et il doit être salué,

- deuxièmement, cette mesure est de nature à renforcer l'égalité de traitement entre les agents de notre collectivité, puisqu'il n'existera plus de différence entre ceux issus du Département du Rhône et ceux du Grand Lyon. Tous les personnels métropolitains seront désormais pris en charge selon les mêmes règles et le même barème ; nous y voyons également un motif de satisfaction,

- troisièmement, cette délibération participe à notre politique du handicap, puisque la qualité de travailleur en situation de handicap donnera désormais le droit à une majoration de la participation métropolitaine. Ce supplément de 10 € par mois est un complément précieux pour les agents concernés.

En allant au-delà de la simple augmentation d'un poste budgétaire, nous trouvons encore d'autres motifs de satisfaction à ce projet.

D'abord, après avoir beaucoup parlé dans cette assemblée d'économies budgétaires de marges de manoeuvre et de rigueur de la politique salariale, nous sommes aujourd'hui satisfaits d'adopter une mesure favorable à nos personnels. Cette hausse de la participation de l'employeur entraîne un gain direct et immédiat de pouvoir d'achat pour chacun des agents de notre collectivité.

Ensuite, du point de vue de la santé publique : améliorer la couverture santé et la prise en charge des collaborateurs et de leurs familles ne peut qu'engendrer des effets vertueux et représenter une avancée sociale.

Enfin, au travers de cette délibération, nous voyons un vrai choix politique qui illustre la volonté de reconsidérer l'humain, moyen également de revaloriser aussi les femmes et les hommes qui font la Métropole quotidiennement, une démarche que nous ne pouvons qu'encourager.

Pour toutes ces raisons, nos trois groupes voteront favorablement ce projet de délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère déléguée JANNOT** : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est importante car elle montre l'engagement de notre collectivité en faveur du mieux-être de ses agents. Elle porte sur la participation de la Métropole de Lyon à la protection sociale complémentaire, au titre du risque santé.

Contrairement aux entreprises privées, les collectivités n'ont pas l'obligation de participer à cette protection complémentaire.

La Métropole de Lyon a pourtant fait le choix volontaire de soutenir financièrement ses agents ayant souscrit une mutuelle santé.

Cette participation a un double enjeu : un enjeu social parce que les coûts de santé et de mutuelle augmentent et pèsent lourdement sur les budgets des ménages mais aussi un enjeu de santé parce qu'une bonne couverture permet un meilleur recours aux soins et une meilleure prévention. La Métropole a souhaité rouvrir le dossier de l'aide à la mutuelle pour proposer un dispositif plus protecteur à ses agents qui s'inscrivent dans la continuité de celui déjà en place. Nous avons conservé le principe de l'aide forfaitaire, avec un montant plus élevé lorsque la mutuelle couvre l'ensemble de la famille. Nous avons également conservé le principe d'adhésion volontaire des agents à des contrats santé labellisés : c'est le principe qui leur est le plus favorable, puisqu'il leur permet de choisir le contrat le plus adapté à leurs besoins.

Ce nouveau dispositif apporte aussi plusieurs nouveautés. Tout d'abord, il va dans le sens de l'égalité de traitement entre les anciens agents de la Communauté urbaine, ceux du Conseil général et ceux qui ont été embauchés depuis 2015. Tous bénéficieront du même niveau d'aide. Nous sommes très attachés à ce principe de convergence entre les statuts et à l'égalité entre les agents, même si, nous le savons, il reste encore des chantiers sur ce point. Ensuite, il instaure une majoration de la participation pour les travailleurs en situation de handicap, afin de mieux prendre en compte ces besoins spécifiques.

Enfin et surtout, il représente une augmentation très substantielle de l'effort financier consenti par notre collectivité, avec un accroissement de l'enveloppe allouée à la participation aux mutuelles santé de 1,35 M€ par an.

Le montant des aides est ainsi doublé pour les familles et pour l'aide individuelle. Cet effort sans précédent devrait permettre d'augmenter le nombre d'agents qui souscriront à une mutuelle santé. Notre engagement financier devrait également inciter les agents les moins bien couverts à augmenter leur niveau de protection santé. Parce que nous avons la conviction qu'une collectivité moderne et attentive est une collectivité solidaire et soucieuse de la santé de ses agents et de leur famille, le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Grivel vous voulez dire un mot ?

**M. le Vice-Président GRIVEL** : Simplement trois remarques. Vous avez raison, pour l'instant nous sommes sur un pourcentage de 54 %. Ces mesures ont aussi pour objectif que les agents de la Métropole puissent en bénéficier et que ce taux monte pour que les agents soient mieux couverts par rapport à la couverture qu'ils ont par ailleurs, ne serait-ce que par un conjoint ou par un contrat individuel qu'ils auraient en propre.

La deuxième chose, vous l'avez aussi rappelée, et je crois que c'est important de le dire, l'effort supplémentaire qui est fait pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi de 10 € par mois, c'est la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et cela renforce ainsi la cohérence de notre politique en faveur de l'inclusion du handicap. Je crois que c'est une précision qui est aussi importante.

La dernière précision que je voudrais vous donner, à partir du moment où cette délibération serait votée, elle rentrerait en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019 pour l'ensemble des agents concernés donc les agents de la Métropole.

**M. LE PRÉSIDENT** : Quelques mots sur cette délibération mais plus largement sur nos agents et nos fonctionnaires. Tout à l'heure a été évoqué, en début de matinée, le respect des fonctionnaires et des agents de cette maison.

Le respect des fonctionnaires et des agents de cette maison passe aussi par le pouvoir d'achat, la reconnaissance de leur travail, leur organisation et par les conditions de travail. Et bien évidemment, le conflit de la collecte a mis en relief un certain nombre de difficultés sur les conditions de travail et sur la revalorisation salariale d'un métier extrêmement difficile. Je rappelle au demeurant mais cela a été dit tout à l'heure, qu'en 2012, j'ai entendu "en 2012 nous n'avions rien lâché" mais en 2012, les agents ne demandaient pas de revalorisation salariale. Donc effectivement, il n'y avait rien à lâcher du côté des revendications salariales.

Là, nous nous sommes mis au travail avec les organisations syndicales pour aboutir à un accord qui me paraît équilibré aussi bien sur les revendications salariales spécifiques à la collecte mais aussi sur les conditions de travail. Nous avons entamé, avec eux, un processus d'amélioration de leurs conditions de travail. Je ne reviendrai pas sur les détails à l'heure avancée de cette fin d'après-midi mais une concertation, notamment, cela paraît ici un peu simple mais c'est une réalité quotidienne, un groupe de travail pour organiser les congés, pour allier la vie privée, la vie familiale et la vie professionnelle.

C'est aussi l'équilibrage des rondes qui pourra peut-être aboutir à de nouvelles rondes, c'est le remplacement des vêtements de travail défectueux, qui n'étaient pas adaptés, c'est comme ça, ce n'était pas remonté jusqu'à nous : les vêtements étaient défectueux et ne fonctionnaient pas avec l'utilisation des personnes qui font la collecte, ce n'était pas remonté. C'est remonté, il a fallu ce conflit pour que cela remonte et nous allons régler le problème et bien sûr une poursuite des travaux sur les locaux et sur les vestiaires.

Parallèlement à cette négociation, j'avais indiqué, et ce n'est pas le conflit des collectes qui l'a déclenché, mais j'avais indiqué, dès le début de l'année, que nous allions entamer deux discussions, une discussion sur la mutuelle et c'est l'objectif de cette délibération et sur ce que l'on appelle la revalorisation du régime indemnitaire avec deux objectifs. Un premier objectif était de faire en sorte que l'on entame cette fameuse convergence qui, pour l'instant n'avait pas été entamée entre ce que l'on appelait le Département et le Grand Lyon et donc ce mouvement est enclenché à travers cette discussion que nous avons sur le régime indemnitaire. Cette discussion n'est pas terminée.

Une négociation est menée, et je voudrais remercier Michel Rousseau, Marc Grivel, la Direction générale et Michel Soulas de mener cette discussion. Cette discussion est bien entamée, bien dans les "bons tuyaux", si je puis dire, avec les organisations syndicales pour que l'on arrive à remplir cet objectif de mouvement de convergence et que l'on arrive aussi à faire en sorte que cette Métropole reste attractive pour celles et ceux qui veulent venir y travailler. C'est un vrai sujet et l'on peut le constater à travers un certain nombre de défaillances pour trouver et attirer des talents dans cette Métropole. C'est un véritable sujet eu égard aux différents métiers qui sont réalisés dans cette Métropole.

Bien sûr, ce travail se poursuit, sur les conditions de travail et c'est pour cela que j'ai souhaité que nous puissions assez rapidement investir sur l'état des Maisons de la Métropole, quelques-unes sont en très bon état, quelques-unes sont extrêmement fonctionnelles et d'autres datent. Le patrimoine a été mal entretenu et il est nécessaire d'améliorer les conditions de travail. C'est valable pour nos agents mais c'est aussi valable pour les personnes qui sont accueillies dans ces Maisons de la Métropole de la même façon que nous allons le faire dans un certain nombre de nos collèges.

Je dirai aussi pour celles et ceux qui se sont inquiétés, à juste titre, mais nous aurons l'occasion de le faire au compte administratif de par les budgets, qui ont dit "mais il est en train de devenir fou, il est en train de faire dériver", j'ai l'habitude de discuter des budgets, je l'ai fait dans le monde de l'entreprise, je peux le faire ici dans cette Métropole et nous le faisons. Nous le faisons, bien évidemment, dans le respect des engagements que nous avons pris sur les budgets, vous le verrez au compte administratif.

Nous l'avons fait aussi dans le respect de la contractualisation financière, je vous rappelle que nous avons une contractualisation financière qui nous encadre et il ne s'agit pas d'aller au-delà de cette contractualisation financière. Les négociations que nous menons ici avec les organisations syndicales pour faire en sorte que nos agents aient envie de rester ici, aient envie de remplir leur mission dans de bonnes conditions, des missions de service public extrêmement importantes pour nos publics, que ce soit dans les services urbains ou dans les services sociaux, nous le faisons, bien évidemment, dans le respect des engagements budgétaires que nous avons pris pour aujourd'hui et pour l'avenir.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

---

**DEUXIÈME PARTIE**

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande  
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

---

**I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE**

---

**N° 2019-3436** - Lyon 6° - Contrat de délégation de service public (DSP) de stationnement Parc Cité internationale P2 - Société Lyon parc auto (LPA) - Avenant n° 4 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Veron comme rapporteur du dossier numéro 2019-3436. Monsieur Veron, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué VERON, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VERON.

---

**N° 2019-3437** - Caluire et Cuire - Construction d'un giratoire au carrefour chemin Petit et avenue Général de Gaulle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

**N° 2019-3438** - Caluire et Cuire - Chemin Petit, de l'avenue Général Leclerc à la voie de la Dombes - Travaux d'aménagement modes doux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

**N° 2019-3439** - Charly - Aménagement du parc de stationnement Melchior Philibert - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

**N° 2019-3440** - Couzon au Mont d'Or - Relocalisation de la caserne des pompiers - Parking gare - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

**N° 2019-3441** - Irigny - Requalification de la rue de Combemore - Individualisation totale de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

**N° 2019-3442** - La Tour de Salvagny - Aménagement du carrefour route de Paris/Route de Lozanne - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

**N° 2019-3443** - Saint Genis les Ollières - Rue Kayser - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation du programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

**N° 2019-3445** - Villeurbanne - Aménagement de la place des Maisons Neuves - Ilot Pechoux - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

**N° 2019-3449** - Mions - Inspection réglementaire d'un ouvrage d'art - Adoption d'une convention avec SNCF Réseau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3437 à 2019-3443, 2019-3445 et 2019-3449. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur** : Avis favorable pour les neuf dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

---

**N° 2019-3447** - Bron - Genay - Lissieu - Quincieux - Rillieux la Pape - Saint Priest - Convention entre la Métropole de Lyon et les sociétés concessionnaires relative à la répartition des compétences de gestion des ouvrages d'art situés au croisement des réseaux viaires métropolitains et autoroutiers - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° 2019-3448** - Saint Priest - Corbas - Mions - Convention de remise des voiries rétablies avec la société Autoroutes du Sud de la France (ASF) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Da Passano comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3447 et 2019-3448. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président pour ces deux dossiers.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

---

## II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

---

**N° 2019-3455** - Déploiement de services métropolitains aux petites et moyennes entreprises (PME) - Attribution de subventions à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**N° 2019-3458** - Attribution d'une subvention à l'association Lyon Design ! pour l'organisation de l'édition Perrache retrouvé du 20 au 25 juin 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Bouzerda comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3455 et 2019-3458.

Madame Bouzerda était extrêmement favorable à ces deux rapports. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, absente momentanément.

---

**N° 2019-3456** - Expérimentation d'un fonds d'aide au prototypage des étudiants-entrepreneurs - Attribution des subventions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur du dossier numéro 2019-3456. Monsieur Bret, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRET, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

- MM. Gérard COLLOMB et David KIMELFELD, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL),

- Mmes Sarah PEILLON et Emeline BAUME, représentantes de la Métropole de Lyon au sein de la fondation de soutien à l'innovation sociale abritée par la FPUL,

- Mmes Karine DOGNIN-SAUZE et Sarah PEILLON, représentantes de la Métropole de Lyon au sein de la fondation BigBooster

- M. Christophe DERCAMP Christophe compte tenu de l'exercice de son activité professionnelle au sein de la FPUL et de la Fondation BigBooster,

n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

---

**N° 2019-3460** - Réseau Auvergne-Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOOP) - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Vincent comme rapporteur du dossier numéro 2019-3460. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

---

### III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

---

**N° 2019-3463** - Actualisation de l'annexe n° 1 à la convention constitutive du Groupement d'intérêt public Maison départementale-métropolitaine des personnes handicapées (GIP-MDMPH) relatif aux moyens humains, aux concours matériels et financiers de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère déléguée Rabatel comme rapporteur du dossier numéro 2019-3463. Madame Rabatel, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

---

**N° 2019-3464** - Convention de mandat relative au paiement par chèque emploi service universel (CESU) des prestations sociales allocation personnalisée d'autonomie (APA) et prestation de compensation du handicap (PCH) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2018-510 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Gandolfi comme rapporteur du dossier numéro 2019-3464. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

---

#### IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

---

**N° 2019-3470** - Equipements culturels - Scènes de rayonnement national et international - Attribution de subventions pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur du dossier numéro 2019-3470. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

- Mme Myriam PICOT, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du comité des partenaires de la Société coopérative d'intérêt collectif Maison de la danse ainsi que M. Georges KÉPÉNÉKIAN, délégué de la Ville de Lyon au sein du conseil d'administration Maison de la danse,

- Mme Myriam PICOT et M. André GACHET, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Opéra national de Lyon ainsi que MM. Georges KÉPÉNÉKIAN, Richard BRUMM, Thomas RUDIGOZ et Denis BROLIQUIER, délégués de la Ville de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'Opéra national de Lyon,

n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

---

**N° 2019-3473** - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Lyon bande dessinée organisation (LBDO) pour l'organisation de la journée professionnelle du festival de la BD 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur du dossier numéro 2019-3473. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

#### V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

---

**N° 2019-3483** - Mise à disposition de personnel auprès de l'association Centre régional de coordination des dépistages des cancers de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (CRCDC AURA) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Rousseau comme rapporteur du dossier numéro 2019-3483.

**Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué ROUSSEAU, absent momentanément** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans le paragraphe commençant par "Afin de réaliser la mise en œuvre des objectifs..." de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"[...] pour une durée de 6 mois reconductibles :

- catégorie A - cadre d'emplois des médecins territoriaux : 1 personne,

- catégorie A - cadre d'emplois des attachés territoriaux : 1 personne,
- catégorie A - cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux : 1 personne,
- catégorie C - cadre d'emplois des agents de maîtrise : 1 personne,
- catégorie C - cadre d'emplois des adjoints administratifs : 3 personnes."

au lieu de :

"[...] pour une durée de 6 mois non reconductibles."

À la fin du paragraphe "Pour information, le montant des rémunérations et charges des agents (5 agents en année pleine et un agent sur 3,5 mois) s'est élevé, en 2018, à près de 325 000 € ;" de l'exposé des motifs, il convient d'ajouter :

"conformément aux tableaux joints au dossier ;"

Il convient d'ajouter les tableaux ci-après en pièce jointe.

Dans le a) - du 1° - du Dispositif, il convient de lire :

"[...] pour une période de 6 mois reconductibles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,"

au lieu de :

"[...] pour une période de 6 mois, non reconductibles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,"

*(VOIR annexe 5 page 172)*

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD, en remplacement de M. le Conseiller délégué ROUSSEAU, absent momentanément.

---

**N° 2019-3484** - Accompagnement au changement - Autorisation de signer le marché de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats -

**M. LE PRÉSIDENT** : Le dossier numéro 2019-3484 est retiré de l'ordre du jour.

Retiré de l'ordre du jour.

---

**N° 2019-3485** - Fourniture de carburant GNV/BIOGNV par cartes accréditives pour l'ensemble des véhicules terrestres à moteur (VTM) de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Kabalo comme rapporteur du dossier numéro 2019-3485. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KABALO, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

---

**VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE**

---

**N° 2019-3488** - Reprise de la compétence création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Mise en oeuvre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

**N° 2019-3504** - Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel Jonage (SYMALIM) - Participation statutaire pour les investissements 2019 - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3488 et 2019-3504. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

---

**N° 2019-3492** - Préservation et valorisation de la trame verte et bleue - projet Gabiodiv - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Des espèces parmi Lyon (DEPL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

**N° 2019-3493** - Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions à la Commune de Rillieux la Pape, à l'association le Passe-jardins, au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) et à Alliade Habitat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

**N° 2019-3495** - Expertise et ingénierie en matière de faune, flore et habitats pour la Métropole de Lyon - Autorisation de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché de services - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

**N° 2019-3496** - Politique agricole - Soutien à 3 projets - Attribution de subventions au Cluster Bio, au Centre de développement de l'agroécologie (CDA) et à Acte Public Compagnie - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3492, 2019-3493, 2019-3495 et 2019-3496. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le projet n° 2019-3493 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans le dispositif, "4° - **Le montant, b)**", il convient de lire :

"- 142 320 € en 2019,"

au lieu de :

"- 144 320 € en 2019".

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de la société Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2019-3493 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

---

**N° 2019-3497** - Traitement des déchets non dangereux non inertes issus des déchèteries et des services de la Métropole de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

**N° 2019-3498** - Reprise des métaux collectés en déchèteries et dans les services de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Philip comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3497 et 2019-3498.

**Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président PHILIP, absent momentanément** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL, en remplacement de M. le Vice-Président PHILIP, absent momentanément.

---

**N° 2019-3501** - Rillieux la Pape - Semailles Velette Vancia - Réhabilitation des canalisations d'eau potable - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° 2019-3502** - Meyzieu - Modernisation de la station d'épuration - Autorisation à engager toute procédure réglementaire nécessaire à la réalisation des travaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° 2019-3503** - Givors - Grigny - Reconstruction du système d'assainissement métropolitain - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3501 à 2019-3503. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président COLIN, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

---

## VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

---

**N° 2019-3516** - Albigny sur Saône - Aménagement du centre bourg - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**N° 2019-3523** - Saint Priest - Requalification du chemin de Revaison - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3516 et 201-3523. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

---

**N° 2019-3506** - Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

**N° 2019-3509** - Réhabilitation de l'habitat privé individuel et en copropriété, développement de l'accès social à la propriété - Convention de partenariat avec Procivis Rhône - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3506 et 2019-3509. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour l'ensemble des dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° 2019-3511** - Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Mobilisation de l'offre de logements dans le parc existant, adaptation des logements au vieillissement et au handicap, prévention et lutte contre la précarité énergétique - Attribution de subventions 2019 aux associations - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur du dossier numéro 2019-3511. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**N° 2019-3513** - Neuville sur Saône - Projet d'aménagement zone industrielle (ZI) En Champagne - Désignation de l'aménageur - Signature du traité de concession - Participation financière de la Métropole de Lyon à la réalisation des équipements publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère déléguée Panassier comme rapporteur du dossier numéro 2019-3513. Madame Panassier, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée PANASSIER, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PANASSIER.

---

**N° 2019-3514** - Bron - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Vénissieux - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Définition du cadre d'intervention de la Métropole de Lyon pour le financement des programmes d'actions annuels au titre de l'année 2019 - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Képénékian comme rapporteur du dossier numéro 2019-3514. Monsieur Képénékian, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans l'exposé des motifs, page 2, il convient de lire :

"Pour 2019, la programmation globale GSUP est estimée à 6 727 459 €"

au lieu de

"Pour 2019, la programmation globale GSUP est estimée à 6 604 304 €"

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KEPENEKIAN.

---

**N° 2019-3518** - Villeurbanne - Ilot Lafontaine-Aynard - Projet urbain partenarial (PUP) - Convention de PUP avec la société Cogedim - Programme des équipements publics (PEP) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**N° 2019-3519** - Villeurbanne - Grandclément - Projet urbain partenarial (PUP) site Alstom - Réduction du périmètre élargi de participation - Approbation de la convention de PUP avec 6ème Sens Promotion - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Llung comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3518 et 2019-3519. Monsieur Llung, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LLUNG, rapporteur** : L'avis est favorable pour ces deux dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LLUNG.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Nous en avons fini avec les dossiers sans débats.

---

**Vœu en faveur de la protection de l'engagement altruiste de sapeur-pompier volontaire  
déposé par le groupe Les Républicains et apparentés**

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Les Républicains et apparentés a déposé un vœu en Conférence des Présidents relatif à la protection de l'engagement altruiste de sapeur-pompier volontaire. Je vais passer la parole à monsieur Forissier pour le présenter.

(VOIR annexe 6 page 174)

**M. le Conseiller FORISSIER :** Merci beaucoup monsieur le Président. Mesdames et messieurs, mes chers collègues, notre modèle de sécurité civile est menacé par un arrêt de la Cour de justice européenne. En préambule au vœu que je vous présenterai au nom du groupe Les Républicains et apparentés, je tiens à vous informer de la démarche qui a été entreprise sur ce sujet par le Sénat.

Une motion du Sénat proposée par Catherine Troendlé, Vice-Présidente du Sénat, Présidente du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires et Olivier Cigolotti, Sénateur de la Haute-Loire a été envoyée à monsieur Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne.

Cette motion a été cosignée par l'ensemble des membres des groupes Les Républicains, l'Union centriste, La République en marche, Les Indépendants, le Rassemblement démocratique et social européen ainsi que les membres de la réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe politique.

Cette motion demande bien entendu à monsieur le Président de la Commission de prendre en considération le sujet de manière à pouvoir conserver notre modèle.

Maintenant, en ce qui concerne le vœu en faveur de la protection de l'engagement altruiste de sapeurs-pompiers volontaires, nous avons constaté les uns et les autres que la France a organisé sa sécurité civile autour du volontariat et particulièrement autour des sapeurs-pompiers volontaires. Sur les près de 4,5 millions d'interventions enregistrées chaque année, 70 % sont assurées par les sapeurs-pompiers volontaires, dont le nombre est de 195 000 au niveau national.

Dans le Rhône, le Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours emploie 1 230 sapeurs-pompiers professionnels qui exercent leur métier aux cotés de 4 500 hommes et femmes, sapeurs-pompiers volontaires. Ils assurent chaque jour plus de 270 opérations de secours au profit de leurs concitoyens. C'est donc un engagement citoyen par essence.

Or, aujourd'hui ce statut pourrait être remis en cause par les règles européennes. La Cour de justice de l'Union européenne, dans son arrêt Ville de Nivelles, qui est en Belgique, contre Rudy Matzak rendu le 21 février 2018 assimile les sapeurs-pompiers volontaires à des "travailleurs" au sens de la directive européenne. Cette directive remonte à 2003, c'est la directive n° 88 du 4 novembre 2003 et les périodes de garde à du temps de travail sont assimilées également.

Cette interprétation remet en cause les dispositions de la loi française selon laquelle "l'activité de sapeur-pompier volontaire qui repose sur le volontariat et le bénévolat n'est pas exercée à titre professionnel, mais dans les conditions qui lui sont propres", "ni le code du travail ni le statut de la fonction publique ne lui étant applicable" (c'est la loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011 qui est relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires qui définit ce cadre juridique actuellement).

Le Gouvernement prépare, certes, un nouveau décret, mais celui-ci ne pourra pas écarter tout risque de condamnation puisque, par un courrier au Sénat du 15 février 2019, la Commission européenne a rappelé que si la portée de l'arrêt précité demande à être précisée, il n'en reste pas moins qu'il lie les institutions européennes et nationales.

Si cette interprétation devait s'appliquer de manière directe et générale, elle remettrait en cause la pérennité même de notre système de sécurité.

En plafonnant à 48 heures leur temps de travail hebdomadaire (tout cumulé, activité professionnelle comprise) et en imposant un repos de sécurité quotidien de 11 heures, le droit européen rendrait impossible l'engagement altruiste qui est celui des sapeurs-pompiers volontaires.

Le coût engendré, de plus, par ces nouvelles règles empêcherait la substitution pure et simple des volontaires par des professionnels. Il en résulterait que l'efficacité de notre modèle de secours serait profondément altérée.

De plus, ce système renforcerait les inégalités territoriales entre les collectivités qui pourraient assumer ces nouvelles contraintes financières et celles qui devraient renoncer à offrir le service à leur population, n'ayant pas les moyens de le faire.

Enfin, bien entendu au-delà de l'aspect financier, cette évolution jurisprudentielle remet en cause un modèle de société choisi par la France et fondé sur l'engagement citoyen, l'altruisme est ce qui permet aux jeunes citoyens de choisir un engagement pour leur nation.

Dans cet esprit, nous proposons que la Métropole :

- demande au Gouvernement de préserver l'engagement volontaire des sapeurs-pompiers,

- demande au Gouvernement de rejeter la reconnaissance des volontaires en tant que "travailleurs" au sens de la directive européenne 2003/88,

- propose au Gouvernement de s'engager avec ses partenaires européens à l'écriture d'une directive spécifique aux forces de sécurité et de secours d'urgence qui est indispensable pour pouvoir conserver ce modèle et le pérenniser. Je vous remercie de votre écoute et je souhaite bien entendu que ce vœu soit accepté à une large majorité, voire l'unanimité de ce Conseil.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Avant de passer la parole aux groupes, si tous les temps de parole sont maintenus, je me suis permis de demander l'avis au Président du SDMIS, Jean-Yves Sécheresse, qui ne pouvait être présent ici jusqu'à la fin du Conseil. Il m'a fait passer un écrit, je me permets de vous le lire rapidement.

"Sur l'ensemble du territoire national, chacun s'accorde à reconnaître que l'efficacité de la réponse opérationnelle des services d'incendie et de secours repose sur l'engagement citoyen et altruiste de femmes et d'hommes qui, sans préjudice de l'importance de la complémentarité entre sapeurs-pompiers professionnels et sapeurs-pompiers volontaires sont au cœur du modèle de sécurité civile français.

Au quotidien comme en situation exceptionnelle et aux côtés des 1 250 sapeurs-pompiers professionnels, les 4 800 sapeurs-pompiers volontaires du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon sont la parfaite illustration de cette conception. Effectuant 50 % de l'activité opérationnelle assurée par le Service départemental métropolitain d'incendie et de secours, ils sont à la fois les garants de la réponse de proximité dans les territoires et les ressources prépondérantes de la capacité du SDMIS à monter en puissance.

Depuis toujours conscient de l'importance des enjeux, le SDMIS poursuit en la matière une politique équilibrée proactive et intégrée à d'autres politiques structurelles qui fait progresser le nombre de sapeurs-pompiers volontaires dans nos territoires alors même que les chiffres nationaux affichent une tendance à l'érosion.

Convaincus de la nécessité d'investir dans la jeunesse, les élus du SDMIS ont notamment impulsé une politique volontariste de développement des jeunes sapeurs-pompiers. Cet effort d'accompagnement a contribué à porter leur nombre à près de 1 200 regroupés dans 41 sections. C'est l'effectif le plus important de France. Dans le même esprit, depuis 2016, en partenariat avec l'Éducation nationale, le SDMIS s'engage dans le dispositif de classes de cadets de la sécurité civile et envisage de porter les 22 collèges jumelés avec 22 casernes pour l'année scolaire 2019-2020 à 27 pour l'année scolaire 2020-2021.

Ces politiques sont soutenues, tant par les élus du conseil d'administration que les contributeurs financiers dans la Métropole de Lyon pour 80 % du montant aux côtés du Département du Rhône et des communes du Département pour 20 %. Elles visent à promouvoir, soutenir et pérenniser le volontariat sur lequel repose le modèle de sécurité civile essentiel à la protection de nos concitoyens.

L'arrêt du 21 février de la Cour de justice de l'Union européenne, Ville de Nivelles, assimilant les sapeurs-pompiers volontaires à des "travailleurs" au sens de la directive 2003/88/CE du 4 novembre 2003 menace ce modèle. Dès lors, nous devons explorer toutes les voies susceptibles de nous protéger des conséquences de cette assimilation. Je suis convaincu que la France doit porter une nouvelle directive relative à l'engagement citoyen en prenant en charge le volontariat et, le cas échéant, les autres formes de bénévolat.

Pour autant, chacun sait que le temps nécessaire à l'élaboration et la publication d'une directive européenne est important et que, dans l'intervalle, nous devons exploiter toutes les dérogations permises par le droit européen et permettre aux sapeurs-pompiers volontaires de pouvoir toujours concilier leur engagement et leur vie professionnelle.

En tout état de cause, je vous propose de soutenir le vœu en faveur de la protection de l'engagement altruiste des sapeurs-pompiers volontaires." Signé : Jean-Yves Sécheresse.

Je pense que son avis était important à donner. Je vais passer la parole pour quatre minutes au Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) mas je crois que madame Perrin-Gilbert est partie. Deux minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**M. le Conseiller délégué JACQUET** : Monsieur le Président, chers collègues, j'aurai juste une remarque pour souligner, ce que fait le début de la lettre du Président du SDMIS, Jean-Yves Sécheresse, la nécessité de la complémentarité de notre système qui lie tout à la fois sapeurs-pompiers professionnels et sapeurs-pompiers volontaires.

Dans une agglomération comme la nôtre où la complexité des risques s'est considérablement développée ces derniers mois, ces dernières années, notre système permet de développer un professionnalisme et un engagement citoyen dans le même mouvement.

La motion qui nous est proposée m'apparaissait un peu déséquilibrée. La lettre du Président rééquilibre les choses d'une manière utile.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Deux minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ARTIGNY** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, nos collègues du groupe Les Républicains considèrent que passer d'altruisme au professionnalisme est de nature à altérer l'efficacité de notre modèle de secours.

Nous ne partageons pas ce point de vue, car passer du bénévolat à une reconnaissance professionnelle permettra à ces sapeurs-pompiers de bénéficier des dispositions et des protections juridiques prévues par le code du travail.

Il faut bien avoir à l'esprit que les contraintes liées aux interventions sont de plus en plus importantes, voire dangereuses. Je citerai notamment les gaz toxiques libérés par des produits chimiques de plus en plus complexes utilisés dans les matériaux de construction de bâtiments et de véhicules. En outre, de par les organisations tayloriennes des industries, de nombreux produits chimiques dangereux circulent sur nos routes et toute intervention sur des accidents de la route devient extrêmement périlleuse et délicate.

Enfin, le respect des normes environnementales impose aux sapeurs-pompiers de ne pas intervenir sur des feux n'importe comment, et comme on l'a vu récemment avec l'incendie de Notre-Dame de Paris, les interventions nécessitent de plus en plus de professionnalisme, pour éviter la destruction complète de bâtiments prestigieux.

Tout cela demande des compétences de plus en plus pointues qui ne peuvent s'acquérir sans collectif de travail solide et sans partage d'expérience dans la durée.

Par ailleurs, les interventions sur des accidents de la route sont toujours très traumatisantes, en raison des blessures infligées et nécessitent des débriefings et des échanges de paroles réguliers, surtout si parmi les victimes figurent des enfants.

Certes, nous entendons la remarque de l'impact financier pour de nombreuses collectivités, mais cela ne doit pas être privilégié à l'encontre de la protection de la santé physique et mentale de jeunes qui, par altruisme, s'engagent souvent sur des dangers dont ils ne connaissent pas l'ampleur.

Enfin, et j'en conclurai qu'il ne faut pas transposer au niveau national, la situation particulière lyonnaise que nous connaissons avec des pompiers professionnels comme cela vient d'être expliqué, qu'on retrouve également sur Paris et sur Marseille, avec le reste du territoire national qui manque cruellement de pompiers professionnels. Nous ne voterons pas ce vœu et les élus du groupe Europe Écologie-Les Verts se réserveront le droit soit de s'abstenir, soit de voter contre. Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Deux minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller AUGOYARD** : Merci monsieur le Président, je crois qu'on est tous d'accord pour reconnaître le travail des sapeurs-pompiers, qu'ils soient volontaires ou professionnels. C'est un engagement qui est important et on l'a vu ces derniers jours. On le voit quotidiennement d'ailleurs en la matière. Il est vrai qu'on a ce problème juridique, c'est quand même rare de parler de droit européen dans une enceinte comme la nôtre. J'en suis plutôt heureux mais c'est peut-être aussi l'occasion puisque dans quelques semaines, il y a les élections européennes, on pourrait se rappeler qu'il serait peut-être important que nous ayons des parlementaires européens qui puissent porter la voix de ce genre de demandes et qu'il est clair qu'il va falloir attendre que cette directive soit modifiée pour que ces choses changent mais en tout cas, nous allons voter ce vœu car nous sommes tout à fait d'accord avec le fait qu'il faille soutenir nos sapeurs-pompiers quels qu'ils soient.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Intervention retirée monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe la Métropole autrement.

**M. le Vice-Président BRET** : Dix secondes, monsieur le Président, je crois que les sapeurs-pompiers volontaires sont une composante essentielle de la sécurité dans notre pays, cela aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales et à partir de là, il me semble que cela suffit pour que nous puissions nous associer à ce vœu.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Vice-Président GRIVEL :** Ce sera moins de trois minutes, simplement pour faire une remarque et poser une question à Michel Forissier. La remarque c'est, franchement, différencier volontaires et professionnels, ce que l'on connaît en tout cas sur le terrain, c'est que nous avons des équipes volontaires avec un professionnalisme extraordinaire et remarquable et qui bénéficient d'ailleurs de formation en permanence et qui sont disponibles et qui ont des entraînements et donc leur professionnalisme, on ne peut même pas le mettre en doute, ils l'acquièrent au fur et à mesure. Donc, je ne ferai pas cette différence entre professionnels et volontaires. On a vraiment besoin, y compris dans les communes, des volontaires. Je prendrai l'exemple de Saint Didier et Saint Cyr où il y a 47 volontaires, hommes et femmes et il n'y a pas un seul professionnel et ils font 850 sorties par an. Voilà, c'est un exemple parmi d'autres.

La question, Michel, c'est le troisième alinéa : *"Propose au gouvernement de s'engager avec ses partenaires européens, à l'écriture d'une directive spécifique, aux forces de sécurité et de secours d'urgence"*. Force de sécurité, c'est beaucoup plus large, secours d'urgence, c'est beaucoup plus large. Est-ce que l'idée première, ce n'est pas de dire "directive spécifique à l'engagement volontaire des sapeurs-pompiers", parce que force de sécurité, on y met effectivement les policiers, la gendarmerie et secours d'urgence, c'est aussi le médical, etc. Donc, est-ce que cela va jusque-là ou est-ce que c'est très centré sur l'engagement volontaire des sapeurs-pompiers ?

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Forissier.

**M. le Conseiller FORISSIER :** Je ne voudrais pas qu'il y ait eu déjà de malentendus dans le propos. Vous le savez, j'ai été administrateur du SDIS et j'avais d'autres fonctions avant au Conseil général et je peux vous dire, à ceux qui le craindraient, que les sapeurs-pompiers volontaires ne sont pas lâchés sur le terrain sans un entraînement et une mise en condition suffisante, y compris psychologique pour intervenir sur des accidents les plus graves. Et quand il y a un dommage très important, c'est toujours un officier professionnel qui prend le commandement pour les "gros coups". Ils travaillent en collaboration, tel que l'a dit Marc Grivel.

Je ne voudrais pas qu'il y ait de malentendu. Pour moi, je n'ai cité que les volontaires parce que le statut des professionnels ne pose aucun problème en termes de droit européen. Il n'est pas question de les opposer les uns ou les autres. C'est simplement que cette directive qui a été écrite n'a pas pris en compte la spécificité de l'organisation française.

Pour nous, le jeu ce n'est pas du tout de vouloir diminuer les professionnels, bien au contraire, parce que pour les risques majeurs, par exemple, atomiques et d'autres, je ne vais pas tout vous détailler aujourd'hui, on est obligé d'avoir une haute technicité et qu'il n'est pas question qu'ils soient confiés aux volontaires mais, Marc Grivel l'a très bien dit, pour les interventions journalières, notamment dans les communes, nous on a la chance d'être dans une grande agglomération avec les secours à quelques minutes mais dans les communes où il n'y a même pas un médecin dans un village, maintenant vous le savez, il y a une certaine désertification médicale, ils interviennent beaucoup, notamment quand il y a des personnes âgées, ils interviennent beaucoup pour ce que je qualifierai des soins de premiers secours que quelqu'un qui a une formation peut donner.

Donc aujourd'hui, pour nous ce qui est essentiel c'est d'aller sur ce terrain et l'écriture de ce vœu a été faite en fonction des exigences justement de la Commission européenne. La motion du Sénat est arrivée au niveau européen, elle a tout de suite été prise en compte et vous savez, comme moi, qu'il faut l'unanimité des partenaires pour arriver à mettre une directive en place.

L'objectif, ce n'est pas du tout de vouloir déséquilibrer la situation, on a une situation qui, en France, donne satisfaction dans son action immédiate, il n'est pas question de dire que l'on va remplacer les volontaires par les professionnels parce que, dans certains pays nordiques, ils ont essayé, ils n'y sont pas arrivés, tout simplement parce qu'ils étaient à court de moyens et ils n'ont pas pu déployer. Et aujourd'hui, cela leur coûte beaucoup plus cher et ils n'ont pas un service comparable à ce qu'ils avaient avant, dans les pays qui ont essayé de faire le pas.

En réalité, on se rend compte aujourd'hui que les jeunes sapeurs-pompiers, ce ne sont pas du tout des "fous" qui prennent des risques, bien au contraire, parce qu'ils sont très entraînés, très formés et souvent, ils deviennent ensuite des professionnels. Certains travaillent à l'aéroport de Saint-Exupéry, c'est la zone où je suis élu, je connais bien le sujet, en ayant été formés comme volontaires, après l'acheminement normal, c'est un recrutement de professionnels ensuite.

Mais pour certains villages reculés, vous savez quand vous allez au fin fond de l'Ardèche, quand vous êtes à une heure de route et si vous n'avez pas de sapeurs-pompiers volontaires, vous n'aurez pas de professionnels, parce que personne dans un village qui a 50 ou 60 habitants, va pouvoir payer des sapeurs-pompiers.

Donc, je crois que c'est une nécessité de maintenir cet équilibre pour la sécurité publique que nous avons dans notre pays et qui fonctionne très bien. Parmi nous, il y a de nombreux administrateurs des sapeurs-pompiers de la Métropole et du Département du Rhône et tous peuvent attester de l'excellent travail qui est fait et toujours cet

équilibre de cette collaboration et, bien entendu, il y a un général qui est à la tête de tout cela et qui gère bien les choses.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Forissier, donc, conformément à l'article 25 du règlement intérieur, je mets aux voix ce vœu.

Adopté, M. BRAVO (groupe Communiste, Parti de gauche et républicain), Mmes VESSILLER, BAUME et MM. CHARLES et ROUSTAN (groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés) et M. JACQUET (groupe Lyon Métropole gauche solidaires s'étant abstenus et M. ARTIGNY (groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés) ayant voté contre.

*(Le vœu est adopté et a donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2019-3525).*

---

**Communication de M. le Président relative  
au départ de Mme Sibeud, Directrice générale déléguée**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, avant de clore notre séance, je vous informe que madame Nicole Sibeud quittera prochainement ses fonctions de Directrice générale déléguée de la Métropole. C'est une décision que j'assume, c'est une décision que j'ai prise qui est de ma seule et entière responsabilité, en relation avec la direction générale.

J'ai entendu les interventions de début de matinée. Je comprends les émotions, je comprends les interrogations. Je n'ai pas tout à fait compris la tentative de créer un incident en évoquant une catastrophe pour cette Métropole. Il y a dans cette délégation 365 cadres A et laisser penser qu'une seule personne pourrait faire le travail pour cette Métropole et l'absence d'une seule personne remettrait en question le fonctionnement de cette Métropole, ce serait avouer une Métropole fragile depuis très longtemps dans son organisation. Je suis le seul à pouvoir juger de l'intégralité de ce dossier dans toutes ses dimensions et le respect de madame Sibeud m'impose, en accord avec elle, de ne pas rentrer -vous le comprendrez ici- dans les détails.

Vous êtes, pour un certain nombre, inquiets et cette inquiétude est légitime. Vous avez évoqué la PPI, vous pourriez évoquer d'autres dossiers et nous aurons dans les prochains jours, avec Olivier Nys ici, bien évidemment, une communication adaptée, pour vous présenter cette nouvelle organisation, pour vous rassurer, d'abord, à travers un courrier et ensuite une réunion spécifique, je pense notamment avec les Présidents de groupes, je pense qu'un certain nombre de Maires demanderont à Olivier Nys, de préciser cette organisation et nous le ferons, bien évidemment, avec beaucoup de sérieux, c'est ce qui nous a animés dans la décision que nous avons prise.

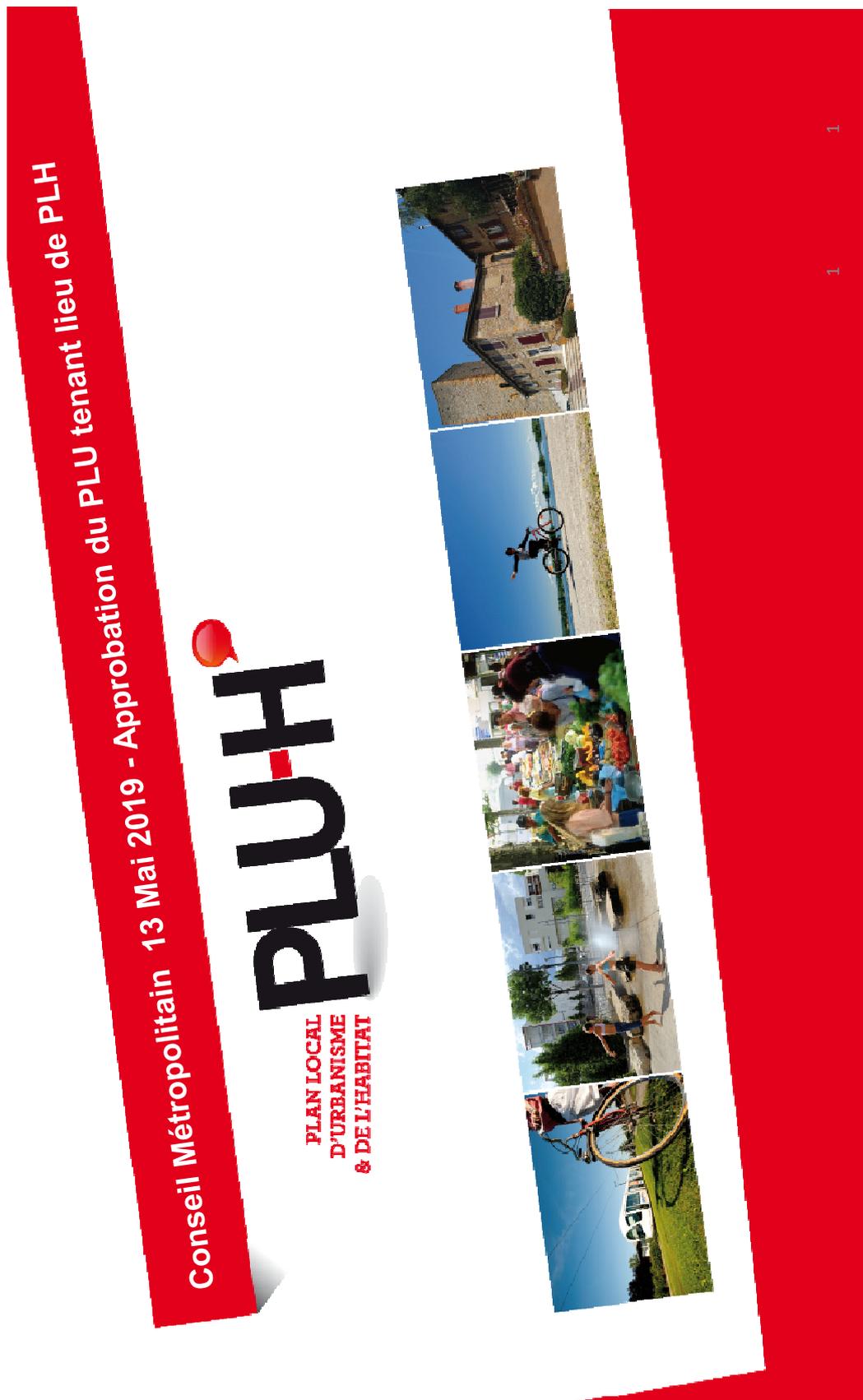
Je vous remercie et je vous souhaite une très belle soirée !

*(La séance est levée à 20 heures).*

Annexe 1 (1/22)

Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H)  
de la Métropole de Lyon - Approbation  
(dossier n° 2019-3507)

Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Le Faou



## Annexe (2/22)

**En application du Code Général des Collectivités Territoriales une notice explicative de synthèse a été adressée aux conseils métropolitains.**

**Le dossier du PLUH est consultable par les conseillers métropolitains au sein des services de la Métropole de Lyon (Service Planification – 2<sup>o</sup> étage de l’Hôtel de la Métropole) de 9h00 à 16h45 du lundi au vendredi.**

**L’ensemble du dossier, le rapport au conseil, l’annexe du rapport, la notice explicative de synthèse, ont été communiqués aux conseillers métropolitains.**

**Information des  
conseillers métropolitains**

Annexe (3/22)



Loi Grenelle 2

Loi LAAF  
Loi ALUR  
Loi SVE

Loi égalité des chances  
Loi NOTRE  
Ordonnances 2015

Loi égalité et  
citoyenneté

Loi ELAN

Annexe (4/22)



**4** ans et 4 mois  
**Durée de la concertation préalable**

**9440** Habitants mobilisés

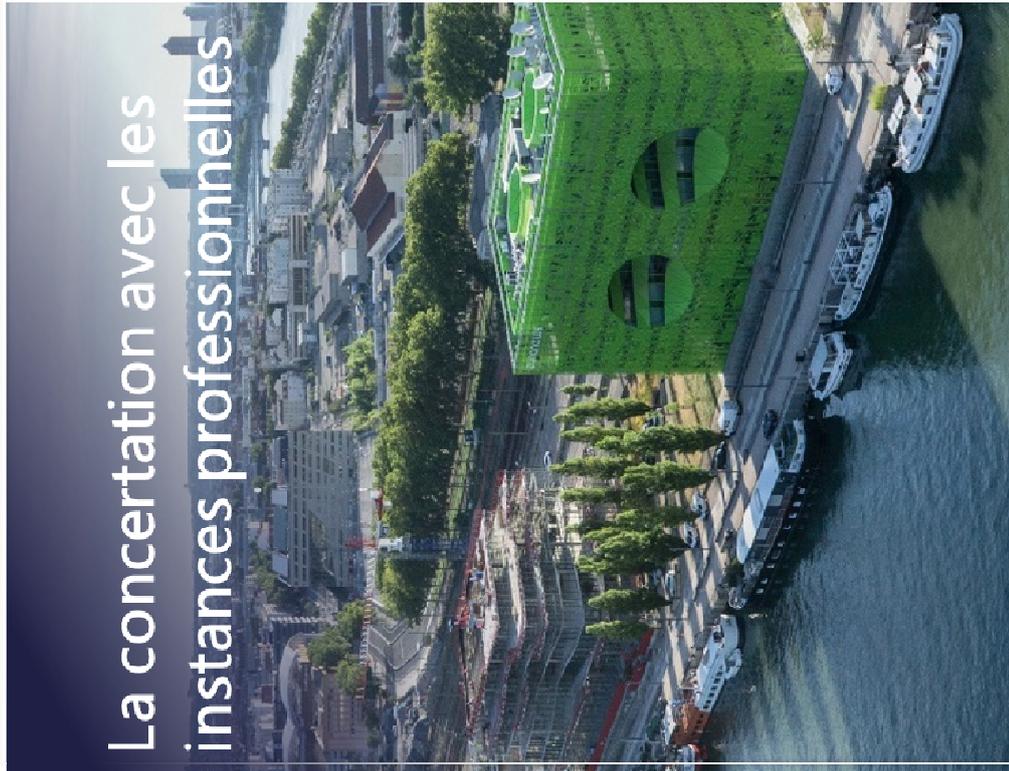


**3277** contributions

**86**

**réunions publiques**

Annexe (5/22)

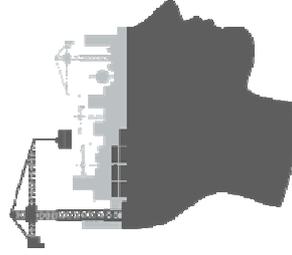


La concertation avec les instances professionnelles

**17**  
instances  
mobilisées

**+ 1000**  
Pages de  
contributions

**15**  
thèmes  
travaillés



**65 h**  
de réunions de travail

**3 objectifs partagés**  
Sécuriser / Harmoniser / Clarifier



Annexe (6/22)

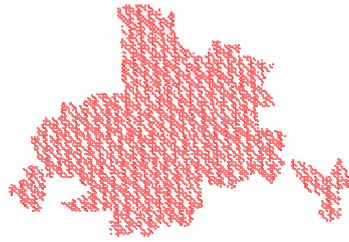


**+ 1000**  
réunions  
avec les communes

**36**  
conférences  
territoriales des Maires

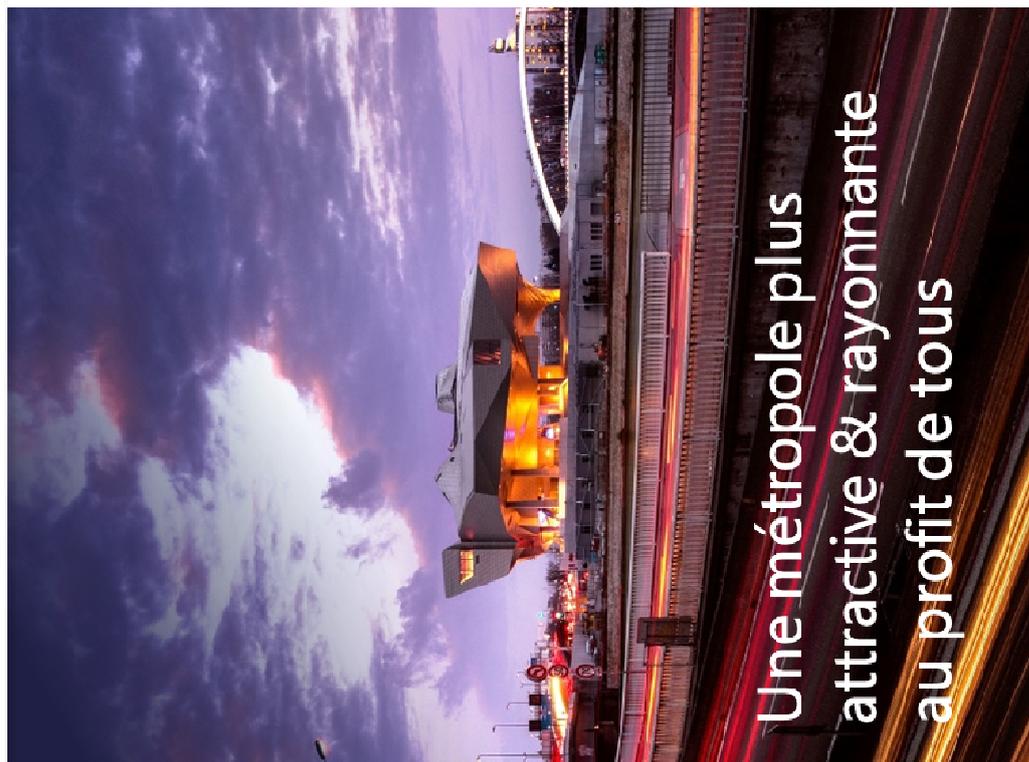
**3**  
conférences  
Métropolitaines

**5**  
délibérations  
en Conseil Métropolitain



**1**  
vote d'arrêt du projet  
à l'unanimité

## Annexe (7/22)



**Accompagner le renforcement des pôles universitaires, les filières prioritaires et le développement du logement pour les étudiants.**

**1<sup>ER</sup> pôle de recherche et d'enseignement supérieur de France**  
(après Paris)

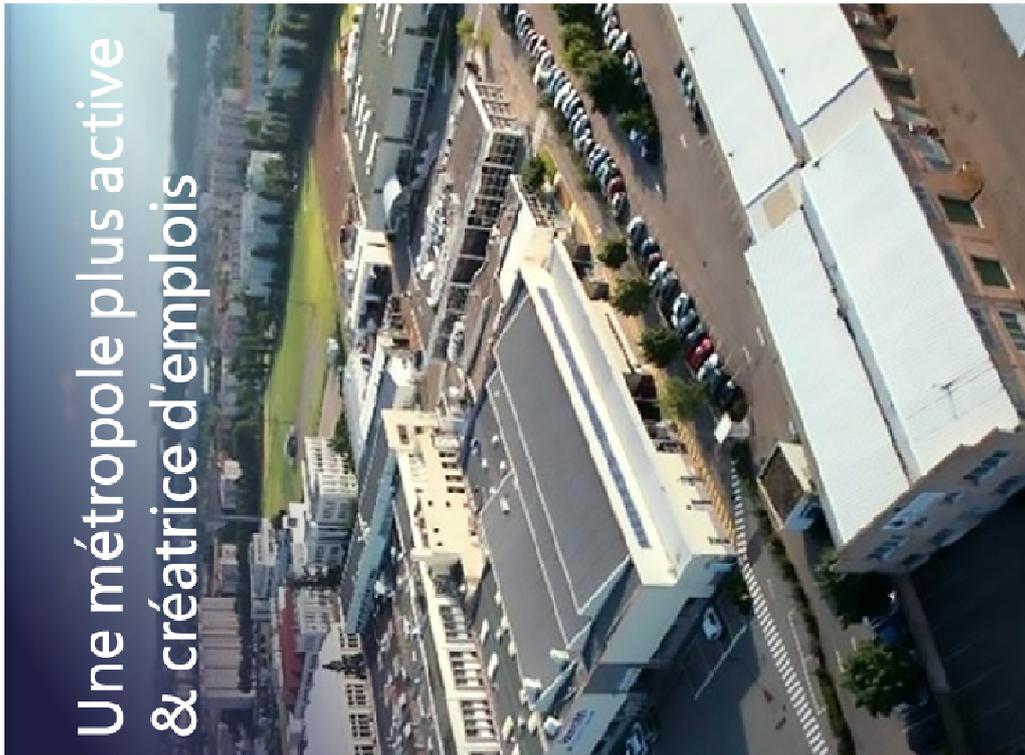
**7 pôles de compétitivité**  
dont 2 mondiaux en lien avec les filières d'excellences de la Métropole de Lyon

**Conforter l'offre commerciale de l'hypercentre, les grands équipements et l'hébergement touristique participant au rayonnement métropolitain.**

**Faire rayonner la Métropole à partir de grands projets urbains et économiques**

**Développer un cadre de vie attractif en s'appuyant sur le patrimoine naturel et bâti remarquable**

Annexe (8/22)



Une métropole plus active  
& créatrice d'emplois

**Garantir les capacités de développement et de renouvellement des zones d'activités économiques**



**6840 hectares**  
de zones économiques  
dont

**1765 hectares**  
dédiés à l'artisanat et l'industrie

**Favoriser le maintien et le développement des activités économiques diversifiées « dans la ville »**



**713 hectares**  
d'activités préservées sur le Centre

**Favoriser la lisibilité et la visibilité de l'offre tertiaire**

**Organiser un développement commercial équilibré et durable**

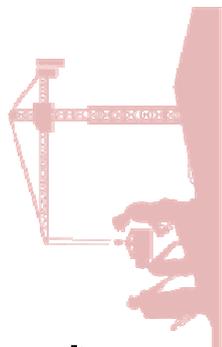


## Annexe (9/22)

Une métropole plus  
accueillante et solidaire.



**Maintenir un haut niveau de production en garantissant une répartition solidaire de l'effort de construction**



**8500 logements / an  
4000 logements locatifs sociaux / an**

**Développer l'offre de logements à prix abordables, selon un principe de mixité sociale**



**45% de l'offre nouvelle à réaliser en logements aidés ou abordables.**

**Améliorer la qualité du parc de logements et du cadre de vie**

**Garantir l'accès au logement à toutes les étapes de la vie**



9

## Annexe (10/22)

Une organisation urbaine et des mobilités plus économes d'espace et d'énergie, limitant les gaz à effet de serre.

### Évolution des zones naturelles et agricoles

**POS : 20 195 ha**  
**PLU : 23 434 ha**  
**PLU-H : 24 125 ha**



**+ 750 hectares**

d'espaces « rendus à la nature » (zones A – N et parcs)

Développer l'agglomération en faisant projet avec la trame verte et bleue et en renforçant la présence de la nature en ville.

### Augmentation de la pleine terre

dans les projets de constructions

**+ 215 hectares**

de zones de paysages, de parcs  
urbains ou de loisirs ouvert au public

**+ 2123 hectares**

de boisements protégés



PLU-H  
 PLAN LOCAL  
 D'URBANISME  
 HORS NATURE

Une métropole plus durable



## Annexe (11/22)

**Faire projet en s'appuyant sur les qualités patrimoniales des communes et des quartiers**

*Les périmètres d'intérêt patrimoniaux permettent la mise en valeur patrimoniale d'ensembles bâtis*

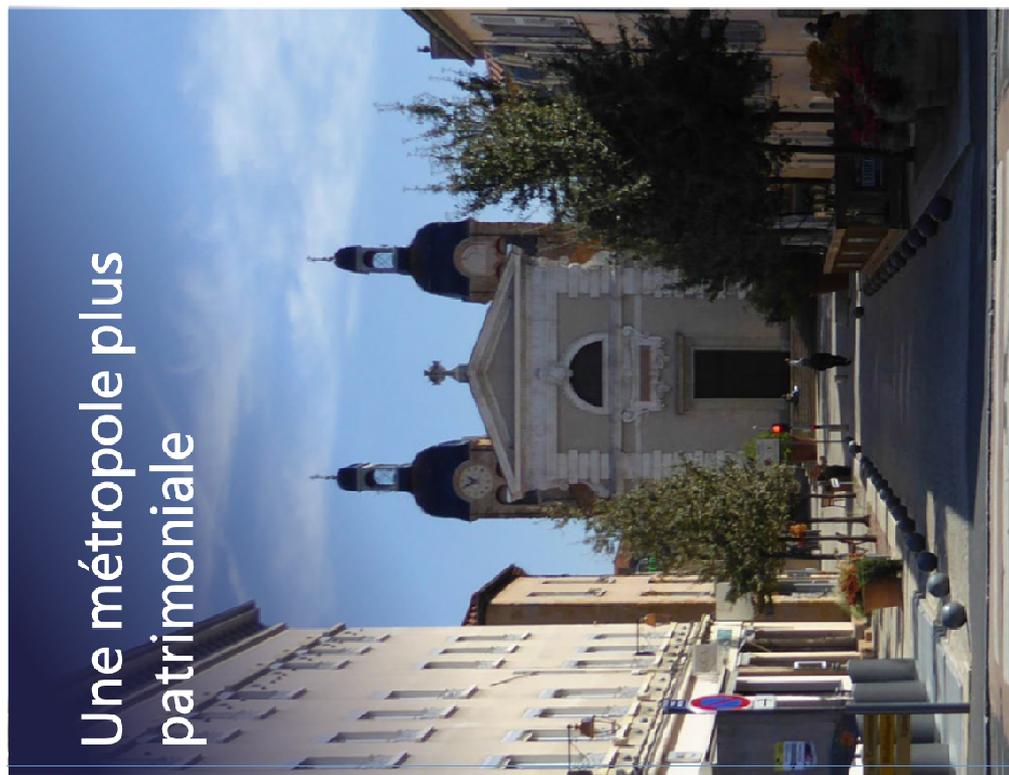
PLU actuel : 36 périmètres  
 PLUH : 345 périmètres

*Les éléments bâtis patrimoniaux permettent de préserver et de mettre en valeur des bâtiments ou parties de bâtiments.*

PLU actuel : 455 éléments bâtis identifiés  
 PLUH : 1 700 éléments bâtis identifiés

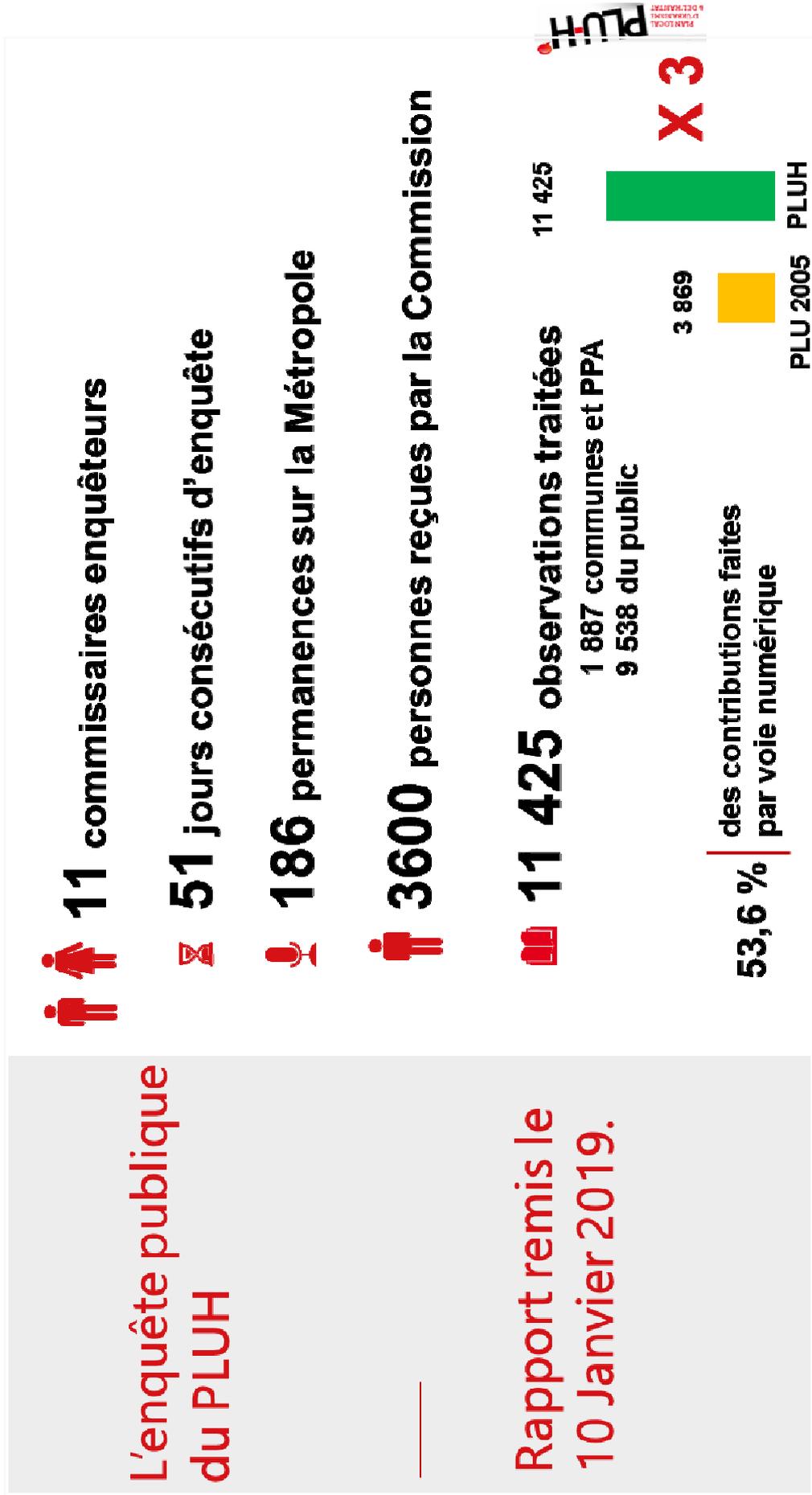
**Améliorer la prise en compte de la sécurité et de la santé dans l'organisation du développement urbain.**

PLUH  
 PLAN LOCAL  
 D'URBANISME  
 GÉNÉRAL  
 DE TRADICAT



**Une métropole plus  
 patrimoniale**

## Annexe (12/22)



## Annexe (13/22)

## Conclusions de la Commission d'Enquête Publique du PLUH

**« La commission d'enquête considère que c'est en collaboration étroite avec les communes situées sur son territoire que la Métropole a élaboré le projet de PLU-H »**

**« la commission d'enquête considère que la concertation avec les habitants et les structures représentatives de la société civile tout au long de la phase d'élaboration du projet a été dense et convenablement menée et conduite »**

**« la commission considère que le dossier soumis à l'enquête publique est complet, conforme à la législation et de grande qualité ».**

**« C'est bien dans le nombre considérable de contributions déposées et dans la qualité générale de celles-ci qu'il faut voir le meilleur indicateur de réussite de cette enquête qui a été exceptionnelle par son ampleur. »**

## Annexe (14/22)

**Conclusions de la  
Commission d'Enquête  
Publique du PLUH**

**« la commission d'enquête donne un AVIS FAVORABLE au projet de révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon, assorti de 4 réserves. Elle l'accompagne également à l'échelle métropolitaine de 22 recommandations. »**

## Réserves de la Commission d'Enquête Publique

### 1ère réserve

« Il convient que, conformément à la législation, soient précisés dans le PLU-H :

- les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du volet habitat, ceci dans la limite du mandat électif ;
- les objectifs de production de logements sociaux dans les communes ayant des obligations de production de logements sociaux au titre de la loi SRU, pour la période triennale 2017-2019, en les intégrant dans les cahiers communaux. »

➔ Il est proposé au Conseil de la Métropole de lever cette réserve en inscrivant dans le PLUH (POA) les moyens financiers du volet habitat et en indiquant dans les cahiers communaux les objectifs SRU de la période triennale 2017-2019.

Conclusions de la  
Commission d'Enquête  
Publique du PLUH

Proposition au Conseil  
pour l'approbation du  
dossier PLUH.

## Annexe (16/22)

**Réserves de la Commission d'Enquête Publique****2ème réserve**

**« Il convient que, soient reclassées en zones agricoles ou naturelles pour la totalité ou une partie de leur emprise selon les cas, les zones ci-après :**

- A Cailloux-sur-Fontaines : suppression de la zone AU3 du secteur les Grandes Terres pour reclassement en zone A1 ;
- A Chassieu, suppression des secteurs AURi1b et AU2 du secteur Les Franges du Biezain pour reclassement en zone A ;
- A Collonges au Mont d'Or : réduction de la zone AU1 de Chavanes-Vénières, en excluant les secteurs très largement couverts par des EBC et/ou soumis à des risques naturels, à reclasser en N ;
- A Corbas : suppression du secteur AU2 des Taillis Sud, pour reclassement en A ou N ;
- A Curis-au-Mont d'Or : réduction de la zone AU1 du Pontet, par reclassement en A ou N de sa partie située en zone R2 du PPRNi ;
- A Dardilly : suppression de la zone AU2 du Paillet, pour reclassement en A ou N ;
- A Fleurieu-sur-Saône : réduction de la zone AU2 du Grand Buisson, pour reclassement en A ou N ;

**Conclusions de la  
Commission d'Enquête  
Publique du PLUH**

## Annexe (17/22)

## Réserves de la Commission d'Enquête Publique

### 2ème réserve

**« Il convient que, soient reclassées en zones agricoles ou naturelles pour la totalité ou une partie de leur emprise selon les cas, les zones ci-après :**

- A Genay : réduction partielle de la zone commerciale AUEc, par redéfinition de sa limite ouest de manière à limiter l'emprise de la zone en secteurs inondables, reclassement en N1 du secteur nord lié au périmètre de protection des champs de captage et relevant des coupures vertes identifiées et délimitées précisément par le SCoT et reclassement en AU3 du secteur sud non identifié pour une urbanisation immédiate ;
- A La Tour de Salvagny :
  - reclassement en A ou N de la partie sud de la zone AU3 La Poterie,
  - suppression de la zone AU2 des Bruyères, pour reclassement en A ou N,
  - suppression de la zone AU2 de la Croix Coton, pour reclassement en A ou N,
  - réduction sur sa partie Est , Ouest et Sud-Ouest de la zone AU2 des Sisoux, pour reclassement en A ou N ;
- A Lissieu : suppression de la zone AU2 de La Buchette, pour reclassement en A ou N ;
- A Montanay : suppression du secteur AURi En Sallet, pour reclassement en A ou N ;

**Conclusions de la  
Commission d'Enquête  
Publique du PLUH**

## Annexe (18/22)

**Réserves de la Commission d'Enquête Publique****2ème réserve**

**« Il convient que, soient reclassées en zones agricoles ou naturelles pour la totalité ou une partie de leur emprise selon les cas, les zones ci-après :**

- A Sainte-Foy-Lès-Lyon, reclassement en N1 de la partie sud de la zone AU3 « Plateau de Taffignon » ;
- A St-Genis-Laval : suppression des secteurs AU2 de Beaunant et Bégonnière, pour reclassement en A ou N ;
- A Saint-Germain-au-Mont-d'Or : ajustement de la zone AUEI2 du secteur Pain Béni, notamment par le maintien en A2 de la pointe ouest pour correspondre précisément au tracé du PENAP ;
- A St-Priest : suppression du secteur AU2 de la Fouillouse, pour reclassement en A ou N.

**Proposition au Conseil pour l'approbation du dossier PLUH.**

**➔ Après échanges avec chacune des communes concernées, il est proposé au Conseil de la Métropole de lever cette réserve en reclassant en tout ou partie en zones agricoles ou naturelles ces secteurs.**

## Réserves de la Commission d'Enquête Publique

### 3<sup>ème</sup> réserve

« Il convient que, pour faciliter la prise en compte de la trame verte et bleue et des zones humides et de leur contexte territorial dans les projets, une cartographie déclinant cette trame et faisant apparaître les zones humides soit établie au niveau de la métropole et de chacun de ses bassins de vie, à une échelle visible par le public et les porteurs de projet et soit intégrée dans le dossier d'approbation du PLU-H. »

➔ Il est proposé au Conseil de lever cette réserve en intégrant au dossier du PLUH une cartographie déclinant la trame verte et bleue et faisant apparaître les éléments demandés par la Commission.

Conclusions de la  
Commission d'Enquête  
Publique du PLUH

Proposition au Conseil  
pour l'approbation du  
dossier PLUH.

## Réserves de la Commission d'Enquête Publique

### 4<sup>ème</sup> réserve

« Il convient de procéder à une réécriture des dispositions du règlement, prenant en compte les diverses améliorations et précisions proposées ayant reçu un avis favorable de la commission et qui apparaissent dans le rapport d'enquête et dans tableau d'analyse des observations portant sur le règlement et d'améliorer la lisibilité des plans de stationnement, ainsi que des plans des hauteurs (ces derniers ne concernant que Lyon et Villeurbanne), se trouvant dans la partie III du règlement. »

**Proposition au Conseil pour l'approbation du dossier PLUH.**

➔ Il est proposé au conseil de lever cette réserve par la réécriture des dispositions du règlement afin de prendre en compte les améliorations et précisions ayant reçues un avis favorable de la Commission et améliorer la lisibilité des plans de stationnement et des hauteurs.

## **Recommandations** de la Commission d'Enquête Publique

- ➔ **Proposition au Conseil pour l'approbation du dossier PLUH.**
- Il est proposé au conseil de suivre les 22 recommandations exprimées par la commission d'enquête à l'échelle métropolitaine.
- Il est proposé au conseil de suivre partiellement la recommandation n° 1 relative à la commune de Tassin la Demi-Lune en définissant un objectif de production de logement à hauteur de 110 logements /an.

**Il est proposé au Conseil de la Métropole :**

**d'approuver** la révision du plan local d'urbanisme de la Métropole tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H).

**de renouveler** l'institution du droit de préemption urbain dans les zones urbaines (U) ou à urbaniser (AU) du PLU-H, ainsi que dans le secteur sauvegardé du Vieux Lyon.



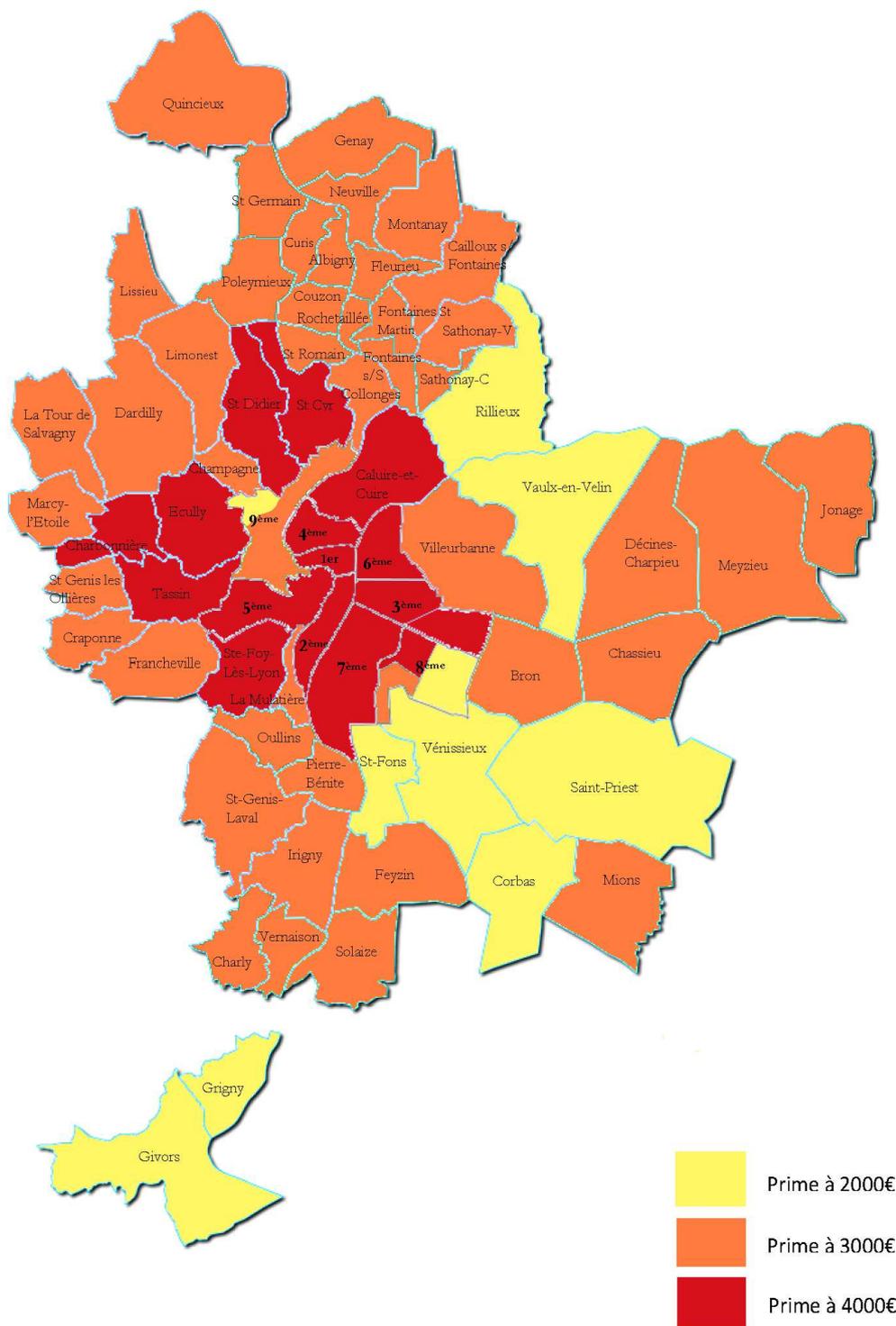
## Annexe (2/4)

Quartiers de Lyon et Villeurbanne	Prix plafonds
LYON 1 PARTIE NORD - CROIX ROUSSE	3600 €
LYON 1 PARTIE SUD - CENTRE VILLE	3600 €
LYON 2 PRESQU'ILE/CENTRE VILLE	3600 €
LYON 2 PERRACHE	3600 €
LYON 3 GUICHARD PART-DIEU	3600 €
LYON 3 PART DIEU EST	3600 €
LYON 3 GUILLOTIERE/HOPITAUX	3600 €
LYON 3 MONTCHAT	3600 €
LYON 4 CROIX ROUSSE EST	3600 €
LYON 4 CROIX ROUSSE CENTRE	3600 €
LYON 4 CROIX ROUSSE OUEST	3600 €
LYON 5 FOURVIERE	3600 €
LYON 5 SAINTE IRENEE	3600 €
LYON 5 POINT DU JOUR	3600 €
LYON 6 PARC	3600 €
LYON 6 BROTEAUX	3600 €
LYON 6 BELLECOMBE	3600 €
LYON 7 GERLAND	3600 €
LYON 7 JEAN MACE	3600 €
LYON 7 GUILLOTIERE	3600 €
LYON 8 MONPLAISIR	3600 €
LYON 8 ETATS-UNIS	3200 €
LYON 8 AMBROISE PARE	3000 €
LYON 9 VAISE GORGE DE LOUP	3200 €
LYON 9 DUCHERE	2800 €
LYON 9 GARE DE VAISE	3200 €
LYON 9 SAINT RAMBERT	3000 €
VILLEURBANNE TONKIN / CHARPENNES	3300 €
VILLEURBANNE TOLSTOI / ZOLA	3400 €
VILLEURBANNE Chateau Gaillard Cusset	3000 €

Autres communes	Prix plafonds
ALBIGNY SUR SAONE	3000 €
BRON	2800 €
CAILLOUX SUR FONTAINES	3200 €
CALUIRE ET CUIRE	3600 €
CHAMPAGNE AU MONT D	3600 €
CHARBONNIERES LES	3600 €
CHARLY	3100 €
CHASSIEU	3000 €
COLLONGES AU MONT D	3300 €
CORBAS	2800 €
COUZON AU MONT D OR	3100 €
CRAPONNE	3200 €
CURIS AU MONT D OR	3000 €
DARDILLY	3400 €
DECINES CHARPIEU	3000 €
ECULLY	3600 €
FEYZIN	2800 €
FLEURIEU SUR SAONE	3000 €
FONTAINES ST MARTIN	3100 €
FONTAINES SUR SAONE	3100 €
FRANCHEVILLE	3300 €
GENAY	3000 €
GIVORS	2800 €
GRIGNY	2800 €
IRIGNY	3300 €
JONAGE	2800 €
LIMONEST	3400 €
LISSIEU	3200 €
MARCY L'ETOILE	3200 €
MEYZIEU	2800 €
MIONS	2800 €
MONTANAY	3200 €
MULATIERE (LA)	3200 €
NEUVILLE SUR SAONE	2800 €
OULLINS	3100 €
PIERRE BENITE	2800 €
POLEYMIEUX AU MONT	3000 €
QUINCIEUX	3200 €
RILLIEUX LA PAPE	2800 €
ROCHETAILEE SUR	3000 €
SATHONAY CAMP	2800 €
SATHONAY VILLAGE	3200 €
SOLAIZE	2800 €
ST CYR AU MONT D'OR	3600 €
ST DIDIER AU MONT D'OR	3600 €
ST FONS	2800 €
ST GENIS LAVAL	3200 €
ST GENIS LES OLLIERES	3200 €
ST GERMAIN AU MONT	2900 €
ST PRIEST	2800 €
ST ROMAIN AU MONT D'OR	3100 €
STE FOY LES LYON	3600 €
TASSIN LA DEMI LUNE	3600 €
TOUR DE SALVAGNY (LA)	3200 €
VAULX EN VELIN	2800 €
VENISSIEUX	2800 €
VERNAISON	2800 €

Annexe (3/4)

**Annexe 2 : Le montant des primes PLAN 3A de base par secteur (hors complément de 1000 ou 2000 € pour les ménages de 4 ou plus de 5 personnes destinées à occuper le logement)**



## Annexe (4/4)

Quartiers de Lyon et Villeurbanne	Primes de base
LYON 1 PARTIE NORD - CROIX ROUSSE	4000 €
LYON 1 PARTIE SUD - CENTRE VILLE	4000 €
LYON 2 PRESQU'ILE/CENTRE VILLE	4000 €
LYON 2 PERRACHE	4000 €
LYON 3 GUICHARD PART-DIEU	4000 €
LYON 3 PART DIEU EST	4000 €
LYON 3 GUILLOTIERE/HOPITAUX	4000 €
LYON 3 MONTCHAT	4000 €
LYON 4 CROIX ROUSSE EST	4000 €
LYON 4 CROIX ROUSSE CENTRE	4000 €
LYON 4 CROIX ROUSSE OUEST	4000 €
LYON 5 FOURVIERE	4000 €
LYON 5 SAINTE IRENEE	4000 €
LYON 5 POINT DU JOUR	4000 €
LYON 6 PARC	4000 €
LYON 6 BROTTAUX	4000 €
LYON 6 BELLECOMBE	4000 €
LYON 7 GERLAND	3000 €
LYON 7 JEAN MACE	4000 €
LYON 7 GUILLOTIERE	4000 €
LYON 8 MONPLAISIR	4000 €
LYON 8 ETATS-UNIS	3000 €
LYON 8 AMBROISE PARE	2000 €
LYON 9 VAISE GORGE DE LOUP	3000 €
LYON 9 DUCHERE	2000 €
LYON 9 GARE DE VAISE	3000 €
LYON 9 SAINT RAMBERT	3000 €
VILLEURBANNE TONKIN / CHARPENNES /	3000 €
VILLEURBANNE TOLSTOI / ZOLA	3000 €
VILLEURBANNE CHÂTEAU GAILLARD /	3000 €

Autres communes	Primes de base
ALBIGNY SUR SAONE	3000 €
BRON	3000 €
CAILLOUX SUR FONTAINES	3000 €
CALUIRE ET CUIRE	4000 €
CHAMPAGNE AU MONT D	3000 €
CHARBONNIERES LES	4000 €
CHARLY	3000 €
CHASSIEU	3000 €
COLLONGES AU MONT D OR	3000 €
CORBAS	2000 €
COUZON AU MONT D OR	3000 €
CRAPONNE	3000 €
CURIS AU MONT D OR	3000 €
DARDILLY	3000 €
DECINES CHARPIEU	3000 €
ECULLY	4000 €
FEYZIN	3000 €
FLEURIEU SUR SAONE	3000 €
FONTAINES ST MARTIN	3000 €
FONTAINES SUR SAONE	3000 €
FRANCHEVILLE	3000 €
GENAY	3000 €
GIVORS	2000 €
GRIGNY	2000 €
IRIGNY	3000 €
JONAGE	3000 €
LIMONEST	3000 €
LISSIEU	3000 €
MARCY L'ETOILE	3000 €
MEYZIEU	3000 €
MIONS	3000 €
MONTANAY	3000 €
MULATIERE (LA)	3000 €
NEUVILLE SUR SAONE	3000 €
OULLINS	3000 €
PIERRE BENITE	3000 €
POLEYMIEUX AU MONT D'OR	3000 €
QUINCIEUX	3000 €
RILLIEUX LA PAPE	2000 €
ROCHETAILLÉE SUR SAONE	3000 €
SATHONAY CAMP	3000 €
SATHONAY VILLAGE	3000 €
SOLAIZE	3000 €
ST CYR AU MONT D'OR	4000 €
ST DIDIER AU MONT D'OR	4000 €
ST FONS	2000 €
ST GENIS LAVAL	3000 €
ST GENIS LES OLLIERES	3000 €
ST GERMAIN AU MONT D'OR	3000 €
ST PRIEST	2000 €
ST ROMAIN AU MONT D'OR	3000 €
STE FOY LES LYON	4000 €
TASSIN LA DEMI LUNE	4000 €
TOUR DE SALVAGNY (LA)	3000 €
VAULX EN VELIN	2000 €
VENISSIEUX	2000 €
VERNAISON	3000 €

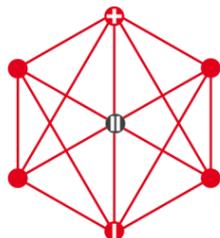
## Annexe 3 (1/9)

Approbation du schéma directeur des énergies (SDE), vers une stratégie énergétique  
métropolitaine à l'horizon 2030

(dossier n° 2019-3489)

Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Crimier

**SCHÉMA  
DIRECTEUR  
ÉNERGIES  
GRAND LYON**



# LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES



La stratégie de la Métropole  
pour accélérer la transition énergétique du territoire

**Conseil de la Métropole  
13 mai 2019**

## Annexe (2/9)

**Energie, climat: urgence et attentes sociétales fortes**

**Responsabilité métropolitaine**

consommations énergétiques importantes  
territoire en croissance  
compétences très étendues



**Une stratégie énergétique métropolitaine ambitieuse et crédible à l'horizon 2030**

Socle du Plan climat air énergie territorial

**CONSOMMATION  
ENERGETIQUE**

**-20%**

2013-> 2030

**ENERGIES RENOUVELABLES  
ET DE RECUPERATION**

**+100%**

2013-> 2030

**GAZ A EFFET DE SERRE**

**-43%**

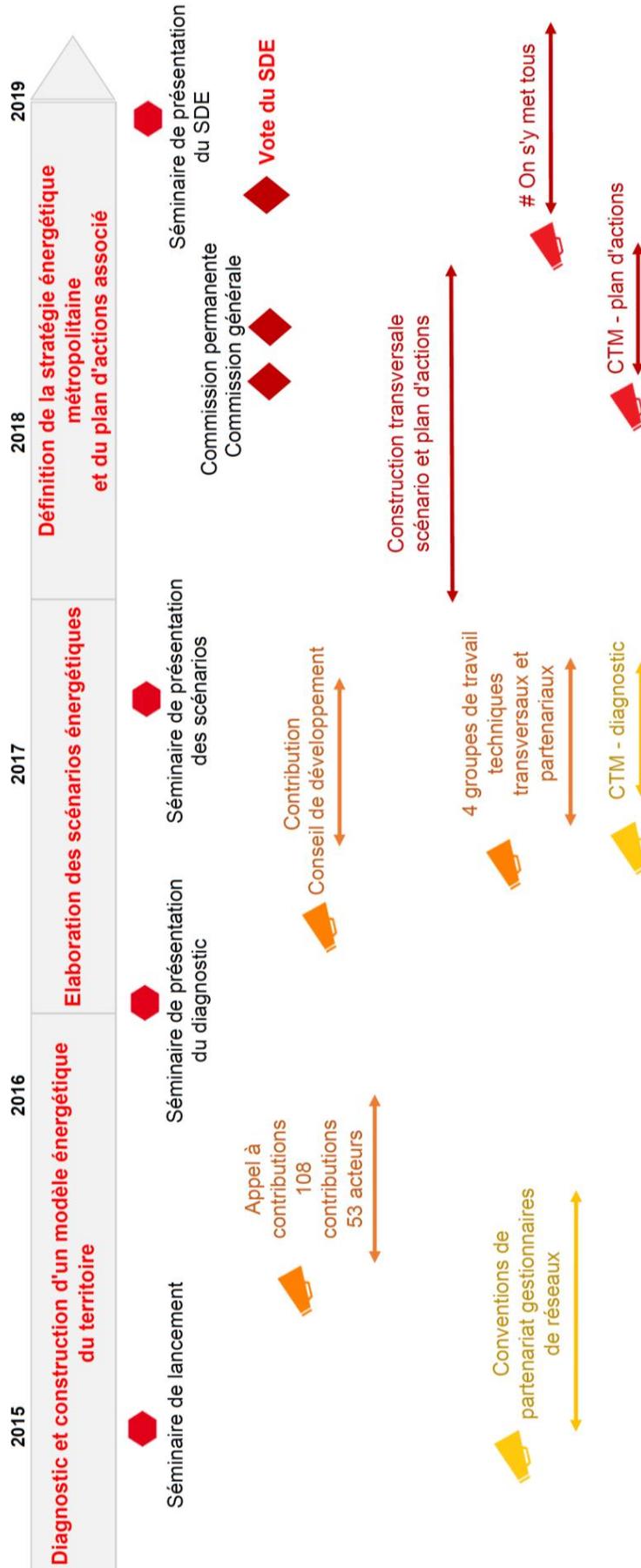
2000-> 2030

**Un chemin opérationnel de 125 actions**

Approche territorialisée, transversale et partenariale pour un cadre d'action inédit

Annexe (3/9)

# Une démarche transversale et partenariale



## Annexe (4/9)

# 1 Une métropole plus sobre et responsable : -20% d'énergie consommée



**Habitat. Amplifier la dynamique grâce au service public de la performance énergétique du logement**



• 200 000 logements rénovés (50% Ecorenov)



• de l'ordre de 31 M€ de budget annuel Métropole dont 5 M€ de fonctionnement



• 2/3 opérations ciblées ménages modestes et en situation de précarité énergétique

**ECORENO'V**



**Tertiaire. Nouvelles actions publiques et privées pour agir sur le secteur à plus fort potentiel**



**-40% consommation**

- pour 3/4 Grands bâtiments
- pour 1/4 Petits bâtiments

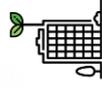
**Exemplarité**

**GRAND LYON**  
la métropole



estimés à 60 M€ à l'horizon 2030

**Privé**



Obligations nationales  
Secteur très diversifié  
Leviers publics à co-définir



**Industriels et artisans. Poursuivre les efforts des grands industriels, aider les TPE-PME**



**Mobilité. Favoriser les énergies propres pour compléter les actions de sobriété énergétique**

## 2 Une métropole plus propre et contributrice : doubler la production EnR&R



Chaleur de récupération et renouvelable.

La priorité pour renforcer la production d'EnR&R dans le territoire

BOIS ENERGIE

• Amplification de la Prime Air Bois

 x 2,7

CHALEUR DE RECUPERATION

• Plateforme industrielle Vallée de la Chimie

chaleur propre  
produite

GEOthermie

SOLAIRE THERMIQUE



Électricité renouvelable.

Accroître la production intégrée au bâti et s'impliquer dans de grands projets

 x10

solaire photovoltaïque

• Projets sur le patrimoine public

• Appui aux projets collectifs

• Investissement dans des sociétés de projets



Gaz renouvelable. Développer la méthanisation et préparer le power-to-gas

 127 GWh  
biogaz

TRAITEMENT DES EAUX USEES

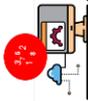
DECHETS D'ACTIVITES ET ORGANIQUES MENAGERS



Achat d'énergie renouvelable.

Augmenter la part EnR des consommations pour soutenir leur développement

### 3 Un nouveau rôle pour les réseaux pour accélérer la transition énergétique

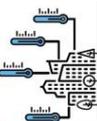
 Créer un **service public de la donnée énergie** pour catalyser la transition énergétique

**GRAND LYON**  
la métropole



**Tiers de confiance**

 Renforcer l'approche énergétique dans l'**aménagement urbain** pour rechercher un **mix énergétique** adapté à chaque territoire



**Développer les réseaux de chaleur urbains**

 **200 000 équivalents logements alimentés en 2030**



**Affirmer le rôle d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz**

- Connaissance des réseaux et définition avec les concessionnaires des stratégies d'investissement
- Implication des concessionnaires dans la transition énergétique et la lutte contre la précarité énergétique

**4** Une stratégie mobilisatrice, ouverte et partagée avec les citoyens, les communes et les territoires

**Interterritorialité: travailler avec les territoires environnants**

*Pôle métropolitain*

- Filière bois

*Interscot*

- Méthanisation (déchets agricoles, biodéchets)

*Région*



**Communes: développer une logique d'actions territorialisée**



- Territorialisation du plan d'actions
- Actions mutualisées



**Citoyens, associations, entreprises: mobiliser les parties prenantes**

- Co-construire la mise en oeuvre
- Accompagner les dispositifs d'engagement citoyen
- Installer un espace de dialogue citoyen sur la transition énergétique et climatique



**Développer une vision économique et budgétaire de la transition énergétique**

Un effort budgétaire important mais à la hauteur des enjeux et des capacités de la Métropole

**Schéma directeur des énergies et Plan climat air énergie territorial, deux démarches coordonnées pour une politique de transition énergétique forte**

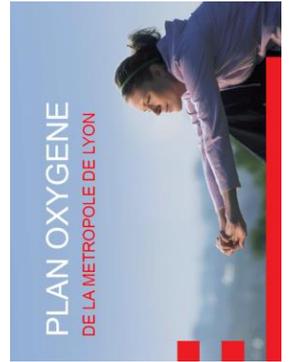


**Atténuation**  
(2019)

Document volontaire  
feuille de route opérationnelle  
de la Métropole



**Adaptation**  
(2017)



**Air**  
(2016)



Document réglementaire synthétique  
à vocation partenariale





CONSOMMATION  
ENERGETIQUE

**-20%**

2013-> 2030

ENERGIES RENOUVELABLES  
ET DE RECUPERATION

**+100%**

2013-> 2030

GAZ A EFFET DE SERRE

**-43%**

2000-> 2030

## Les clés de succès pour la mise en œuvre

- une **appropriation** et un **partage** larges de la stratégie
- une **transversalité** avec l'ensemble des politiques publiques métropolitaines
- une **territorialisation** avec un lien renforcé avec les communes, l'ensemble des parties prenantes et les territoires environnants

---

Annexe 4

Amendement présenté par le groupe Les Républicains et apparentés sur les actions favorisant l'inclusion des gens du voyage, des aires d'accueil ou sédentarisés sur le territoire de la Métropole de Lyon  
(dossier n° 2019-3465)



---

*Conseil de la métropole*

---

13 mai 2019

**AMENDEMENT**

*Déposé et présenté par le groupe Les Républicains & Apparentés*  
Rapport n°2019-3465

*Actions favorisant l'inclusion des gens du voyage, des aires d'accueil  
ou sédentarisés sur le territoire de la Métropole de Lyon*

L'article 2 de la Convention est ainsi complété :

Accompagner les ménages gens du voyage stationnant sur une aire d'accueil située sur le territoire métropolitain (l'accès et le maintien des droits)

**Notamment en établissant une liste des enfants présents sur chaque aire et soumis à une obligation d'instruction pour transmission hebdomadaire au maire de la commune sur laquelle l'aire est située, de l'identité des enfants soumis à scolarisation.**

## Annexe 5 (1/2)

Pièce jointe de la note pour le rapporteur  
(dossier n° 2019-3483)

Métropole de Lyon  
Délégation Ressources  
DRH / Pilotage et partenariat RH / Budget et effectifs

**CHARGES DE PERSONNEL AGENTS MIS A DISPOSITION  
1ER SEMESTRE 2018**

Matricule	Nom	Qualité statutaire	Grade statutaire	Service d'affectation	Traitement brut	Part patronale Titres restaurant	Frais déplacements	Charges Patronales	TOTAL	Tps de travail
	A	Titulaire	AGENT DE MAITRISE	SDS / P&DS / Projet/Santé / ADEMAS	16 269,04			7 751,30	24 020,34	100%
	B	Titulaire	ATTACHE	SDS / P&DS / Projet/Santé / ADEMAS	25 473,66	472,50	150,00	9 829,74	35 925,90	100%
	C	Titulaire	ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE	SDS / P&DS / Projet/Santé / ADEMAS	13 054,80	454,50	75,00	5 137,14	18 721,44	100%
	D	Titulaire	INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX CL.SUP.	SDS / P&DS / Projet/Santé / ADEMAS	19 840,98	211,50		8 434,98	28 487,46	100%
	E	Titulaire	MEDECIN 1 CLASSE	SDS / P&DS / Projet/Santé / ADEMAS	34 331,40	459,00		14 295,66	49 086,06	100%
	F	Titulaire	ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème CLASSE	SDS / P&DS / Projet/Santé / ADEMAS	12 256,39	346,50		4 779,25	17 382,14	80%
				<b>Somme :</b>	<b>121 226,27</b>	<b>1 944,00</b>	<b>225,00</b>	<b>50 228,07</b>	<b>173 623,34</b>	

\* présente jusqu'au 10/04/2018

## Annexe (2/2)

Métropole de Lyon  
Délégation Ressources  
DRH / Pilotage et partenariat RH / Budget et effectifs

**COÛT ADEMAS  
CHARGES DE PERSONNEL AGENTS MIS A DISPOSITION  
2ème SEMESTRE 2018**

Matricule	Nom	Qualité statutaire	Grade statutaire	Service d'affectation	Traitement brut	Part patronale Titres restaurant	Frais déplacements	Charges Patronales	TOTAL	Tps de travail
	G	Titulaire	ATTACHE	SDS / P&DS / ProjetSanté / ADEMAS	25 263,18	472,50	151,60	9 829,74	35 717,02	100%
	H	Titulaire	ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE	SDS / P&DS / ProjetSanté / ADEMAS	12 949,35	481,50	-187,50	5 310,35	18 553,70	100%
	I	Titulaire	INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX CL.SUP.	SDS / P&DS / ProjetSanté / ADEMAS	19 840,98	346,50		8 434,98	28 622,46	100%
	J	Titulaire	MEDECIN 1 CLASSE	SDS / P&DS / ProjetSanté / ADEMAS	34 361,17	409,50		14 295,65	49 066,32	100%
	K	Titulaire	ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème CLASSE	SDS / P&DS / ProjetSanté / ADEMAS	12 320,76	382,50		4 805,97	17 509,23	80%
				<b>Somme :</b>	<b>104 735,44</b>	<b>2 092,50</b>	<b>-35,90</b>	<b>42 676,69</b>	<b>149 468,73</b>	

**Annexe 6 (1/2)****Vœu déposé par le groupe Les Républicains et apparentés  
en faveur de la protection de l'engagement altruiste de sapeur-pompier volontaire****Conseil métropolitain du 13 mai 2019***Article 27 du règlement intérieur***Vœu en faveur de la protection de l'engagement altruiste de sapeur-pompier volontaire**

La France a organisé sa sécurité civile autour du volontariat et particulièrement autour des sapeurs-pompiers volontaires. Sur les près de 4,5 Millions d'interventions enregistrées chaque année 70 % sont assurées par les sapeurs-pompiers volontaires au nombre de 195 000.

Dans le Rhône, le SDMIS emploie 1 230 sapeurs-pompiers professionnels qui exercent leur métier aux cotés de 4 500 hommes et femmes, sapeurs-pompiers volontaires. Ils assurent chaque jour plus de 270 opérations de secours au profit de leurs concitoyens.

Or, aujourd'hui ce statut pourrait être remis en cause par les règles européennes. La cour de justice des communautés européennes dans son arrêt Ville de Nivelles c/ Rudy Matzak rendu le 21 février 2018 assimile les sapeurs-pompiers volontaires à des « travailleurs » au sens de la directive européenne 2003/88/CE du 4 novembre 2003 et les périodes de garde à du temps de travail.

Cette interprétation remet en cause les dispositions de la loi française selon laquelle : « l'activité de sapeur-pompier volontaire qui repose sur le volontariat et le bénévolat n'est pas exercée à titre professionnel, mais dans des conditions qui lui sont propres », « ni le code du travail ni le statut de la fonction publique ne lui (étant) applicables » (Loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique).

Le gouvernement prépare un nouveau décret, mais celui-ci ne pourra pas écarter tout risque de condamnation puisque par un courrier au Sénat du 15 février 2019, la Commission européenne a rappelé que si la portée de l'arrêt précité demande à être précisé, il n'en reste pas moins qu'il lie les institutions européennes et nationales.

Si cette interprétation devait s'appliquer de manière directe et générale, elle remettrait en cause la pérennité même de notre système de sécurité.

En plafonnant à 48 heures leur temps de travail hebdomadaire (activité professionnelle comprise) et en imposant un repos de sécurité quotidien de 11 heures, le droit européen rendrait impossible l'engagement altruiste qui est celui des sapeurs-pompiers volontaires.

Le coût engendré par ces nouvelles règles empêcherait la substitution pure et simple des volontaires par des professionnels. Il en résulterait que l'efficacité de notre modèle de secours serait profondément altérée.

De plus, ce système renforcerait des inégalités territoriales entre les collectivités qui pourraient assumer ces nouvelles contraintes financières et celles qui devraient renoncer à offrir le service à leur population.

Enfin, au-delà de l'aspect financier, cette évolution jurisprudentielle remet en cause un modèle de société choisi par la France et fondé sur l'engagement citoyen, l'altruisme et qui permet aux jeunes citoyens de choisir un engagement pour leur nation.

---

**Annexe (2/2)**

Dans cet esprit, nous proposons que la Métropole :

- Demande au Gouvernement de préserver l'engagement volontaire des sapeurs-pompiers ;
- Demande au Gouvernement de rejeter la reconnaissance des volontaires en tant que « travailleurs » au sens de la directive européenne 2003/88/CE ;
- Propose au Gouvernement de s'engager avec ses partenaires européens à l'écriture d'une directive spécifiques aux forces de sécurité et de secours d'urgence.

**Philippe COCHET**

*Président du groupe les Républicains et Apparentés*

*Maire de Caluire-et-Cuire*

---

---

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 30 septembre 2019.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Elsa Michonneau

---

---